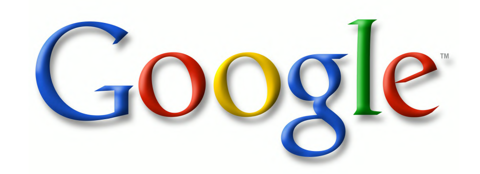
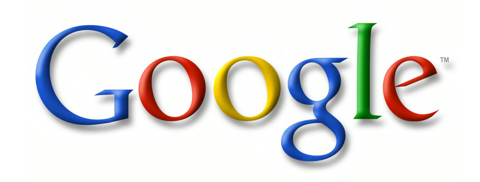
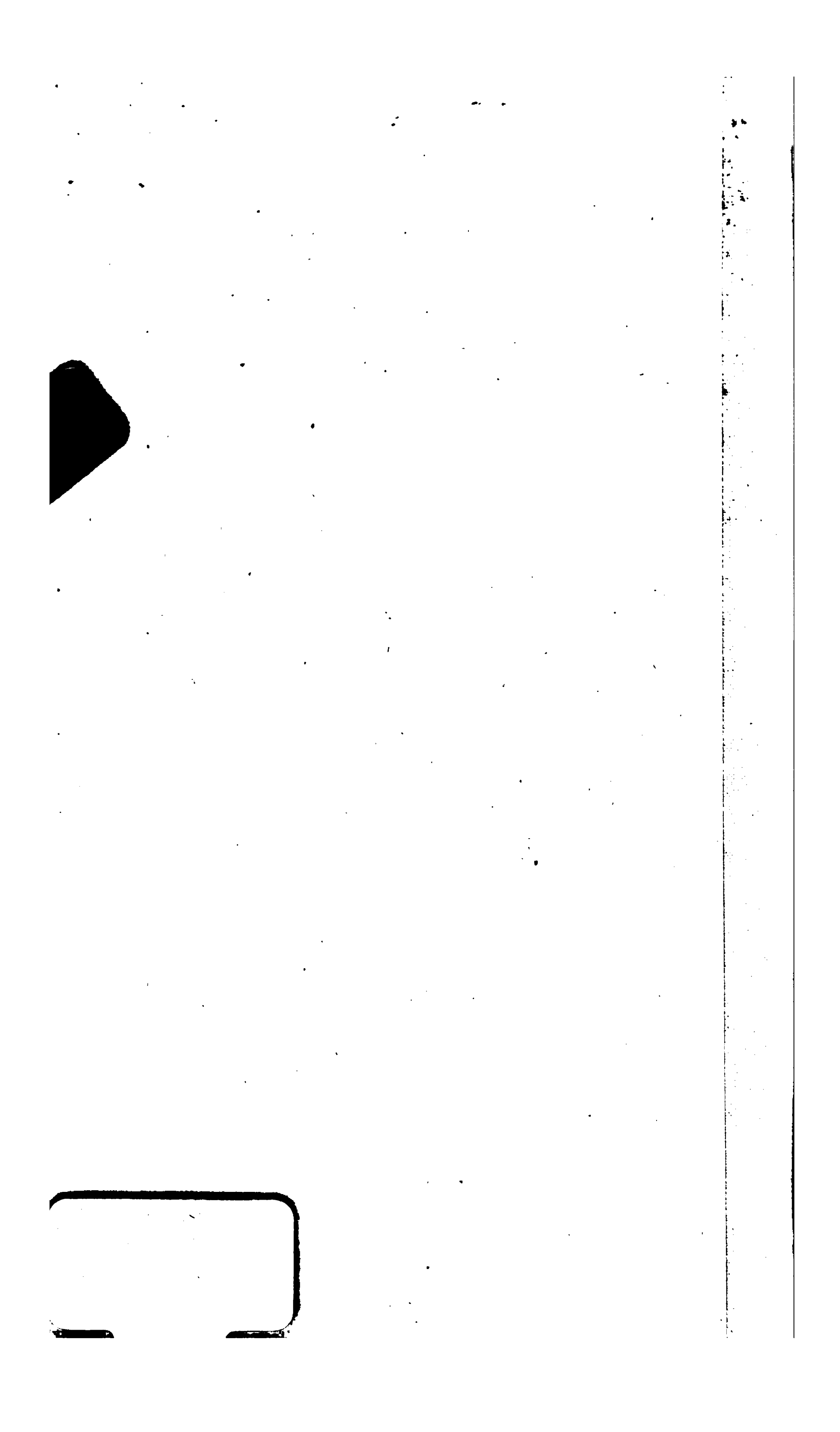










COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

4.

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME IV.

TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

TOME IV.

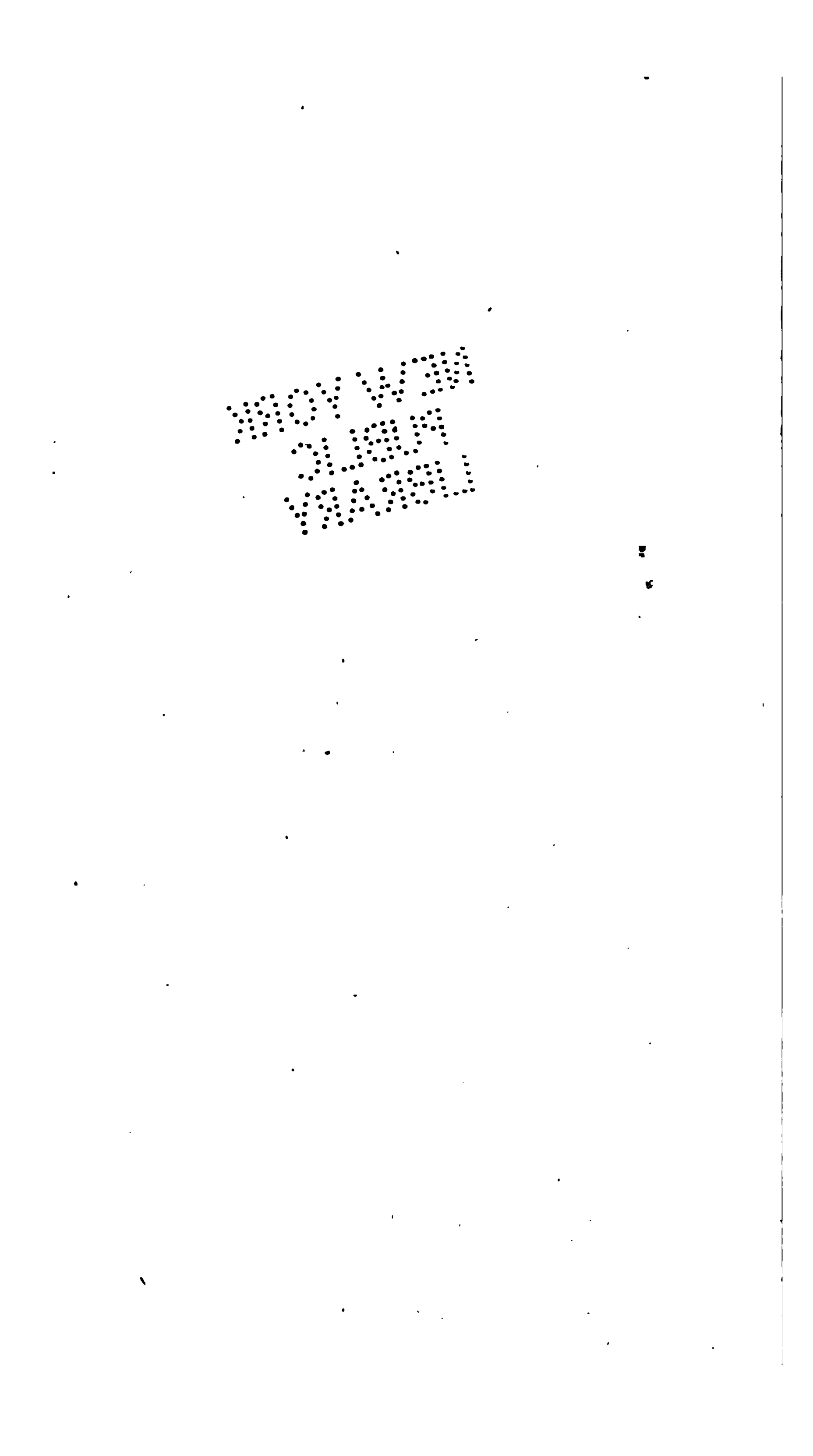


PARIS,

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

1824.



LES
CHRONIQUES
DE
JEAN FROISSART.

SUITE DU LIVRE PREMIER.

CHAPITRE CDXXVIII.

COMMENT CES SEIGNEURS ÉTRANGERS MONTRÈRENT HUMBLEMENT AU ROI D'ANGLETERRE LEUR PAUVRETÉ; ET QUEL CHOSE IL LEUR RÉPONDIT.

Ainsi que le duc de Lancastre et ces barons et ces chevaliers s'en retournoient devers Calais, pour trouver le roi d'Angleterre que tant avoient désiré, ils l'encontrèrent sur le chemin, à quatre lieues près de Calais, à (avec) si grand' multitude de gens d'armes que tout le pays en étoit couvert, et si richement armé et paré que c'étoit merveilles et grand déduit au regarder les armes luisants, leurs bannières ventilants, leur conroy par ordre le petit pas chevauchant, ni on n'y sçut que amender. Quand le duc de Lancastre et ces seigneurs dessus nommés

furent parvenus jusques au roi, il leur fit grand'fête et liement les salua, et les regracia (remercia) moult humblement de leur service et de ce qu'ils étoient là venus de leur bonne volonté. Tantôt ces seigneurs étrangers, Allemands, Brabançons et Hasbaignons tous ensemble remontrèrent au roi moult humblement leur pauvreté et nécessité, comment ils avoient tout leur avoir dépendu, leurs chevaux et leurs harnois vendus, si que peu ou néant leur étoit demeuré, pour lui servir au quel nom ils étoient venus là endroit, ni pour eux en r'aller en leur pays si besoin étoit. Si lui prièrent que par sa noblesse il y voulut entendre et regarder.

Le roi se conseilla assez brièvement tout à cheval en my (milieu) les champs là où il étoit. Si leur répondit courtoisement que il n'étoit mie bien pourvu de là endroit répondre pleinement: « Et vous êtes durement travaillés, si comme je pense, si vous allez reposer et rafraîchir deux jours ou trois dedans Calais, et je m'en conseillerai encore aujourd'hui, et demain plus pleinement, et vous envoierai réponse telle qu'il vous devra suffire par raison, et selon mon pouvoir. » Ces étranges gens n'en purent adonc avoir autre réponse ni autre chose: si se partirent et du roi et de la route (troupe) le duc de Lancastre, et s'en allèrent pardevers Calais. Quand ils eurent chevauché environ demie lieue, ils encontrèrent le plus bel charroy et le plus grand et le mieux étoffé de toutes pourvéances (provisions), et le mieux appareillé que oncques fut vu en nul pays. Après ils encontrèrent le prince de Galles si noblement et si

richement paré d'armes, et toutes ses gens, que c'étoit grand'beauté à regarder; et si avoit si grands gens en son conroy que tout le pays en étoit couvert. Et chevauchoient tous le commun pas, rangés et serrés ainsi que pour tantôt combattre si mestier (besoin) fût, toujours une lieue ou deux arrière de l'ost (armée) du roi son père: si que toujours leurs charrois et leurs pourvéances (provisions) charroioient entre les deux osts (armées). Laquelle ordonnauce ces seigneurs étrangers virent volontiers et moult la prisèrent.

CHAPITRE CDXXIX.

Comment ces seigneurs étrangers furent mal contents de la réponse du roi, qui tout le leur avoient dépendu.

Après ce que ces seigneurs étrangers eurent tout ce diligemment regardé et considéré et ils eurent salué révéremment le prince, les seigneurs et les barons qui étoient avecques lui, et le prince aussi les eut bien et courtoisement reçus et conjouis, ainsi que cil (celui) qui bien le savoit faire, ils prirent congé de lui et lui remontrèrent leur besogne et leur pauvreté humblement, en lui priant que il voulut descendre à leur nécessité. Le prince leur accorda liement et volontiers. Si passèrent outre et chevauchèrent tant que ils vinrent à Calais, et là se logèrent. Le second jour après ce que ils furent venus à Calais, le roi d'Angleterre envoya à eux la

réponse par trois suffisants chevaliers qui leur dirent pleinement qu'il n'avoit mie apporté si grand trésor que pour eux payer tous leurs frais et tout ce qu'ils voudroient demander, et lui besognoit bien ce qu'il en avoit fait venir pour fournir ce qu'il avoit empris; mais si ils étoient si conseillés que ils voulussent venir avecques lui et prendre l'aventure de bien et de mal, et si bonne aventure lui échéoit en ce voyage, il vouloit qu'ils y partissent (partageassent) bien et largement, sauf tant qu'ils ne lui pussent rien demander pour leurs gages, ni pour leurs chevaux perdus, ni pour dépens ni dommages qu'ils pussent faire ni avoir; car il avoit assez amené gens de son pays pour achever cette besogne.

Ces réponses ne plurent mie bien à ces seigneurs étrangers, ni à leurs compagnons qui avoient durement travaillé et dépendu le leur, engagé leurs joyaux et leurs chevaux et leurs harnois, et le plus vendu par nécessité. Et toutes voies ils n'en purent autre chose avoir, fors tant que on prêta à chacun aucune chose par grâce pour r'aller en son pays. Si en y eut aucuns des seigneurs qui s'en allèrent devers le roi pour tout aventurer; car blâme leur eut été de retourner sans autre chose faire.

Or vous deviserai l'ordonnance et la manière du grand appareil que le roi d'Angleterre fit faire ainçois (avant) qu'il se partit de son pays, et qu'il eut en ce voyage, dont je ne vous ai encore parlé. Si ne s'en doit-on mie brièvement passer, car oncques si grand ni si bien ordonné n'issit hors d'Angleterre.

CHAPITRE CDXXX.

COMMENT LE ROI, AINÇOIS (AVANT) QU'IL PARTIT D'ANGLETERRE, FIT METTRE EN PRISON LE ROI JEAN ET MONSEIGNEUR PHILIPPE SON FILS ET LES AUTRES BARONS DE FRANCE.

AINÇOIS (avant) que le roi d'Angleterre partit de son pays, il fit tous les comtes et les barons de France, qu'il tenoit pour prisonniers, départir (séparer) et mettre en plusieurs lieux et en forts châteaux parmi son royaume, pour mieux être au dessus d'eux; et fit mettre le roi de France au châtel de Londres [1] qui est grand et fort, séant sur la rivière de Tamise, et son jeune fils avecques lui, monseigneur Philippe, et les restreignit et leur tollit (ôta) moult de leurs déduits, et les fit garder plus étroitement que devant. Après quand il fut appareillé, il fit à savoir partout que tous ceux qui étoient appareillés et pourvus pour venir en France avecques lui, se traissent (rendissent) pardevers la ville de Douvre; car il leur livreroit nefs et vaisseaux pour passer. Chacun s'appareilla au mieux qu'il put, et ne demeura nul chevalier ni écuyer, ni homme

(1) Froissart se trompe sur le lieu où le roi Jean fut mis en prison avant le départ d'Édouard pour la France. Il paroît par plusieurs pièces que Rymer a recueillies que ce prince fut enfermé vers le mois d'août au château de Somerton, qu'il y resta jusqu'au mois de mars de l'année suivante, et qu'alors seulement il fut transféré à la tour de Londres. (Rymer, *ubi sup.* P. 185 et suiv. 194, 197.) J. D.

d'honneur qui fut haitié (bien portant), de l'âge d'entre vingt ans et soixante, que tous ne partissent: si que presque tous les comtes, barons, chevaliers et écuyers du royaume vinrent à Douvre, excepté ceux que le roi et son conseil avoient ordonnés et établis pour garder ses châteaux, ses baillages et ses mairies, ses offices et ses ports sur mer, ses havelles (havres) et ses passages. Quand tous furent assemblés à Douvre et ses navées (nefs) appareillées, le roi fit toutes ses gens partir et assembler, petits et grands, en une place au dehors de Douvre, et leur dit pleinement que son intention étoit telle que il vouloit passer outre mer au royaume de France, sans jamais repasser jusques à ce qu'il auroit fin de guerre, ou paix à sa suffisance et à son grand honneur, ou il mourroit en la peine; et s'il y avoit aucuns entr'eux qui ne fussent de ce attendre confortés et conseillés, il leur prioit qu'ils s'en voulussent r'aller en leur pays à bon gré. Mais sachez que tous y étoient venus de si grand'volonté que nul ne fut tel qu'il s'en voulut r'aller. Si entrèrent tous en nefs et en vaisseaux qu'ils trouvèrent appareillés, au nom de Dieu et de Saint George, et arrivèrent à Calais deux jours devant la fête de Toussaints [1], l'an mil trois cent cinquante neuf.

(1) Cette date n'est pas tout-à-fait exacte: Édouard arriva à Calais le 28 octobre, comme je l'ai remarqué ci-dessus. J. D.

CHAPITRE CDXXXI.

Comment le roi d'Angleterre se partit de Calais, ses batailles bien ordonnées; et ci sont contenus les noms des plus grands seigneurs qui avec lui étoient.

Quand le roi d'Angleterre fut arrivé à Calais, et le prince de Galles son fils ains-né et encore trois de ses enfants, messire Leonnel comte d'Ulnestre (Ulster), messire Jean comte de Richemont, et messire Aymon le plus jeune des quatre, et tous les seigneurs en suivant et toutes leurs routes (troupes); ils firent décharger leurs chevaux, leurs harnois et toutes leurs pourvéances (provisions), et séjournèrent à Calais par quatre jours; puis fit le roi commander que chacun fut appareillé de mouvoir, car il vouloit chevaucher après son cher cousin le duc de Lancastre. Si se partit le dit roi lendemain au matin de la ville de Calais atout (avec) son grand arroy, et se mit sur les champs atout (avec) le plus grand charroy et le mieux attelé que nul vit oncques issir (sortir) d'Angleterre. On disoit qu'il avoit plus de six mille chars bien attelés, qui tous étoient apassés d'Angleterre. Puis ordonna ses batailles si noblement et si richement parés, uns et autres, que c'étoit soulas (plaisir) et déduit au regarder; et fit son connétable qu'il moult aimoit, le comte de La Marche [1] premièrement chevaucher atout (avec)

(1) Jean comte de March. J. A. B.

cinq cents armures et mille archers, au devant de sa bataille. Après la bataille des maréchaux chevauchoit où il avoit bien trois mille armures de fer et cinq mille archers; et chevauchoient eux et leurs gens toujours rangés et serrés, après le connétable, et en suivant la bataille du roi. Et puis le grand charroy qui comprenoit bien deux lieues de long, et y avoit plus de six mille chars tous attelés qui menoient toutes pourvéances (provisions) pour l'ost (armée) et hôtels, dont on n'avoit point vu user par avant de mener avec gens d'armes; si comme moulins à la main, fours pour cuire et plusieurs autres choses nécessaires. Et après chevauchoit la forte bataille du prince de Galles et de ses frères, où il avoit bien vingt cinq cents armures de fer noblement montés et richement parés; et toutes ces gens d'armes et ces archers rangés et serrés ainsi que pour tantôt combattre, si mestier (besoin) eut été. En chevauchant ainsi ils ne laissassent mie un garçon derrière eux qu'ils ne l'attendissent; et ne pouvoient aller bonnement pas plus de trois lieues le jour.

En cet état et en cet arroy furent-ils encontrés du duc de Lancastre et des seigneurs étrangers, si comme ci-dessus est dit, entre Calais et l'abbaye de Likes [1] sur un beau plain (plaine). Et encore y avoit en l'ost (armée) du roi d'Angleterre jusques à cinq cents varlets, atout (avec) pelles et cognées, qui alloient devant le charroy et ouvroient les chemins et les voies, et coupoient les épines et les buissons pour charier plus aise.

(1) Licques, ancienne abbaye de Prémontrés dans le diocèse de Boulogne. J. D.

Or vous veuil (veux)-je nommer les plus grands seigneurs de l'ost (armée) du roi d'Angleterre et qui passèrent la mer adonc avec lui, ou en la compagnie le duc de Lancastre, son cousin germain. Premièrement ses quatre fils monseigneur Édouard, monseigneur Leonnel, monseigneur Jean, monseigneur Aymon; et puis monseigneur Henri duc de Lancastre, monseigneur Jean comte de La Marche (March), connétable de l'ost (armée) d'Angleterre, le comte de Warwick et le comte de Suffolk, maréchaux d'Angleterre, le comte de Herfort (Héreford)et de Norhantonne (Northampton), le comte de Sallebery (Salisbury), le comte de Stanfort (Stamford), le comte d'Askesuforch (Oxford), l'évêque de Lincole (Lincoln), l'évêque de Durem (Durham), le seigneur de Persi (Percy), le seigneur de Nuefville (Neville), le seigneur De Spensier (Spenser), le seigneur de Ros (Roos), le seigneur de Mauny, monseigneur Regnault de Gobehen (Cobham), le seigneur de Montbray (Mowbray), le seigneur de la Ware, monseigneur Jean Chandos, monseigneur Richart de Pennebruge (Pembridge), le seigneur de Manne (Maine), le seigneur de Villebi (Willoughby), le seigneur de Felleton (Felton), le seigneur de Basset, le seigneur de Carlenton (Charlton), le seigneur de Filvatier (Fitz-Walter)[1], monseigneur James d'Audelée (d'Audley), monseigneur Berthelemieu de

(1) Johnes n'a pu reconnoître ce mot dans le mot *Silvancier* donné par les manuscrits. La leçon donnée par notre texte est la seule correcte et possible. J. A. B.

Brunes (Bartholomew Burghersh), le seigneur de Salich[1], monseigneur Étienne de Gonsenton (Cossington), messire Hugues de Hastings, messire Jean de Lille, messire Noel Louvich (Nesle Loring) et grand' foison d'autres que je ne puis et ne sais mie tous nommer.

Si chevauchèrent ces seigneurs ordonnément, ainsi que dessus est dit, dès qu'ils partirent de Calais, et passèrent tout parmi Artois et au dehors de la cité d'Arras; et tenoient auques (aussi) le chemin que le duc de Lancastre avoit tenu quand il passa premièrement. Si ne trouvoient ces gens d'armes que vivre sur le plat pays, car tout étoit bouté dedans les forteresses; et si étoit de grand temps le pays si appauvri et si exillé (ravagé), que mêmement il faisoit si cher temps au royaume de France et si grand'famine y couroit, pour la cause de ce que on n'avoit de trois ans par avant rien labouré sur le plat pays, que si blés et avoines ne leur vinssent de Hainaut et de Cambrésis, les gens mourussent de faim en Artois, en Vermandois et en l'évêché de Laon et de Rheims. Et pour ce que le roi d'Angleterre ainçois (avant) qu'il partit de son pays avoit ouï parler de la famine et de la pauvreté de France, étoit-il ainsi venu pourvu, et chacun sire aussi selon son état, excepté de fuerres (paille) et d'avoines; mais de ce se passoient leurs chevaux au mieux qu'ils pouvoient.

Avecques tout ce le temps étoit si cru (rude) et si pluvieux que ce leur faisoit trop de meschef et

(1) Johnes l'appelle Scales. J. A. B.

à leurs chevaux; car presque tous les jours et toutes les nuits pleuvoit-il à rendon (impétuosité) sans cesser; et tant plut en cette empainte (attaque) que le vin de cette vendange ne valut rien pour cette saison.

CHAPITRE CDXXXII.

Cy dit d'une aventure qui avint a messire Galehault de Ribeumont encontre messire Berthelemieu de Brunes (Bartholomew Burghersh).

Tant chevaucha le roi d'Angleterre à petites journées et tout son ost (armée) que il approcha durement Bapaumes. Et vous dirai d'une aventure qu'il avint sur ce voyage à monseigneur Galehault de Ribeumont un très hardi et appert chevalier de Picardie. Vous devez savoir que toutes les villes, les cités et les châteaux sur le passage du roi d'Angleterre étoient trop bien gardés; car chacune bonne ville de Picardie prenoit et recevoit chevaliers et écuyers à ses frais. Le comte de Saint Pol se tenoit à (avec) deux cents lances dedans la cité d'Arras, le connétable de France à Amiens, le sire de Monsaut à Corbie, messire Oudart de Renty et messire Enguerran Deudin à Bapaumes, et messire Bauduins Dennekins maître des arbalêtriers à Saint Quentin; et ainsi de ville en ville et de cité en cité, car ils savoient tout notoirement que le roi d'Angleterre venoit assiéger la cité de Rheims. Or avint que ceux de Péronne en Vermandois qui étoient auques (aussi) sur le passage du roi d'Angleterre,

car il et ses gens poursuivoient toujours les rivières, et cette ville dessus nommée siéd sur la rivière de Somme, n'avoient encore point de capitaine ni de gardien; et si les approchoient les Anglois durement, dont ils n'étoient mie bien aises. Si se avisèrent de messire Galehault de Ribeumont, qui n'étoit encore nulle part retenu, lequel se tenoit, si comme ils furent informés adonc, à Tournay. Ceux de Péronne envoyèrent devers lui lettres moult courtoises, en lui priant qu'il voulut venir aider à garder la bonne ville de Péronne atout (avec) ce qu'il pourroit avoir de compagnons, et on lui paieroit tous les jours pour sa personne vingt francs, et chacun chevalier dessous lui dix francs, et chacune lance pour trois chevaux un franc le jour [1]. Messire Galehault qui desiroit et demandoit les armes partout et qui se vit prié moult courtoisement de ceux de Péronne, ses bons voisins, se accorda légèrement, et répondit et leur manda qu'il iroit et qu'il seroit là du jour à lendemain. Si se pourvut au plutôt qu'il put, et pria et assembla de bons compagnons en Tournésis, et se partit de Tournay, espoir (peut-être) lui trentième; et toujours lui croissoient gens; et manda à monseigneur Roger de Cologne qu'il fut contre lui sur un certain lieu qu'il lui assigna. Messire Roger y vint lui vingtième de bons compagnons. Tant fit messire Galehault que il eut bien cinquante lances de bonnes gens; et s'en vinrent loger un soir en approchant Péronne, à deux peti-

(1) Sauvage dit *sept francs*, contre le témoignage des manuscrits qu'il avoit sous les yeux, excepté l'abrégé de La Chaux, ainsi qu'il le dit lui-même en marge. J. D.

tes lieues des ennemis et en un village sur les champs où ils ne trouvèrent nullui (personne); car tous s'étoient boutés les gens du plat pays dedans les forteresses.

Lendemain au matin ils devoient venir à Péronne, car ils n'en étoient mie loin. Quand ce vint après souper, sur l'heure de mie nuit, et que on eut ordonné leur guet; ainsi que on bourdoit (plaisantoit) et jangloit (railloit) d'armes, et ils en avoient entr'eux assez matière d'en parler, messire Galehault dit: « Nous serons demain moult matin à Péronne, si nous voulons; mais ainçois (avant) que nous y entrons, je conseillerois que nous chevauchons sur les frontières de nos ennemis: car je crois qu'il en y a aucun qui pour eux avancer, ou pour la convoitise de trouver aucune chose à fourrager sur le pays, se déroutent et prennent l'avantage de chevaucher matin: si pourrons bien tels trouver ou encontrer d'aventure qui paieroit notre écot. »

A ces paroles s'accordèrent tous les compagnons, et le tinrent en secret les maîtres entr'eux, et furent tous prêts au point du jour et les chevaux ensellés. Si se mirent aux champs assez ordonnément, et issirent (sortirent) hors de leur chemin qui tiroit pour aller à Péronne; et commencèrent à cercher (chercher) le pays et à costier (côtoyer) bois et bruyères pour savoir si ils verroient nullui (personne), et vinrent en un village où les gens avoient fortifié le moustier. Là descendirent messire Galehault et sa route (troupe); car au fort avoit pain et vin assez; et ceux qui étoient dedans leur offrirent

à en prendre à leur volonté. Pendant ce que ils étoient là en la place devant le fort, messire Galehault appela deux de ses écuyers; desquels Bridoulx de Callonne fut l'un, et leur dit: « Chevauchez devant sur ces champs et découvrez le pays devant et derrière à savoir si vous trouverez nullui (personne) et revenez ci à nous; car nous vous attendrons ci. » Les deux écuyers se partirent montés sur fleur de coursiers, et prirent les champs, et s'adressèrent (dirigèrent) vers un bois qui étoit à demi-lieue Françoise près de là.

Cette matinée chevauchoit messire Regnault Boullant, un chevalier d'Allemagne de la route (troupe) le duc de Lancastre, et avoit chevauché depuis l'aube crevant et tournoyé tout le pays et n'avoit rien trouvé; si s'étoit là arrêté. Les deux écuyers dessus nommés vinrent cette part et cuidèrent (crurent) que ce fussent aucunes gens d'armes du pays qui se fussent là mis en embûche; et chevauchèrent si près que ils avisèrent l'un l'autre. Or avoient les deux écuyers François parlé ensemble et dit: « Si ce sont ci Allemands ou Anglois, il nous faut feindre de dire que nous soyons François; et si ils sont de ce pays, tantôt nous nous nommerons. » Quand ils furent parvenus si près d'eux que pour parler et entendre l'un l'autre, les deux écuyers aperçurent tantôt à leur contenance qu'ils étoient étrangers et leurs ennemis. Messire Regnault de Boullant parla et demanda: « A qui sont les compagnons ? » en langage Allemand. Bridoulx de Callonne répondit, qui bien savoit parler cetui langa-

ge, et dit: « Nous sommes à monseigneur Berthelemieu (Bartholomew) de Brunes (Burghersh). » — « Et où est messire Berthelemieu, dit le chevalier ? » — « Sire, répondit l'écuyer, il n'est pas loin de-ci, il est ci-dessous en ce village. » — « Et pourquoi est-il là arrêté, dit le chevalier? » — « Sire, pour ce qu'il nous a envoyés devant pour savoir si il trouveroit rien à fourrer (fourrager) ni à courir sur ce pays. » — « Par ma foi, dit messire Regnault, nennil, j'ai couru tout aval ce pays, mais je n'ai rien trouvé: retournez vers lui et lui dites qu'il se traie (rende) avant. et que nous chevaucherons ensemble devers Saint-Quentin, à savoir si nous trouverons point meilleur marché, ni aucune bonne aventure. » — « Et qui êtes-vous, sire, dit l'écuyer qui parloit à lui ? » — » On m'appelle, répondit le chevalier, Regnault de Boullant, dites-le ainsi à monseigneur Berthelemieu. »

A ces paroles répondirent les deux écuyers: « A votre congé, monseigneur; » et retournèrent au village où ils avoient laissé leur maître. Sitôt que messire Galehault les vit, il demanda: « Quelles nouvelles? Avez-vous rien vu ni trouvé? » Ils répondirent: « Sire, oil, assez par raison: ci-dessus en ce bois est messire Regnault de Boullant, espoir (peut-être) lui trentième, et a lui toute cette matinée chevauché. Si vous desire moult avoir en sa compagnie pour chevaucher encore plus avant en sa compagnie devers Saint-Quentin. » — « Comment, dit messire Galehault, que dites-vous? Messire Regnault de Boullant est un chevalier d'Allemagne et de la chevau-

chée le roi d'Angleterre. » — « Tout ce savons-nous bien, sire, dirent les écuyers. » — « Et comment êtes-vous partis de lui ? « — « Sire, répondit Bridoulx de Callonne, je le vous dirai. »

Adoncques recorda-t-il toutes les paroles qui ci-dessus sont dites. Et quand messire Galehault les eut ouïes, il pensa sus un petit et en demanda conseil à messire Roger de Cologne et à aucuns chevaliers qui là étoient, que il étoit bon à faire. Les chevaliers répondirent et dirent : « Sire, vous demandez aventure, et quand elle vous vient en la main si la prenez ; car en toutes manières doit-on et peut par droit d'armes gréver son ennemi. »

CHAPITRE CDXXXIII.

Comment messire Regnault de Boullant navra durement messire Galehault de Ribeumont ; et comment les gens du dit messire Regnault furent tous morts ou pris.

A ce conseil s'accorda messire Galehault légèrement, qui étoit désirant de trouver ses ennemis, et fit restreindre ses plates (armures) et ressangler son coursier, et mit son bassinet à visière, parquoi il ne put être connu ; et ainsi firent tous les autres ; et fit encore renvelopper son pennon, et puis issirent (sortirent) du village et prirent les champs. Si chevauchèrent à l'adresse (dans la direction) devers le bois où messire Regnault de Boullant les attendoit ;

et pouvoient être environ soixante dix armures de fer, et messire Regnault n'en avoit que trente. Sitôt que messire Regnault les aperçut sur les champs, il s'appareilla moult bien et assembla ses gens et se partit moult ordonnément de son embûche, son pennon tout développé devant lui, et s'en vint tout le petit pas devers les François qu'il cuidoit (croyoit) être Anglois. En approchant il leva sa visière et salua monseigneur Galehault au nom de monseigneur Berthelemieu de Brunes (Burghersh). Messire Galehault se tint tout couvert et lui répondit assez feintement et puis dit: « Allons, allons, chevauchons avant. » Donc se trairent (rendirent) ses gens tous d'un lez (côté) et firent leur route (troupe) et les Allemands la leur. Quand messire Regnault de Boullant en vit la manière et comment messire Galehault regardoit de côté sur lui à la fois et point ne parloit, si entra en souspeçon (soupçon), et n'eut mie chevauché en cet état le quart d'une lieue quand il s'arrêta tout coi de-lez (près) son pennon et entre ses gens, et dit en haut à mon sire (messire) Galehault: « Je fais doute, sire chevalier, que vous ne soyez point messire Berthelemieu de Brunes (Burghersh); car je le connois assez, mais point encore je ne vous ai ravisé, si vueil (veux) que vous vous nommez ainçois (avant) que je chevauche plus avant en votre compagnie. » A ces mots leva messire Galehault la main, et en lui approchant devers le chevalier pour le prendre par les rênes de son coursier, écria : « Notre dame, Ribeumont! » Et tantôt messire Roger de Cologne dit: « Cologne, à la res-

cousse! » Quand messire Regnault de Boullant se vit en ce parti, il ne fut mie trop effreez (effrayé), mais mit la main moult appertement à une épée de guerre qu'il portoit à son côté, forte et roide, et la traist (tira) hors du fourreau; et ainsi que messire Galehault s'approcha, qui le cuida (crut) prendre et arrêter par le frein, messire Regnault lui encousit (enfonça) cette roide épée ens (dans) ou (le) côté, par telle manière qu'il lui perça tout outre ses plates (lames de fer) et le fit saigner outre à l'autre lez (côté), et puis retraist (retira) son épée et férit cheval des éperons et laissa monseigneur Galehault en ce parti durement navré. Quand les gens de mon sire (messire) Galehault virent leur maître et capitaine en cet état, si furent ainsi que tous forsennés et commencèrent à eux défendre et à entrer ès (dans les) gens monseigneur Regnault de Boullant, et les assaillirent fièrement. Si en y eut aucuns rués par terre.

Sitôt que le dit messire Regnault eût donné le coup à monseigneur Galehault, il férit coursier des éperons et prit les champs. Là eut aucuns apperts écuyers des gens monseigneur Galehault qui se mirent en chasse après lui, pendant que ses gens se combattoient et que les François entendoient à eux gréver ce qu'ils pouvoient. Messire Regnault qui étoit fort chevalier, dur et hardi malement et bien arrêté et avisé en ses besognes, n'étoit mie trop effreez (effrayé); mais quand il véoit (voyoit) que ces seigneurs le suivoient de si près que retourner le convenoit, ou recevoir blâme, il s'arrêtoit en son

pas sur l'un d'eux et donnoit un si grand coup de sa dite épée que cil (celui) qui féru en étoit n'avoit nulle volonté de lui plus poursuivir (poursuivre); et ainsi en chevauchant il en renversa par terre jusques à trois durement blessés; et si il eut eu une hache bien acérée, en sa main, il n'eut féru coup qu'il n'eut occis un homme. Tant fit le dit chevalier que il éloigna les François et qu'il se sauva, et n'y eut point de dommage de son corps; de quoi ses ennemis le tinrent à grand'prouesse et tous ceux qui depuis en ouïrent parler. Mais ses gens furent ou tous morts ou tous pris, petit s'en sauva. Et là sur la place on entendit à messire Galehault de Ribeumont qui étoit durement navré; et fut amené au plus doucement qu'on put en la ville de Péronne, et là médiciné. De cette navrure ne fut-il oncques depuis sainement guéri, car il étoit chevalier de si grand' volonté et si courageux que pour ce ne se vouloit-il mie épargner; et ne vesqui (vécut) point trop longuement après.

Or retournerons-nous au roi d'Angleterre, et conterons comment il vint assiéger la bonne cité de Rheims, où il ne gagna rien, mais lui coûta.

CHAPITRE CDXXXIV.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE, EN GATANT LE PAYS DE CAMBRÉSIS, VINT ASSIÉGER LA CITÉ DE RHEIMS.

TANT exploitèrent le dessus dit roi et son ost (armée) que ils passèrent Artois, où ils avoient trouvé le pays pauvre et dégarni de vivres, et entrèrent en Cambrésis où ils trouvèrent la marche plus grasse et plus plantureuse; car les hommes du plat pays n'avoient rien bouté ès forteresses, pourtant (attendu) que ils cuidoient (croyoient) être tous assurés du roi d'Angleterre et de ses gens. Mais le dit roi ne l'entendit mie ainsi, combien que ceux de Cambrésis fussent de l'Empire; et s'en vint le dit roi loger en la ville de Beaumes [1] en Cambrésis et ses gens tous environ. Là se tinrent quatre jours pour eux rafraîchir et leurs chevaux, et coururent la plus grand' partie du pays de Cambrésis. L'évêque Pierre de Cambray et le conseil des seigneurs du pays et des bonnes villes envoyèrent sur sauf-conduit devers le roi et son conseil certains messages pour savoir à quel titre il les guerroyoit. On leur répondit que c'étoit pour ce que du temps passé ils avoient fait alliances et grands conforts aux François, et soutenus en leurs villes et forteresses, et fait aussi avant partie de guerre comme leurs ennemis: si devoient

(1) Ce village est situé entre Bapaumes et Cambray. Les imprimés disent Beauvais. J. D.

bien pour cette cause être guerroyés: et autre réponse n'emportèrent ceux qui y furent envoyés. Si convint souffrir et porter les Cambrésiens leur dommage au mieux qu'ils purent.

Ainsi passa le roi d'Angleterre parmi Cambrésis et s'envint en Thierasche; mais ses gens couroient partout à dextre et à senestre et prenoient vivres partout où ils les pouvoient trouver et avoir. Donc il avint que messire Berthelemieu de Brunes (Burghersh) couroit devant Saint Quentin: si trouva et encontra d'aventure le capitaine et gardien pour le temps de Saint Quentin, Messire Bauduins Dennekins; si férirent eux et leurs gens ensemble, et y eut grand hutin et plusieurs renversés d'un lez (côté) et de l'autre. Finalement les Anglois obtinrent la place et fut pris le dit messire Bauduins et prisonnier à monseigneur Berthelemieu de Brunes (Burghersh) à qui il l'avoit été autrefois de la bataille de Poitiers. Si retournèrent les dits Anglois devers l'ost (armée) du roi d'Angleterre qui étoit logé pour ce jour en l'abbaye de Femy où ils trouvèrent grand' foison de vivres pour eux et pour leurs chevaux; et puis passèrent outre et exploitèrent tant par leurs journées, sans avoir nul empêchement, que ils s'en vinrent en la marche de Rheims. Je vous dirai par quel manière. Le roi fit son logis à Saint Bâle outre Rheims, et le prince de Galles et ses frères à Saint Thierry. Le duc de Lancastre tenoit en après le plus grand logis: les comtes, les barons et les chevaliers étoient logés ès villages entour Rheims. Si n'avoient pas leurs aises ni le temps à leur volonté; car ils

étoient là venus au cœur d'hiver, environ la Saint Andrieu (André) que il faisoit laid et pluvieux; et étoient leurs chevaux mal logés et mal livrés (nourris), car le pays deux ans ou trois par avant avoit été toujours si guerroyé que nul n'avoit labouré les terres: pourquoi on n'avoit nuls fourrages, blés, avoines, en gerbes ni en estrains (paille), car ceux de Rheims, de Troyes, de Châlons, de Sainte Manehold (Ménehould) et de Hans n'avoient rien laissé ès villages, mais fait amener toutes garnisons ens (dans) ès bonnes villes et châteaux; et convenoit les plusieurs aller fourrer (fourrager) dix ou douze lieues loin. Si étoient souvent rencontrés des garnisons Françoises, pourquoi il y avoit hutins, combats et noises et mêlées. Une heure perdoient les Anglois et l'autre gagnoient.

De la bonne cité de Rheims étoient capitaines, à ce jour que le roi d'Angleterre y mit le siége, messire Jean de Craon, archevêque du dit lieu, monseigneur le comte de Porcien et messire Hugues de Porcien son frère, le sire de la Bove, le sire de Chavency, le sire Dennore, le sire de Lor et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers de la marche de Rheims. Si s'embesognèrent si bien, ce siége durant, que nul dommage ne s'en prit à la ville; car la cité est forte et bien fermée et de bonne garde. Et aussi le roi d'Angleterre n'y fit point assaillir, pour ce qu'il ne vouloit mie ses gens travailler ni blesser; et demeurèrent le dit roi et ses gens à siége devant Rheims sur cet état que vous avez ouï, dès la fête Saint An-

drieu (André) jusques à l'entrée de Carême [1]. Si chevauchèrent les gens du dit roi souvent en grands routes (troupes), et couroient pour trouver aventures les aucuns par toute la comté de Retel jusques à Montfaucon [2], jusques à Maisières, jusques à Donchery et à Mouson; et logeoint au pays deux jours ou trois et déroboient tout sans défense ni contredit. Auquès (aussi) en ce temps que le dit roi étoit venu devant Rheims, avoit pris messire Eustache d'Aubrecicourt la bonne ville de Athigny sur Aisne, et dedans trouva grand'foison de vivres, et par spécial plus de trois mille tonneaux de vin. Si en départit au dit roi grandement et à ses enfants, dont il l'en sçut grand gré.

(1) Les historiens ne sont pas parfaitement d'accord sur ces dates. Suivant les Chroniques de France (chap. 119), Édouard mit le siége devant Rheims dans le mois de Novembre et le leva le 11 janvier. Knyghton dit qu'Édouard arriva devant Rheims le 18 décembre et y resta sept semaines (Col. 2621, 2623). Selon Walsingham (P. 166), le siége commença le jour de sainte Luce, 13 décembre, et fut levé le 14 janvier jour de St.-Hilaire: puis quelques lignes plus bas il dit que le roi d'Angleterre demeura près de Rheims jusqu'au cinquième jour après la fête de Saint Grégoire pape; *mansitque ibidem Remis usque ad quintum diem post festum Sancti Gregorii papæ*; ce qui recule son départ jusqu'au 17 mars, puisque la fête de Saint Grégoire étoit le 12. Or il est certain qu'il étoit déjà en Bourgogne le 10 de ce mois, date de la trève qu'il conclut à Guillon avec le duc de Bourgogne. (Rymer, *ubi sup.* P. 195 et suivant.) J. D.

(2) Bourg peu éloigné de Verdun. J. D.

CHAPITRE CDXXXV.

Comment messire Jean Chandos et messire Jacques d'Audley prirent le chatel de Charny en Dormois ; et comment le sire de Mucident (Mucidan) y fut occis a l'assaut.

Ainsi que le siége étoit devant Rheims, quéroient les aucuns chevaliers de l'ost (armée) les aventures; dont il avint que messire Jean Chandos, messire James d'Audley, le sire de Mucident (Mucidan), messire Richard de Pontchardon et leurs routes (troupes) chevauchèrent si avant devers Châlons en Champagne que ils vinrent à Charny en Dormois[1], un moult beau fort. Si le regardèrent et considérèrent moult de près quand ils furent là venus: si le convoitèrent durement à assaillir pour savoir si ils le pourroient prendre. Si descendirent de leurs chevaux et se mirent tous à pied eux et leurs gens et approchèrent le châtel et le commencèrent à assaillir roidement et fortement. Par dedans avoit en garnison deux bons chevaliers qui le gardoient, dont l'un avoit nom messire Guy de Caples et portoit un écu d'or à une croix ancrée de sable. Là eut fort assaut et dur, car les chevaliers et leurs gens se défendoient très bien; et aussi ils étoient assaillis fortement et de grand'volonté. En cet assaut s'avança

(2) Probablement, *Cernay en Dormois*, petite ville à huit lieues de Rheims. C'est ainsi qu'elle est nommée dans Knyghton, Col. 2621. J. D.

tellement le sire de Mucident (Mucidan), un moult riche homme et grand sire en Gascogne, que il fut atteint du jet d'une pierre sur son bassinet, par lequel coup le dit bassinet fut effondré et la tête effondrée; et là fut abattu le dit chevalier et mis à grand meschef, car il mourut entre ses gens, sans porter plus avant. De la mort du seigneur de Mucident furent les autres chevaliers si courroucés qu'ils jurèrent que jamais ne partiroient de là si auroient conquis le châtel et ceux qui dedans étoient. Adoncques se mirent-ils à assaillir plus fort assez que devant, et là eut faites maintes grands appertises d'armes; car les gens d'armes Gascons étoient tous forcennés pour la cause de leur maître qu'on leur avoit tué. Si entroient ès fossés sans eux épargner, et venoient jusques aux murs et rampoient contre mont, les targes (boucliers) sur la tête.

Entrementes (cependant) archers traioient (tiroient) sionniement (ensemble) et roidement que nul n'osoit approcher, fors en grand péril. Tant fut assailli et guerroyé que le châtel fut pris; mais moult leur coûta, car dedans y avoit bons conpagnons qui se vendirent au double. Quand les Anglois en furent au dessus, ils prirent les deux chevaliers qui moult vaillamment s'étoient défendus, et aussi aucuns gentils hommes écuyers, et le demeurant (reste) ils mirent tout à l'épée et malmenèrent durement le dit châtel de Charny [1], pour tant (attendu) qu'ils ne le vouloient

(1) Knyghton dit qu'ils mirent le feu à la ville de Cernay et fixe la prise de cette ville au dernier décembre, en disant que le lendemain fut le jour de la Circoncision. Il raconte ensuite des expéditions particu-

mie tenir. Si retournèrent en l'ost (armée) devant la cité de Rheims tous courroucés, car ils avoient perdu la fleur de leurs gens; et là amenèrent leurs prisonniers. Si recordèrent au roi leur seigneur et aux barons comment ils avoient perdu les plus grands et les plus nobles de leur compagnie. Dont le roi fut amérement courroucé, mais mettre n'y pouvoit remède et tous les jours lui venoient nouvelles de ses gens que les François détroussoient, un jour en un village et l'autre en rencontre.

En ce temps, pendant que on séoit devant Rheims, se r'émurent haines et grands mautalents (mécontentements) entre le roi de Navarre et le duc de Normandie. La raison et la cause ne sçais-je mie bien: mais il avint adonc que le roi de Navarre se partit soudainement de Paris et s'en vint à Mante sur Seine (1) et défia le duc de Normandie et ses frères: dequoi tout le royaume fut moult émerveillé à quel

lières de quelques capitaines Anglois dans les environs de Rheims, pendant le siége de cette ville, dont il n'est point parlé dans nos historiens. (Voyez Col. 2622.) J. D.

(1) L'auteur des Chroniques de France ne parle point de la retraite précipitée du roi de Navarre; mais il rapporte un fait qui paroît en être la véritable cause. Le lundi 30 décembre (dit-il, Chap. 119), on exécuta à Paris un bourgeois nommé Martin Pisdoe, convaincu d'avoir conspiré avec quelques officiers et serviteurs du roi de Navarre contre le roi et le régent. Ils devoient introduire dans Paris des troupes dont une partie s'empareroit des différents quartiers, et l'autre iroit au Louvre où devoit être le régent, et mettroit à mort tous ceux dont on jugeroit à propos de se défaire. La conspiration fut découverte par un autre bourgeois nommé Denisot le Pannier. Le récit du chroniqueur est confirmé par plusieurs pièces du trésor des Chartes imprimées dans les Mémoires de Charles le Mauvais. (T. 1. P. 403 et suiv. et T. 2. P. 160 et suiv.) J. D.

titre cette guerre étoit renouvelée. Et adonc prit, en l'ombre de sa guerre, un écuyer de Brusselles (Bruxelles) qui s'appeloit Vautre Obstrate, le fort châtel de Rolleboise séant sur la rivière de Seine à une lieue de Mante; lequel fit depuis moult de maux à ceux de Paris et du pays environ.

CHAPITRE CDXXXVI.

COMMENT LE SIRE DE ROYE ET LE CHANOINE DE ROBERTSART PRIRENT LE SIRE GOMMIGNIES QUI VENOIT AU SECOURS DU ROI D'ANGLETERRE.

En ce temps que le roi d'Angleterre séoit devant la cité de Rheims, par l'ordonnance que vous avez ouïe, avint que le sire de Gommignies qui étoit retourné en Angleterre devers madame la reine, quand le roi d'Angleterre eut renvoyé les étrangers à Calais, si comme ci-dessus est contenu, repassa la mer et vint en Hainaut, et en sa compagnie aucuns écuyers de Gascogne et d'Angleterre; et tiroit à venir tout droit devant Rheims. Le jeune sire de Gommignies qui se desiroit à avancer, lui revenu en Hainaut, fit une assemblée de aucuns compagnons; et se boutèrent plusieurs hommes d'armes en sa route (troupe) et dessous son pennon. Quand ils furent tous ensemble, ils pouvoient être environ trois cents, que uns que autres. Si se partirent de Maubègue où l'assemblée étoit faite et vinrent à Avesnes en Hainaut et passèrent outre, et puis à Trelou. Or étoit adonc en

garnison par le roi en Thierasche le sire de Roye et grand'foison de bons compagnons avec lui, chevaliers et écuyers; et avoit entendu par ses espies que il avoit toujours sur les frontières de Hainaut, que le sire de Gommignies avoit mis sus une charge de gens d'armes pour amener devant Rheims au confort du roi d'Angleterre, et devoit il et ses gens passer parmi la Thierasche. Sitôt que le sire de Roye fut informé de la vérité de cette besogne, il signifia son affaire tout secrètement aux compagnons d'environ lui, et par spécial à monseigneur le chanoine de Robertsart, qui pour le temps gouvernoit la terre du jeune sire de Coucy et se tenoit au châtel de Marle. Quand le chanoine le sçut, il ne fut mie froid de venir cette part, et s'en vint de-lez (près) le seigneur de Roye à (avec) bien quarante lances; et se fit chef le sire de Roye de cette chevauchée. Ce fut bien raison, car c'est un grand baron de Picardie, et étoit pour le temps très bon homme d'armes et bien renommé et connu en plusieurs lieux. Si se mirent ces gens d'armes François, qui pouvoient bien être trois cents, en embûche sur le chemin par où le sire de Gommignies et sa route (troupe) devoient passer; et avoient leurs espies toutes pourvues pour mieux venir à leur fait. Or avint que le sire de Gommignies et sa route (troupe), qui nulle chose n'en savoient et qui cuidoient (croyoient) passer sans rencontre, entrèrent en la Thierasche et au chemin de Rheims, et vinrent un jour à heure de tierce, ou plus matin, en un village qu'on appelle Herbigny[1]. Si eurent conseil que ils se arrêteroient

(1) Village non loin de Rheims. J. D.

là pour eux un petit rafraîchir et leurs chevaux, et puis monteroient sans point d'arrêt, et de bonne heure ils viendroient devant Rheims en l'ost (armée) du roi d'Angleterre. Adonc descendirent-ils en la dite ville et se commencèrent à ordonner pour establer leurs chevaux.

Pendant que les compagnons s'appareilloient, le sire de Gommignies qui étoit adonc jeune et volontereux dit qu'il vouloit chevaucher hors de ce village et savoir s'il trouveroit mieux à fourrer (fourrager). Si appela cinq ou six compagnons des siens et leurs pages, et Cristofle (Christophe) de Mur, un sien écuyer qui portoit son pennon, et se partirent de Herbigny tout roidement sans point de guet.

Or étoient ces chevaliers François et leurs gens en embûches dehors ce village, qui les avoient poursuivis le jour devant et la nuit après, et tiroient que ils les pussent trouver à leur avantage; et si ils ne les eussent trouvés sur les champs, ils avoient en propos que ils entreroient au village eux réveiller: mais le sire de Gommignies et aucuns de ses gens leur churent ainsi en la main. Quand les François aperçurent chevaucher le seigneur de Gommignies si seulement, si furent de premier tous émerveillés quels gens ce pouvoient être, et envoyèrent deux de leurs coureurs devant, qui rapportèrent que c'étoient leurs ennemis. Quand ils ouïrent ces nouvelles, si se partirent de leur embûche au plutôt qu'ils purent, en écriant: « Roye, au seigneur, Roye; » et se partirent les chevaliers devant; monseigneur de Roye, sa bannière devant lui toute développée, mes-

sire Flamens de Roye son cousin, messire Louis de Robertsart, le chanoine de Robertsart son frère qui étoit écuyer, messire Chrestien de Bommeroye et les autres, chacun son glaive en son poing, et abaissés les fers devers leurs ennemis. Quand le sire de Gommignies se vit en ce parti et ainsi hâté, si fut tout émerveillé. Non pourquant il eut bon avis et hardiment de arrêter et de attendre les ennemis, et ne daignèrent, il et les siens, fuir: si abaissèrent leurs glaives et se mirent en ordonnance de combattre. Là vinrent les François, bien montés, et se boutèrent roidement en ces Anglois et Gascons où il n'avoit mie trop grand' route (troupe). Si fut le sire de Gommignies de première venue rué jus (à bas) de coup de glaive, et n'eut oncques puis espace en la place de remonter. Là se mirent-ils à defense il et ses gens moult vaillamment, et y firent maintes belles appertises d'armes; mais finalement le sire de Gommignies ne put durer: si fut pris et fiancé prisonnier et deux écuyers de Gascogne avec lui, qui trop vaillamment et bien se combattirent et qui moult enuis (avec peine) se rendirent; mais rendre les convint, autrement ils eussent été morts ainsi que fut Cristofle du Mur, un bon appert écuyer qui portoit le pennon du seigneur de Gommignies. Bref tous ceux qui là étoient furent tous morts ou pris excepté les varlets qui se sauvèrent par bien fuir, car ils étoient bien montés; et aussi on ne fit point de chasse après eux, car ils entendirent à plus grand' chose.

CHAPITRE CDXXXVII.

COMMENT LE SIRE DE ROYE ET SA ROUTE (TROUPE) DÉCONFIRENT LES GENS DU SIRE DE GOMMIGNIES, ET FURENT TOUS MORTS OU PRIS.

QUAND les chevaliers et écuyers qui pris avoient le sire de Gommignies et rué jus (à bas), et ceux qui étoient avec lui issus du village, ils ne voulurent pas là arrêter, mais brochèrent chevaux des éperons et se boutèrent au village dessus dit en écriant: « Roye, au seigneur, Roye. » Dont furent tous ceux qui là étoient moult ébahis, quand ils sçurent leurs ennemis si près d'eux; et étoient la plus grand'partie d'eux tous désarmés et tous épars: si ne se purent rallier ni mettre ensemble. Là les prirent les François à volonté, en granges, en logis et en fours; et y eut le dit chanoine de Robertsart plusieurs prisonniers, pour tant (attendu) que les Hainuyers le connoissoient mieux que nul des autres. Bien est vérité qu'il en y eut aucuns qui se recueillirent en une petite forte maison avironnée d'eau, qui siéd en ce village de Herbigny; et conseillèrent les aucuns qui dedans étoient que on se défendit; et y mettoient bonne raison. « Cette maison est assez forte pour nous tenir tant que le roi d'Angleterre qui est devant Rheims orra (entendra) nouvelles de nous; et sitôt qu'il pourra savoir que nous sommes si appressés des François, il n'est nulle doute qu'il nous envoiera conforter. » Là ré-

pondirent les autres qui n'étoient mie assurés: « Nous ne nous pouvons tenir ni jour ni heure, car cette maison est toute plate et avirounée de nos ennemis. Et si n'avons homme qui sçut aller querir aide devers le roi d'Angleterre notre seigneur, qui ne fut en péril de mort. »

Ainsi étoient les compagnons là en débat et en enstrif (querelle) entr'eux. Là vinrent le seigneur de Roye et les chevaliers qui leur dirent: « Écoutez, seigneurs, si vous vous faites assaillir tant ou petit, vous serez tous morts sans mercy; car tantôt vous prendrons de force. » Si que ces paroles et semblables ébahirent les plus hardis; et se rendirent tous ceux qui dedans étoient, sauves leurs vies. Si furent tous pris prisonniers et envoyés en la terre de Coucy et ens (dans) ès garnisons prochaines dont les François étoient partis. Cette avenue avint à monseigneur Jean de Gommignies et à sa route (troupe) environ Noël, l'an mil trois cent cinquante neuf. De quoi le roi d'Angleterre, quand il le sçut, fut moult courroucé; mais amender ne le put tant comme à cette fois.

Or retournerons au siége de Rheims et parlerons d'une avenue qui avint à monseigneur Berthelemieu de Brunes (Burghersh) qui avoit assiégé la tour et le châtel de Courmicy et un chevalier Champenois dedans qui s'appeloit messire Henri de Vans; et se armoit le dit messire Henri, de noir à cinq anneaux d'argent et crioit, Vienne.

CHAPITRE CDXXXVIII.

COMMENT MESSIRE BERTHELEMIEU DE BRUNES ABATTIT LA TOUR DE COURMICY; ET COMMENT CEUX DE DEDANS SE RENDIRENT A LUI.

Le siége tenant devant Rheims, étoient les seigneurs, les comtes, les barons épars en la marche de Rheims, si comme vous avez ouï conter ci-dessus, pour mieux être à leur aise, et pour garder les chemins que nulles pourvéances (provisions) n'entrassent en la dite cité. De quoi cil (ce) bon chevalier messire Berthelemieu de Brunes (Burghersh), et grand baron d'Angleterre, étoit à (avec) toute sa route (troupe) et sa charge de gens d'armes et d'archers logés à Courmicy (1), un moult beau château de l'archevêque de Rheims; lequel arhevêque y avoit mis dedans en garnison le chevalier dessus nommé et plusieurs bons compagnons aussi pour le garder et défendre contre les Anglois. Ce châtel ne doutoit nul assaut, car il y avoit une tour quarrée malement grosse et épaisse de mur et bien bataillée (fortifiée). Quand messire Berthelemieu qui le châtel avoit assiégé l'eut bien avisé et considéré la forte manière, et que par assaut il ne le pourroit avoir, il fit appareiller une quantité de mineurs qu'il avoit avec lui et à ses gages, et leur commanda qu'ils voulussent

(1) Suivant Knyghton le siége commença le 20 décembre et dura jusqu'au jour de l'Épiphanie que la place fut emportée. J. D.

faire leur devoir de la forteresse miner, et trop bien il les paieroit. Ceux répondirent: « Volontiers. » Adonc entrèrent ces ouvriers en leur mine et minèrent continuellement nuit et jour, et firent tant qu'ils vinrent moult avant pardessous la grosse tour; et à la mesure qu'ils minoient, ils mettoient étaies; et ceux du fort rien n'en savoient. Quand ils furent audessus de leur mine, tant que pour faire renverser la tour quand ils voudroient, ils vinrent à messire Berthelemieu et lui dirent: « Sire, nous avons tellement appareillé notre ouvrage que cette grosse tour trébuchera quand il vous plaira. » — « Bien est, répondit le chevalier, n'en faites plus sans mon commandement. » Ceux dirent: « Volontiers. » Adonc monta à cheval messire Berthelemieu et emmena Jean de Ghistelles avec lui, qui étoit de ses compagnons, et s'en vinrent jusques au châtel. Messire Berthelemieu fit signe qu'il vouloit parlementer à ceux de dedans. Tantôt messire Henri se traist (rendit) avant et vint aux créneaux et demanda qu'il vouloit[1]. « Je vueil (veux), ce dit messire Berthelemieu, que vous vous rendez, ou autrement vous êtes tous morts sans remède. » — « Et comment, répondit le chevalier François, qui se prit à rire? Nous sommes céans tous haittiez (sains) et bien pourvus de toutes choses, et vous voulez que nous nous rendions si simplement: ce ne sera jà. » — « Messire Henri, messire Henri, si vous saviez en quel parti

(1) On peut commencer à compter ici une nouvelle année, suivant la date que Knyghton assigne, comme on vient de le voir, à la prise de Cormicy. J. D.

vous êtes, ce répondit le chevalier d'Angleterre, vous vous rendriez tantôt et à peu de paroles. » — « En quel parti pouvons-nous être, sire, répondit le chevalier François ? » — « Vous istrez (sortirez) hors, dit messire Berthelemieu, et je le vous montrerai, par condition que si vous voulez retourner en votre tour, je le vous accorderai et assurances jusques adonc. » Messire Henri entra en ce traité et crut le chevalier Anglois, et issit (sortit) hors de son fort, lui quatrième tant seulement, et vint là où messire Berthelemieu et messire Jean de Ghistelles étoient. Sitôt comme il fut là venu, ils le menèrent à leur mine et lui montrèrent comment la grosse tour ne tenoit fors sur estançons (étaies) de bois. Quand le chevalier François vit le péril, si dit à messire Berthelemieu : « Certainement, sire, vous avez bonne cause, et ce que fait en avez vient de grand'gentillesse : si nous mettons en votre volonté et le nôtre aussi. » Là les prit messire Berthelemieu comme ses prisonniers et les fit partir hors de la tour, uns et autres, et le leur aussi ; et puis fit bouter le feu en la mine. Si ardirent les estançons (étaies), et quand ils furent tous ars (brûlés), la tour qui étoit malement grosse et quarrée ouvrit et se partit en deux et renversa d'autre part. « Or regardez, ce dit messire Berthelemieu à monseigneur Henri de Vaulx et à ceux de la forteresse, si je vous disois vérité. » Ils répondirent : « Sire, oil : nous demeurons vos prisonniers à votre volonté, et remercions de votre courtoisie ; car les Jacques Bons Hommes qui jadis régnèrent en ce pays, si ils eussent ainsi été au des-

sus de nous que vous étiez oraims (maintenant), ils ne nous eussent mie fait la courtoisie pareille que vous avez. » Ainsi furent pris les compagnons de la garnison de Cormicy et le château effondré.

CHAPITRE CDXXXIX.

Comment le roi d'Angleterre se partit de devant Rheims sans rien faire; et comment il prit la ville de Tonnerre.

Le roi d'Angleterre se tint à siége devant Rheims bien le terme de sept semaines et plus, mais oncques n'y fit assaillir, ni point ni petit; car il eut perdue sa peine. Quand il eut là tant été que il lui commençoit à ennuyer, et que ses gens ne trouvoient mais rien que fourrer (fourrager), et perdoient leurs chevaux et étoient en grand' mésaise de tous vivres, ils se délogèrent et se arroutèrent (assemblèrent) comme par avant, et se mirent au chemin pardevers Châlons en Champagne. Et passa le dit roi et tout son ost (armée) assez près de Châlons et se mit par devers Bar-le-duc [1], et après pardevers la cité de Troyes et vint loger à Méry sur Seine; et étoit tout son ost (armée) entre Méry et Troyes où on compte huit lieues de pays. Pendant ce qu'il étoit à Méry sur Seine, son connétable chevaucha outre, qui tou-

(1) Ce n'étoit pas là le chemin qu'il falloit prendre pour aller directement de Rheims à Troyes; mais il est vraisemblable qu'Édouard vouloit parcourir le pays pour le ravager. J. D.

jours avoit la première bataille, et vint devant Saint Florentin dont messire Oudart de Renty étoit capitaine, et y fit un moult grand assaut, et fit devant la porte de la forteresse développer sa bannière qui étoit faissée d'or et d'azur à un chef pallé, les deux bouts géronnés à un écusson d'argent en-my (milieu) la moyenne; et là eut grand assaut et fort, mais rien n'y conquirent les Anglois. Si vint le dit roi d'Angleterre et tout son ost (armée) et se logèrent entour Saint Florentin sur la rivière d'Armençon; et quand ils s'en partirent, ils vinrent pardevant Tonnerre, et là eut grand assaut et dur; et fut la ville prise par force, et non le châtel: mais les Anglois gagnèrent au corps de la ville plus de trois mille pièces de vin. Adonc étoit dedans la cité d'Auxerre le sire de Fiennes connétable de France, à (avec) grand'foison de gens d'armes.

CHAPITRE CDXL.

Comment le roi d'Angleterre se partit de Tonnerre et s'en vint loger a Montirail (Montréal), et puis de là a Aiguillon sur la rivière de Sellettes (Serin).

Le roi d'Angleterre et son ost (armée) reposèrent dedans Tonnerre cinq jours pour la cause des bons vins qu'ils avoient trouvés, et assailloient souvent au châtel; mais il étoit bien garni de bonnes gens d'armes, desquels messire Baudouin Dennekins maître

des arbalêtriers étoit capitaine. Quand ils furent bien refraîchis et reposés en la ville de Tonnerre, ils s'en partirent et passèrent la rivière d'Armençon, et laissa le roi d'Angleterre le chemin d'Auxerre à la droite main et prit le chemin de Noyers [1]; et avoit telle intention que d'entrer en Bourgogne et d'être là tout le Carême. Et passa lui et tout son ost (armée) dessous Noyers, et ne voulut oncques que on y assaillit, car il tenoit le seigneur prisonnier de la bataille de Poitiers. Et vint le roi et tout son ost (armée) à gite à une ville qu'on appelle Mont-real, sur une rivière que on dit Sellettes [2]. Et quand le roi s'en partit, il monta cette rivière et s'en vint loger à Guillon sur Sellettes [3]; car un sien écuyer qu'on appeloit Jean de Arleston, et s'armoit d'azur à un écusson d'argent, avoit pris la ville de Flavigny qui siéd assez près de là, et avoit dedans trouvé de toutes pourvéances (provisions) pour vivre, le roi et tout son ost (armée), un mois entier. Si leur vint trop bien à point, car le roi fut en la ville d'Aiguillon dès la nuit des Cendres [4] jusques en-my (milieu) Carême. Et toujours couroient ses maréchaux et ses coureurs le pays, ardant, gâtant et exillant (ravageant) tout entour eux; et refraîchissoient souvent l'ost (armée) de nouvelles pourvéances (provisions).

(1) Petite ville sur la rivière de Serin. J. D.

(2) Mont-Réal est situé près de la rivière de Serin ou Serain. On ne connoît dans ce canton aucune rivière nommée *Sellettes*. J. D.

(3) Guillon est, ainsi que Mont-Réal, sur la rivière de Serin. J. D.

(4) Le jour des Cendres fut cette année le 19 février. J. D.

CHAPITRE CDXLI.

CY DIT COMMENT LES SEIGNEURS D'ANGLETERRE MENOIENT AVEC EUX TOUTES CHOSES NÉCESSAIRES ; ET DE LEUR MANIÈRE DE CHEVAUCHER.

Vous devez savoir que les seigneurs d'Angleterre et les riches hommes menoient sur leurs chars, tentes, pavillons, moulins, fours pour cuire et forges pour forger fers de chevaux et toutes autres choses nécessaires; et pour tout ce étoffer, il menoit bien huit mille chars tous attelés chacun de quatre roncins bons et forts que ils avoient mis hors d'Angleterre. Et avoient encore sur ces chars plusieurs nacelles et batelets faits et ordonnés si subtilement de cuir boullu que c'étoit merveilles à regarder; et si pouvoient bien trois hommes dedans, pour aider à nager (naviguer) parmi un étang ou un vivier tant grand qu'il fut, et pêcher à leur volonté. De quoi ils eurent grand'aise tout le temps et tout le Carême, voire les seigneurs et les gens d'état; mais les communes se passoient de ce qu'ils trouvoient. Et avec ce le roi avoit bien pour lui trente fauconniers à cheval chargés d'oiseaux et bien soixante couples de forts chiens et autant de lévriers, dont il alloit chacun jour ou en chasse ou en rivière, ainsi qu'il lui plaisoit; et si y avoit plusieurs des seigneurs et des riches hommes qui avoient leurs chiens et leurs oiseaux aussi bien comme le roi. Et étoit toujours

leur ost partie (divisée) en trois parties; et chevauchoit chacun ost (armée) par soi, et avoit chacun ost avant garde et arrière garde, et se logeoit chacun ost par lui une lieue arrière de l'autre: dont le prince en menoit l'une partie, le duc de Lancastre l'autre, et le roi d'Angleterre la tierce et la plus grande. Et ainsi se maintinrent-ils dès Calais jusques adonc que ils vinrent devant la cité de Chartres.

CHAPITRE CDXLII.

Pour quelle cause le roi d'Angleterre ne courut point le pays de Bourgogne; et comment il s'en vint loger au Bourg la Reine lez (près) Paris.

Nous parlerons du roi d'Angleterre qui se tenoit à Aiguillon sur Sellettes (Serin) et vivoit il et son ost (armée) des pourvéances (provisions) que Jean de Arleston avoit trouvées à Flavigny. Pendant que le roi séjournoit là pensant et imaginant comment il se maintiendroit, le jeune duc de Bourgogne qui régnoit pour le temps et son conseil, par la requête et ordonnance de tout le pays de Bourgogne entièrement, envoyèrent devers le dit roi d'Angleterre suffisants hommes, chevaliers et barons, pour traiter à respiter (donner du répit) et non ardoir (brûler) ni courir le pays de Bourgogne. Si s'embesognèrent adonc de porter ces traités les seigneurs qui ci s'ensuivent. Premièrement, messire Anceaulx de Salins

grand chancelier de Bourgogne, messire Jacques de Vienne, messire Jean de Rye, messire Hugues de Vienne, messire Guillaume de Toraise et messire Jean de Montmartin. Ces seigneurs exploitèrent si bien et trouvèrent le roi d'Angleterre si traitable, que une composition fut faite entre le dit roi et le pays de Bourgogne que parmi deux cent mille francs [1] qu'il dut avoir tous appareillés il deporta (différa) le dit pays de Bourgogne à non courir et l'assura le dit roi de lui et des siens le terme de trois ans. Quand cette chose fut scellée et accordée, le roi se délogea et tout son ost (armée) et prit son retour et le droit chemin de Paris et s'en vint loger sur la rivière d'Yonne à Kou [2] dessous Vezelay. Si s'étendirent ses gens sur cette belle rivière que on dit Yonne, et comprenoient tout le pays jusques à Clamecy à l'entrée de la comté de Nevers; et entrèrent les Anglois en Gatinois; et exploita tant le roi d'Angleterre par ses journées qu'il vint devant Paris et se logea à deux petites lieues près, au Bourg la Reine [3].

(1) La charte de cette trève porte deux cent mille deniers d'or ou moutons. Elle fut conclue à Guillon, le 10 mars de cette année. (Rymer, *ubi sup.* P. 195 et suiv.) J. D.

(2) Ce mot est écrit ainsi dans les manuscrits sans aucun signe d'abréviation; mais c'est vraisemblablement une omission des premiers copistes, répétée par les autres; car tout porte à croire que *Cou* ou *Kou* est la première syllabe du mot *Coulanges*, où le roi d'Angleterre passa l'Yonne suivant l'auteur des Chron. de France. Chap. 120 J. D.

(3) L'auteur des chroniques de France dit que le roi d'Angleterre se logea d'abord à Chanteloup entre Chastres, maintenant Arpajon et Montlhéry, et suppose qu'il y demeura depuis le mardi, dernier jour de mars, jusqu'au 7 avril que les troupes serrèrent Paris de plus près et se

CHAPITRE CDXLIII.

COMMENT LE NOBLE ROYAUME DE FRANCE ÉTOIT COURU DE TOUS CÔTÉS TANT D'ANGLOIS QUE DE NAVARROIS: ET COMMENT PIERREPONT FUT PRIS DES GENS MESSIRE EUSTACHE D'AUBRECICOURT.

Ainsi tournoyant tout le pays cheminoit le roi d'Angleterre et ses gens qui détruisoient tout devant eux; et d'autre part, les garnisons qui se tenoient et faisoient guerre pour lui en Beauvoisis, en Picardie, en France, en Brie, et en Champagne guerroyoient et gâtoient tout le pays. D'autre côté le roi de Navarre qui se tenoit en la marche de Normandie faisoit aussi moult forte guerre. Ainsi étoit guerroyé le noble royaume de France de toutes parts que on ne savoit auquel entendre. Et par spécial messire Eustache d'Aubrecicourt qui se tenoit à Athigny sur Esne (Aisne) et qui avoit là une grosse garnison de soudoyers et de compagnons qui gâtoient, rançonnoient et honnissoient tout le pays, et couroient toute la bonne comté de Retel

cantonnèrent à Châtillon, à Issy, à Vauvres, à Vaugirard et dans les autres villages des environs. Durant cet intervalle on entama une négociation pour la paix; les plénipotentiaires respectifs s'assemblèrent le vendredi saint 3 avril et se séparèrent bientôt après sans pouvoir rien conclure. Ils s'assemblèrent de nouveau le 10 du même mois, et la conférence n'eut pas un succès plus heureux. Les chroniques de France, dont nous empruntons ces détails, en fournissent encore quelques autres qui ont été omis par Froissart. (Voyez les chapitres 120, 121, etc.) J. D.

jusques à Donchery, jusques à Maisières, jusques au Chesne Pouilleux, jusques à Sthenay en la comté de Bar; et gissoient et logeoient au pays quelque part qu'ils vouloient deux nuits ou trois, sans être destourbés (troublés) de nullui (personne) et puis s'en venoient loger, reposer et refraîchir en leur forteresse à Athigny.

Bien est vérité que tous les seigneurs, chevaliers et écuyers le menaçoient moult fort et assignèrent entr'eux plusieurs journées pour issir (sortir) aux champs et venir assiéger le dit messire Eustache d'Aubrecicourt en Athigny: mais oncques n'en fut rien fait. Et avint que les compagnons de Athigny qui ne faisoient nuit et jour fors que soutillier (imaginer) et aviser comment ils pourroient prendre et embler (enlever) villes et fortéresses, et quel part ils se trairoient (rendroient) pour plus gagner, vinrent de nuit à une forte ville et bon châtel qui siéd en Laonnois assez près de Montagu en très forts marais, et appelle-t-on la dite forteresse Pierrepont; et y étoient pour lors grand'foison de bonnes gens du pays qui y avoient mis et retrait (retiré) le leur sur la fiance du fort lieu.

A l'heure que ces compagnons d'Athigny vinrent là, les guètes étoient endormis. Si se mirent les dits compagnons, pour convoitise de gagner, parmi ces grands marais à grand meschef, et vinrent jusques aux murs, et puis entrèrent en la ville et la gagnèrent sans défense et la dérobèrent toute à leur volonté. Si trouvèrent plus d'avoir que en nul lieu où ils eussent été; et quand il fut grand jour, ils

ardirent (brûlèrent) la ville et s'en partirent et s'en revinrent arrière à Athigny, bien fournis de bon pillage.

CHAPITRE CDXLIV.

Cy s'ensuivent les prophéties du cordelier, tant sur les gens d'Église que sur les seigneurs temporels.

En ce temps avoit un frère mineur plein de grand clergie (savoir) et de grand entendement en la cité d'Avignon, qui s'appeloit frère Jean de la Rochetaillade, lequel frère mineur le pape Innocent VIe. faisoit tenir en prison au châtel de Bagnolles, pour les grandes merveilles qu'il disoit, qui devoient avenir mêmement et principalement sur les prélats et présidents de sainte église pour les superfluités et le grand orgueil qu'ils demènent; et aussi sur le royaume de France et sur les grands seigneurs de chrétienté, pour les oppressions qu'ils font sur le commun peuple. Et vouloit le dit frère Jean toutes ces paroles prouver par l'apocalypse et par les anciens livres des saints prophètes qui lui étoient ouverts par la grâce du Saint Esprit, si qu'il disoit; des quelles moult en disoit qui fortes étoient à croire. Si en voit-on bien avenir aucunes dedans le temps qu'il avoit annoncé; et ne les disoit mie comme prophète, mais il les savoit par les anciennes écritures et par la grâce du Saint Esprit, ainsi que dit est, qui lui avoit donné enten-

dement de déclarer toutes ces anciennes troubles prophéties et écritures pour annoncer à tous chrétiens l'année et le temps que elles devoient avenir. Et en fit plusieurs livres bien dictés et bien fondés de grand'science de clergie (étude); desquels l'un fut fait l'an mil trois cent quarante cinq, et l'autre l'an mil trois cent cinquante six. Et avoit écrit dedans tant de merveilles à avenir entre l'an cinquante six et l'an soixante dix, qui trop seroient fortes à croire, combien que on ait plusieurs choses vu avenir. Et quand on lui demandoit de la guerre aux François, il disoit que ce n'étoit rien de tout ce que on avoit vu envers ce que on verroit; car il n'en seroit paix ni fin jusques à tant que le royaume de France seroit gâté et exillé (ravagé) par toutes ses parties et ses régions. Et tout ce a-t-on bien vu avenir depuis, car le royaume de France a été foulé, gâté et exillé (ravagé); et par spécial, au termine (moment) que le dit frère mineur y mettoit, l'an cinquante six, l'an cinquante sept, l'an cinquante huit, l'an cinquante neuf, en toutes ses régions, tellement que nul des princes ni des gentils hommes ne s'osoit montrer contre ces gens de bas état, assemblés de tous pays, venus l'un après l'autre, sans nul chef de haut homme. Et avoient le dit royaume sans nulle défense à leur volonté, ainsi comme vous avez ouï, et élisoient souverains capitaines entr'eux par diverses marches, aux quels ils obéissoient, ceux qui se mettoient en leur compagnie, et faisoient certains convenants (engagements) les uns aux autres de leur roberie et pillerie et des

rançons et des prisonniers et en trouvoient tant que les capitaines en étoient tous riches, et si riches que sans nombre et sans mesure du grand avoir qu'ils assembloient [1].

Or retournerons-nous au roi d'Angleterre.

CHAPITRE CDXLV.

Comment le duc de Normandie, par grand sens et avis ne voulut mie consentir bataille au roi d'Angleterre; et comment messire Gautier de Mauny et autres chevaliers Anglois vinrent escarmoucher jusques aux barrières de Paris.

Le roi dessus nommé étoit logé au Bourg la Reine, à deux petites lieues près de Paris, et tout son ost (armée) contre mont en allant devers Montlhéry. Si envoya le dit roi pendant qu'il étoit là ses hérauts dedans Paris au duc de Normandie qui s'y tenoit atout (avec) grands gens d'armes, pour demander bataille; mais le duc ne lui accorda rien; ainçois (mais) retournèrent les messagers sans rien faire. Quand le roi vit que nul n'istroit (sortiroit) de Paris pour le combattre si en fut tout courroucé. Adonc s'avança cil (ce) bon chevalier messire Gautier de

(1) Une des conséquences nécessaires du système féodal avoit été de préférer les auxiliaires et mercénaires étrangers qui détruisoient toutes les ressources de l'état, aux communes armées qui eussent compris leur force et détruit plutôt les souverainetés féodales. De là le désordre immense de ces temps. Les serfs accablés se soulevèrent enfin et vengèrent par des atrocités les atrocités commises contre eux. J. A. B.

Mauny et pria au roi son seigneur que il lui voulut laisser faire une chevauchée et envaye (invasion) jusques aux barrières de Paris. Et le roi le lui accorda et nomma personnellement ceux qu'il vouloit qui allassent avec lui; et fit là le roi plusieurs chevaliers nouveaux, desquels le sire de La Ware en fut l'un, et le sire de Filvautier (Fitz Walter), et messire Thomas Balastre (Banaster) [1], et messire Guillaume de Toursiaux (Tonceaux), messire Thomas le Despensier (Spenser), messire Jean de Nuefville (Neville) et messire Richard Stury, et plusieurs autres. Et l'eut été Colart d'Aubrécicourt fils à monseigneur Nicole, s'il eut voulu, car le roi le vouloit, pourtant (attendu) qu'il étoit à lui et son écuyer de corps; mais le dit Colart s'excusa et dit qu'il ne pouvoit trouver son bassinet. Le sire de Mauny fit son emprise et amena ces nouveaux chevaliers escarmoucher et courir jusques aux barrières de Paris. Là eut bonne escarmouche et dure, car il avoit dedans la cité de bons chevaliers et écuyers qui volontiers fussent issus (sortis), si le duc de Normandie l'eut consenti. Toutefois ces gentils hommes qui étoient dedans Paris gardèrent la porte et la barrière tellement que ils n'y eurent point de dommage; et dura l'escarmouche du matin jusques à midi, et en y eut des navrés des uns et des autres. Adonc se retraist (retira) le sire de Mauny et en ramena ses gens à leur logis; et se tinrent là encore ce jour et la

(1) Sire Thomas Banaster fut nommé plus tard par Édouard chevalier de la Jarretière. J. A. B.

nuit en suivant. A lendemain[1] se délogea le roi d'Angleterre et prit le chemin de Montlhéry.

Or vous dirai quel propos aucuns seigneurs d'Angleterre et de Gascogne eurent à leur délogement. Ils sentoient dedans Paris tant de gentilshommes: si supposèrent, ce qu'il avint, que ils en videroient aucuns jeunes et aventureux pour leurs corps avancer et pour gagner. Si se mirent en embûche, bien deux cents armures de fer, toutes gens d'élite, Anglois et Gascons, en une vide maison à trois lieues de Paris. Là étoient le captal de Beuch (Buch), messire Aymemons de Pommiers et messire de Curton, Gascons; et Anglois, le sire de Nuefville (Neville), le sire de Montbray (Mowbray) et messire Richart de Poutchardon: ces six chevaliers étoient souverains de cette embûche. Quand les François qui se tenoient dedans Paris virent le délogement du roi d'Angleterre, si se recueillirent aucuns jeunes seigneurs et bons chevaliers et dirent entr'eux: « C'est bon que nous issions (sortions) hors secrétement et poursuivons un petit l'ost (armée) du roi d'Angleterre, à savoir si nous y pourrions rien gagner. Ils furent tantôt tous d'un accord, tels que messire Raoul de Coucy, messire Raoul de Rayneval, le sire de Montsaut, le sire de Helly, le châtelain de Beauvais, le Bégue de Vi-

(1) Suivant l'auteur des Chroniques de France, le roi d'Angleterre vint à la tête de son armée jusques sous les murs de Paris le dimanche de Quasimodo 12 d'avril, et en partit le jour même avant midi pour suivre ses bagages qu'il avoit envoyés vers Chartres. (*Chronique de France*, Chap. 122.) J. D.

laines, le sire de Wasières, le sire de Waurin, messire Gauvain de Bailloel (Bailleul), le sire de Vaudeuil, messire Flamans de Roye, messire le Haze de Chambli, messire Pierre de Sermaise, messire Philippe de Savoisy, et bien cent lances en leur compagnie.

Si issirent (sortirent) hors tous bien montés et en grand'volonté de faire aucune chose, mais (pourvu) qu'ils trouvassent à qui; et chevauchèrent tout le chemin du Bourg la Reine et passèrent outre et se mistrent (mirent) aux champs tout le froye (sur les traces) des gens le roi d'Angleterre, et passèrent encore outre la dessus dite embûche du captal et de sa route (troupe).

Assez tôt après ce que ils furent passés, l'embûche des Anglois et des Gascons issit (sortit) hors et saillit avant, leurs glaives abaissés, en écriant leur cri. Les François se retournèrent et eurent grand'merveille que c'étoit, et connurent tantôt que c'étoient leurs ennemis. Si s'arrêtèrent tous cois et se mirent en ordonnance de bataille et abaissèrent les lances contre les Anglois et les Gascons qui tantôt furent venus. Là y eut de première encontre forte joûte et rués plusieurs par terre d'un lez (côté) et de l'autre; car ils étoient tous fort montés. Après cette joûte ils sachèrent (tirèrent) leurs épées et entrèrent l'un dedans l'autre et se commencèrent à battre et à férir et à donner grands horions; et là eut faites maintes belles appertises d'armes, et dura cil (ce) débat une grand'espace, et fut tellement demené que on ne sçut à dire un grand temps, les François ni les An-

glois en auront le meilleur, et par spécial là fut le captal de Beuch (Buch) très bon chevalier, et y fit de sa main maintes grandes appertises d'armes. Finalement les Anglois et Gascons se portèrent si bien de leur côté que la place leur demeura; car ils étoient tant et demi que les François. Et là fut du côté des François bon chevalier le sire de Campremy, et se combattit vaillamment dessous sa bannière; et fut cil (celui) qui la portoit occis, et la bannière abattue, qui étoit d'argent à une bande de gueules à six merlettes noires, trois dessus et trois dessous; et fut le sire de Campremy pris en bon convenant (ordre).

Les autres chevaliers et écuyers François qui virent la mésaventure et qu'ils ne pouvoient recouvrer, se mirent au retour devers Paris tout en combattant, et Anglois et Gascons poursuivirent après de grand' volonté. En cette chasse qui dura jusques outre le Bourg la Reine y furent pris neuf chevaliers, que bannerets que autres; et si les Gascons et les Anglois qui les poursuivoient ne se fussent doutés de l'issue (sortie) de ceux de Paris, jà nul n'en fut ébappé qu'ils ne fussent tous morts ou tous pris. Quand ils eurent fait leur emprise, ils retournèrent devers Montlhéry où le roi d'Angleterre chevauchoit, et emmenèrent leurs prisonniers auxquels ils firent bonne compagnie, et les rançonnèrent courtoisement ce propre soir, et les renvoyèrent arrière à Paris ou là où il leur plut à aller, et les reçurent courtoisement sur leur foi.

CHAPITRE CDXLVI.

Comment le duc de Normandie et son conseil envoyèrent légats pour traiter de la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre; et comment la paix fut faite.

L'intention de Édouard roi d'Angleterre étoit telle que il entreroit en ce bon pays de Beauce et se trairoit (rendroit) tout bellement sur cette bonne rivière de Loire, et se viendroit, tout cet été jusques après août, refraîchir en Bretagne, et tantôt sur les vendanges, qui étoient moult belles apparents, il retourneroit et viendroit de rechef en France mettre le siége devant Paris. Car point ne vouloit retourner en Angleterre pour ce qu'il en avoit au partir parlé si avant, si auroit eu son intention du dit royaume; et lairoit (laisseroit) ses gens par ces forteresses qui guerre faisoient pour lui en France, en Brie, en Champagne, en Picardie, en Ponthieu, en Vismeu, en Veuguecin (Vexin), et en Normandie, guerroyer et hérier (harasser) le royaume de France, et si tanner (fatiguer) et fouler les cités et les bonnes villes que de leur volonté elles s'accorderoient à lui.

Adonc étoit à Paris le duc de Normandie et ses deux frères, et le duc d'Orléans leur oncle, et tout le plus grand conseil de France, qui imaginoient bien le voyage du roi d'Angleterre et comment il et ses gens fouloient et apauvrissoient le royaume de France; et

que ce ne se pouvoit longuement tenir ni souffrir, car les rentes des seigneurs et des églises se perdoient généralement partout. Adoncques étoit chancelier de France un moult sage et vaillant homme messire Guillaume de Montagu [1], évêque de Thérouenne, par qui conseil on ouvroit (agissoit), en partie en France, et bien le valoit en tous états, car son conseil étoit bon et loyal. Avecques lui y étoient encore deux clercs de grand'prudence, dont l'un étoit abbé de Clugny [2] et l'autre maître des frères prêcheurs, et l'appeloit-on frère Symon de Langres maître en divinité. Ces deux clercs dernièrement nommés, à la prière, requête et ordonnance du duc de Normandie et de ses frères et du duc d'Orléans leur oncle et de tout le grand conseil entièrement, se partirent de Paris sur certains articles de paix, et messire Hugues de Genèves seigneur d'Antun [3] en leur compagnie, et s'en vinrent devers le roi d'Angleterre qui cheminoit en Beauce pardevers Galardon. Si parlèrent ces deux prélats et le chevalier [4] au dit roi d'Angleterre et commencèrent à

(1) Il se nommoit Gilles Aicelin de Montagu. (*Hist. des chanceliers* par Duchesne, P. 344.) J. D.

(2) Il s'appeloit Audroin de la Roche. (*Gallia christiana*, T. 4. Col. 1152.) J. D.

(3) Il faut lire, *seigneur d'Anthon*. Hugues de Genève possédoit cette seigneurie du chef de sa femme Isabelle dame d'Anthon. (*Hist. gén. de la mais. de France*, T. 2. P. 160.) J. D.

(4) Ces trois personnages étoient les médiateurs nommés par le pape: les plénipotentiaires du régent étoient Jean de Donnans élu évêque de Beauvais, chancelier de Normandie, Charles de Montmorency, Jean de Melun comte de Tancarville, le maréchal de Boucicaut, Aymart de la Tour sire de Vinay, Simon de Bucy premier président du parlement et plusieurs autres tant de l'ordre de la noblesse que du

traiter paix entre lui et ses alliés, et le royaume de France et ses alliés: auxquels traités le duc de Lancastre, le prince de Galles, le comte de La Marche (March) [1] et plusieurs autres hauts barons d'Angleterre furent appelés.

Si ne fut mie cil (ce) traité sitôt accompli, quoiqu'il fut entamé; mais fut moult longuement demené; et toujours alloit le roi d'Angleterre avant quérant le gras pays. Ces traiteurs comme bien conseillés ne vouloient mie le roi laisser ni leur propos anientir (anéantir), car ils véoient (voyoient) le royaume de France en si pauvre état et si grévé que en trop grand péril il étoit, si ils attendoient encore un été. D'autre part, le roi d'Angleterre demandoit et requéroit des offres si grandes et si préjudiciables pour tout le royaume que enuis (avec peine) s'y accordoient les seigneurs pour leur honneur; et convenoit par pure nécessité qu'il fut ainsi ou auques (aussi) près, si ils vouloient venir à paix. Si que tous leurs traités et leurs parlements durèrent sept jours [2], toudis (toujours) en poursuivant

clergé et de la bourgeoisie. Ces plénipotentiaires partirent de Paris le lundi 27 avril, passèrent à Chartres et allèrent jusqu'auprès de Bonneval où étoit le roi d'Angleterre, qui leur fit dire de retourner à Chartres et qu'il se rendroit bientôt dans le voisinage de cette ville. (*Chronique de France*, Chap. 122.) J. D.

(1) Le comte de March ne pouvoit être un des commissaires, puisqu'il avoit été tué un mois avant ce traité, le 26 février, à Rouvray en Bourgogne. J. A. B.

(2) La plupart des manuscrits et les imprimés portent *dix sept jours*. Cette leçon paroît défectueuse, puisque, suivant les Chroniques de France (*ubi sup.*), les négociations ne recommencèrent que le vendredi premier mai, et que le traité de paix fut signé le huit. Cependant

le roi d'Angleterre les dessus nommés prélats et le sire d'Antun (Anthon), messire Hugues de Genève, qui moult étoit bien ouï et volontiers en la cour du roi d'Angleterre. Si renvoyoient tous les jours, ou de jour à autre leurs traités et leurs parlements et procès devers le duc de Normandie et ses frères en la cité de Paris, et sur quel forme ni état ils étoient, pour avoir réponse quelle chose en étoit bonne à faire, et du surplus comment ils se maintiendroient. Ces procès et ces paroles étoient conseillées secrétement et examinées suffisamment en la chambre du duc de Normandie, et puis étoit rescript (récrit) justement et parfaitement l'intention du duc et l'avis de son conseil aux dits traiteurs; parquoi rien ne se passoit de l'un côté ni de l'autre qu'il ne fut bien spécifié et justement cautelé (fait avec précaution).

Là étoient en la chambre du roi d'Angleterre sur son logis ainsi comme il chéoit (arrivoit) à point et qu'il se logeoit sur son chemin, tant devant la cité de Chartres comme ailleurs, des dessus-dits traiteurs François grands offres mises avant, pour venir à conclusion de guerre et à ordonnance de paix; auxquelles choses le roi d'Angleterre étoit trop dur à entamer. Car l'intention de lui étoit telle que il vouloit demeurer roi de France, combien qu'il ne

comme Froissart ne parle que des médiateurs envoyés par le pape, il est possible qu'ils aient recommencé à traiter peu après le départ du roi d'Angleterre pour la Beauce, et qu'il se soit écoulé dix sept jours depuis qu'ils reprirent les négociations jusqu'à la conclusion du traité de paix. J. D.

le fut mie, et mourir en cet état; et vouloit hostoier (rester avec son armée) en Bretagne, en Blois et en Touraine cet été, si comme dessus est dit. Et si le duc de Lancastre son cousin, que moult aimoit et créoit (croyoit), lui eut autant déconseillé paix à faire que il lui conseilloit, il ne se fut point accordé. Mais il lui montroit moult sagement et disoit: « Monseigneur, cette guerre que vous tenez au royaume de France est moult merveilleuse et trop fretable (couteuse) pour vous; vos gens y gagnent, et vous y perdez et allouez (employez vainement) le temps. Tout considéré, si vous guerroyez selon votre opinion, vous y userez votre vie, et c'est fort que vous en viengniez (veniez) jà à votre intention. Si vous conseille, entrementes (pendant) que vous en pouvez issir à votre honneur, que vous prenez les offres qu'on vous présente; car monseigneur nous pouvons plus perdre en un jour que nous n'avons conquis en vingt ans. »

Ces paroles et plusieurs autres belles et soutilles (subtiles) que le duc de Lancastre remontroit fiablement (féalement) en instance de bien au roi d'Angleterre convertirent si le dit roi, par la grâce du Saint Esprit qui y ouvroit aussi; car il avint à lui et à toutes ses gens un grand miracle, lui étant devant Chartres, qui moult humilia et brisa son courage. Car pendant que ces traiteurs François alloient et prêchoient le dit roi et son conseil, et encore nulle réponse agréable n'en avoient, un temps et un effondre (foudre) et un orage si grand et si horrible descendit du ciel en l'ost (armée) du roi d'An-

gleterre, que il sembla bien proprement que le siècle dut finir; car il chéoit (tomboit) de l'air pierres si grosses que elles tuoient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tous ébahis. Et adonc regarda le roi d'Angleterre devers l'église Notre-Dame de Chartres et se rendit et voua à Notre-Dame dévotement et promit, si comme il dit et confessa depuis, que il s'accorderoit à la paix.

Adoncques étoit-il logé en un village assez près de Chartres qui s'appelle Bretigny; et là fut certaine ordonnance et composition faite et jetée de paix (1), sur certains articles qui ci en suivant sont

(1) Quelques critiques ont essayé d'établir contre l'opinion commune que le fameux traité qui rendit la liberté au roi Jean avoit été conclu à Bretigny près Chastres, aujourd'hui Arpajon, et non à Bretigny près de Chartres (Voyez *les Mercures de France*, janvier et mars 1737, novembre 1746, etc.); mais ils ne paroissent pas répondre d'une manière satisfaisante à l'autorité réunie de Froissart et des Chroniques de France. Le témoignage des Chroniques doit surtout être du plus grand poids; car personne n'ignore que depuis 1340 jusqu'en 1380, elles sont l'ouvrage d'un ou de plusieurs écrivains contemporains très bien instruits de tout ce qui se passoit dans l'intérieur de la France. Or voici ce qu'on y lit, Chap. 122: Le roi d'Angleterre qui avoit quitté les environs de Paris le 12 avril pour aller avec son armée vers *Bonneval et Châteaudun*, ayant laissé entrevoir qu'il étoit disposé à renouer les négociations, les plénipotentiaires François partirent de Paris le 27 et « Ycellui jour furent à *Chartres*, et depuis passèrent » outre en allant vers le dit roy d'Angleterre, et envoyèrent par devers » lui pour savoir où ils s'assembleroient pour traiter: auxquels de la » partie de France fut fait à savoir qu'ils retournassent vers *Chartres* » et que le dit roi se tireroit vers là. Et ainsi le firent. . . . . Et le » roi d'Angleterre se alla loger à une lieue près ou environ en ung lieu » appellé *Dours* (corrigez, *Sours*, comme on le verra ci-après); et » prirent place pour assembler et pour traiter en un lieu appellé *Bre-* » *tigny*, à une lieue de Chartres ou environ. »

Il est clair par ce récit que l'auteur des Chroniques a voulu désigner la ville de Chartres et non Chastres près de Montlhéry. Si on le souçonnoit

ordonnés. Et pour ces choses plus entièrement faire et poursuir (poursuivre), les traiteurs d'une part, et autres grands clercs en droit du conseil du roi d'Angleterre ordonnèrent sur la forme de la paix, par grand'délibération et par bon avis, une lettre qui s'appelle la chartre de la paix (1), dont la teneur est telle.

de s'être trompé, ainsi que Froissart, sur le lieu où fut conclu le traité, on seroit bientôt convaincu du contraire par la date d'une des pièces qui y sont relatives. Elles furent pour la plupart données à *Chartres* ou à *Bretigny les Chartres;* mais on en trouve une du prince de Galles qui est datée du 7 mai à *Sours de-lez Chartres* (Chronique de France, C. 129). Or *Sours*, qui est visiblement le même lieu nommé, par erreur de copiste, *Dours*, dans le passage des chroniques qu'on vient de rapporter, est un bourg situé à une lieue de la ville de Chartres. Ainsi, à moins qu'on ne trouve un lieu de ce nom auprès d'Arpajon, comme on y trouve un *Bretigny*, et qu'on n'oppose aux témoignages de Froissart et des Chroniques de France d'autres autorités plus fortes, on ne peut s'empêcher de regarder *Bretigny* près de la ville *de Chartres* comme le lieu où fut conclu le fameux traité qui en porte le nom. J. D.

(1) La pièce qu'on va lire renferme les principales clauses du traité conclu à Bretigny, mais n'est point le traité même tel qu'on le trouve dans Rymer, *ubi sup*. P. 202 et suivantes et dans les Chroniques de France, Chap. 124. (Voyez la note placée à la fin de cette pièce.) Elle n'est point non plus la même qu'on lit dans les Froissarts imprimés: la première moitié est assez semblable, mais le reste est différent; et ni l'une ni l'autre n'ont été publiées par Rymer. On ne la transcrit point ici, parce qu'on peut y recourir si on le juge à propos, et surtout parcequ'elle ne contient aucune clause qui ne se trouve dans les autres chartes fournies par les manuscrits. J. D.

CHAPITRE CDXLVII.

Ci s'ensuit la chartre de l'ordonnance de la paix faite entre le roi d'Angleterre et ses alliés et le roi de France et les siens[1].

Édouard, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que comme pour les dissentions, débats, discords et estrifs (querelles) mus et espérés à mouvoir entre nous et notre très cher frère le roi de France, certains traiteurs et procureurs de nous et de notre très cher fils ains-né (aîné) Édouard prince de Galles, ayants à ce suffisant pouvoir et autorité pour nous et pour lui et notre royaume d'une part, et certains autres traiteurs et procureurs de notre dit frère et de notre très cher neveu Charles duc de Normandie, Dauphin de Vienne, fils ains-né (aîné) de notre dit frère de France, ayant pouvoir et autorité de son père en cette partie, pour son dit père et pour lui, soient assemblés à Bretigny près de Chartres, auquel lieu est traité, parlé et accordé finale paix et concorde des traiteurs et procureurs de l'une partie et de l'autre sur les dissentions, débats, guerres et discords devant dits; lesquels traités et paix les procureurs de nous et de notre dit fils pour nous et pour lui,

(1) Ce chapitre et les suivants jusqu'au quatre cent cinquante cinquième, avec les pièces qu'ils contiennent, manquent dans les imprimés. J. D.

et les procureurs de notre dit frère et de notre dit neveu pour son père et pour lui, jureront sur saintes évangiles tenir, garder et accomplir ce dit traité, et aussi le jurerons et notre dit fils aussi, ainsi comme ci dessus est dit et que il s'en suivra au dit traité. Parmi lequel accord, entre les autres choses, notre dit frère de France et son fils devant dits sont tenus et ont promis de bailler et délaisser et délivrer à nous, nos hoirs et successeurs à toujours les comtés, cités, villes et châteaux, forteresses, terres, îles, rentes, revenues, et autres choses qui s'ensuivent, avec ce que nous tenons en Guyenne et en Gascogne, à tenir et possesser perpétuellement à nous, à nos hoirs et à nos successeurs ce qui est en demaine en demaine et ce qui est en fief en fief et par le temps et manière ci-après éclaircis. C'est à savoir, la cité, le châtel et la comté de Poitiers et toute la terre et le pays de Poitou, ensemble le fief de Touars et la terre de Belleville; la cité et le château de Saintes et toute la terre et le pays de Saintonge par deça et par delà la Charente, avec la ville, châtel et forteresse de la Rochelle et leurs appartenances et appendances; la cité et le châtel d'Agen et la terre et le pays d'Agenois; la cité, la ville et le château et toute la terre de Pierregord et la terre et le pays de Pierreguis (Périgueux); la cité et le château de Limoges et la terre et le pays de Limousin; la cité et le châtel de Cahors et la terre et le pays de Caoursin (Quercy); la cité, le châtel et le pays de Tarbe et la terre et le pays et la comté de Bigorre; la comté, la terre et le pays de Gaure; la cité et le

château d'Angoulême, la comté, la terre et le pays d'Angoulemois; la cité, la ville et le châtel de Rodais (Rhodez); la comté, la terre et le pays de Rouergue. Et si il y a, en la duché d'Aquitaine, aucuns seigneurs, comme le comte de Foix, le comte d'Ermignac (Armagnac), le comte de Lille, le vicomte de Carmaing, le comte de Pierregord, le vicomte de Limoges, ou autres qui tiennent aucunes terres ou lieux dedans les mettes (confins) des dits lieux, ils en feront hommage à nous et tous autres services et devoirs dus à cause de leurs terres et lieux, en la manière qu'ils les ont faits du temps passé, jasoit-ce-que (quoique) nous ou aucuns des rois d'Angleterre anciennement n'y ayons rien eu. En après, la vicomté de Monstereuil (Montreuil) sur la mer, en la manière que du temps passé aucuns des rois d'Angleterre l'ont tenue; et si en la dite terre de Monstereuil (Montreuil), ont été aucuns débats du partage de la dite terre, notre frère de France nous a promis qu'il le nous fera éclaircir le plus hâtivement qu'il pourra, lui revenu en France; la comté de Ponthieu tout entièrement, excepté et sauf que si aucunes choses ont été aliénées par les rois d'Angleterre qui ont régné pour le temps et ont tenu anciennement la dite comté et appartenances, à autres personnes que aux rois de France, notre dit frère et ses successeurs ne seront pas tenus de la rendre à nous. Et si les dites aliénations ont été faites aux rois de France qui ont été pour le temps, sans aucun moyen, et notre dit frère les tienne à présent en sa main, il les laissera à nous entièrement; excepté que si les rois de

France les ont eues par échange à autres terres, nous délivrerons ce qu'il en a eu par échange, ou nous laisserons à notre dit frère les choses ainsi aliénées. Mais si les rois d'Angleterre qui ont été pour le temps de lors en avoient aliéné ou transporté aucunes choses en autres personnes que ès rois de France, et depuis ils soient venus ès mains de notre dit frère, espoir (peut-être) par partage, notre dit frère ne sera pas tenu de les nous rendre. Et aussi si les choses dessus dites doivent hommage, notre dit frère les baillera à autres qui en feront hommage à nous et à nos successeurs; et si les dites choses ne doivent hommage, il nous baillera un teneur qui nous en fera les devoirs, dedans un an prochain après ce que notre dit frère sera parti de Calais. *Item* le châtel et la ville de Calais; le château, la ville et la seigneurie de Merk; les villes, châteaux et seigneuries de Sangates, Cologne, Hames, Valle et Oye, avec terres, bois, marais, rivières, rentes, seigneuries, advoesons (baux) d'églises, et toutes autres appartenances et lieux entregissants dedans les mettes (confins) et bondes (limites) qui s'ensuivent. C'est à savoir, de Calais jusques au fil de la rivière pardevant Gravelines, et aussi par le fil de même de la rivière tout entour Langle; et aussi par la rivière qui va par delà Poil, et par même la rivière qui cheit (tombe) au grand lac de Guines jusques à Fretin, et d'illec (là) par la vallée entour de la montagne de Kalculi, enclouant même la montagne; et aussi jusques à la mer, avec Sangates et toutes ses appartenances: le châtel et la ville et tout entièrement

la comté de Guines avecques toutes les terres, villes, châteaux, forteresses, lieux, hommages, hommes, seigneuries, bois, forêts, droitures d'icelles, aussi entièrement comme le comte de Guines dernièrement mort les tenoit au temps de sa mort. Et obéiront les églises et les bonnes gens étant dedans les limitations de la dite comté de Guines, de Calais et de Merk et des autres lieux dessus dits, à nous, ainsi comme ils obéissoient à notre dit frère et au comte de Guines qui fut pour le temps. Toutes les quelles choses comprises en ce présent article et l'article prochain précédant de Merk et de Calais, nous tiendrons en demaine, excepté les héritages des églises qui demeureront aux dites églises entièrement quelque part qu'ils soient assis; et aussi excepté les héritages des autres gens des pays de Merk et de Calais assis hors de la ville et fermeté de Calais jusques à la value de cent livres de terre par an, de la monnoye courant au pays, et au dessous: lesquels héritages leur demeureront jusqu'à la value dessus dite et en dessous; mais habitations et héritages assis en la dite ville de Calais avec leurs appartenances demeureront en demaine à nous pour en ordonner à notre volonté; et aussi demeureront aux habitants en la terre, ville et comté de Guines tous leurs demaines entièrement et y reviendront pleinement, sauf ce qui est dit par avant des confrontations, mettes (confins) et bondes (limites) dessus dites en l'article de Calais et toutes les îles adjacents aux terres, pays et lieux avant nommés, ensemble avec toutes les autres îles, lesquelles nous

tiendrons au temps du dit traité. Et eut été pourparlé que notre dit frère et son ains-né fils renonçassent aux dits ressorts et souveraineté et à tout le droit qu'ils pourroient avoir ès choses dessus dites, et que nous les tenissions (tinssions) comme voisins sans nul ressort et souveraineté de notre dit frère au royaume de France, et que tout le droit que notre dit frère avoit ès choses dessus dites, il nous cédât et transportât perpétuellement et à toujours. Et aussi eut été pourparlé que semblablement nous et notre dit fils renoncissons expressément à toutes les choses qui ne doivent être baillées ou délivrées à nous par le dit traité; et par spécial au nom et au droit de la couronne et du royaume de France, et hommage, souveraineté et demaine de la duché de Normandie et de la comté de Touraine et des comtés d'Anjou et du Maine, de la souveraineté et hommage de la comté et du pays de Flandre, de la souveraineté et hommage de Bretagne; excepté que le droit du comte de Montfort, tel qu'il le peut et doit avoir en la duché et pays de Bretagne, nous réservons et mettons par mots exprès hors de notre traité; sauf tant que nous et notre dit frère venus à Calais en ordonnerons si à point, par le bon avis et conseil de nos gens à ce députés, que nous mettrons à paix et à accord le dit comte de Montfort et notre cousin messire Charles de Blois qui demande et chalenge (dispute) droit à l'héritage de Bretagne. Et renonçons à toutes autres demandes que nous fissions ou faire pourrions, pour quelque cause que ce soit, excepté les choses dessus dites qui doivent être

baillées à nous et à nos hoirs, et que nous lui transportissions, cessissions tout le droit que nous pourrions avoir à toutes les choses qui à nous ne doivent être baillées. Sur lesquelles choses, après plusieurs altercations eues sur ce, et par spécial pour ce que les dites renonciations ne se font pas de présent, avons finalement accordé avec notre dit frère par la manière qui s'ensuit; c'est à savoir, que nous et notre dit ains-né fils renoncerons et ferons et avons promis à faire les renonciations, transports, cessions et délaissements dessus dits quand et si très tôt que notre dit frère aura baillé à nous ou à nos gens spécialement de par nous députés, la cité et le châtel de Poitiers et toute la terre et le pays de Poitou, ensemble le fief de Touars et la terre de Belleville, la cité et le châtel d'Agen, et toute la terre et le pays d'Agénois, la cité et le châtel de Pierregord et toute la terre et le pays de Pierreguis (Périgueux), la cité et le châtel de Cahors et toute la terre et le pays de Quersin (Quercy), la cité et le châtel de Rodais (Rhodez) et toute la terre et le pays de Rouergue, la cité et le châtel de Saintes et toute la terre et le pays de Saintonge, le châtel et la ville de la Rochelle et toute la terre et le pays de Rochelois, la cité et le châtel de Limoges et toute la terre et le pays de Limousin, la cité et le château d'Angoulême et toute la terre et le pays d'Angoulemois, la terre et le pays de Bigorre, la terre de Gaure, le comté de Ponthieu et le comté de Guines. Lesquelles choses notre dit frère nous a promises à bailler, en la forme que ci-dessus est contenu, ou à nos

spéciaux députés, dedans un an en suivant, lui parti de Calais pour retourner en France. Et tantôt ce fait, devant certaines personnes que notre dit frère députera, nous et notre dit ains-né (aîné) fils ferons en notre royaume d'Angleterre icelles renonciations, transports, cessions, et délaissements, par foi et par serment solennellement; et d'icelles ferons bonnes lettres ouvertes scellées de notre grand scel, par la manière et forme comprise en nos autres lettres sur ce faites, et que compris est au dit traité; lesquelles nous envoierons à la fête de l'Assomption Notre Dame prochainement en suivant, en l'église des Augustins en la ville de Bruges, et les ferons bailler à ceux que notre dit frère y envoiera lors pour les recevoir. Et si dedans le terme qui mis y est, notre dit frère ne pouvoit bailler, ni délivrer aisément à nous ou à nos députés les cités, villes et châteaux, lieux, forteresses, et pays ci-dessus nommés, combien qu'il en doive faire son plein pouvoir sans nulle dissimulation, il les nous doit délivrer et bailler dedans le terme de quatre mois en suivant l'an accompli. Avecques toutes ces choses et autres qui s'ensuivront ci-après, est dit et accordé par la teneur du traité que nous, renvoyé ou ramené notre dit frère de France en la ville de Calais[1], six semaines

(1) Cette clause est différemment énoncée dans le traité publié par Rymer (*ubi sup.* P. 202 et suiv.) et par l'auteur des Chroniques de France, Chap. 124. On y lit: *Item est accordé que le roi de France paiera au roy d'Angleterre trois millions d'écus d'or, dont les deux valent un noble de la monnoie d'Angleterre: et en seront payés au dit roy d'Angleterre ou à ses députes six cents mille écus à Calais dedans quatre mois à compter depuis que le roy de France sera venu à Calais, et*

après ce que il y sera venu, nous devons recevoir, ou nos gens à ce spécialement de par nous députés, six cent mille francs, et par quatre ans en suivant, chacun an six cent mille; et de ce délivrer et mettre en ôtage et envoyer demeurer en notre cité de Londres en Angleterre des plus nobles du royaume de France, qui point ne furent prisonniers en la bataille de Poitiers [1]; et de dix neuf cités et villes des plus notables du royaume de France, de chacune deux ou trois hommes, ainsi comme il plaira à notre conseil. Et tout ce accompli, les ôtages venus à Calais et le premier payement payé, ainsi que dit est, nous devons notre dit frère de France et Philippe son jeune fils délivrer quittement en la ville de Boulogne sur mer et tous ceux qui avecques eux furent prisonniers à la bataille de Poitiers, qui ne seroient rançonnés à nous ou à nos gens, sans payer nulle rançon. Et pour ce que nous savons de vérité que notre cousin messire Jacques de Bourbon, qui fut pris à la bataille de Poitiers, a toujours mis et rendu grand' peine à ce que paix et accord fut entre nous et notre dit frère de France, en quelconque état qu'il soit, rançonné ou à rançonner nous le

dedans l'an dès lors prochain en suivant en seront payés quatre cents mille écus tels comme dessus, en la cité de Londres en Angleterre (les Chroniques de France disent: *en la dite ville de Calais*); *et dès lors chacun an prochain en suivant quatre cent mille écus tels comme devant en la dite cité jusques à tant que les dits trois millions seront payés*. J. D.

(1) On lit au contraire dans les deux pièces que nous venons de citer: *Et seront ôtages tant prisonniers pris à la bataille de Poitiers comme autres*. J. D.

délivrerons sans coût et sans frais avecques notre dit frère en la ville de Boulogne, mais (pourvu) que cil (ce) traité soit tenu ainsi que nous espérons qu'il sera. Et aussi nous a promis notre dit frère que il et son ains-né (aîné) fils renonceront et feront semblablement lors et par la manière dessus dite les renonciations, transports, cessions, et délaissements accordés par le dit traité à faire de leur partie, si comme dessus est dit; et envoiera notre dit frère ses lettres patentes scellées de son grand scel aux dits lieux et termes, pour les bailler aux gens qui de par nous y seront députés, semblablement comme dit est. Et aussi nous a promis et accordé notre dit frère que lui et ses hoirs sursoiront, jusques aux termes des dites renonciations dessus déclarées, de user de souverainetés et ressorts en toutes les cités, comtés, villes, châteaux, forteresses, pays, terres, îles et lieux que nous tenions au temps du dit traité, lesquelles nous doivent demeurer par le dit traité; et aux autres qui à cause des dites renonciations et du dit traité nous seront baillées, et doivent demeurer à nous et à nos hoirs; sans ce que notre dit frère, ou ses hoirs, ou autres à cause de la couronne de France, jusques aux termes dessus déclarés et iceux durants, puissent d'aucuns services user et de souveraineté, ni demander subjection sur nous, nos hoirs, subgiez (sujets) d'icelles, présents et à venir, ni querelles ou appiaulx (appels) en leur cour recevoir, ni rescrire à icelles, ni de juridiction aucune user à cause des cités, comtés, châteaux, villes, terres, îles et lieux prochainement nommés. Et nous a aussi ac-

cordé notre dit frère que nous, nos hoirs, ni aucuns de nos subgiez (sujets), à cause des dites cités, comtés, châteaux, villes, pays, terres et lieux prochains avant dits, comme dit est, soyons tenus ni obligés de reconnoître notre souverain, ni de faire aucune subjection, service, ni devoir à lui, ni à ses hoirs, ni à la couronne de France. Et accordons que nous et nos hoirs sursoirons de nous appeler et porter titre et nom de roi de France, par lettres ou autrement, jusques aux termes dessus nommés et iceux durants. Et combien que ces articles du dit accord et traité de la paix, ces présentes lettres ou autres dépendants des dits articles ou de ces présentes ou autres quelconques que elles soient, soient ou fussent aucunes pareilles, ou fait aucun que nous ou notre dit frère dissions ou fissions qui sentissent translations ou renonciations taisibles ou expresses des ressorts et souverainetés, est l'intention de nous et de notre dit frère que les avant dits souverainetés et ressorts que notre dit frère se dit avoir ès dites terres qui nous seront baillées, comme dit est, demeureront en l'état auquel elles sont à présent: mais toutes fois il sursoira de en user et demander subjection, par la manière dessus dite, jusques aux termes dessus déclarés. Et aussi voulons et accordons à notre dit frère que après ce que il aura baillées les dites cités, comtés, châteaux, villes, forteresses, terres, pays, îles et lieux dessus nommés, ainsi que bailler les nous doit, ou à nos députés, parmi sa délivrance et renonciations dessus dites, et les dites renonciations, transports et cessions qui sont à faire de sa partie par lui

et par son ains-né fils, et envoyés aux dits lieux et jours à Bruges les dites lettres, et baillées aux députés de par nous, que la renonciation, cession, transports et délaissements à faire de notre partie soient tenues pour faites. Et par abondance nous renonçons dès lors par exprès au nom, au droit et au chalenge (réclamation) de la couronne de France et du royaume et à toutes choses que nous devons renoncer par force du dit traité, si avant comme profiter pourra à notre dit frère et à ses hoirs. Et voulons et accordons que par ces présentes le dit traité de paix et accord fait entre nous et notre dit frère ses subgiez (sujets), alliés et adhérents d'une part et d'autre ne soit, quant à autres choses contenues en icellui, empiré ou affoibli en aucune manière; mais voulons et nous plaît que ils soient et demeurent en leur pleine force et vertu. Toutes lesquelles choses en ces présentes lettres écrites, nous roi d'Angleterre dessus dit, voulons, octroyons et promettons loyalement et en bonne foi, et par notre serment fait sur le corps de Dieu sacré et sur saintes évangiles, tenir, garder, entériner et accomplir sans fraude et sans mal engin (invention) de notre partie. Et à ce et pour ce faire obligeons à notre dit frère de France nous et nos hoirs, présents et à venir en quelque lieu qu'ils soient, renonçons par nos dits foi et serment, à toutes exceptions de fraude, de decevance, de croix pris et à prendre, et à impétrer dispensations de pape ou de autre au contraire; laquelle si impétrée étoit, nous voulons être nulle et de nulle valeur, et que nous ne nous en puissions aider et aux droits,

disant que royaume ne pourra être divisé et générale renonciation valoir fors. en certaine manière et à tout ce que nous pourrions dire ou proposer au contraire en jugement au dehors. En témoin desquelles choses nous avons fait mettre notre grand scel à ces présentes, données à Brétigny de-lez (près) Chartres, le vingt cinquième jour du mois de mai, l'an de grâce notre Seigneur mil trois cent soixante [1].

(1) Le nombre des chartes connues et même publiées, auxquelles le traité de Bretigny donna lieu, est très considérable: celle-ci l'accroit encore et doit être regardée comme une nouvelle pièce inconnue jusqu'ici; car, quoiqu'elle ne contredise en aucun point essentiel les articles énoncés dans les autres chartes dont la plupart ont été recueillies par Rymer, elle n'a point assez de conformité avec aucune d'entre elles pour pouvoir dire qu'elle soit la même. Elle porte d'ailleurs tous les caractères qui peuvent en constater l'authenticité et se trouve dans tous les manuscrits, de sorte qu'on ne sauroit la suspecter avec fondement. On ne peut pas dire la même chose de la date; elle est évidemment altérée, puisque, suivant le *Memorandum* conservé par Rymer (*ubi sup.* P. 209), Édouard étoit de retour en Angleterre dès le 18 de mai, dix jours après la date du traité de paix conclu le 8 de ce mois, ainsi que je l'ai déjà dit et qu'on peut le voir dans Rymer, P. 202 et dans les Chroniques de France, Chap. 124. En supposant donc avec Froissart que cette pièce fut expédiée à Bretigny, il faudroit, au lieu du 25 mai, lire le 7 ou le 8, date de toutes les chartes données dans ce lieu; peut-être même faudroit-il lire *le cinquième jour de mai*, si on ajoute foi à ce que dit Froissart dans le chapitre suivant, que cette charte est antérieure à la publication de la trêve, puisqu'il paroît que cette publication dut se faire dès le 7 mai. Mais on doutera peut-être que la lettre dont il s'agit ait été donnée à Bretigny, d'autant plus qu'Édouard y parle en son nom, tandis que toutes les autres chartes datées du même lieu furent expédiées au nom et sous le sceau des fils aînés des deux rois; et que celle des pièces connues avec qui elle a le plus de conformité est la charte des renonciations faites par le roi d'Angleterre, datée de Calais le 24 octobre. (Rymer, T. 3. Part. 2. P. 12).

On peut opposer à ces doutes 1°. Qu'il est difficile de croire que Froissart, qui n'avoit aucun intérêt d'altérer la vérité en ce point, ait substitué Bretigny à Calais, et que, quoiqu'il se soit trompé sur la

CHAPITRE CDXLVIII.

Comment le duc de Normandie scella la dite charte; et comment quatre barons d'Angleterre vinrent a Paris au nom du roi Anglois pour jurer a tenir le dit traité; et comment ils furent honorablement reçus.

Quand cette lettre, qui s'appeloit l'une des chartes de la paix, car encore en y eut des autres faites et scellées en plusieurs manières en la ville de Calais, si comme je vous en parlerai quand temps et lieux seront, fut jetée, on la montra au roi d'Angleterre et à son conseil: lequel roi et son conseil, quand ils la virent et ils l'eurent ouïe lire, répon-

date du jour, erreur qu'on doit peut-être imputer aux copistes, on ne peut l'accuser de s'être trompé de même sur celle du lieu, parce qu'il est aisé de tomber dans la première erreur, en mettant par inadvertence un chiffre pour un autre, au lieu que le dessein d'en imposer peut seul conduire à la seconde. 2°. Que Froissart paroît si bien instruit des principales circonstances du traité et de ses suites, que son témoignage à cet égard doit être d'un très grand poids. 3°. Qu'on trouve dans la pièce dont il est question, et surtout dans le commencement, plusieurs expressions qui portent à croire qu'elle est antérieure au départ d'Édouard pour l'Angleterre. 4°. Que rien n'empêche de penser que les principales clauses du traité étant une fois arrêtées entre les plénipotentiaires des deux rois, Édouard, à qui il étoit extrêmement avantageux et qui ne risquoit rien à promettre de l'observer, consentit, peut-être sur les instances des légats du pape, à s'y obliger personnellement et à corroborer par cette charte émanée de lui toutes celles qu'il avoit fait expédier au nom et sous le sceau de son fils.

On pourroit encore former d'autres conjectures non moins vraisemblables que celle-ci, mais cette note n'est déjà que trop étendue. J. D.

dirent aux traiteurs qui de ce s'étoient embesognés et en intention de bien chargés: « Elle nous plaît moult bien ainsi. » Donc fut ordonné que l'abbé de Clugny et frère Jean de Langres et messire Hugue de Genève sire d'Anthon, qui pour le duc de Normandie y étoient commis et ordonnés, partisissent (partissent) de là, la charte grossiée et scellée avec eux, et venissent (vinssent) à Paris devers le duc et son conseil, et leur remontrassent l'ordonnance dessus dite et en fissent, au plus brièvement qu'ils pussent, relation.

Les dessus nommés s'y accordèrent volontiers, et retournèrent à Paris où ils furent reçus à (avec) grand'joie. Si se trairent devers le duc de Normandie et ses frères, le duc d'Orléans présent et la plus grand'partie du conseil de France. Là remontrèrent les dessus dits moult convenablement sur quel état ils avoient parlé, et quel chose faite et exploitée avoient: ils furent volontiers ouïs, car la paix étoit durement désirée. Là fut la dite lettre lue et bien examinée, ni oncques ne fut de point ni d'article débattu: mais la scella le duc de Normandie, comme ains-né (aîné) fils du roi de France et hoir du roi son père. Et furent assez tôt après les dessus dits traiteurs renvoyés devers le roi d'Angleterre, qui les attendoit en son ost (armée) près de Chartres. Quand ils furent revenus, il n'y eut mie grand parlement, car ils dirent que à toutes les choses dessus dites le duc de Normandie, ses frères, leur oncle et tout le conseil de France étoient bénignement et doucement accordés. Ces nouvelles plurent

grandement bien au roi d'Angleterre. Adonc pour mieux faire que laisser et pour plus grand'sûreté, fut parmi l'ost (armée) du roi d'Angleterre une trève criée à durer jusques à la Saint Michel, et de la Saint Michel en un an à tenir fermement et stablement entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre, et tous leurs adhérents et alliés d'une part et d'autre, et dedans ce terme bonne paix entre les rois et leurs parties [1]. Et tantôt furent ordonnés sergents d'armes de par le roi de France, commis et envoyés de par le duc de Normandie, qui se exploitèrent de chevaucher parmi le royaume de France et dénoncer publiquement ès cités, villes, châteaux, bourgs et forteresses ce traité et espérance de paix. Lesquelles nouvelles furent volontiers ouïes par tout. Encore revenus les dessus dits traiteurs en l'ost (armée) du roi d'Angleterre, ils requirent au dit roi et à son conseil que quatre barons d'Angleterre, comme procureurs de lui, vinssent à Paris pour jurer la paix en son nom, pour mieux apaiser le peuple; la quelle chose le roi d'Angleterre accorda moult volontiers. Et y furent ordonnés et envoyés le sire de Stamford, messire Regnault de Gobehen (Cobham), messire Guy de Briane (Bryan) et messire Roger de Beauchamp bannerets. Ces quatre seigneurs, à l'ordonnance du roi leur seigneur, se partirent et se mirent au chemin avec l'abbé de Clugny et monseigneur Hugue

(1) La trève dont l'historien parle très exactement fut conclue le 7 mai. (*Chronique de France*, Chap. 127 et suivant. Rymer, T. 3, Part. 1. p. 201.) J. D.

de Genève, et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Montlhéry[1]. Quand ceux de Paris sçurent leur venue, par le commandement du duc de Normandie, toutes les religions[2] et le clergé, en grand'révérence et à processions vinrent de la cité bien avant sur les champs contre les barons d'Angleterre dessus nommés, et les amenèrent ainsi moult honorablement dedans Paris. Et encore vinrent encontre eux plusieurs hauts seigneurs et grands barons de France, qui lors se tenoient dedans Paris; et sonnèrent toutes les cloches de Paris à leur venue, et furent, adoncques qu'ils entrèrent en la cité, toutes les rues jonchées et pavées d'herbes et autour parées de drap d'or, aussi honorablement comme on peut aviser et deviser, et aussi furent-ils amenés au palais qui richement étoit appareillé pour eux recevoir. Là étoient le duc de Normandie[3], ses frères, le duc d'Orléans leur oncle, et grand'foison de prélats et de seigneurs du royaume de France, qui les recueillirent bien et révéremment.

Là firent au palais, présent tout le peuple, ces quatre barons d'Angleterre serment, et jurèrent au

(1) Les commissaires Anglois étoient, selon les Chroniques de France, Chap. 130, au nombre de six qui partirent de Chartres avec quelques François le samedi 9 mai et arrivèrent à Paris le même jour. Mais ils ne venoient point *pour jurer la paix*, comme le dit Froissart; ils venoient pour être témoins du serment que le régent devoit faire. J. D.

(2) Tous les ordres religieux. J. D.

(3) L'auteur des Chroniques de France, plus digne de foi en ce point que Froissart, dit, Chap, 130, que le régent étoit alors en l'hôtel de l'archevêque de Sens, rue des Barres, et que ce fut là où le régent fit le serment requis, en présence des chevaliers Anglois, le dimanche 10 mai, à *l'agnus Dei* de la messe que célébra Guilaume de Melun, archevêque de Sens. (*Ibid.* et Chap. 125.) J. D.

nom du roi leur seigneur et de ses enfants, sur le corps Jésus-Christ sacré et sur saintes évangiles, à tenir et accomplir le dit traité de la paix, si comme ci-dessus est éclairci. Ces choses faites, ils furent menés au palais et là fêtés et honorés très grandement du duc de Normandie et de ses frères et des hauts barons de France qui là étoient. Après ce ils furent amenés en la sainte chapelle du palais [1]: si leur furent montrées les plus belles reliques et les plus riches joyaux du monde qui là étoient et sont encore, et mêmement la sainte couronne dont Dieu fut couronné à son saintisme (saïntissime) travail. Et en donna le duc de Normandie à chacun des chevaliers une des plus grands épines de la dite couronne, laquelle chose chacun des chevaliers prisa moult, et tint au plus noble jouel (joyau) que on lui put donner. Et furent là ce jour et le soir, et lendemain jusques après dîner. Et quand ils prirent congé, le duc de Normandie fit à chacun donner un moult bel et bon coursier richement paré et ensellé et plusieurs autres beaux joyaux, desquels je me passerai assez brièvement, et dont ils mercièrent grandement le duc de Normandie. Après ce ils se partirent du dit duc et des seigneurs qui là étoient et s'en retournèrent devers le roi leur seigneur, et y vinrent lendemain assez matin en grand' compagnie de gens d'armes qui les convoyèrent jusques là [2], et qui devoient aussi le roi d'Angle-

(1) Le lundi 11 mai. (*Chron. de Fr.* Chap. 131.) J. D.

(2) Le régent les fit aussi accompagner par six chevaliers François, qu'il envoyoit pour être témoins du serment que le prince de Galles

terre et ses gens conduire jusques à Calais, et faire ouvrir cités, villes et châteaux pour eux laisser passer parmi paisiblement, et administrer tous vivres.

CHAPITRE CDXLIX.

Comment le roi d'Angleterre se partit de Chartres et s'en retourna en son pays; et comment le roi de France arriva a Calais; et comment le fils du duc de Milan fut marié a la fille du roi de France.

Quand ils furent parvenus jusques en l'ost (armée) du roi d'Angleterre leur seigneur, ils lui recordèrent comment honorablement ils avoient été reçus et lui montrèrent les dignités et les joyaux que le duc de Normandie leur avoit donnés. De quoi le roi eut grand'joie, et fêta grandement le connétable de France et les seigneurs qui là étoient venus, et leur donna beaux dons et grands joyaux assez. Adoncques fut ordonné que toutes manières de gens se délogeassent et se retraissent (retirassent) bellement et en paix devers le Pont de l'Arche pour là passer Seine, et puis vers Abbeville pour passer la rivière de Somme, et puis tout droit à Calais. Donc se délogèrent toutes manières de gens et se mirent au chemin; et avoient guides et chevaliers de France en-

devoit faire d'observer le traité, le 16 du même mois de mai, et qu'il fit en effet ce jour-là à Louviers en Normandie. (*Chronique de France*, Chap. 126 et 131.) J. D.

voyés de par le duc de Normandie, qui les conduisoient et les menoient ainsi comme ils devoient aller. Le roi d'Angleterre, quand il se partit, passa parmi la cité de Chartres et y herbergea une nuit. A lendemain vint-il moult dévotement, et ses enfants, en l'église Notre Dame, et y ouïrent messe et y firent grandes offrandes, et puis s'en partirent et montèrent à cheval. Si entendit que le roi et ses enfants vinrent à Harfleur en Normandie et là passèrent-ils la mer et retournèrent en Angleterre [1]. Le demeurant de l'ost (armée) vinrent au mieux qu'ils purent, sans dommage et sans péril, et partout leur étoient vivres appareillés pour leur argent, jusques en la ville de Calais et là prirent les François congé d'eux, qui les avoient convoyés. Si passèrent depuis les Anglois, au plus bellement qu'ils purent, et retournèrent en Angleterre. Sitôt que le roi d'Angleterre fut retourné arrière en son pays, qui y vint auques (aussi) des premiers, il se traist (rendit) à Londres et fit mettre hors de prison le roi de France, et le fit venir secrètement au palais de Wesmoustier (Westminster), et se trouvèrent en la dite chapelle du palais. Là remontra le roi d'Angleterre au roi de France tous les traités de la paix, et comment son fils le duc de Normandie, en nom de lui, l'avoit jurée et scellée, à savoir quelle chose il en diroit. Le

(1) Édouard arriva en Angleterre le lundi 18 mai, suivant le *Memorandum* conservé par Rymer (T. 3. Part. 1. P. 209). Il n'y est point dit dans quel lieu il s'embarqua. Les Chroniques de France ne sont pas d'accord en ce point avec Froissart: on y lit, Chap. 132, qu'Édouard et ses enfants montèrent en mer à Honfleur le mardi 20 mai. On vient de voir que cette date ne peut être exacte. J. D.

roi de France qui ne désiroit autre chose fors sa délivrance, à quel meschef que ce fut, et issir (sortir) hors de prison, n'y eut jamais mis empêchement, mais répondit que Dieu en fut loué quand paix étoit entr'eux. Quand messire Jacques de Bourbon sçut ces nouvelles, si en fut grandement réjoui, et vint à Londres au plutôt qu'il put devers l'un roi et l'autre qui lui firent grand'chère. Depuis chevauchèrent-ils tous ensemble, et le prince de Galles en leur compagnie, et vinrent à Windsor là où madame la reine étoit, qui moult fut réjouie de leur venue et de la paix le roi son seigneur et du roi de France son cousin. Si eut là grands approchements et semblants d'amour entre ces parties, et donnés et rendus grands dons et beaux joyaux. Depuis fut-il accordé que le roi de France et son fils et tous les barons de France qui là étoient se partissent et se traissent (rendissent) devers Calais. Adonc prirent-ils congé à la reine d'Angleterre et à ses filles qui moult étoient liées (joyeuses) de la paix et du departement du roi de France. Si aconvoya le roi d'Angleterre le roi de France jusques à Douvres; et là se tint tout aise au châtel de Douvres deux jours, et tous les François aussi. Au tiers jour ils entrèrent en mer, le prince de Galles, le duc de Lancastre, le comte de Warwick, messire Jean Chandos et plusieurs autres seigneurs en leur compagnie, et arrivèrent à Calais environ la Saint Jean Baptiste [1]. Si se tinrent en la

(1) Le roi Jean arriva à Calais le mercredi huit juillet, suivant les Chroniques de France, chap. 132; le 9 de ce mois selon Walsingham, p. 168. J. D.

dite ville de Calais tout aisément, et attendirent là un terme les messages du duc de Normandie, qui devoient apporter la finance de six cent mille francs de France. Mais le paiement ne vint mie sitôt que on espéroit qu'il dût venir; car il ne fut pas sitôt recueilli des officiers du roi de France. Si vinrent le duc de Normandie et ses deux frères en la cité d'Amiens (1), pour mieux ouïr tous les jours nouvelles de leur seigneur et entendre à ses besognes et à sa délivrance; et pendant ce se cueilloit le paiement parmi le royaume de France.

Si entendit et ouït recorder adonc que messire Galéas, sire de Milan (2) et de plusieurs cités en Lombardie fit ce premier paiement, parmi un traité qui se fit adonc: car il avoit un sien fils à marier: si fit requérir au roi de France qu'il lui voulsist (voulût) donner et accorder une sienne fille, parmi ce que il paieroit ces six cent mille francs (3). Le roi de France qui se véoit (voyoit) en danger, pour avoir

(1) On lit dans les Chroniques de France, chap. 132, que le régent partit de Paris le dimanche 12 juillet et alla à Saint-Omer pour accélérer autant qu'il pourroit l'accomplissement du traité. J. D.

(2) Jean Galéas Visconti descendoit de ces petits tyrans de l'Italie, qui s'étoient partagé les lambeaux du grand despotisme des empereurs Allemands. Il épousa en 1360 Isabelle fille de Jean et sa sœur Yolande épousa en 1368 Lyonnel duc de Clarence, fils d'Édouard III. Jean Galéas fut le premier qui prit en 1395 le titre de duc de Milan, qu'il obtint de Venceslas roi des Romains. J. A. B.

(3) Villani assure de la manière la plus précise ce fait, dont Froissart semble douter, et le raconte avec les expressions les plus fortes. (*Matteo Villani*, Lib. 19. Chap. 103). Quoiqu'il en soit des motifs qui déterminèrent le roi Jean à donner sa fille Isabelle à Jean Galéas Visconti fils du duc de Milan, il est certain que le mariage se fit à-peu-près vers ce temps. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1 P. 108.) J. D.

l'argent plus appareillé, s'y accorda légèrement. Or ne fut mie cil(ce) mariage sitôt fait ni confirmé, pour ce que la finance ne vint mie sitôt avant. Si convint ce danger souffrir et endurer au roi de France, et attendre l'ordonnance de ses gens.

CHAPITRE CDL.

COMMENT CEUX DES FORTERESSES ANGLESCHES (ANGLOISES) DE FRANCE, DU COMMANDEMENT DU ROI D'ANGLETERRE, SE PARTIRENT; ET COMMENT LA RANÇON DU ROI DE FRANCE FUT APPORTÉE A SAINT-OMER.

QUAND le prince de Galles et le duc de Lancastre, qui se tenoient à Calais de-lez (près) le roi de France, virent que le terme passoit et que le paiement point ne s'approchoit, si eurent volonté de retourner en Angleterre, et mirent ordonnance en ce, et laissèrent le roi en la garde de quatre moult suffisants chevaliers, messire Regnault de Gobehen (Cobham), messire Gautier de Mauny, messire Guy de Briane (Bryan), et messire Roger de Beauchamp. Et payoit le roi de France ses frais et les frais de ces seigneurs et de leurs gens: si montèrent grand' foison bien le terme de quatre mois qu'ils furent à Calais.

Or vous parlerons d'aucuns chevaliers Anglois, capitaines des garnisons qui se tenoient en France et étoient tenus deux ou trois ans par avant, ainçois (avant) que paix se fit. Cils (ceux-ci) qui avoient appris à guerroyer et à hérier (fatiguer) le pays, furent

moult courroucés de ces nouvelles, quand ils eurent commandement du roi d'Angleterre qu'ils se partissent; mais amender ne le purent. Si vendirent les plusieurs leurs forteresses à ceux du pays d'environ et en reçurent grand argent, et puis s'en partirent. Et les aucuns ne s'en voulurent mie partir, car ils avoient appris à piller, et à faire guerre; si firent comme par avant, sous ombre du roi de Navarre; et ce furent ceux qui se tenoient sur les marches de Normandie et de Bretagne. Mais messire Eustache d'Aubrecicourt qui se tenoit dedans la ville de Athigny, quand il s'en partit, la vendit bien et cher à ceux du pays. Or prit-il simplement ses convents (arrangements), dont il fut depuis mal payé; et si n'en eut autre chose.

Si s'en partirent tous ceux qui tenoient forteresses en Laonnois, en Soissonnois, en Picardie, en Brie, en Gâtinois et en Champagne. Si retournoient les aucuns qui avoient assez gagné, en leurs pays, ou qui étoient tannés (fatigués) de guerroyer; et les plusieurs se retraioient (retiroient) en Normandie devers les forteresses Navarroises. Or vint cil (ce) paiement de ces six cent mille francs en la ville de Saint-Omer; et fut là tout coi et arrêté en l'abbaye que on dit de Saint Bertin, sans porter plus avant; car les aucuns hauts barons de France qui élus et nommés étoient pour être hostagiers (ôtages) et entrer en Angleterre, refusoient et ne vouloient venir avant et en faisoient grand danger. De quoi si l'argent fut payé et délivré en la ville de Calais aux Anglois, et les seigneurs de France ne voulussent

entrer en ostagerie (ôtage), ainsi que convents (promesses) et ordonnances de traités se portoient, la dite somme de florins fut perdue, la paix fut brisée, et le roi de France remené arrière en Angleterre. Sur ces choses avoit bien avis et manière de regarder.

CHAPITRE CDLI.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE VINT A CALAIS ET S'ENTREFÊTOIENT CHACUN JOUR LES DEUX ROIS; ET COMMENT AUTRES LETTRES DE LA PAIX FURENT FAITES ET SCELLÉES DES DEUX ROIS.

Ainsi demeura le roi de France à Calais du mois de juillet jusques en la fin du mois d'octobre. Quand ces choses furent si approchées que le paiement fut tout pourvu, si comme ci-dessus est dit, et venus à Saint-Omer ceux qui devoient entrer en hostagerie (ôtage) pour le roi de France, le roi d'Angleterre informé de toutes ces choses repassa la mer à (avec) grand'quantité de seigneurs et de barons et vint de rechef à Calais [1]. Là eut grands parlemens de l'une partie et de l'autre du conseil des deux rois, qui par l'ordonnance de la paix s'appeloient frères. Là furent de rechef lues, avisées et bien examinées les lettres de la paix, à savoir si rien y avoit à mettre ni à ôter, ni nul article à corriger. Et tous les jours donnoient les deux rois à dîner l'un à l'autre et

(1) Le roi d'Angleterre arriva à Calais le 9 octobre, suivant les Chron. de France, chap. 132. J. D.

leurs enfants si grandement et si étoffément que merveilles seroit à penser; et étoient en reviaulx (réjouissances) et récréations ensemble si ordonnément, que grand' plaisance prenoient toutes gens au regarder; et laissoient les deux rois leurs gens et leur conseil convenir du surplus. Si que entr'eux il fut là avisé et regardé, pour le meilleur et pour la plus grand'-sûreté, que autres lettres comprenants tous les articles de la paix fussent écrites et scellées des deux rois présents et leurs enfants. Et pour ce que le certain arrêt de la paix venoit et descendoit du roi d'Angleterre, ces lettres qui furent là faites disoient ainsi (1).

(1) La pièce qu'on va lire n'est point, comme Froissart semble l'annoncer, la véritable charte de la paix avec les corrections qui y furent faites à Calais: ce sont, ainsi que le porte le titre, les lettres de confédération et d'alliances auxquelles les deux rois s'étoient engagés par le traité. Rymer a publié (T. 3. Part. 2. P. 19 et suiv.) les mêmes lettres données par le roi Jean à Boulogne le 26 octobre. Elles ne diffèrent de celles-ci que par les noms du prince et de ceux qui jurent avec lui l'observation des alliances. On y trouve aussi le traité de paix corrigé et ratifié par les deux rois le 24 octobre. (*Ibid.* P. 3. et suiv.) J. D.

CHAPITRE CDLII.

CI S'ENSUIT LA LETTRE DE CONFÉDÉRATION QUE FIT LE ROI D'ANGLETERRE A CALAIS, EN CONFIRMANT MIEUX LA PAIX ENTRE LUI ET LE ROI DE FRANCE.

ÉDOUARD, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous pensants et considérants que les rois et princes chrétiens, qui veulent bien gouverner le peuple qui leur est sujet doivent fuir et eschever (éviter) guerres, dissentions et discords dont Dieu est offendu (offensé), et querre (chercher) et aimer, pour eux et pour leurs sujets, paix, unité et concorde, par laquelle l'amour du souverain roi des rois peut être acquise, les sujets sont gouvernés en tranquillité, et aux périls des guerres est obvié; et recordants les grands maux, dommages et afflictions que notre royaume et nos sujets ont soutenus par long temps, pour cause et occasion des guerres et discords qui ont duré longuement entre nous et notre très cher frère le roi de France et les royaumes sujets, aidants et alliés d'une part et d'autre. Sur lesquelles entre nous et notre dit frère finalement est fait bon accord, et bonne paix reformée; et desirants icelle garder, tenir et persévérer en vraie amour perpétuellement par bonnes et fermes alliances entre nous et notre dit frère, nos hoirs et les royaumes et les

sujets de l'un et de l'autre, par quoi justice en soit mieux gardée et exercée, les droits et les seigneuries de l'un et de l'autre mieux défendues, les rebelles, malfaiteurs désobéissants à l'un et à l'autre être plus aisément contraints à obéir et cesser des rebellions et excès et toute chrétienté être maintenue en plus paisible état, et la Terre Sainte en pourroit être mieux secourue et aidée. Et toutes ces choses et autres attendants et considérants que notre saint père le pape ait dispensé par grand'délibération avec nous et notre dit frère de France, c'est à savoir, avecques nous et tous nos sujets, tant gens d'église comme séculiers, sur toutes les confédérations, alliances, conventions et obligations, lettres et serments qui étoient entre nous, notre royaume et nos sujets d'une part; et les pays et les bonnes villes, gens et sujets de Flandre d'autre part: comme le bien et l'effet de la dite paix entre nous et notre dit frère de France, les royaumes, sujets de France et d'Angleterre peuvent être empêchés par icelles; et pour ce les ait notre dit saint père cassées, ôtées, annullées et irritées du tout, si comme en ses lettres et procès sur ce fait est plus pleinement contenu: pour considération des cessions et causes dessus dites, et aussi voulants accomplir, en tant comme toucher nous doit, le dit accord fait sur les dites alliances, si comme octroyé l'avons comme dit est; et eue sur ce très grande et mûre délibération, avons fait et par ces présentes faisons pour nous, nos enfants, nos hoirs et successeurs, notre royaume et nos terres quelconques et nos sujets d'une part, avec no-

tre dit frère, ses hoirs, ses enfants et successeurs, et le royaume de France, ses terres et ses sujets d'autre part, perpétuelles alliances, confédérations, amitiés, pactions et convenances qui après s'ensuivent. C'est à savoir que nous, nos enfants, nos hoirs et successeurs, notre royaume, nos terres et nos sujets quelconques présents et à venir, nés et à naître, seront à tous jours mais à notre dit frère de France, ses hoirs, ses enfants et successeurs, le royaume de France, ses terres et ses sujets quelconques, bons, vrais et loyaux amis et alliés; et leur garderons à notre loyal pouvoir leurs honneurs et leurs droits, et où nous saurions leur déshonneur, leur vitupère (honte) ou dommage, nous leur annoncerions ou ferions annoncer; et empêcherons et gréverons de tout notre pouvoir leurs ennemis présents nés et à naître, quels qu'ils soient; ni nul conseil, confort, ni aide encontre eux ne souffrirons, ni donnerons, par quelque cause ou occasion que ce soit ou put être, en appert (public) ou en repost (secret), ni ne dirons ni ferons; ni iceux ennemis, au dommage et préjudice de notre dit frère, ses hoirs ou le royaume de France, secrétement ne recepterons ni recevrons, ni recepter ni recevoir ferons ou souffrirons en aucune manière, en notre royaume ou autres nos terres et nos seigneuries; ni par iceux royaume et terres ou aucun d'eux, au préjudice et dommage de notre dit frère, ses hoirs et successeurs, le royaume de France, ses terres et ses sujets, leurs dits ennemis passer ni demeurer sciemment souffrirons; ni autrement iceux ennemis, pour nous ou

pour autres, en appert (public) ou en repost (secret), sur quel titre ou couleur que ce soit, contre notre dit frère, ses hoirs et ses sujets et le royaume de France et autres terres ne porterons ni soutiendrons. Nos amis et nos alliés à leur amour et alliance si ils nous en requièrent de notre pouvoir induirons. Et ne souffrirons aucuns de nos sujets ni autres quelconques aller ni entrer au royaume de France ou autres terres de notre dit frère, ses infants, hoirs et successeurs, pour y faire guerre, dommage ou offense aucune, à gages ou à service d'autrui, ou autrement, par quelconques cause et manière que ce soit; ainçois (mais) les empêcherons et destourberons (troublerons) de tout notre pouvoir. Et si aucuns de nos sujets faisoient le contraire ou aucune guerre vilaine, ou dommage à notre dit frère au royaume de France, par terre ou par mer, à ses enfants, hoirs et successeurs ou sujets, nous les punirons ou ferons punir si grandement que ce sera exemple à tous autres; et de tout notre pouvoir ferons réparer et radresser tous les dommages, attemptes ou emprises faites contre ces présentes alliances, si nous en sommes requis. Et toutes fois que notre dit frère, ses hoirs et successeurs auront mestier (besoin) de notre aide, et ils nous en requièrent, requerront ou feront requerre, nous, encontre toute personne qui puisse vivre et mourir, leur aiderons et donnerons tout le bon conseil, confort et aide, à leurs frais propres et dépens, que nous ferions ou pourrions faire pour notre propre fait et besogne, et sans

fraude et sans mal engin (artifice); et non contrestant (nonobstant) quelconques autres alliances, amitiés et confédérations que nous et notre prédécesseur avons eues au temps passé à (avec) quelconques autres personnes: auxquelles toutes et chacunes d'icelles nous renonçons du tout pour nous, nos successeurs, royaumes, terres et sujets à toujours mais par ces présentes, réservé toutes fois et excepté le pape et le saint siége de Rome et l'empereur de Rome qui ores (maintenant) est, lesquels nous ne voulons être compris en ces présentes alliances, en aucune manière. Et pour ce que les alliances, confédérations, convenances, pactions et autres choses dessus dites et chacune d'icelles soient plus fermement tenus et gardées et acomplies nous avons juré sur le corps Jésus-Christ sacré, et encore jurons et promettons par la foi de notre corps et en parole de roi, les choses dessus dites et chacune d'icelles tenir fermement et accomplir à toujours, sans les enfreindre en tout ou en partie en aucune manière, par quelconque cause et occasion que ce soit. Et si nous faisions, procurions, ou souffrions sciemment le contraire être fait, ce que Dieu ne veuille, nous voulons être tenus et réputés en tous lieux et en toutes places et en tous cas, pour faux, mauvais et déloyal parjure, et encourre (encourir) tel blâme et diffame (honte) comme roi sacré doit encourir en tel cas. Par ces présentes alliances nous n'entendons ni voulons que aucun préjudice se fasse à nous ni à nos hoirs et sujets, par quoi nous et eux pourrions et pourrons recepter, porter et tenir tous

les bannis du royaume de France et affuis présents et à venir, nés et à naître, par quelconques causes et occasion que ce soit, par manière qui a été fait et accoutumé de faire au temps passé. Et soumettons, quant à toutes ces choses, nous, nos hoirs et successeurs à la jurisdiction et cohercion de l'église de Rome, et voulons et consentons, tant comme à nous, que notre saint père le pape confirme toutes ces choses, en donnant monitions et mandements généraux sur les accomplissements d'icelles contre nous, nos hoirs et successeurs, et contre tous nos sujets, soient communes, colléges, universités, ou personnes singulières quelconques; et en donnant sentences généraux d'excommunicment, de suspension et de interdit pour être encourus par nous et par eux, sitôt que nous ou eux ferons et attempterons (tenterons), en occupant ville ou châtel et forteresse, ou autre chose quelconque faisant, ratifiant ou agréant, en donnant conseil, confort, faveur ou aide célément (secrètement) ou en appert (public), contre la dite paix et ces présentes alliances. Et avons fait semblablement jurer toutes les devant dites choses par notre très cher ains-né (aîné) fils le prince de Galles, et nos fils puis-nés, Léonnel comte d'Ulnestre (Ulster), Jean comte de Richemont, Aimon de Langley, et nos cousins, monseigneur Philippe de Navarre, et les ducs de Lancastre et de Bretagne, le comte de Stanfort, le comte de Saillebery (Salisbury), le seigneur de Mauny, Guy de Briane (Bryan), Regnault de Gobehen (Cobham), le captal de Buch, le seigneur de Montferrant, James d'Au-

delée (Audley), Roger de Beauchamp, Jean Chandos, Raoul de Ferrieres (Ferrers) capitaine de Calais, Édouard le Despensier (Spenser), Thomas et Guillaume de Felleton (Felton), Eustache d'Aubrecicourt, Franke de Halle, Jean de Montbray (Mowbray), Berthelemieu de Brunes (Burghersh), Henri de Percy, Nicole de Timbourne (Tamworth), Richart de Stanfort, Guillaume de Granson, Jean de Gomnignies, Raoul Spigrenel (Spygurnel), Gasconnet de Grailli et Guillaume de Bourtonne (Burton) chevaliers. Et ferons aussi jurer semblablement, au plutôt que faire pourrons bonnement, nos autres enfants et la plus grand'partie des prélats des églises, comtes, barons et autres nobles de notre royaume. En témoin de laquelle chose nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres.

Données en notre ville de Calais, le vingt quatrième jour du mois d'octobre, l'an de grâce Notre Seigneur 1360.

CHAPITRE CDLIII.

COMMENT APRÈS LA LETTRE DE CONFÉDÉRATION FAITE, LE CONSEIL DU ROI DE FRANCE REQUIT AU ROI D'ANGLETERRE QU'IL FIT LETTRE DE RENONCIATION.

QUAND cette lettre, qui s'appelle confédération et alliance entre le roi de France et le roi d'Angleterre, fut grossée et scellée sur la forme et manière que vous avez ouï, on la lut et publia devant les

deux rois et tous leurs enfants et conseil qui là étoient présents. Si sembla à chacun être belle et bonne et grand'conjonction d'amour et de paix. Adonc se trairent (rendirent) d'un lez (côté) le conseil du roi de France et conseillèrent une longue espace ensemble sur les renonciations que le roi d'Angleterre devoit faire et avoit promis à faire, par le traité de la paix donné et accordé à Brétigny près de Chartres, lui venu à Calais. Quand ils en eûrent parlé ensemble, ils se trairent (rendirent) devers le roi d'Angleterre et son conseil, le roi de France présent, qui avoit toujours parlé à lui tant que ses gens avoient conseillé; et là requit l'évêque de Therouenne, chancelier de France et promu à être cardinal, au dit roi d'Angleterre que il voulut accomplir de point en point le dit traité de la paix et tous les articles, à la cautelle du temps à venir. Le roi d'Angleterre répondit qu'il en étoit tout appareillé et tout désirant, mais (pourvu) que on lui dit de quoi et comment. Là fut apportée la dite charte de la paix et lue généralement; et après ce le conseil du roi de France requit que une charte semblable à cette, faisant mention pleinement des renonciations, fut grossée et scellée, pour mieux confirmer leurs ordonnances et apaiser toutes gens auxquelles la paix pouvoit toucher. Le roi d'Angleterre et son conseil l'accordèrent légèrement et volontiers. Donc furent les traiteurs et la plus grand' partie du conseil d'un roi et de l'autre mis ensemble; et là fut une lettre jetée de rechef et puis écrite noblement et grossée sur la date de la précédente

alliance et confédération. Laquelle charte des renonciations dit ainsi.

CHAPITRE CDLIV.

Ci après s'ensuit la forme et la manière de la lettre de renonciation que fit le roi d'Angleterre entre lui et le roi de France[1].

Édouard, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous avons promis et promettons bailler ou faire bailler et délivrer royalement et de fait au roi de France notre très cher frère, ou à ses gens députés spéciaux en cette partie, aux frères Augustins dedans la ville de Bruges, au jour de la fête Saint Andrieu (André) prochainement venant en un an, lettres scellées de notre grand scel en laz (lacs) de soye et cire verte, au cas que notre dit frère aura faites les renonciations qu'il doit faire de sa partie, et notre très cher neveu son fils ains-né (aîné), et icelles baillées à nos gens ou députés au dit lieu et terme, par la manière que obligés y sont: desquelles lettres de mot à mot la teneur s'ensuit.

Édouard, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine. Savoir faisons à tous présents et à venir que comme guerres mortel-

(1) Cette lettre est imprimée, sans aucune différence, dans Rymer, T. 3. Part. 2. P. 17 et suiv. J. D.

les aient longuement duré entre nous qui avons réclamé avoir droit au royaume de France et à la couronne d'icelui royaume d'une part, et le roi Philippe de France lui vivant; et après son décès entre notre très cher frère son fils le roi Jean de France d'autre part; et aient porté moult grands dommages, non pas seulement à nous et à notre royaume, mais aux royaumes voisins et à toute chrétienté; car par les dites guerres sont maintes fois avenues batailles mortelles, occisions de gens, et pillements et arsures et destruction de peuple, périls d'âmes, défloration de pucelles et de vierges, deshonnêtements de femmes mariées et veuves, et arsures de villes, d'abbayes, de manoirs et de édifices, roberies et oppressions, guettements de voies et de chemins, justice en est faillie, et la foi chrétienne refroidie, et marchandise périe; et tant d'autres maléfices et horribles faits s'en sont ensuivis qu'ils ne pourroient être dits, nombrés ni écrits, par lesquels notre dit royaume et les autres royaumes par chrétienté ont soutenu moult d'afflictions et de dommages irréparables. Pourquoi nous, considérants et pensants les maux dessus dits, et que vraisemblable étoit que plus grands s'en pourroient ensuir (ensuivre) au temps à venir, et ayant grand'pitié et compassion de notre peuple qui en la persécution (poursuite) de nos guerres ont exposé leurs corps et leurs biens à tous périls, sans eschever (éviter) dépens et mises, dont nous devons bien avoir perpétuelle mémoire; avons pour ce soutenu par plusieurs fois traité de paix. Premièrement par le moyen de honorables pères en

Dieu plusieurs cardinaux et messages de notre saint père le pape qui à grand'diligence et instance y travaillèrent pour le temps de lors; et depuis ce y ait eu plusieurs traités et plusieurs voies touchées entre nous et notre dit frère de France. Finalement au mois de mai dernièrement passé vinrent en France messages de par notre saint père le pape, notre très cher et féal l'abbé de Clugny, frère Simon de Langres, maître en divinité, maître de l'ordre des frères prêcheurs, et Hugue de Genève chevalier seigneur d'Anthon, où nous étions lors en notre ost (armée); et tant allèrent et tant vinrent les dits messages devers nous et devers notre très cher neveu Charles duc de Normandie, dauphin de Vienne, et régent pour le temps du royaume de France, que en plusieurs lieux se assemblèrent traîteurs d'une part et d'autre, pour traiter et parler de paix entre nous et notre dit frère de France et les royaumes de l'un et de l'autre. Et au dernier se assemblèrent les dits traiteurs et procureurs de par nous et de par notre ains-né (aîné) fils le prince de Galles, aux choses dessus écrites par spécial députés, et les traiteurs et procureurs de notre dit frère et son ains-né fils, ayant à ce pouvoir et autorité de l'un et de l'autre, à Brétigny près de Chartres, auquel lieu fut parlé, traité et accordé des traiteurs et procureurs de l'une partie et de l'autre, sur tous les discords, dissentions et guerres que nous et notre dit frère avions l'un contre l'autre: lequel traité et paix les procureurs d'une partie et de l'autre, pour l'une partie et pour l'autre, jurèrent sur saintes évangiles tenir et garder; et

après le jurèrent solemnellement pour nous et pour lui notre dit fils et le dit notre neveu le duc de Normandie, ayant à ce pouvoir pour son dit père notre frère et pour lui. Après ces choses ainsi faites et à nous rapportées et exposées, considéré que notre dit frère de France s'accordoit et consentoit au dit traité et vouloit icelui et la paix tenir, garder et accomplir de sa partie, iceux traité et paix, du conseil et consentement de plusieurs de notre sang et lignage, ducs, comtes, chevaliers et gens d'église, des barons et chevaliers et autres nobles, bourgeois et autres sages de notre royaume, pour apaiser les grands maux et les douleurs dessus dits dont le peuple étoit si malement mené, si comme dessus est dit et écrit, à l'honneur et à la gloire du roi des rois et pour révérence de sainte église, de notre saint père le pape et de ses messages, avons consenti et consentons, ratifions et approuvons. Et comme par la teneur du dit traité de paix notre dit frère de France doit délivrer et délaisser, et a baillé et délivré et délaissé, si comme il est contenu en ses lettres sur ce faites plus pleinement, à perpétuité à nous, pour nous et pour nos hoirs et successeurs, à tenir perpétuellement et à toujours toutes les choses qui s'ensuivent, par la manière que notre dit frère ou ses fils et leurs ancesseurs (ancêtres) rois de France les ont tenues du temps passé: c'est à savoir, ce qui est en souveraineté, en souveraineté, et ce qui est en demaine, à tenir en demaine, et ce qui est à tenir en fief, en fief, et sans rappel à toujours mais pour lui ni pour ses hoirs quelconques qu'ils soient présents et à venir.

C'est à savoir, la cité et le châtel et toute la comté de Poitiers et toute la terre et le pays de Poitou, ensemble le fief de Touars et la terre de Belleville; la cité et le châtel de Saintes et tout le pays de Saintonge par deçà et par delà la Charente; la cité et le châtel d'Agen et la terre et le pays d'Agénois; la cité, le châtel et toute la comté de Pierregord et la terre et la comté de Pierreguis (Périgueux); la cité et le châtel de Limoges et toute la terre et le pays de Limosin; la cité et le châtel de Cahours (Cahors) et toute la terre et le pays de Caoursin (Quercy); la ville, le château et tout le pays de Tarbe et la terre, pays et comté de Bigorre; la comté, la terre et le pays de Gaure; la cité et le châtel d'Angoulême, la comté, la terre et le pays d'Angoulemois; la cité et le châtel de Rodès (Rhodez); et toute la terre et le pays de Rouergue; et ce que nous ou autres rois d'Angleterre tinrent anciennement en la ville de Monstereul (Montreuil) sur mer et ès appartenances. *Item* la comté de Ponthieu tout entièrement, sauf et excepté et selon la teneur de l'article contenu au dit traité qui de la dite comté fait mention. *Item* le châtel et la ville de Calais; le châtel, la ville et la seigneurie de Merk; les villes, châteaux, forteresses et seigneuries de Sangattes, Cologne, Hames, Walle, et Oye, avecques les bois, terres, marais, rivières, rentes, seigneuries et autres choses contenues en l'article du traité faisant mention de ce. *Item* le châtel, la ville et tout entièrement la comté de Guines, avecques toutes les terres, villes, châteaux, forteresses, lieux, hommes, hommages, sei-

gneuries, bois, forêts et droitures, selon la teneur de l'article faisant de ce mention plus pleinement au dit traité; et avec les îles adjacentes aux terres, bois, pays et lieux avant nommés ensemble et avec toutes les autres îles, lesquelles nous tenons à présent et tenions au temps du dit traité. Et comme par la forme et teneur du dit traité et de la paix, nous et notre dit frère le roi de France devons et avons promis, par foi et par serment l'un à l'autre, iceux traités et paix tenir, garder et non venir encontre, et soyons tenus nous et notre dit frère et nos fils ains-nés (aînés) faire sur ce, par obligation et promesse, par foi et par serment, faits d'une partie et d'autre, certaines renonciations l'un pour l'autre, selon la forme et teneur du dit article entre les autres au dit traité contenues, dont la forme est telle: *Item* est accordé que le roi de France et son ainsné (aîné) fils le régent, pour eux et pour leurs hoirs à toujours, et au plutôt qu'il se pourra, sans mal engin (artifice), et au plus tard dedans la Saint Michel prochainement venant en un an, rendront et bailleront au dit roi d'Angleterre et à tous ses hoirs et successeurs, et transporteront en eux tous les honneurs et regalités et obédiences, hommages liges et autres, vassaux, fiefs, services, reconnoissances, serments, droitures, mère et mixte impère, toutes manières de jurisdictions, hautes et basses, ressorts, sauvegardes, seigneuries et souverainetés qui appartenoient ou appartiennent et pourront en aucune manière appartenir aux rois et à la couronne de France, ou à aucune autre personne à cause du

roi et de la couronne de France, hoirs ni successeurs tant de seigneurs comme des sujets nobles ou non nobles en quelconques temps que ce soit, ès cités, comtés, châteaux, terres, pays, îles et lieux avant nommés, ou en aucun d'eux, et à leurs appartenances et appendances quelconques, ou ès personnes, vassaux et sujets quelconques d'iceux, soient princes, ducs, comtes, vicomtes, archevêques, évêques et autres prélats d'église, barons, nobles et autres quelconques, sans rien à eux, leurs hoirs et successeurs ou à la couronne de France ou autre que ce soit, retenir ni réserver en iceux pourquoi eux ni leurs hoirs ou successeurs, ou aucuns rois de France, ou autres que ce soit, à cause du royaume et de la couronne de France, aucune chose y pourroit chalengier (disputer) ou demander au temps à venir sur le roi d'Angleterre, ses hoirs et ses successeurs, ou sur aucuns des vassaux et sujets avant dits pour cause des pays et lieux avant nommés; ainsi que toutes les avant nommées personnes et leurs hoirs et successeurs perpétuellement seront hommes liges et sujets du roi d'Angleterre et à tous ses hoirs et successeurs; et que le dit roi d'Angleterre, ses hoirs et ses successeurs, toutes les personnes, cités, comtés, terres, pays, îles, châteaux et lieux avant nommés et toutes leurs appartenances et appendances auront et tiendront et à eux demeureront pleinement, perpétuellement et franchement en leur seigneurie, souveraineté et obéissance, ligeauté et subjection, comme nos prédécesseurs les rois de France les avoient et tenoient au temps

passé; et que le dit roi d'Angleterre et ses hoirs et successeurs auront et tiendront perpétuellement et paisiblement tous les pays avant nommés, avecques leurs appartenances et appendances et les autres choses avant nommées, en toutes franchises et libertés perpétuelles, comme seigneur souverain et lige et voisin au roi de France et au royaume de France, sans y reconnoître souverain ou faire aucune obéissance, hommage, ressort et subjection, et sans faire au temps à venir aucun service et reconnoissance au roi ni à la couronne de France des cités, comtés, châteaux, terres, pays, îles, lieux et personnes avant nommées, ou pour aucunes d'icelles. *Item* est accordé que le roi de France et ses ains-nés (aînés) fils renonceront expressément aux dits ressorts et souverainetés et à tout le droit qu'ils ont ou pourront avoir à toutes les choses qui par ce traité doivent appartenir au roi d'Angleterre. Et semblablement le roi d'Angleterre et ses fils ains-nés (aînés) renonceront expressément à toutes les choses qui par ce présent traité ne doivent être baillées au roi d'Angleterre, et à toutes les demandes qu'il faisoit au roi de France, et par spécial au nom, au droit, aux armes et au chalenge (réclamation) de la couronne de France et du royaume de France, à l'hommage et souveraineté et domaine de la duché de Normandie et de la duché de Touraine, des comtés d'Anjou et du Maine, et à la souveraineté et hommage de la comté et du pays de Flandre, et à toutes autres demandes que le roi d'Angleterre faisoit en devant au temps du dit chalenge (débat), ou faire pourroit

au temps à venir au dit royaume de France, par quelconque cause que ce soit, outre et excepté ce qui par ce présent traité doit demeurer et être baillé au roi d'Angleterre et à ses hoirs. Et transporteront, cesseront et délaisseront l'un roi à l'autre perpétuellement tout le droit que chacun d'eux a ou peut avoir en toutes les choses qui par ce présent traité doivent demeurer ou être baillées à chacun d'eux; et du temps et lieu, où et quand, les dites renonciations parleront et ordonneront les deux rois à Calais ensemble. Et pour ce que notre dit frère de France et son ains-né (aîné) fils, pour tenir et accomplir les articles de la paix et accords dessus dits, ont renoncé expressément aux ressorts et souverainetés compris ès dits articles, et à tout le droit que ils avoient ou pouvoient avoir en toutes les choses dessus dites que notre dit frère nous a à bailler, délivrer et délaisser et ès autres qui dès-or-en-avant nous doivent demeurer ou appartenir par les dits traités et paix, nous, parmi les dites choses, renonçons expressément à toutes les choses qui par les dits traités et paix ne doivent être baillées ni demeurer à nous pour nous ni pour nos hoirs, et à toutes les demandes que nous faisions ou pourrions faire envers notre dit frère de France, et par spécial, au nom et au droit de la couronne et du royaume de France, à l'hommage, souveraineté et domaine de la duché de Normandie, des comtés d'Anjou et du Maine, du duché de Touraine, et à la souveraineté et hommage du duché de Bretagne et à la souveraineté et hommage du pays et de la comté de Flandre, et à tou-

tes autres demandes que nous faisons ou faire pourrions à notre dit frère, pour quelque cause que ce fut, outre et excepté ce qui par ce présent traité doit demeurer à nous et à nos hoirs. Et en lui transportons, cessons et délaissons, et il en nous, et l'un en l'autre, au mieux que nous pouvons, tout tel droit que chacun de nous peut ou pourroit avoir en toutes les choses qui par le dit traité et paix doivent demeurer ou être baillées à chacun de nous, reservé aux églises et gens d'église ce qui à eux appartient ou peut appartenir; et que tout ce qui a été occupé et detenu du leur pour occasion des guerres leur soit recompensé, restitué et rendu et délivré et que les villes et forteresses et tous les habitants en icelles seront et demeureront en tels libertés et franchises comme elles étoient par avant, en notre main et seigneurie; et leur seront confirmées par notre dit frère de France, si il en est requis, si contraires ne sont aux choses dessus dites. Et soumettons quant à toutes ces choses nous, nos hoirs et successeurs à la jurisdiction et cohercion de l'église de Rome; et voulons et consentons que notre saint père le pape confirme toutes ces choses, en donnant monitions et mandements généraux sur l'accomplissement d'icelles contre nous, nos hoirs et successeurs et contre tous nos sujets, soient communes, colléges, universités, ou personnes singulières quelconques, et en donnant sentences généraux d'excommuniement, de suspension et d'interdit pour être encourus par nous ou par eux par ce fait; et sitôt que nous ou eux ferons ou attempterons (essaierons) en occupant

ville, cité, châtel ou forteresse ou autre quelconque chose faisant, ratifiant ou agréant, ou donnant conseil, confort, faveur ni aide, celément (secrétement) ou en appert (public) contre la dite paix; desquelles sentences ils ne puissent être absous jusques à ce qu'ils aient fait plénière satisfaction à tous ceux qui par celui fait auront soutenu ou soutiendront dommage. Et avecques ce voulons et consentons que notre dit saint père le pape, pour ce que plus fermement soit tenue et gardée la dite paix à perpétuité, toutes passions, confédérations, alliances et convenances, comment que elles puissent être nommées, qui pourront être préjudiciables ou obvier par voie quelconque à la dite paix au temps présent ou à venir, supposé qu'elles fussent fermes ou vallées (valides) par peines et par serments, ou confirmées de notre saint père le pape ou d'autres, soient cassées, irritées et mises au néant, comme contraires au bien commun et au bien de paix commune et profitable à toute chrétienté, et déplaisants à Dieu; et à tous serments faits en tel cas soient relachés; et soit décerné par le dit notre saint père le pape que nul ne soit tenu à tels serments, alliances et convenances tenir ou garder; et défendre que au temps à venir ne soient faites telles ou semblables. Et si de fait aucun attemptoit (tentoit) ou faisoit le contraire que dès maintenant les casse et irrite et rende nulles et de nulle valeur; et néanmoins nous les en punirons, comme violateurs de paix, par peines de corps et de biens, si comme le cas le requerra et que raison le voudra. Et si nous faisions, procurions, ou

souffrions être fait le contraire, que Dieu ne veuille, nous voulons être tenus et réputés pour mençongier (menteur) et déloyal, et voulons encourre (encourir) en tel blâme et diffame (honte) comme roi sacré doit encourir en tel cas. Et jurons sur le corps Jésus-Christ les choses dites tenir, garder et accomplir, et encontre non venir par nous ou par autre, par quelque cause ou manière que ce soit.

En témoin, etc. Donné, etc.

Et pour ce que les dites choses et chacune d'icelles soient de point en point et par la forme et manière dessus dite tenues et accomplies, nous obligeons, nous, nos hoirs et tous les biens de nous et de nos hoirs, à notre dit frère le roi de France et à ses hoirs, et jurons sur saintes évangiles par nous corporellement touchées, que nous parferons, accorderons et accomplirons, au cas dessus dit, toutes les devant dites choses par nous promises et accordées, comme devant est dit. Et voulons que au cas que notre dit frère et notre dit neveu auroient faites les dites renonciations et envoyées et baillées comme dit est, et les dites lettres ne fussent baillées à notre dit frère ou à ses députés, au lieu et au terme et par la forme et manière que dessus est dit, dès lors au cas dessus dit nos présentes lettres et quanque (tout ce que) dedans est compris aient tant de vigueur, effet et fermeté comme auroient nos autres lettres par nous promises à bailler, comme dit est : sauf toute voies et reservé pour nous, nos hoirs et successeurs que les dites lettres dessus incorporées n'aient aucun effet, ni ne nous

puissent porter aucun préjudice ou dommage jusques à ce que nos dits frère et nepveu (neveu) auront faites, envoyées et baillées les dites renonciations par la manière dessus dite; et aussi qu'ils ne s'en puissent aider coutre nous, nos hoirs et successeurs en aucune manière, si non au cas dessus dit.

En témoin de laquelle chose nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres. Données à Calais le 24e. jour du mois d'octobre, l'an de grâce Notre Seigneur 1360.

CHAPITRE CDLV.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE FIT FAIRE UNE COMMISSION GÉNÉRALE, A LA REQUÊTE DU ROI DE FRANCE, QUE TOUS LES ANGLOIS DES FORTERESSES DE FRANCE SE VIDASSENT.

QUAND cette arrière charte, qui s'appelle lettre des renonciations tant d'un roi comme de l'autre, fut écrite, grossée et scellée, on la lut et publia généralement en la chambre du conseil, présents les deux rois dessus nommés et leur conseil. Si sembla à chacun être bonne et belle, bien dictée et ordonnée; et là de rechef jurèrent les deux rois et leurs deux ains-nés (aînés) fils sur les saintes évangiles corporellement, et sur le corps Jésus-Christ sacré, à tenir, garder et accomplir et non enfreindre toutes les choses dessus dites. Depuis encore, par l'avis et regard du roi de France et de son conseil et sur la fin de leur parlement, fut requis le roi d'Angleterre

qu'il voulut donner et accorder une commission générale qui s'étendit sur tous ceux qui pour le temps tenoient, en l'ombre de sa guerre, villes, châteaux ou forteresses au royaume de France, parquoi ils eussent cause, commandement et connoissance d'en vider et partir. Le roi d'Angleterre qui ne vouloit que tout bien et bonne paix nourrir entre lui et son frère le roi de France, ainsi que juré et promis l'avoit, descendit à cette requête légèrement et lui sembla de raison, et commanda à ses gens que elle fut faite sur la meilleure forme que on pourroit, à l'entente (intention) et discrétion du roi de France son frère et de son conseil. Adonc de rechef se remirent les plus spéciaux du conseil des deux rois dessus nommés ensemble; et là fut jetée, écrite, et puis grossée, par l'avis de l'un et de l'autre, une commission dont la teneur est telle.

CHAPITRE CDLVI.

CI S'ENSUIT LA FORME ET LA MANIÈRE DE LA COMMISSION GÉNÉRALE QUE FIT LE ROI D'ANGLETERRE, A LA REQUÊTE DU ROI DE FRANCE[1].

ÉDOUARD par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et d'Aquitaine. A tous nos capitaines, gardes de bonnes villes et de châteaux,

(1) Cette pièce est dans Rymer avec quelques légères différences. T. 3. Part. 2. P. 25. Elle est aussi dans les Froissarts imprimés. J. D.

adhérents et alliés étants ès parties de France, tant en Picardie, en Bourgogne, en Anjou, en Berry, en Normandie, en Bretagne, en Auvergne, en Champagne, en Maine, en Touraine et en toutes les mettes (frontières) et limitations du domaine et tenure de France, salut. Comme paix et accord soient faits entre nous, nos alliés, aidants et adhérents d'une part, et notre très cher frère le roi de France, ses alliés et adhérents d'autre part, sur tous les débats et discords que nous avons eus du temps passé ou pourrions avoir ensemble, et ayons juré sur le corps Jésus-Christ sacré la dite paix, et aussi notre très cher fils ains-né (aîné) et autres enfants, et ceux de notre sang avec plusieurs prélats, barons, chevaliers et des plus notables de notre royaume; et aussi ont juré notre dit frère et notre dit neveu le duc de Normandie et nos autres neveux ses enfants et plusieurs de leur sang et autres, prélats, barons et chevaliers du dit royaume de France. Comme ainsi soit ou avienne que aucuns guerroyeurs de notre royaume et de nos sujets se pourront efforcer de faire ou d'entreprendre aucune chose contre la dite paix, en prenant ou détenant forteresses, villes, cités ou châteaux, ou faisant pillage, ou prenant gens ou arrêtant leurs corps, leurs biens ou marchandises, ou autre chose faisant contre la dite paix; dequoi il nous déplairoit très grandement et ne le pourrions ni voudrions passer sous ombre de dissimulation en aucune manière; nous, voulants obvier de tout notre pouvoir ès choses dessus dites, voulons, décernons et ordonnons par délibération de notre

conseil, de certaine science, que si nul de nos sujets, de quelque état ou condition qu'il soit, fasse ou s'efforce de faire contre la paix, en faisant pillages, prenant ou détenant forteresses, personnes ou biens quelconques du royaume de France ou autres de notre dit frère, de ses alliés et sujets et adhérents ou autres quelconques fassent contre la dite paix, et il ne se délaisse, cesse et deporte de ce faire, et rende les dommages que faits aura, dedans un mois après ce qu'il aura sur ce été requis par aucuns de nos officiers, sergents, personnes publiques, que par tel fait seulement et sans autre procès, condamnation ou déclaration ils soient dès lors tous réputés pour bannis de notre royaume et de tout notre pouvoir, et aussi du royaume et terres de notre dit frère, et tous leurs biens confisqués et obligés à nous et à notre domaine. Et si ils pouvoient être trouvés en notre royaume, nous commandons et voulons expressément que punitions en soient faites comme de traîtres et rebelles à nous, par la manière qu'il est accoutumé à faire en crime de lèze-majesté, sans faire sur ce grâce, rémission, souffrance ni pardon. Et semblablement le voulons faire de nos sujets, de quelconque état qu'ils soient, qui en notre royaume deçà et delà la mer prendront, occuperont et détiendront forteresses quelconques contre la volonté à ceux de qui elles seront, ou qui bouteront feux, ou qui rançonneront villes ou personnes, ou fassent pillages ou roberies, ou émouveront guerre de notre pouvoir et sous nos sujets: si mandons, commandons et enjoignons étroitement et expressément à tous nos

sujets, sénéchaux, baillis, prévôts, châtelains et autres nos officiers sur quanque (tout ce que) ils se peuvent forfaire envers nous; et sur peine de perdre leurs offices qu'ils publient et fassent publier ces présentes par tous les lieux notables de leurs sénéchaussées, baillages, prévôtés et châtellenies et que nul, ce mandement ouï et vu, ne demeure en forteresse qu'il tienne au dit royaume, hors de l'ordonnance et du traité de la paix, sur peine d'être ennemi de nous et de notre dit frère le roi de France, et toutes les choses dessus dites gardent et fassent garder, entériner et accomplir de point en point et sachant tous que si ils en sont négligents ou défaillants avec la peine dessus dite, nous leur ferons rendre les dommages à tous ceux qui par leur deffaute ou négligence auront été grévés ou dommagés, et avec ce les en punirons par telle manière que ce sera exemple à tous autres [1]. En témoin des quelles choses nous avons fait faire ces notres lettres patentes.

Données à Calais le 24.ème jour du mois d'octobre, l'an de grâce Notre Seigneur 1360.

(1) Rymer ajoute: *Et semblable nous a promis notre dit frère faire en son royaume et nous en a baillé ses lettres; et nous lui avons aussi baillé les nôtres; excepté et reservé par nous et nos amis ce qu'est dit et écrit en la dite paix en l'article de Bretagne. Donné à Calais le 24 jour d'octobre.* J. D.

CHAPITRE CDLVII.

COMMENT LES DEUX ROIS ALLONGÈRENT LES TRÈVES DE BRETAGNE DU PREMIER JOUR DE MAI JUSQUES A LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Après toutes ces choses faites et devisées, et ces lettres et ces commissions baillées et délivrées et si bien tout ordonné par l'avis adoncques de l'un roi et de l'autre, que les parties se tenoient pour contentes, vérité est qu'il fut parlé de monseigneur Charles de Blois et de monseigneur Jean de Montfort sur l'état de Bretagne; car chacun réclamoit droit à avoir très grand à l'héritage de Bretagne; et quoique là en fut parlementé et regardé comment on pourroit toucher les choses et eux apaiser, rien n'en fut définitivement fait, car, si comme je fus depuis informé, le roi d'Angleterre et les siens n'y avoient point trop grand'affection, car ils présumoient le temps à venir pour ce qu'il convenoit toutes manières de gens d'armes de leur côté partir et vider des garnisons et forteresses qu'ils tenoient à point et avoient tenu au royaume de France et retraire (retirer) quelque part que ce fut, et mieux valoit et plus profitable étoit que ces guerroyeurs et pilleurs se retraissent (retirassent) en la duché de Bretagne, qui est un des gras pays du monde et bon pour tenir gens d'armes, jusques à ce qu'ils revinssent en Angleterre; car leur pays en pourroit

être perdu et robé (pillé). Cette imagination fit assez brièvement passer les Anglois le parlement en l'article de Bretagne, dont ce fut péché et mal fait que on n'en exploita autrement; car si les deux rois eussent bien voulu acertes (sérieusement) par l'avis de leurs conseillers, paix eut là été entre les parties dessus dites, et se fut chacun tenu à ce que on lui eut donné et si eut r'eu messire Charles de Blois ses enfants qui gissoient prisonniers en Angleterre et si eut pleinement (plus longuement) vécu qu'il ne fit. Et pour ce qu'il n'en fut rien fait oncques, les guerres ne furent si grands en la duché de Bretagne paravant l'ordonnance de la paix des deux rois dont nous parlons maintenant, comme elles ont été depuis, si comme vous orrez (entendrez) avant en l'histoire, et même entre les seigneurs, barons et chevaliers du pays de Bretagne qui ont soutenu l'une opinion ou l'autre. Si que le duc Henri de Lancastre, qui fut vaillant sire, sage et imaginatif, et qui trop durement aimoit le comte de Montfort et son avancement, dit au roi Jean de France, présent le roi d'Angleterre et la plus grand' partie de leur conseil: « Sire, encore ont les trèves de Bretagne, qui furent prises et données devant Rennes, à durer jusques au premier jour de mai qui vient; là en dedans envoiera le roi notre sire, par le regard de son conseil, gens de par lui et de par son fils le jeune duc monseigneur Jean de Montfort, en France devers vous; et ceux auront pouvoir et autorité d'entendre et de prendre tel droit que le dit messire Jean peut avoir de la succession son seigneur son père

à la duché de Bretagne, et que vous et votre conseil et le nôtre mis ensemble en ordonneront; et pour plus grand' sûreté c'est bon que les trèves soient ralongées jusques à la Saint-Jean-Baptiste en suivant. » Ainsi fut-il fait, comme le dessus dit duc de Lancastre le parlementa; et puis parlèrent les seigneurs d'autre matière.

CHAPITRE CDLVIII.

COMMENT LES DEUX ROIS DONNÈRENT A QUATRE CHEVALIERS HUIT MILLE FRANCS DE REVENUE PAR AN; ET COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE DONNA A MESSIRE JEAN CHANDOS LA TERRE DE ST. SAUVEUR LE VICOMTE.

Le roi Jean de France, qui avoit grand desir de retourner en son royaume, et c'étoit raison, montroit au roi d'Angleterre, de bon courage, tous les signes d'amour qu'il pouvoit, et aussi à son neveu le prince de Galles; et le roi d'Angleterre autant bien à lui. Et par plus grand'confirmation et conjonction d'amour, les deux rois, qui par l'ordonnance de la paix s'appeloient frères, donnèrent à quatre chevaliers chacun de son côté la somme de huit mille francs françois de revenue par an, c'est à entendre à chacun deux mille. Et pour ce que la terre de Saint Sauveur le Vicomte en Cotentin, qui venoit au roi d'Angleterre du côté monseigneur Godefroy de Harcourt, par don et par vendage que le dit

messire Godefroy en avoit fait au dit roi d'Angleterre, si comme il est contenu ci-dessus en ce livre, et que la dite terre étoit hors de l'ordonnance du traité de la paix, et convenoit que quiconque tint la terre dessus dite, qu'il en fut homme de fief et de hommage au roi de France, pour cette cause le roi d'Angleterre l'avoit donnée et réservée à monseigneur Jean Chandos, qui plusieurs beaux services lui avoit faits, et à ses enfants. De quoi le dit roi de France, par grand'délibération de courage et d'amour, le confirma et scella [1], à la prière du roi d'Angleterre, au dit messire Jean Chandos à posséder et à tenir ainsi comme son héritage. Si est-ce une moult belle terre et rendable (de bon revenu), car elle vaut bien une fois l'an seize mille francs.

Encore avecques toutes ces choses furent plusieurs autres lettres faites et alliances, desquelles je ne puis mie du tout faire mention [2]; car quinze jours ou environ que les deux rois et leurs enfants et leurs conseillers furent en la ville de Calais, tous les jours y avoit parlement et nouvelles ordonnances, en reconfirmant et alliant la paix; et d'abon-

(1) Les lettres de confirmation du roi Jean et du dauphin, les premières datées de Calais le 24 octobre, les secondes qui les renferment datées de Boulogne le 26 du même mois, sont dans Rymer, *ubi sup.* P. 30. J. D.

(2) La plupart de ces pièces se trouvent dans Rymer: il en a cependant omis une importante, c'est le traité de paix fait à Calais le 24 octobre par la médiation du roi d'Angleterre, entre le roi Jean d'une part, et le roi de Navarre et son frère Philippe qui stipula pour lui d'autre part. Ce traité a été publié par M. Secousse. (*Mém. de Charles le Mauv.* T. 2. P. 172 et suiv. Voyez aussi le T. 1. P. 406 et suiv.) J. D.

dant renouveloient lettres, sans briser ni corrompre les premières, et les faisoient toutes sur une date pour être mieux sûres et plus approuvées, desquelles j'ai eu depuis les copies par les registres de la cancelerie (chancellerie) de l'un roi et de l'autre.

CHAPITRE CDLIX.

Comment le roi de France se partit de Calais et s'en vint tout a pied jusques a Boulogne; et comment le roi Édouard avec les hostagiers (ôtages) de France s'en retourna en Angleterre.

Quand toutes ces choses furent si bien devisées et ordonnées, que nul n'y savoit ni pouvoit par raison rien corriger, et que on ne cuidoit (croyoit) mie, par les grandes alliances et obligations où les deux rois étoient liés et leurs enfants avecques eux, et avoient juré, que cette paix seroit tenue sans briser, mais si fut, si comme vous orrez avant au livre, et que tous ceux qui devoient être hostagiers (ôtages) pour la rédemption du roi de France furent venus à Calais, et que le roi d'Angleterre leur eut juré à les tenir et garder paisiblement en son royaume, et que les six cent mille francs furent payés aux députés le roi d'Angleterre, le dit roi d'Angleterre donna au roi de France au châtel de Calais un moult grand souper et bien ordonné; et servirent ses enfants et le duc de Lancastre et les plus grands barons d'Angleterre à nus chiefs (têtes nues).

Après ce souper, prirent finalement les deux rois congé l'un à l'autre moult aimablement, et retourna le roi de France en son hôtel.

A lendemain qui fut la veille de Saint Simon et Saint Jude [1], se partit le roi de France de Calais, et tous ceux de son côté qui partir se devoient; et se mit le roi de France tout à pied, en intention de venir en pélerinage à Notre Dame de Boulogne, et le prince de Galles et ses deux frères en sa compagnie, monseigneur Léonnel et monseigneur Aimon (Edme); et ainsi vinrent-ils tout de pied et jusques à Boulogne devant dîner, où ils furent reçus à (avec) moult grand'joie; et là étoit le duc de Normandie qui les attendoit. Si vinrent les dessus dits seigneurs tous à pied en l'église Notre Dame de Boulogne, et firent leurs offrandes moult dévotement; et puis retournèrent en l'abbaye de laiens (dedans), qui étoit appareillée pour le roi recevoir et les enfants du roi d'Angleterre. Si furent là ce jour et la nuit en suivant de-lez (près) le roi en grand revel (réjouissance); et lendemain bien matin ils retournèrent à Calais devers le roi leur père qui les attendoit. Si repassèrent tous ces seigneurs ensemble la mer, et les hostagiers (ôtages) de France: ce fut la vigille de Toussaints [2] l'an 1360.

(1) Froissart se trompe de quelques jours: on lit dans les Chroniques de France (chap. 133) que le roi Jean partit de Calais et arriva à Boulogne le dimanche 25 octobre. Il est du moins certain qu'il étoit dans cette dernière ville le 26, deux jours avant la fête St. Simon et St. Jude; car on trouve dans Rymer plusieurs lettres de lui sous cette date. J. D.

(2) Les Chroniques de France assignent la même date au départ du

Or est raison que je vous nomme tous les nobles de France qui entrèrent en Angleterre pour le roi de France. Premièrement monseigneur Philippe duc d'Orléans, jadis fils de roi de France, c'est à savoir du roi Philippe (1), en après ses deux neveux le duc d'Anjou et le duc de Berry, et puis le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, monsire (messire) Jean d'Étampes, Guy de Blois pour le comte de Blois son frère, le comte de Saint Pol, le comte de Harcourt, le comte Dauphin d'Auvergne, monsire (messire) Enguerran seigneur de Coucy, monseigneur Jean de Ligny, le comte de Porcien, le comte de Bresne, le seigneur de Montmorency, le seigneur de Roye, le seigneur de Préaux, le seigneur d'Estouteville, le seigneur de Clère, le seigneur de Saint Venant, le seigneur de la Tour d'Auvergne (2), le seigneur d'Englure, le seigneur de Trainnel, le seigneur de Maulevrier, le seigneur de Bouberk et le seigneur d'Andresel; et encore des autres que je ne puis ou ne sçais tous nommer. Aussi de la bonne cité de Paris, de Toulouse, de Rouen, de Rheims, de Bourges en Berry, de Tours en Touraine, de Lyon sur le Rosne (Rhône), de Sens en Bourgogne, d'Orléans, de Troyes, de Châlons en Champagne, d'Amiens, de Beauvais, de Arras, de

roi d'Angleterre; mais elle ne sauroit être tout-à-fait exacte; car il est certain que ce prince étoit encore à Calais le 1er novembre. (Rymer, *ubi sup*. P. 34.) J. D.

(1) Il étoit fils de Philippe de Valois. J. D.

(2) Les autres seigneurs ne sont point nommés dans la plupart des manuscrits ni dans les imprimés. Cette liste est encore plus longue dans Rymer, (*ubi sup*. P. 26 et al.) J. D.

Tournay, de Caen en Normandie, de Saint-Omer, de Lisle, de Douay: de chacune deux ou quatre bourgeois (1). Si passèrent finalement tous la mer et s'en vinrent aménager en la bonne cité de Londres. Là les rechargea le roi d'Angleterre au mayeur (maire) de Londres et à ses officiers, et leur commanda et enjoignit, sur quanque (tout ce que) ils se pouvoient méfaire envers lui, que ils fussent à ces seigneurs et à ces gens courtois, et les fissent eux et leurs gens tenir en paix, car ils étoient en sa garde. Le commandement du roi fut tenu et bien gardé en toutes manières; et allèrent ces hostagiers (ôtages) jouer sans péril et sans riote (querelle) aval la cité de Londres et environ, et les seigneurs alloient chasser et voler à leur volonté, et eux ébattre et déduire sur le pays et voir les dames et les seigneurs, ainsi comme il leur plaisoit, ni oncques n'y furent contraints; mais trouvèrent le roi moult aimable et moult courtois.

Or parlerons du roi de France qui étoit venu à Boulogne.

(1) Il est dit dans le traité qu'on donnera au roi d'Angleterre quatre ôtages de Paris et deux seulement de chacune des dix-huit autres villes. On doit aussi remarquer qu'on y trouve nommés parmi les villes qui devoient fournir des ôtages *Chartres et Compiègne*, au lieu de *Bourges* et de *Sens*. (Rymer, *ubi sup*. P. 4.) J. D.

CHAPITRE CDLX.

COMMENT LE ROI DE FRANCE FUT HONORABLEMENT REÇU A PARIS ET LUI FURENT PRÉSENTÉS PLUSIEURS BEAUX DONS

Le roi de France ne séjourna guères à Boulogne sur la mer; mais s'en partit tantôt après la fête de la Toussaints et vint à Monstereul (Montreuil) et puis à Hesdin, et fit tant que il entra en la bonne cité d'Amiens. Et partout étoit-il reçu grandement et noblement. Quand il eut été à Amiens, où il se tint presque jusques au Noël, il s'en partit et vint à Paris [1]. Là fut-il solemnellement et révéremment reçu, et à grands processions de tout le clergé de Paris, amené et aconvoyé jusques au palais, là où il descendit, et messire Philippe aussi son fils, et tous les seigneurs qui avecques le roi étoient. Et là fut le dîner grand et noble et bien étoffé.

Je ne vous aurois jamais raconté comment puissamment le roi de France fut recueilli à son retour en son royaume de toutes manières de gens; car il y étoit moult desiré. Si lui donna-on de beaux dons et fit-on de riches présents; et le vinrent voir et visiter les prélats et les barons de son royaume, et le festioient (fêtoyoient) et conjouissoient, ainsi comme il appartenoit; et le roi les recevoit doucement et bellement, car bien le savoit faire.

(1) Il arriva à Paris le dimanche 13 décembre, suivant les Chroniques de France, Chap. 136. J. D.

CHAPITRE CDLXI.

COMMENT LES DÉPUTÉS DE PAR LE ROI D'ANGLETERRE VINRENT POUR PRENDRE SAISINE DES TERRES ET PAYS QUI LEUR DEVOIENT ÊTRE BAILLÉS; ET COMMENT LES SEIGNEURS DE LANGUEDOC ET DE POITOU N'Y VOULOIENT OBÉIR.

ASSEZ TÔT après ce que le roi Jean fut retourné en France, passèrent la mer les commis et établis de par le roi d'Angleterre pour prendre la possession des terres, des comtés, des sénéchaussées, des cités, des villes, des châteaux, et des forteresses qui lui devoient être baillées et délivrées par le traité de la paix. Si ne fut mie sitôt fait, car plusieurs seigneurs en la Languedoc ne voulurent mie de premier obéir, ni eux rendre au roi d'Angleterre, combien que le roi de France les quittât de foi et d'hommage; si leur venoit à trop grand dommage et contraire et diversité ce que être Anglois les convenoit; et spécialement ès lointaines marches, le comte de Pierregord, le comte de Comminges, le vicomte de Châtillon, le vicomte de Carmain, le seigneur de Pincornet et plusieurs autres. Et s'émerveilloient trop du ressort dont le roi de France les quittoit, et disoient les aucuns que il n'appartenoit mie à lui à quitter, et que par droit il ne le pouvoit faire; car ils étoient en la Gascogne trop anciennement chartrés et privilégiés du grand Charlemaine (Charlema-

gne), qui fut roi de France et d'Allemagne et emperière (empereur) de Rome, que nul roi de France ne pouvoit mettre le ressort en autre cour que la sienne. Et pour ce ne voulurent pas ces seigneurs de premier légèrement obéir. Mais le roi de France, qui vouloit tenir et à son pouvoir accomplir ce qu'il avoit juré et scellé, y envoya monsire (messire) Jacques de Bourbon son cher cousin, lequel apaisa la plus grand' partie de ces seigneurs; et devinrent hommes ceux qui devenir le devoient au roi d'Angleterre, le comte d'Armignac (Armagnac), le sire de Labreth (Albret) et moult d'autres, à la prière du roi de France et de monsire (messire) Jacques de Bourbon, comme enuis (avec peine) que ce fut. A l'autre côté aussi, sur la marine en Poitou et en Rochelois et en tout le pays de Saintonge, vint-il à trop grand déplaisir aux barons, aux chevaliers et aux bonnes villes du pays, quand il les convint être Anglois. Et par spécial ceux de la ville de la Rochelle ne s'y vouloient accorder, et se excusèrent par trop de fois, et detrièrent (différèrent) plus d'un an que oncques ils ne voulurent laisser entrer Anglois en leur ville. Et se pourroit-on émerveiller des douces et aimables paroles qu'ils escripsoient (écrivoient) et rescripsoient au roi de France, en suppliant pour Dieu qu'il ne les voulut mie quitter de leur foi, ni éloigner de son domaine, ni mettre en mains étranges, et qu'ils avoient plus cher à être taillés tous les ans de la moitié de leur chevance que ce qu'ils fussent ès mains des Anglois.

Sachez que le roi de France, qui véoit (voyoit)

leur bonne volonté et loyauté et oyoit moult souvent leurs excusations, en avoit grand' pitié d'eux; mais il leur mandoit et récrivoit affectueusement et soigneusement que il les convenoit obéir, ou autrement la paix seroit enfreinte et brisée, par laquelle chose ce seroit trop grand préjudice au royaume de France. Si que quand ceux de la Rochelle virent le détroit, et que paroles, excusations ni prières que ils fissent ne leur valoient rien, ils obéirent [1]; mais ce fut à trop grand' dureté; et disoient bien les plus notables de la ville de la Rochelle: « Nous aourerons (adorerons) les Anglois des lèvres, mais les cuers (cœurs) ne s'en mouvront jà. »

Ainsi eut le roi d'Angleterre la saisine et possession de la duché d'Aquitaine, de la comté de Ponthieu et de Guines, et de toutes les terres qu'il devoit avoir par deçà la mer, c'est à entendre au royaume de France, qui lui étoient données et accordées par l'ordonnance du traité de la paix. Et proprement en cette année passa messire Jean Chandos, comme régent et lieutenant de par le roi d'Angleterre [2]; et vint prendre la possession de toutes les terres dessus dites, les fois, les hommages des comtes, des vicomtes, des barons et des chevaliers, des villes et des forteresses; et mit et institua partout sénéchaux, baillis et officiers à son

(1) La Rochelle fut remise aux Anglois le 6 décembre de cette année; et le roi d'Angleterre en donna sa reconnoissance le 28 janvier 1361. (*Hist. de la Rochelle*, T. 1. P. 248. Rymer, *ubi sup.* P. 37.) J. D.

(2) Les lettres par lesquelles le roi d'Angleterre nomma Jean Chandos son lieutenant général en France, pour tous les pays qui devoient lui être cédés, sont datées du 20 janvier de cette année 1361. (Rymer, *ubi sup.* P. 36.) J. D.

ordonnance; et vint demeurer à Niort. Si tenoit le dit messire Jean Chandos grand état et noble. Et bien avoit de quoi, quand le roi d'Angleterre, qui moult l'aimoit, le vouloit. Et certes il en étoit bien mérité, car il fut doux chevalier, courtois et aimable, large (généreux), preux, sage et loyal en tous états et qui si vaillamment se savoit être et avoir entre tous seigneurs et toutes dames, que oncques chevalier de son temps ne y sçut mieux être de lui.

CHAPITRE CDLXII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ENVOYA DÉPUTÉS DE PAR LUI POUR LIVRER AU ROI DE FRANCE LES FORTERESSES ANGLESCHES (ANGLOISES) DU ROYAUME DE FRANCE; ET COMMENT LES COMPAGNIES COMMENCÈRENT.

PENDANT que les commis et députés de par le roi d'Angleterre prenoient la saisine et possession des terres dessus dites, si comme ordonnance et traité de paix se portoit, étoient autres commis et établis de par le roi d'Angleterre ès mettes (frontières) et limitations de France, avec les gens du roi de France, qui faisoient vider et partir toutes manières de gens d'armes des forts et des garnisons qu'ils tenoient, et leur commandoient et enjoignoient, sur peine de perdre corps et être ennemis au roi d'Angleterre, que ils baillassent et délivrassent les forteresses qu'ils

tenoient aux gens du roi de France. Là avoit aucuns chevaliers et écuyers de la nation et du ressort d'Angleterre qui obéissoient et qui rendoient ou faisoient rendre par leurs compagnons les dits forts qu'ils tenoient. Et si en y avoit aussi de tels qui ne vouloient obéir et disoient qu'ils faisoient guerre en l'ombre et nom du roi de Navarre. Et encore en y avoit assez d'étranges nations qui étoient grands capitaines et grands pilleurs, qui ne s'en vouloient mie partir si légèrement, tels que Allemands, Brabançons, Flamands, Hainuyers, Bretons, Gascons, mauvais François qui étoient appauvris par les guerres, si se vouloient recouvrer à guerroyer le dit royaume de France: de quoi telles gens persévérèrent en leur mauvestie (mauvaiseté) et firent depuis moult de maux au dit royaume contre tous ceux qui gréver les vouloient. Et quand les capitaines des dits forts étoient partis courtoisement et avoient rendu ce qu'ils tenoient, et ils se trouvoient sur les champs, ils donnoient à leurs gens congé. Ceux qui avoient appris à piller et qui bien savoient que le retour en leur pays ne leur étoit pas bien profitable, ou espoir (peut-être) n'y osoient-ils retourner pour les vilains faits dont ils étoient accusés, se recueilloient ensemble et faisoient nouveaux capitaines, et prenoient par droite élection tout le pire d'eux, et puis chevauchoient outre en suivant l'un l'autre. Si se recueillirent premièrement en Champagne et en Bourgogne, et firent là grandes routes (troupes) et grandes compagnies qui s'appeloient les tard-venus, pourtant (attendu) qu'ils avoient encore

peu pillé au royaume de France. Si vinrent et prirent soudainement en Champagne le fort châtel de Joinville et très grand avoir dedans que on y avoit assemblé de tout le pays d'environ, sur la fiance du fort lieu. Et quand ces compagnons eurent trouvé ce grand avoir qui bien étoit prisé à cent mille francs, ils le départirent entr'eux tant comme il put durer, et tinrent le châtel un temps, et coururent et gâtèrent tout le pays de Champagne, l'évêché de Verdun, de Toul et de Langres. Et quand ils eurent assez pillé, ils passèrent outre; mais ils vendirent ainçois (avant) le châtel de Joinville à ceux du pays, et en eurent vingt mille francs. Et puis entrèrent en Bourgogne, et là se vinrent reposer et rafraîchir, en attendant l'un l'autre, et y firent moult de maux et de vilains faits; car ils avoient de leur accord aucuns chevaliers et écuyers du pays qui les menoient et conduisoient. Si se tinrent un grand temps entour Besançon, Dijon et Beaune, et robèrent tout icelui pays, car nul n'alloit au devant; et prirent la bonne ville de Givery en Beaunois (1), et la robèrent et pillèrent toute; et se tinrent là une pièce, et entour Vergy, pour cause du gras pays. Et toujours croissoit leur nombre; car ceux qui partoient des forteresses et lesquels leurs maîtres donnoient congé, se traioient (rendoient) tous cette part: si furent bien, dedans le carême, quinze mille combattants.

Quand ils se trouvèrent si grand nombre, ils or-

(1) Givri est un bourg très connu par ses bons vins. J. D.

donnèrent et établirent plusieurs capitaines à qui ils obéirent du tout. Si vous en nommerai aucuns. Le plus grand maître entr'eux étoit un chevalier de Gascogne qui s'appeloit messire Séguin de Batefol: cil(celui-ci)avoit de sa route(troupe)bien deux mille combattants. Encore y étoient Talebart Talebardon, Guiot Dupin, Espiote, le petit Meschin, Batillier, Hennequin François, le Bourc [1] Camus, le Bourc de Lespare, Mandon de Bageront, le Bourc de Bretuel, Lamit, Hagre l'Escot (Écossois), Albrest, Ourri l'Allemand, Bordüelle, Bernart de la Salle, Robert Briquet, Carsuelle, Aymemon d'Ortinge, Garsiot Duchastel, Guïonnet de Paux, Hortingo de la Salle et plusieurs autres. Si se avisèrent ces compagnies environ la mi-carême qu'ils se trairoient(rendroient) vers Avignon et iroient voir le pape et les cardinaux: si passèrent outre et entrèrent et coururent en la comté de Mâcon; et s'adressèrent pour venir en la comté de Forez ce bon gras pays et vers Lyon sur le Rhône.

(1) Les mots *Bourc* ou *Bourg* et dans les pièces latines *Burgus*, signifient *Bâtard*, *enfant illégitime*. (Voyez *le supp. au Gloss. de Ducange*, par D. Carpentier.) J. D.

CHAPITRE CDLXIII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE RESCRIPSIT (RÉCRIVIT) A MONSEIGNEUR JACQUES DE BOURBON QUI ÉTOIT A MONTPELLIER QU'IL PRENIST (PRIT) GRAND'FOISON DE GENS D'ARMES POUR ALLER CONTRE LES COMPAGNIES.

QUAND le roi de France entendit ces nouvelles que ces compagnies multiplioient ainsi, qui gâtoient et exilloient (ravageoient) son royaume, si en fut durement courroucé, car il fut dit et remontré par grand' spécialité de conseil que ces compagnies pourroient si multiplier que ils feroient plus de maux et de vilains faits au royaume de France, ainsi que jà faisoient, que la guerre des Anglois n'eut fait. Si eut avis et conseil le dit roi de envoyer contre, et eux combattre. Si en escripsit (écrivit) le roi de France spécialement et souverainement devers son cousin monseigneur Jacques de Bourbon, qui se tenoit adonc en la ville de Montpellier, et avoit nouvellement mis monseigneur Jean Chandos en la saisine et possession de plusieurs terres, villes, cités et châteaux de la duché de Guyenne, si comme ci-dessus est contenu. Et lui mandoit le roi qu'il se fit chef contre ces compagnies et preist (prit) tant de gens d'armes de tous côtés, qu'il fut fort assez pour eux combattre. Quand messire Jacques de Bourbon entendit ces nouvelles, il s'avala (descendit) incontinent devers la cité d'Avignon, sans faire nulle part point d'arrêt;

et envoyoit partout lettres et messages, en priant et commandant les nobles, chevaliers et écuyers, au nom du roi de France; que ils se traissent (marchassent) avant devers Lyon sur le Rhône, car il vouloit ces males (mauvaises) gens combattre. Le dit messire Jacques de Bourbon étoit si aimé parmi le royaume de France que chacun obéissoit à lui très volontiers. Si le suivoient chevaliers et écuyers de tous côtés, d'Auvergne, de Limousin, de Provence, de Savoye et du Dauphiné de Vienne; et d'autre part aussi revenoient grand'foison de chevaliers et d'écuyers de la duché et de la comté de Bourgogne que le jeune duc de Bourgogne y envoyoit. Si se traioient (rendoient) ces gens d'armes et passoient outre, ainsi qu'ils venoient, devers Lyon sur le Rhône et en la comté de Mâcon. Si s'en vint messire Jacques de Bourbon en la comté de Forez, dont la comtesse de Forez sa sœur étoit dame de par ses enfants; car son mari le comte de Forez étoit nouvellement trépassé, et gouvernoit pour le temps de lors messire Renault de Forez, frère du dit comte, la comté de Forez, qui recueillit le dit monseigneur Jacques de Bourbon et ses gens moult liement. Et là étoient ses deux neveux et neveux aussi à monseigneur Jacques de Bourbon, à qui il les présenta moult doucement. Le dit messire Jacques les reçut moult liement et les mit de-lez (près) lui pour chevaucher et eux armer et pour aider à défendre leur pays, car les compagnies tiroient à venir cette part.

CHAPITRE CDLXIV.

COMMENT LES COMPAGNIES S'EN VINRENT EN LA COMTÉ DE FOREZ POUR TROUVER MESSIRE JACQUES DE BOURBON; ET COMMENT ILS PRIRENT LE CHATEL DE BRINAY ET LA SE LOGÈRENT.

QUAND ces routes (troupes) et ces compagnies qui se tenoient vers Châlons sur la Saône et environ Tournus et tout là en ce bon pays, entendirent que les François se recueilloient et s'assembloient pour eux combattre, si se trairent (rendirent) les capitaines pour avoir avis et conseil ensemble comment ils se maintiendroient. Si nombrèrent ent'reux leurs gens et leurs routes(troupes), et trouvèrent qu'ils étoient environ seize mille combattants, que uns que autres. Si dirent ainsi entr'eux: « Nous irons contre ces François qui nous désirent à trouver, et nous combattrons à notre avantage si nous pouvons, non mie autrement; et s'aventure donne que la fortune soit pour nous, nous serons tous riches et recouvrés pour un grand temps, tant en bons prisonniers que nous prendrons, que en ce que nous serons si redoutés où nous irons, que nul ne se mettra contre nous; et si nous perdons, nous serons payés de nos gages. » Cil (ce) propos fut entr'eux tenu et arrêté. Si se délogèrent et montèrent contre mont par devers les montagnes pour entrer en la comté de Forez et venir sur la rivière de Loire; et trouvèrent en leur chemin

une bonne ville qui s'appelle Charlieu au baillage de Mâcon. Si l'environnèrent et assaillirent fortement, et se mirent en grand'peine du prendre; et y furent à l'assaut un jour tout entier. Mais rien n'y firent, car elle fut bien gardée et bien défendue des gentils hommes du pays qui s'y étoient retraits (retirés), autrement elle eut été prise. Ils passèrent outre et s'espardirent (répandirent) parmi la terre le seigneur de Beaujeu, qui marchist (confine) illecques (là), et y firent moult de maux; et puis tantôt entrèrent en l'archevêché de Lyon, et ainsi qu'ils alloient et chevauchoient, ils prenoient petits forts où ils se logeoient, et firent moult de destourbiers (troubles) partout où ils conversèrent[1]; et prirent un châtel et le seigneur et la dame dedans, lequel château s'appelle Brinay (Brignais) et est à trois lieues près de Lyon sur le Rhône. Là se logèrent-ils et arrêtèrent; car ils entendirent que les François étoient tous trais (rendus) sur les champs et appareillés pour eux combattre.

(1) Il seroit difficile de peindre l'état de misère dans lequel les ravages de ces compagnies étrangères avoient plongé la France à cette époque de désordre et de confusion. Le mal étoit si général qu'on composa alors des prières publiques qu'on ajoutoit au service divin pour prier Dieu de détourner ce fléau comme dans les temps de peste on chante des cantiques analogues. On retrouve quelques-uns de ces cantiques latins dans un manuscrit des œuvres de Machau. (*Bibl. du roi*, cod. 7609.) J. A. B.

CHAPITRE CDLXV.

COMMENT LES COMPAGNIES DÉCONFIRENT MESSIRE JACQUES DE BOURBON ET SA ROUTE (TROUPE); ET Y FURENT LE DIT MESSIRE JACQUES ET SON FILS NAVRÉS (BLESSÉS) A MORT, ET LE JEUNE COMTE DE FOREZ MORT.

Ces gens d'armes assemblés avecques messire Jacques de Bourbon, qui se tenoient à Lyon sur le Rhône, et là environ, entendirent que ces compagnies approchoient durement et avoient pris et conquis de force la ville et le châtel de Brinay (Brignais) et encore des autres forts, et gâtoient et exilloient (ravageoient) tout le pays. Si déplurent moult ces nouvelles à monseigneur Jacques de Bourbon, pourtant (attendu) qu'il avoit en gouvernement la comté de Forez, la terre à ses neveux; et aussi fit-il à tous les autres. Si se mirent aux champs et se trouvèrent grand'foison de bonnes gens d'armes, chevaliers et écuyers; et envoyèrent devant leurs coureurs pour savoir et aviser vraiment quelles gens ils trouveroient.

Or vous dirai la grand'malice des compagnies: ils étoient logés sur une montagne [1], et avoient

(1) Denis Sauvage avoit examiné lui-même ce lieu et nous en a laissé dans son annotation 88, une description exacte qu'on ne sera pas fâché de rencontrer ici.

« M'étant retiré comme autrefois, dit-il, en la petite ville-bourgade » de Saingenis-Laval, deux lieues françoises par delà Lyon selon la

dessous, en un lieu où on ne les pouvoit aviser ni approcher, la droite moitié de leurs gens et les

» descente du Rosne du costé du royaume, et à une semblable lieue » par deça Brignais, pour vaquer plus solitairement à mes estudes et » revoir tiercement les présentes histoires de Froissart devant que les » faire imprimer sur ma correction; maistre Mathieu Michel mon » hoste et bon ami, précepteur de quelques jeunes enfans de certains » bourgeois de Lyon, ayant souvent ouy parler du fait d'armes en sui- » vant à ceux du pays, le matin du vingt-septième jour de juillet 1558 » me conduisit, en allant le droit chemin de Saingenis à Brignais, jus- » ques à environ trois quarts de lieues françoises, au bout desquels » sur le costé gauche de nostre chemin trouvasmes un petit mont ou » tertre couvert d'un petit bosquet de jeunes chesnes et de redrageons » de chesneaux en forme de taillis là où les plus anciens hommes du » pays, selon le rapport des ayeuls aux peres et des peres aux fils, di- » sent qu'étoient campées les compaignées qu'ils nomment les Anglois, » s'abusant en ce qu'ils pensent que les Anglois aient été défaits en » ce lieu. Illec, en conférant la description de nostre auteur au lieu » propre, et estant allés jusqu'à La Villette de Brignais, qui n'est qu'à » un quart de lieue par delà ce petit mont, et ayant d'avantage circui » tout l'environ, trouvasmes que ceste mesme montaignette que les » gens du pays appellent le bois du Goyet estoit vraiment le fort que » nostre auteur descrit, et qu'il n'y a rien de faute sinon qu'il la dit ici » *haute montagne* (cette faute n'existe point dans notre texte, et je » ne l'ai remarquée dans aucun manuscrit), encore qu'elle ne se puisse » vraiment nommer que tertre ou colline, comme aussi les abregez ne » disent simplement que montaigne. Ceste montaiguette colline ou » tertre estant situé en une combe aucunement bossue qui tend d'un » gros hameau nommé le Peron jusques à Brignais, et flanquée d'une » montaigne appelée le Mont les Barolles du costé droit, et d'une au- » tre montaigne prenant son nom du village d'Erigny du costé gauche, » au jour dessus dit pouvoit avoir pour son orient le vrai endroit de » la ville de Lyon, pour son midi celui du village de Vourles, pour son » occident celui de Brignais, et pour son septentrion le Mont des » Barolles beaucoup plus élevé, la descente duquel l'approche si fort » qu'il n'y a que le chemin qui mene de Saingenis à Brignais qui face » la séparation de l'une à l'autre. Du costé de son orient il a une assez » belle petite plaine à bas, puis de costé mesme se drece incontinent » roidement mais non guères hautement et presque ainsi du costé de » septentrion jusques à tant qu'il fait un coupeau comme en forme de

mieux armés et enharnachés. Et laissèrent, tout de fait appensé, ces coureurs François approcher si près d'eux, que ils les eussent bien eus s'ils eussent voulu; mais ils les laissèrent retourner sans dommage devers monseigneur Jacques de Bourbon et le comte d'Uzès et messire Regnault de Forez et les seigneurs qui là les avoient envoyés. Si en recordèrent au plus près qu'ils purent de ce qu'ils avoient vu, et dirent ainsi: « Nous avons vues les compagnies rangées et ordonnées sur un tertre et bien avisées à notre loyal pouvoir; mais tout considéré, ils ne sont pas plus de cinq ou six mille hommes là environ, et encore sont-ils mal armés. » Quand messire Jacques de Bourbon ouït ce rapport, si dit à l'archiprêtre qui étoit assez près de lui: « Archiprêtre, vous

» rondelle, dont il a eu quelquefois le nom de Montrond et maintenant » de Montraud envers aucuns, par langage corrompu. Ce coupeau » monstrant encore pour reste de l'enceinct des tranchées du fort des » compagnies jusques à trois pieds de profondeur et jusques à cinq ou » six de largeur presque tout à l'entour, avec autant de rampar que le » temps en a peu souffrir parmi monceaux de caillous au dedans du » fort, peut avoir environ cinquante grands pas en diametre et environ » sept-vingts en contour; et devers son occident s'avale si platement » qu'il s'évanouit incontinent en une assez grande plaine qui environne » tout Brignais. Et de ce costé où devoit estre l'entrée du fort n'y a » nulle marque de tranchée par l'espace d'environ douze grands pas; » mais tost après elle recommence vers le midi duquel costé se trouve » une bien petite combe comme le fond d'une vague, se rejetant sur » un autre plus bas coupeau nommé le petit Montrond ou Montraud » qui s'applanit incontinent du tout vers Vourles et vers Erigni. Et en » telles plaines continues s'estoit cachée la pluspart des compaignies » derriere ces deux coupeaux. Si nous fut dit et a esté souventes fois » depuis par gens dignes de foy qu'il n'y a pas long-temps que l'on a » trouvé plusieurs bastons et autres harnois de guerre dedans les terres d'environ. » J. D.

m'aviez dit qu'ils étoient bien quinze mille combattants, et vous oez (entendez) tout le contraire. » — « Sire, répondit l'archiprêtre, encore n'en y cuidé (crois) je mie moins; et s'ils n'y sont, Dieu y ait part, c'est pour nous: si regardez que vous en voulez faire. » — « En nom de Dieu, répondit messire Jacques de Bourbon, nous les irons combattre au nom de Dieu et de Saint George. » Là fit le dit messire Jacques arrêter sur les champs toutes ses bannières et ses pennons, et ordonna ses batailles et mit en très bon arroy, ainsi que pour tantôt combattre, car ils véoient (voyoient) leurs ennemis devant eux; et fit là plusieurs nouveaux chevaliers. Premièrement son fils ains-né (aîné) messire Pierre, et leva bannière; et son neveu le jeune comte de Forez, et leva bannière aussi; et le seigneur de Villars et de Roussillon, et leva bannière; et le sire de Tournon et le sire de Montlimay et le sire de Groulée (Grosley) du Dauphiné.

Là étoient messire Robert et messire Louis de Beaujeu, messire Louis de Châlons, messire Hugues de Vienne, le comte d'Uzès et plusieurs bons chevaliers et écuyers de là environ qui tous se désiroient à avancer pour leur honneur, et ruer jus (à bas) ces compagnies qui vivoient sans nul titre de raison. Si fut ordonné l'archiprêtre, qui s'appeloit messire Regnault de Servolle (Cervoles), à gouverner la première bataille; et l'entreprit volontiers, car il fut hardi et appert chevalier durement; et avoit en sa route (troupe) plus de quinze cents combattants. Ces gens de compagnies qui étoient

en une montagne véoient (voyoient) trop bien l'ordonnance et le convine (disposition) des François; mais on ne pouvoit voir le leur, ni eux approcher fors à meschef et à danger; et étoient sur une montagne où il avoit plus de mille charretées de tous cailloux; ce leur fit trop d'avantage et de profit: je vous dirai par quel avantage. Ces gens d'armes de France qui les désiroient et vouloient combattre, comment qu'il fut, ne pouvoient venir à eux ni approcher, si ils ne costioient (côtoyoient) cette montagne où ils étoient tous arrêtés: si que quand ils vinrent par dessous eux, ceux d'amont qui étoient tous avisés de leur fait et pourvus chacun de grand'foison de cailloux, car il ne les convenoit que baisser et prendre, commencèrent à jeter si fort sur ceux qui les approchoient, qu'ils effondroient bassinets taut forts qu'ils fussent, et navroient et méhaignoient (maltraitoient) tellement gens d'armes que nul ne pouvoit ni osoit aller ni passer avant, tant bien targié (couvert de bouclier) qu'il fut. Et fut cette première bataille si foulée que oncques depuis ne se put bonnement aider. Adonc au secours approchèrent les autres batailles messire Jacques de Bourbon, son fils, son neveu et leurs bannières et grand'foison de bonnes gens qui tous s'alloient perdre; dont ce fut dommage et pitié qu'ils n'ouvrèrent par plus grand avis et meilleur conseil. Bien avoient dit l'archiprêtre et aucuns chevaliers anciens qui là étoient que on alloit combattre les compagnies en trop grand péril au parti où ils étoient et se tenoient, et que on se souffresist (attendit) tant qu'on les eut

éloignés de ce fort où ils s'étoient mis, si les auroit-on plus à aise: mais ils n'en purent oncques être ouïs. Ainsi que messire Jacques de Bourbon et les autres seigneurs, bannières et pennons devant eux, approchoient et costioient (côtoyoient) cette montagne, les plus nices (ignorants) et les pis armés des compagnies les affoloient (harassoient); car ils jetoient si onniement (à la fois) et si roidement ces pierres et ces cailloux sur ces gens d'armes, qu'il n'y avoit si hardi ni si bien armé qui ne les ressoignât (redoutât). Et quand ils les eurent tenus en cet état et bien battus une grand'espace, leur grosse bataille fraîche et nouvelle vinrent autour de cette montagne et trouvèrent une autre voie, et étoient aussi drus (épais) et aussi serrés comme une brouisse (broussaille) et avoient leurs lances toutes recoupées à la mesure de six pieds ou environ; et puis s'en vinrent en cet état de grand'volonté, en écriant tous d'une voix, Saint George! férir en ces François. Si en renversèrent à cette première empeinte (attaque) plusieurs par terre. Là eut grand riffleis (combat) et grand touillis (mêlée) des uns et des autres; et se abandonnoient et combattoient ces compagnies si très hardiment que merveilles seroit à penser; et reculèrent les François. Et là fut l'archiprêtre un bon chevalier et vaillamment se combattit; mais il fut si entrepris et si mené par force d'armes qu'il fut durement navré et blessé et retenu à prison, et plusieurs chevaliers et écuyers de sa route (troupe). Que vous ferois-je long parlement? De cette besogne dont vous oyez parler, les François en eurent

pour lors le pieur (pire); et y furent durement navrés messire Jacques de Bourbon, et aussi fut messire Pierre son fils; et y fut mort le jeune comte de Forez, et pris messire Regnault de Forez son oncle, le comte d'Uzès, messire Robert de Beaujeu, messire Louis de Châlons, et plus de cent chevaliers: encore à grand' dureté furent rapportés en la cité de Lyon sur le Rhône messire Jacques de Bourbon et messire Pierre son fils. Cette bataille de Brignais fut l'an de grâce notre Seigneur 1361 le vendredi après les grands pâques (1).

(1) Pâques arriva cette année le 28 mars; le vendredi suivant fut donc le 2 avril. Cette date ne s'accorde point avec celle de l'épitaphe de Jacques de Bourbon et de son fils qui sont enterrés à la droite du grand autel de l'église des Dominicains de Confort. On lit sur leur tombeau: *Cy gist messire Jacques de Bourbon, comte de La Marche qui mourut à Lyon de la bataille de Brignais qui fut l'an* 1362 *le mercredy devant les rampos* (les rameaux). *Item cy gist messire Pierre de Bourbon, comte de La Marche son fils qui mourut à Lyon de cette mesme bataille l'an dessus dit.* Si l'autorité de cette épitaphe étoit la seule qu'on pût opposer à la chronologie de Froissart, peut-être devroit-on adopter celle-ci de préférence, d'autant plus que Sauvage, qui avoit examiné ce monument, dit (dans son annotation 89) que de son temps l'écriture de l'inscription étoit *toute fraiche et presque moderne.* Mais les Chroniques de France viennent à l'appui de l'épitaphe: on y lit, C. 136, que la bataille de Brignais se donna le 6 avril 1361 (1362) avant pâques. Or en 1362 pâques fut le 17 avril; ainsi le 6 de ce mois fut le mercredi avant les rameaux; ce qui cadre parfaitement avec la date de l'épitaphe. L'auteur d'une des vies du pape Innocent VI (*Baluzii, vitæ Pap. Aven.* T. 1. P. 355) place de même cet événement sous l'année 1362, après avoir parlé de choses arrivées au mois de mars de cette année. On ne sauroit donc nier que Froissart ne se soit trompé sur la date de cette bataille. Je continuerai cependant de coter au haut des pages l'année 1361, parceque plusieurs des faits que l'historien raconte après celui-ci appartiennent à cette année, sauf à remarquer en note ceux qui lui seroient postérieurs. J. D.

CHAPITRE CDLXVI.

Comment les compagnies gâtèrent et exillèrent la comté de Forez et le pays environ; et comment ils prirent le Pont-Saint-Esprit et y firent moult de maux.

Trop furent ceux des marches, où ces compagnies se tenoient, ébahis, quand ils ouïrent recorder que leurs gens étoient déconfits; et n'y eut si hardi ni tant eut bon châtel et fort qui ne frémit; car les sages supposèrent et imaginèrent tantôt que grands meschefs en naîtroient et multiplieroient, si Dieu proprement n'y mettoit remède. Ceux de Lyon furent moult ébahis et effreez (effrayés), quand ils entendirent que la journée étoit pour les compagnies: toutes fois ils recueillirent moult doucement toutes manières de gens qui de la bataille retournoient. Et furent par spécial moult courroucés de la destourbe (défaite) de monsire (messire) Jacques de Bourbon et de monsire (messire) Pierre son fils; et les vinrent moult doucement visiter, et les dames et les damoiselles de la ville dont ils étoient bien aimés.

Monsire (messire) Jacques de Bourbon trépassa de ce siècle le tiers jour après ce que la bataille eut été, et messire Pierre son fils ne vesqui (vécut) guères longuement depuis. Si furent de tous plaints et regrettés. De la mort monsire (messire) Jacques de Bourbon fut le roi de France son cousin moult

courroucé; mais amender ne le put, si lui convint passer.

Or vous parlerons de ces compagnies, comment ils persévérèrent ainsi que gens tous réjouis et reconfortés de leurs besognes, pour la belle journée qu'ils avoient eue, dont ils eurent grand gain tant sur la place comme en rançons de bons prisonniers. Ces dites compagnies menèrent bien le temps à leur volonté en celui pays, car nul n'alloit à l'encontre. Tantôt après la déconfiture de Brignais, ils entrèrent et s'espardirent (répandirent) parmi la comté de Forez, et la gâtèrent et pillèrent toute, excepté les forteresses. Et pour ce que ils étoient si grands routes (troupes) que un petit pays ne leur tenoit néant, ils se partirent en deux parts, et retint messire Seguin de Batefol la moindre part. Toutes voies il y avoit en sa route (troupe) bien trois mille combattants. Si s'en vint séjourner et demeurer à Anse [1] à une lieue de Lyon, et le fit fortement réparer et fortifier; et se tenoient ces gens là environ sur cette marche où il y a un des gras pays du monde. Si couroient et rançonnoient à leur aise et volonté tout le pays par deçà la Saône, la comté de Mâcon, l'archevêché de Lyon, la terre au seigneur de Beaujeu et tout le pays jusques à Marcilli les nonnains et la comté de Nevers. L'autre partie des compagnies, Naudon de Bagerent, Espiote, Carsuelle, Robert Briquet, Ortingo et Bernart de la Salle, Lamit, le bourc (bâtard) Camus, le bourc de Breteuil, le bourc de l'Esparre

(1) Cette petite ville est éloignée de Lyon d'environ quatre lieues. J. D.

et plusieurs autres, tous d'une sorte et alliance, s'avalèrent devers Avignon et dirent qu'ils iroient voir le pape et les cardinaux et auroient de leur argent, ou ils seroient hériés (vexés) de grand'manière; et se tiendroient là entour tout l'été, tant pour attendre les rançons de leurs prisonniers que pour voir comment la paix des deux rois tiendroit. En allant ce chemin d'Avignon ils prenoient villes et forts, ni rien ne se tenoit devant eux, car le pays étoit durement effrayé; et là en cette marche ils n'avoient oncques point eu de guerre: si ne savoient les hommes des petits forts tenir ni garder contre tels gens d'armes.

Si entendirent ces compagnies que au Pont-de Saint-Esprit, à sept lieues près d'Avignon, il y avoit grand trésor et grand avoir du pays d'environ, qui là étoit recueilli et rassemblé et mis sur la fiance de la forteresse. Si avisèrent entr'eux les compagnies si ils pouvoient prendre le Pont-Saint-Esprit, il leur vaudroit trop, car ils seroient maîtres et seigneurs du Rhône et de ceux d'Avignon. Si étudièrent tant et jetèrent leur avis que, à ce que j'ai ouï recorder, Batillier, Guiot du Pin, Lamit et le petit Meschin chevauchèrent, eux et leurs routes (troupes), sur une nuit toute nuit bien quinze lieues, et vinrent sur le point du jour à la dite ville du Saint-Esprit, et la prirent [1], et tous ceux et toutes celles

(1) Suivant les Chroniques de France, Chap. 136, et le registre consulaire de la ville de Montpellier, cité par les historiens de Languedoc (T. 4. P. 576, note 26), le Pont-Saint-Esprit fut pris le jour des Innocents 1360. Ainsi, Froissart se trompe en plaçant cet événement après

qui dedans étoient: dont ce fut pitié, car ils y occirent maints prudhommes, et violèrent maintes damoiselles, et y conquirent si grand avoir que sans nombre, et grandes pourvéances (provisions) pour vivre un an tout entier. Et pouvoient par icelui pont courir à leur aise et sans danger, une heure au royaume de France et l'autre en l'Empire. Si se ravalèrent et rassemblèrent là tous les compagnons, et couroient tous les jours jusques aux portes d'Avignon; de quoi le pape et tous les cardinaux étoient en grand' angoisse et en grand' paour (peur). Et avoient ces compagnies du Pont-Saint-Esprit fait un capitaine souverain entr'eux, qui se faisoit adonc communément appeler Ami à Dieu et Ennemi à tout le monde. Tels noms et autres semblables qu'ils trouvoient sur leurs mauvaisetés donnoient-ils à leurs capitaines.

la bataille de Brignais; à moins qu'on ne suppose que les compagnies s'emparèrent de cette place plusieurs fois, comme Froissart le donne à entendre dans le chapitre suivant, lorsqu'il dit que le Pont-Saint-Esprit fut conquis *de rechef*. Dans ce cas le registre consulaire de Montpellier, l'auteur des Chroniques de France et Froissart n'auroient pas parlé du même fait, et ne seroient point en contradiction. J. D.

CHAPITRE CDLXVII.

Comment les pilleurs du royaume de France s'avisèrent qu'ils iroient après leurs compagnons qui avoient déconfit messire Jacques de Bourbon.

Encore avoit adonc en France grand'foison de pilleurs Anglois et Gascons et Allemands qui vouloient, ce disoient-ils, vivre; et y tenoient des forteresses et des garnisons: combien que les commis de par le roi d'Angleterre leur eussent commandé de vider et partir, ils n'avoient pas tous obéi, dont moult déplaisoit au roi de France et à son conseil. Mais quand les plusieurs de ces pilleurs, qui se tenoient en divers lieux au royaume de France, entendirent que leurs compagnons avoient rué jus (à bas) monsire (messire) Jacques de Bourbon et bien deux mille chevaliers et écuyers, et pris maints bons et riches prisonniers, et de rechef pris et conquis la ville du Pont-Saint-Esprit et si grand avoir dedans que sans nombre, et espéroient encore qu'ils conquerroient Avignon, où ils mettroient à merci le pape et les cardinaux et tout le pays de Provence, chacun eut en propos d'aller cette part en convoitise de plus mal faire et plus gagner. Ce fut la cause pourquoi plusieurs pilleurs et guerroyeurs laissèrent leurs forts et s'en allèrent devers leurs compagnons en espérance de plus piller.

CHAPITRE CDLXVIII.

COMMENT LE PAPE ORDONNA UNE CROISERIE ET ABSOLVOIT DE PEINE ET DE COULPE (FAUTE) TOUS CEUX QUI IROIENT CONTRE LES COMPAGNIES.

QUAND le pape Innocent VI[e] et le collége de Rome se virent ainsi vexés et guerroyés par ces mal-dites gens, si en furent durement ébahis et ordonnèrent une croiserie (croisade) sur ces mauvais chrétiens, qui se mettoient en peine de détruire chrétienté, ainsi comme les Waudes (Vaudois) firent jadis, à titre de nulle raison, et gâtoient tout le pays où ils conversoient, sans cause, et roboient sans déport quant (autant) qu'ils pouvoient trouver, et violoient femmes, vieilles et jeunes, sans pitié, et tuoient hommes, femmes et enfants sans merci, qui rien ne leur avoient méfait; et qui plus de vilains faits faisoit, c'étoit le plus preux et le mieux prisé. Si firent le pape et les cardinaux sermonner de la croix partout publiquement. Et absolvoient de peine et de coulpe (faute) tous ceux qui prenoient la croix et qui s'abandonnoient de corps et de volonté pour détruire cette mauvaise gent et leur compagnie; et élurent les dits cardinaux monseigneur Pierre de Monnestier cardinal d'Arras, dit d'Ostie [1], à être

(1) On ne trouve sous l'époque dont il s'agit aucun cardinal de ce nom. Au lieu de Pierre de Monnestier ou du Moustier, il faut sans doute corriger, Pierre du Colombier dit Bertrand ou Bertrandi, évêque d'Arras, ensuite cardinal et évêque d'Ostie (Voyez le *Gallia Christiana*, T. 3. Col. 338.) J. D.

capitaine de cette croiserie. Lequel se tray (rendit) tantôt hors d'Avignon et s'en vint demeurer et séjourner à Carpentras à quatre lieues d'Avignon; et retenoit toutes manières de gens et de soudoyers qui venoient devers lui et qui vouloient sauver leurs âmes et acquérir les pardons de la croiserie (croisade). Plusieurs s'en allèrent cette part, chevaliers et écuyers et autres qui cuidoient (croyoient) avoir grands bienfaits du pape, avecques les pardons dessus dits; mais on ne leur vouloit rien donner. Si s'en partoient et alloient les aucuns en Lombardie, les autres retournoient en leurs hôtels, et les autres se mettoient en la mauvaise compagnie qui toudis (toujours) croissoit de jour en jour. Si se départirent en plusieurs lieux et en plusieurs compagnies, et firent autant de capitaines comme de compagnies.

CHAPITRE CDLXIX.

COMMENT LE MARQUIS DE MONTFERRAT, PARMI UNE SOMME DE FLORINS ET CE QUE LE PAPE LES ABSOLVOIT DE PEINE ET DE COULPE, EMMENA LES COMPAGNIES EN LOMBARDIE.

Ainsi guerroyoient-ils le pape et les cardinaux et les marches d'environ Avignon, et y firent moult de maux jusques bien avant en l'été l'an 1361. Or avint que le pape et les cardinaux s'avisèrent d'un moult gentil chevalier et bon guerroyeur, le mar-

quis de Montferrat[1], qui avoit grand temps tenu guerre contre les seigneurs de Milan[2] et encore faisoit: si le mandèrent; et il vint en Avignon. Si y fut moult honoré du pape et de tous les cardinaux. Là fut traité devers lui que, parmi une grande somme de florins qu'il devoit avoir, il mettroit hors de la terre du pape et de là environ les compagnies, et les emméneroit en Lombardie. Si traita le dit marquis de Montferrat devers les capitaines et les amena à ce que, parmi soixante mille florins qu'ils eurent pour départir entr'eux, et aussi grands gages que le dit marquis leur donna, ils s'accordèrent à ce qu'ils iroient en Lombardie; et avecques tout ce ils seroient absous de peine et de coulpe (faute).

Tout ce fait, accompli et accordé, et les florins payés, ils rendirent la ville du Pont-Saint-Esprit, et laissèrent la marche d'Avignon, et passèrent outre avec le dit marquis[3]. Dont le roi Jean et tout son royaume furent grandement réjouis, quand ils se virent quittes de tels gens: mais encore en retournèrent assez en Bourgogne; et ne se partit mie

(1) Jean Paléologue XVI margrave de Montferrat. J. A. B.

(2) Voyez l'histoire des républiques Italiennes par M. Sismondi, T. 6. J. A. B.

(3) Le marquis de Montferrat n'emmena avec lui que les compagnies Angloises. Le chef de cette troupe étoit, suivant Muratori (T. 12. P. 207) un certain Alborn. Ce ne fut qu'à la conclusion de la guerre entre le marquis de Montferrat et Galéas que les aventuriers Anglois passèrent sous le commandement de John Hawkewood, dont le nom, dit M. Sismondi, a été tellement défiguré par les historiens Italiens, qu'on auroit beaucoup de peine à le reconnoître, si un écrivain du temps n'avoit imaginé de le traduire en italien en l'appelant *Falcone in bosco*. J. A. B.

adonc messire Seguin de Batefol qui tenoit sa garnison de Anse, pour traité ni chose que on lui sçut promettre. Mais le dit royaume en plusieurs lieux fut plus en paix que devant, quand les plus grands routes (troupes) des compagnies en furent parties et passées outre avec le dit marquis en la terre de Piémont. Lequel marquis en fit trop bien sa besogne sur les seigneurs de Milan, et conquit villes, châteaux, forteresses et pays sur eux, et eut plusieurs rencontres et escarmouches sur eux à l'honneur et profit de lui; et le mirent les compagnies, dedans un an ou environ, tout au dessus de sa guerre, et lui firent en partie avoir son entente (volonté) des deux seigneurs de Milan, monseigneur Galéas et monseigneur Barnabo, qui depuis regnèrent en grand' prospérité. Et quand la paix fut faite entr'eux et le marquis, les aucuns de ces compagnies, qui avoient assez gagné et qui étoient tannés (las) de guerroyer, retournèrent en leurs nations: mais la plus grand' partie se mirent encore à mal faire et retournèrent en France. Dont il avint que messire Seguin de Batefol, qui s'étoit tenu tout le temps en sa garnison de Anse sur la rivière de Saône prit, embla (enleva) et eschiella (prit d'assaut) une bonne cité en Auvergne que on dit Briode (Brioude) et siéd sur la rivière d'Allier. Si se tint là dedans plus d'un an et la fortifia tellement qu'il ne doutoit (craignoit) nul homme; et couroit tout le pays d'environ jusques au Puy, jusques à la Case Dieu, jusques à Clermont, jusques à Tillath[1], jusques à Montferrant, à Riom,

(1) Peut-être Thiezac, bourg près de Saint-Flour. J. D.

à la Nonnète, à Issoire, à Vaudable, à Saint Bonnet, Lastic et toute la terre le comte Dauphin, qui étoit pour le temps hostagier (ôtage) en Angleterre; et y fit trop durement de grands dommages. Et quand il eut honni et appauvri le pays de là environ, il s'en partit par accord et par traité, et emmena tout son pillage et son grand trésor, et se retrait (retira) en Gascogne dont il s'étoit parti et yssu (sorti). Du dit monseigneur Seguin ne sçais-je plus avant, fors tant que j'ai ouï dire depuis qu'il mourut assez merveilleusement. Dieu lui pardoint (pardonne) tous ses méfaits!

CHAPITRE CDLXX.

Comment le duc Henri de Lancastre trépassa de ce siècle; et comment aussi le jeune duc de Bourgogne trépassa en ce temps[1].

En ce temps trépassa de ce siècle en Angleterre le gentil duc Henri de Lancastre [2], de quoi le roi et tous les hauts barons du pays furent durement courroucés, si amender le pussent. De lui demeurèrent deux filles, madame Mahault et madame Blanche; l'ains-née eut le comte Guillaume de Hainaut fils à monseigneur Louis de Bavière et à madame Mar-

(1) Ce chapitre est cruellement mutilé dans les éditions gothiques. Sauvage a fait de son mieux pour le rétablir; mais il n'y a pas réussi complétement. J. D.

(2) Henry duc de Lancastre mourut de la peste en 1360. J. A. B.

guerite de Hainaut; et l'autre eut monsire (messire) Jean comte de Richemont, fils au roi d'Angleterre, qui fut depuis duc de Lancastre de par madame sa femme, par la mort du dit Henri de Lancastre. Et demeura le traité à poursuivre de monseigneur Jean de Montfort duc de Bretagne et de monseigneur Charles de Blois, qui avoient été pourparlés en la ville de Calais, si comme ci-dessus est dit; dont grands maux et grands guerres avinrent depuis au pays de Bretagne, si comme vous orrez (entendrez) avant en l'histoire.

Auques (aussi) en cette saison trépassa de ce siècle le jeune duc de Bourgogne qui s'appeloit messire Philippe (1), par laquelle mort escheirent (échurent) plusieurs pays, car il étoit grand sire durement: premièrement duc de Bourgogne, comte de Bourgogne, comte d'Artois, d'Auvergne et de Boulogne, Palatin, et sire de Salins, lequel avoit à femme une jeune dame fille au comte Louis de Flandre, de l'une des filles le duc Jean de Brabant: dont il avint que par proismeté (parenté) madame Marguerite mère au dit comte de Flandre se traist (rendit) à la comté d'Artois et à la comté de Bourgogne (2), et en fit foi et hommage au roi de France. Aussi messire Jean de Boulogne fut comte d'Auvergne, et lui vint par droite succession la comté de

(1) Philippe de Rouvre, dernier duc de Bourgogne, de la première maison royale de Bourgogne, mourut le 21 novembre de cette année. (*Hist. gén. de la mais. de France*, T. 1. P. 549.) J. D.

(2) Cette princesse étoit fille du roi Philippe-le-Long et de Jeanne comtesse de Bourgogne. Elle recueillit les comtés de Bourgogne et d'Artois du chef de sa mère. (*Ibid.* P. 94.) J. D.

Boulogne, et en devint homme au roi de France. Avecques tout ce le roi Jean de France par prochaineté retint et prit la duché de Bourgogne et tous les droits de Champagne; dont il déplut grandement au roi de Navarre, si amender le put; car il s'en disoit hoir et successeur de la dite comté de Champagne. Mais ses demandes ne lui valurent oncques rien, car le roi Jean le haioit (haïssoit) durement: si dit bien que jà il ne tiendroit pied de terre, en Brie ni en Champagne [1].

CHAPITRE CDLXXI.

COMMENT LE ROI DE FRANCE EN VISITANT LA DUCHÉ DE BOURGOGNE S'EN ALLA EN AVIGNON; ET COMMENT L'ABBÉ DE SAINT VICTOR DE MARSEILLE FUT ÉLU EN PAPE.

En ce temps vint en propos et en dévotion au roi de France qu'il iroit en Avignon voir le pape et les cardinaux, tout jouant et ébatant et visitant la duché de Bourgogne qui nouvellement lui étoit échue [2]. Si fit le roi faire ses pourvéances (provisions) et se partit de la cité de Paris, entour la Saint Jean Baptiste [3],

(1) On peut consulter sur le fondement des prétentions de ce prince les mémoires de M. Secousse, T. 1. Part. 2. J. D.

(2) Le roi avoit déjà fait un voyage en Bourgogne à la fin de l'année précédente; il étoit parti de Paris le 5 décembre pour aller prendre possession de ce duché. (*Chronique de France*, Chap. 136.) J. D.

(3) Il ne partit de Paris qu'au mois d'août, suivant l'auteur des *Chroniques de France*, Chap. 137. J. D.

l'an 1362, et laissa monseigneur Charles son ains-né (aîné) fils le duc de Normandie, et le fit son lieutenant par tout le royaume de France. Si emmena le dit roi avec lui monseigneur Jean d'Artois comte d'Eu, son cousin bien prochain que moult aimoit, le comte de Tancarville et le comte de Dampmartin, monseigneur Boucicaut maréchal de France, monseigneur Arnoul d'Audeneham, monseigneur Tristan de Maignelers, le grand Prieur de France et plusieurs autres; et chemina tant le dit roi à petites journées et à grands dépens, et en séjournant de ville en ville, de cité en cité, en la duché de Bourgogne, que il vint environ la fête de Noël à Villeneuve dehors Avignon [1]. Là étoit son hôtel appareillé pour lui et pour ses gens, et toutes ses grosses pourvéances (provisions) faites. Si fut très grandement conjoui et fêté du pape Urbain [2] et du collége d'Avignon; et visitoient souvent l'un l'autre, le roi de France, le pape et les cardinaux. Le dit roi si se tint à Villeneuve tout le temps et toute la saison en suivant.

(1) Le roi Jean dut arriver à Avignon plus d'un mois avant la fête de Noël, puisqu'il fit son entrée dans cette ville le 20 novembre, suivant les *Chroniques de France*, Chap. 137 et l'auteur de la 2e. vie d'Urbain V. (*Vitæ Pap. Aven.* T. 1. Col. 400.) J. D.

(2) Comme le nom de ce pape est omis dans les éditions de Froissart et que l'arrivée du roi Jean à Villeneuve y est placée à la fête de Saint Michel en mai un mois avant l'élection d'Urbain V, on a cru que Froissart s'étoit trompé et avoit voulu faire arriver le prince avant la mort d'Innocent VI. Le nouveau texte, fourni par les meilleurs manuscrits, le venge assez de ce reproche. Le seul qu'on puisse lui faire à ce sujet, c'est d'avoir manqué d'ordre dans sa composition et d'avoir raconté la réception qu'Urbain V fit au roi de France, avant de parler de l'élection de ce pape et de la mort de son prédécesseur dont il ignoroit la date précise. J. D.

Environ ce Noël trépassa de ce siècle le pape Innocent [1]. Si furent les cardinaux en grand discord de faire un pape, car chacun le vouloit être, et par spécial le cardinal de Boulogne et le cardinal de Pierregord qui étoient les plus grands de tout le collége: de quoi par leur dissention ils furent grand temps en conclave. Le collége se mit et arrêta du tout en l'ordonnance et disposition des deux cardinaux dessus nommés: de quoi quand ils virent qu'ils avoient failli à la papalité (papauté) et qu'ils ne le pouvoient être, ils dirent ensemble que nul des autres aussi ne le seroit. Si élurent l'abbé de Saint Victor de Marseille [2], qui étoit moult saint homme et de belle vie, grand clerc, et qui moult avoit travaillé pour l'église en Lombardie et ailleurs. Si le mandèrent les deux cardinaux qu'il vint en Avignon. Il vint en Avignon au plutôt qu'il put [3]: si reçut ce don en bon gré, et fut créé pape et appelé Urbain V^e [4]. Si régna depuis en grand' prospérité et augmenta moult l'église, et y fit plusieurs biens, à

(1) Cette date est trop vague; tous les monuments du temps placent la mort d'Innocent VI au 12 de septembre. J. D.

(2) Guillaume Grimaud ou Grimoald, né à Grisac en Gévaudan, abbé de Saint Victor de Marseille, fut élu pape le 28 octobre. (*Vitæ Pap. Aven.* T. 1. P. 363.) J. D.

(3) Il y arriva le 30 octobre; son élection fut publiée le 31 et son intronisation se fit le 6 novembre suivant. (*Chroniques de France*, Chap. 137.) J. D.

(4) Urbain V est le dernier des papes qui siégèrent à Avignon. Clément V avoit le premier transporté le saint siége en France en l'année 1305. Après lui Jean XXII, Benoît XII, Clément VI et Innocent VI y avoient successivement résidé. Urbain annonça de bonne heure, après son élection, le dessein de retourner à Rome. Il quitta Avignon le dernier jour d'avril 1367. J. A. B.

Rome et ailleurs. Assez tôt après sa création entendit le roi de France que messire Pierre de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem devoit venir en Avignon et avoit passé mer. Si dit le roi de France qu'il attendroit sa venue; car moult grand desir avoit de lui voir, pour les biens qu'il en avoit ouï recorder et la guerre qu'il avoit faite aux Sarrazins; car voirement (vraiment) avoit le roi de Chypre pris nouvellement la forte cité de Satalie [1] sur les ennemis de Dieu, et occis tous ceux et celles qui dedans furent trouvés.

CHAPITRE CDLXXII.

COMMENT LE PRINCE ET LA PRINCESSE SE PARTIRENT D'ANGLETERRE POUR VENIR EN AQUITAINE; ET COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ORDONNA DE L'ÉTAT DE SES AUTRES ENFANTS; ET COMMENT LA MÈRE DU DIT ROI MOURUT.

En ce même temps et en cet hiver eut grands parlements en Angleterre sur les ordonnances du pays et spécialement sur les enfants du roi d'Angleterre; car on regarda et considéra que le prince de Galles tenoit grand état et noble, et bien le pouvoit faire, car il étoit vaillant homme durement. Mais il avoit ce bel et grand héritage d'Aquitaine où tous biens

(1) Cette place fut prise le premier juillet 1361, suivant l'auteur des *Chroniques de France*, Chap. 136. J. D.

et toutes abondances étoient: si lui fut remontré et dit du roi son père que il se voulsist (voulut) traire (rendre) cette part [1]; car il y avoit bien terre en la duché pour tenir si grand état comme il voudroit. Aussi les barons et les chevaliers du pays d'Aquitaine le vouloient avoir de-lez (près) eux, et en avoient prié le roi son père, combien que messire Jean Chandos leur fut doux et aimable et bien courtois et compain (compagnon) en tous états: mais encore avoient-ils plus cher leur naturel seigneur que nul autre. Le prince descendit légèrement à cette ordonnance et se appareilla grandement et étoffément, ainsi comme il appartenoit à lui et à son état et à madame sa femme. Et quand tout fut pourvu, ils prirent congé au roi et à la reine et à leurs frères, et se partirent d'Angleterre, et nagèrent (naviguèrent) tant par mer eux et leurs gens qu'ils arrivèrent à la Rochelle.

Nous nous souffrirons un petit à parler du prince, et parlerons encore d'aucunes ordonnances qui furent en cette saison faites et instituées en Angleterre. Il fut fait et ordonné, par l'avis du roi premièrement et de son conseil, que messire Léonnel second fils du roi d'Angleterre, qui s'appeloit comte d'Ulnestre (Ulster), fut dès-or-en-avant nommé et escripz (écrit) duc de Clarence; secondement que

(1) Le roi d'Angleterre avoit fait don du duché d'Aquitaine au prince de Galles, sous la simple réserve de l'hommage lige, par ses lettres datées du 19 juillet 1362 (Rymer, T. 3. Part. 2. P. 66 et suiv.) Ce prince partit pour en aller prendre possession et y fixer sa demeure, vers la fête de la Purification de la Vierge de l'année suivante 1363. (Walsinhgam, P. 172.) J. D.

messire Jean fils du dit roi puis-né, qui s'appeloit comte de Richemont, fut en avant nommé et pourvu de la duché de Lancastre, laquelle terre lui venoit de par madame Blanche sa femme, pour la succession du bon duc Henri de Lancastre. Encore fut adonc avisé et considéré entre le roi d'Angleterre et son conseil que si messire Aymon, qui s'appeloit comte de Cambruge (Cambridge), pouvoit venir par voie de mariage à la fille du comte de Flandre, qui étoit veuve [1], on ne le pourroit mieux mettre ni assener (établir). Et quoi qu'il en fut adonc proposé, il n'en fut pas sitôt traité, car il convenoit cette chose faire par moyens; et si étoit encore la dame assez jeune.

En ce temps trépassa la mère du roi d'Angleterre madame Isabel de France, fille au beau roi Philippe de France [2]. Si lui fit le dit roi faire son obsèque

(1) Marguerite de Flandre étoit veuve depuis le mois de novembre 1361 de Philippe de Rouvre dernier duc de Bourgogne. Froissart se trompe certainement quand il dit, sous l'année 1363, qu'on ne traita pas sitôt du mariage de cette princesse avec le comte de Cambridge. Le roi d'Angleterre avoit eu ce projet peu après la mort de son premier mari, et la négociation fut entamée dès le commencement de l'année 1362: on trouve du moins dans Rymer (*ubi sup.* P. 53.) des pouvoirs accordés à cet effet par Édouard, en date du 8 février 1362, à l'évêque de Winchester, au comte de Suffolk, etc. Il paroît même que le mariage étoit arrêté, lorsque le roi de France se rendit à Avignon et qu'il trouva le moyen d'en empêcher l'exécution en engageant le pape à refuser les dispenses nécessaires à cause de la parenté. J. D.

(2) Quoique la reine douairière d'Angleterre menât depuis longtemps une vie très obscure, il est bien étonnant que Froissart ait rètardé sa mort d'environ cinq ans. Cette princesse mourut au mois de novembre 1358: si l'on n'est pas certain du jour précis de sa mort, on sait qu'elle n'étoit plus en vie le 20 de ce mois, date d'un ordre expédié par le roi son fils de tout préparer pour recevoir son corps d'une manière convenable. (Rymer, T. 3. Part. 1. P. 176.) J. D.

aux frères mineurs à Londres noblement et grandement et très révéremment; et y furent tous les prélats et les barons d'Angleterre, et les seigneurs de France qui hostagiers (ôtages) étoient. Et fut ce fait avant le département du prince et de la princesse; et tantôt après, si comme ci-dessus est dit, ils se partirent d'Angleterre et nagèrent (naviguèrent) tant par mer qu'ils arrivèrent à la Rochelle où ils furent reçus à (avec) grand'joie; et reposèrent là par quatre jours.

CHAPITRE CDLXXIII.

Comment messire Jean Chandos alla a l'encontre du prince et de la princesse en la ville de la Rochelle; et comment il fut fait connétable d'Aquitaine.

Sitôt que messire Jean Chandos, qui grand temps avoit gouverné la duché d'Aquitaine, entendit ces nouvelles de la venue du prince et de la princesse, il se partit de Niort où il se tenoit, et s'en vint à (avec) belle compagnie de chevaliers et d'écuyers en la ville de la Rochelle. Si se conjouirent et festièrent (fêtèrent) grandement le prince et eux et madame la princesse et tous les compagnons qui se connoissoient. Si fut le prince amené à (avec) grand'joie à Poitiers; et là le vinrent voir tous les barons et les chevaliers et écuyers de Poitou et de Saintonge, qui pour le temps se y tenoient, et lui firent féauté

et hommage. Puis chevaucha le prince de cité en cité et de ville en ville, et prit partout les fois et hommages, ainsi comme il appartenoit de faire, et vint à Bordeaux; et là se tint un grand temps, et toujours la princesse de-lez (près) lui. Si le vinrent là voir les comtes et les vicomtes et les barons et les chevaliers de Gascogne; et le prince les reçut tous liement, et s'acquitta si bellement d'eux que tous s'en contentèrent. Et mêmement le comte de Foix le vint voir, auquel le prince fit grand'fête; et fut adonc la paix faite de lui et du comte d'Armignach (Armagnac) qui un grand temps s'étoient hériés (harassés) et guerroyés. Assez tôt fut fait connétable de tout le pays d'Aquitaine messire Jean Chandos, et maréchal messire Guichard d'Angle. Si pourvey (pourvut) le prince les chevaliers de son hôtel et ceux qu'il aimoit, de ces beaux et grands offices parmi la duché d'Aquitaine, et remplit ses sénéchaussées et ses bailliages des chevaliers d'Angleterre qui tantôt tinrent grand état et puissant, espoir (peut-être) plus grand que ceux du pays ne voulussent: mais point n'en alla par leur ordonnance.

Nous lairons (laisserons) à parler du prince d'Aquitaine et de Galles et de la princesse, et parlerons du roi Jean de France qui se tenoit à Villeneuve dehors Avignon.

CHAPITRE CDLXXIV.

COMMENT LE ROI DE CHYPRE VINT EN AVIGNON POUR VOIR LE PAPE ET LE ROI DE FRANCE ET LEUR REMONTRA LE VOYAGE D'OUTRE MER; ET COMMENT LE ROI DE FRANCE PRIT LA CROIX.

ENVIRON la Chandeleur, l'an de grâce Notre Seigneur 1362 (1), descendit le roi Pierre de Chypre en Avignon, de la quelle venue la cour fut durement réjouie; et allèrent plusieurs cardinaux contre lui et l'amenèrent au palais devers le pape Urbain qui liement et doucement le reçut; et aussi fit le roi de France qui là étoit présent (2). Et quand ils eurent là été une espace et pris vin et épices, les deux rois se partirent du pape, et se retraist (retira) chacun en son hôtel. Ce terme pendant se fit un gage de bataille devant le roi de France, à Villeneuve dehors Avignon, de deux moult apperts chevaliers de Gascogne, monsire (messire) Aymemon de Pom-

(1) En 1363, suivant notre manière actuelle de commencer l'année. D'ailleurs la date assignée par Froissart n'est pas assez exacte: on lit dans la 2e vie d'Urbain V que le roi de Chypre arriva à Avignon le mercredi 29 mars de cette année. (*Vitæ Pap. Aven.* T. 1. Col. 401.) J. D.

(2) Il trouva aussi probablement à la cour du pape, Waldemar III roi de Danemarck, qui y étoit arrivé le 26 février précédent, suivant l'auteur de la seconde vie d'Urbain V. (*ubi sup.*) Waldemar étoit père de Marguerite, qui réunit plus tard les couronnes de Suède, de Danemark et de Norwège et mérita d'être appelée la Sémiramis du nord. J. D.

miers et monsire (messire) Foulque d'Archiac [1]. Quand ils se furent combattus bien et chevalereusement ensemble assez, le roi fit traiter de la paix et les accorda de leur riote (querelle).

Ainsi se tinrent ces deux rois tout ce temps et le carême en Avignon, ou près de là. Si visitoient souvent le pape qui les recevoit doucement. Or avint plusieurs fois en ces visitations que le roi de Chypre remontra au pape, présent le roi de France et les cardinaux, comment pour sainte chrétienté ce seroit noble chose et digne qui ouvreroit (feroit) le saint voyage d'outre mer et qui iroit sur les ennemis de Dieu. A ces paroles entendoit le roi de France volontiers; et proposoit bien en soi-même que il iroit, si il pouvoit vivre trois ans tant seulement; pour deux raisons; l'une étoit que le roi Philippe son père l'avoit jadis voué et promis; la seconde pour traire (mener) hors du royaume toutes manières de gens d'armes nommées compagnies, qui pilloient et détruisoient sans nul titre de raison son royaume, et pour sauver leurs âmes. Ce propos garda et réserva le roi de France en soi-même sans en parler à nullui (personne), jusques au jour du saint vendredi, que pape Urbain prêcha en sa chapelle en Avignon, présents les deux rois de France et de Chypre et le Saint

(1) Ces deux seigneurs se battirent le mardi 6 décembre 1362, suivant l'auteur des Chroniques de France (chap. 137): ainsi l'expression, *ce terme pendant*, dont se sert Froissart, ne se rapporte qu'au séjour du roi de France à Avignon et non à celui qu'y fit Pierre de Lusignan, puisque ce prince n'y arriva qu'au commencement de l'année 1363. J. D.

Collége. Après la prédication faite qui fut moult humble et moult douce et dévote, le roi de France, par grand' dévotion, emprit la croix, et là voua et pria doucement au pape qu'il lui voulsist (voulut) accorder et confirmer. Le pape lui accorda volontiers et bénignement. Là présentement l'emprirent et enchargèrent messire Tailleran cardinal de Pierregord, messire Jean d'Artois comte d'Eu, le comte de Dampmartin, le comte de Tancarville, messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham), le grand Prieur de France, messire Boucicaut, et plusieurs autres chevaliers qui là étoient présents et dedans la cité d'Avignon pour ce jour. De cette emprise fut durement lié (joyeux) le roi de Chypre, et en remercia grandement notre seigneur, et le tint à grand'vertu et mystère.

CHAPITRE CDLXXV.

COMMENT LE ROI DE CHYPRE SE PARTIT D'AVIGNON POUR ALLER VOIR L'EMPEREUR DE ROME ET TOUS LES HAUTS SEIGNEURS DE CHRÉTIENTÉ POUR LEUR ENNORTER LE SAINT VOYAGE D'OUTRE MER.

Tout ainsi que vous pouvez ouïr, emprirent et enchargèrent dessus leur derrain (dernier) vêtement la vermeille croix, le roi Jean de France et les dessus nommés. Avecques tout ce notre saint père le pape le confirma et l'envoya prêcher en plusieurs lieux et non pas par l'universel monde: je vous

dirai la cause pourquoi. Le roi de Chypre qui là étoit venu en intention de ce émouvoir et qui avoit empris et en plaisance de venir voir l'empereur de Rome et tous les hauts barons de l'Empire, le roi d'Angleterre aussi, et en suivant tous les hauts chefs des grands seigneurs chrétiens, ainsi comme il fit et si comme vous orrez avant en l'histoire, offrit au saint père et au roi de France corps, chevance et parole pour remontrer, là partout où il viendroit et s'embattroit (arriveroit), la grâce et la dévotion de leur voyage, pour y faire incliner et descendre tous seigneurs qui de ce auroient dévotion. Si étoit cil (ce) dit roi tant cru et honoré, et de raison, que on disoit que parmi son travail et la certaineté qu'il remontreroit à tous seigneurs de ce voyage, avanceroit plus tous cœurs que autres prédications. Si s'en souffrit-on à prêcher au royaume de France, et sur ce propos s'arrêtèrent. Tantôt après pâques qui furent l'an mil trois cent soixante trois [1], le roi de Chypre partit d'Avignon, et dit qu'il vouloit aller voir l'empereur et les seigneurs de l'Empire; et puis reviendroit par Brabant, par Flandre et par Hainaut au royaume de France. Si prit congé au pape et au roi de France qui en tous cas s'acquittèrent trop bien envers lui, en dons et en joyaux et en grâces que le pape lui fit et à ses gens. Assez tôt après le départenent du roi de Chypre,

(1) Pâques fut cette année le 2 avril, et le roi de Chypre ne partit d'Avignon que le dernier mai, suivant l'auteur de la vie d'Urbain V qu'on vient de citer. J. D.

le roi de France prit congé [1] et s'en alla devers Montpellier pour visiter la Languedoc, où il de grand temps n'avoit point été.

Or parlerons du roi de Chypre et du voyage qu'il fit. Il chemina tant par ses journées qu'il vint en Allemagne en une cité que l'on appelle Prague et là trouva-t-il l'empereur monseigneur Charles de Behaingne (Bohême) [2], qui le reçut liement et grandement, et tous les seigneurs de l'Empire qui de-lez (près) lui étoient. Si fut le dit roi de Chypre à Prague et là environ bien trois semaines, et ennorta (exhorta) grandement en l'Empire ce saint voyage; et tout partout ainsi comme il alla et passa parmi Allemagne, le fit l'empereur défrayer. Puis vint le dit roi de Chypre en la duché de Juliers, où le duc de Juliers le conjouit et lui fit grand'fête; et de là s'avala-t-il en Brabant, où le duc et la duchesse le reçurent grandement et liement en la bonne ville de Brusselles, en dîners, en soupers, en joûtes, en reviaulx (réjouissances) et en ébatements; car bien le savoient faire; et lui donnèrent au département grands dons et beaux joyaux. Puis s'en partit le dit roi de Chypre et s'en alla en Flandre voir le comte Louis qui aussi le reçut et fêta grandement. Et trouva lors le dit roi de Chypre le roi de Dampnemarche (Danemarck) en la bonne ville de

(1) Le roi de France avoit quitté Avignon dès le 9 mai, environ trois semaines avant le départ du roi de Chypre. (*Vie d'Urbain V. ubi sup.*) J. D.

(2) Charles IV fils de Jean de Luxembourg. C'est le même qui publia le 29 décembre à Nuremberg la fameuse *Bulle d'or*. J. A. B.

Bruges ; et disoit-on là communément que le roi dessus dit avoit passé mer pour venir voir le roi de Chypre[1]. Si se conjouirent et fêtèrent; et par spécial le comte Louis de Flandre conjouit et fêta très honorablement en la ville de Bruges le dit roi de Chypre, et fit tant que le dit roi se contenta grandement de lui, des barons et des chevaliers de sa terre. Si se tint tout cil (cet) été le dit roi de Chypre, en faisant son voyage depuis le département d'Avignon, en l'Empire et sur les frontières, pour ennorter (exhorter) ce saint voyage empris: de quoi plusieurs seigneurs avoient grand'joie, et désiroient bien que il se fit et accomplit.

CHAPITRE CDLXXVI.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ENVOYA LES QUATRE DUCS DE FRANCE A CALAIS; ET POUVOIENT ALLER TROIS JOURS HORS ET AU QUART RETOURNER.

En ce temps avoit fait grâce[2] le roi d'Angleterre à quatre ducs, c'est à savoir, le duc d'Orléans, le duc d'Anjou, le duc de Berry et le duc de Bourbon;

(1) Il paroît qu'ils s'étoient déjà vus à Avignon, ainsi que je l'ai remarqué au chapitre 474, à l'occasion de l'arrivée du roi de Chypre en cette ville. J. D.

(2) Le roi d'Angleterre avoit mis cette grâce à un très haut prix et avoit imposé aux quatre princes des conditions très-dures, ainsi qu'on peut le voir dans le traité pour leur délivrance, conclu au mois de novembre 1362. Mais tout onéreux qu'étoit ce traité, le roi de France le ratifia par ses lettres datées d'Avignon le 26 janvier 1363; et il paroît

et se tenoient ces quatre seigneurs à Calais, et pouvoient chevaucher quelque part qu'ils vouloient trois jours hors de Calais, et au quatrième, dedans soleil escousant (couchant), revenir. Et l'avoit fait le roi d'Angleterre en bonne intention, et pour ce qu'ils fussent plus prochains de leur pourchas (rachat) de France, et que ils soignassent et entendissent à leur délivrance, ainsi qu'ils faisoient. Les quatre seigneurs dessus dits étants à Calais envoyèrent plusieurs fois grands messages de par eux au roi de France et au duc de Normandie son ainsné (aîné) fils qui là les avoient mis, en eux remontrant et priant qu'ils entendissent à leur délivrance, ainsi que juré et promis leur avoient, quand ils entrèrent en Angleterre, ou autrement ils y entendroient eux-mêmes et ne se tiendroient point pour prisonniers. Et combien que ces seigneurs, ainsi que vous savez, fussent très prochains du roi, leurs messages et procureurs ne pouvoient mie être ouïs ni délivrés à leur aise; dont grandement en déplaisoit aux seigneurs dessus dits, et par spécial au duc d'Anjou ; et disoit bien qu'il y pourverroit de remède, comment qu'il en put avenir.

Or étoit adonc le royaume et le conseil du roi et du duc de Normandie durement chargé et embesoigné, tant pour la croix que le roi de France avoit adonc prise et enchargée, que pour la guerre au

que les princes eurent la liberté de passer à Calais vers le mois de mai suivant pour en accélérer l'accomplissement. On trouve plusieurs pièces relatives à cette négociation dans Rymer, *ubi sup.* P. 71, 72, 74, 77, etc. J. D.

roi de Navarre qui guerroyoit et hérioit (harassoit) fortement le royaume de France; et avoit adonc remandé aucuns des capitaines des compagnies en Lombardie pour mieux faire la guerre [1]. C'étoit la principale cause pourquoi on ne pouvoit légèrement entendre aux quatre ducs dessus nommés, ni leurs messages délivrer quand ils étoient venus en France.

CHAPITRE CDLXXVII.

COMMENT LE ROI DE CHYPRE VINT A PARIS ET CUIDA (CRUT) METTRE LA PAIX ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE ROI DE NAVARRE; ET COMMENT IL S'EN ALLA EN ANGLETERRE.

QUAND le roi de Chypre eut visité et vu les seigneurs et les pays dessus nommés, il retourna en France et trouva à Paris le roi Jean et le duc de Normandie et grand'foison de seigneurs, barons et chevaliers de France, que le roi Jean avoit mandés pour le dit roi de Chypre mieux fêter. Si y eut une espace de temps grands reveaulx (réjouissances) et grands ébatements, et aussi grands parlements et

(1) Il est inconcevable, d'après ce que dit ici Froissart, comment M. Secousse qui travailloit avec tant d'exactitude et qui a si souvent cité Froissart, dans son histoire de Charles le Mauvais, a pu avancer (T. 1. P. 410) que ce prince ne troubla point le royaume *depuis* 1360 *jusqu'à la fin du règne du roi Jean, et qu'il n'a même rien trouvé sur lui ni dans nos historiens ni dans les autres monuments*. J. D.

grands consaulx (conseils) comment cette croiserie (croisade) se pourroit persévérer et parfournir à honneur, tant du roi de France comme de son royaume. Et pour ce en parloient et proposoient les aucuns leurs avis, qui véoient (voyoient) le dit royaume durement grévé et occupé des guerres, de compagnies, de pilleurs et de robeurs qui y descendoient et venoient de tous pays: si ne sembloit pas bon aux plusieurs que cil (ce) voyage se fit jusques à tant que le royaume fut en meilleur état, ou à tout le moins on eut paix au roi de Navarre. Nonobstant ce et toutes guerres, on ne pouvoit briser ni ôter la dévotion du roi qu'il ne fit le pélerinage; et l'accorda et jura au roi de Chypre à être à Marseilles, du mois de mars qui venoit en un an que on compteroit l'an mil trois cent soixante quatre [1], et que sans faute adonc il passeroit et livreroit pourvéances (provisions) à tous ceux qui passer voudroient. Sur cet état se partit le roi de Chypre du roi de France et vit qu'il avoit bon terme encore de retraire (retirer) en son pays et de faire ses pourvéances. Si dit et considéra en soi-même que il vouloit aller voir le roi Charles de Navarre son cousin, et traiter bonne paix et accord entre lui et le roi de France. Si se mit à voie en grand arroy, et issit (sortit) de Paris, et prit le chemin de Rouen, et fit tant qu'il y vint. Là le reçut l'archevêque de Rouen, messire Jean d'Alençon [2], son cousin, moult grande-

(1) Vieux style, 1365. J. D.
(2) Il se nommoit *Philippe* et non *Jean*. (*Gallia Christiana*, T. 2 Col 81.) J. D.

ment, et le tint de-lez (près) lui moult aisément trois jours. Au quatrième il s'en partit, et prit le chemin de Caen, et exploita tant qu'il passa les guets Saint Clément et vint en la forte ville de Cherbourg. Là trouva-t-il le roi de Navarre et monseigneur Louis son frère à (avec) bien petit de gens. Ces deux seigneurs de Navarre recueillirent le roi de Chypre liement et grandement, et le festoyèrent selon leur aisement moult honorablement; car bien le pouvoient et savoient faire. En ce terme que le roi de Chypre se tenoit de-lez (près) eux, il s'avança de traiter pour paix, si trouver la put, entre ces seigneurs d'une part et le roi de France d'autre part; et en parla plusieurs fois moult ordonnément; car il fut sire de grand avis et bien enlangagé et moult aimé. A toutes ses paroles répondirent ces deux seigneurs de Navarre moult gracieusement, et se excusèrent en ce que point n'étoit leur coulpe (faute) que ils n'étoient bons amis au roi de France et au royaume; car grand désir l'avoient de l'être, mais (pourvu) que on leur rendit leur héritage que on leur tenoit et empêchoit à tort. Le roi de Chypre eut volontiers amoyenné (arrangé) ces besognes, s'il eut pu et vu que les enfants de Navarre s'en fussent mis sur lui: mais leur traité ne s'étendit mie si avant.

Quand le roi de Chypre eut été à Cherbourg environ quinze jours, et que les dits seigneurs l'eurent festoyé selon leur pouvoir moult grandement, il prit congé d'eux et dit qu'il ne cesseroit jamais, si auroit-il été en Angleterre, et là prêché et ennorté (exhorté) au roi d'Angleterre la croix à prendre et

à ses enfants aussi. Si se partit de Cherbourg et fit tant par ses journées qu'il vint à Caen; et passa outre et vint au Pont de l'Arche; et là passa Seine; et puis chevaucha tant par ses journées qu'il entra en Ponthieu, et là passa la rivière de Somme à Abbeville, et puis vint à Rue, à Monstereul (Montreuil), et puis à Calais où il trouva trois ducs, le duc d'Orléans, le duc de Berry et le duc de Bourbon; car le duc d'Anjou étoit retourné en France: je ne sais mie sur quel état [1].

CHAPITRE CDLXXVIII.

COMMENT LE ROI DE CHYPRE ARRIVA A LONDRES, OU IL FUT GRANDEMENT FÊTÉ DU ROI D'ANGLETERRE; ET COMMENT LE ROI D'ÉCOSSE ET LE ROI DE CHYPRE S'ENTRE-FIRENT GRAND' FÊTE A LONDRES.

Ces trois ducs dessus nommés reçurent, ainsi comme prisonniers en la ville de Calais, le roi de Chypre moult liement, et le dit roi s'acquitta aussi d'eux moult doucement. Si furent là ensemble plus de douze jours. Finalement, quand le roi de Chypre eut vent à volonté, il passa la mer et arriva à Douvres. Si se tint là et rafraîchit par deux jours,

(1) Il n'y avoit point eu de traité particulier pour la délivrance du duc d'Anjou: ce prince, ennuyé du peu d'empressement qu'on mettoit à lui procurer sa liberté, et comptant sur la foiblesse du roi son père, s'enfuit de Calais et revint en France, au mépris de sa parole. (Continuateur de Nangis, *ubi sup.* P. 131) J. D.

pendant que on déchargea ses vaisseaux et mit hors les chevaux; puis chevaucha le roi de Chypre à petites journées, et s'en vint à son aise devers la bonne cité de Londres. Quand il y parvint, il fut grandement bien fêté des barons de France qui là se tenoient, et aussi de ceux d'Angleterre qui chevauchèrent contre lui; car le roi Édouard y envoya ses chevaliers, le comte de Harford (Hereford), monsire (messire) Gautier de Mauny, le seigneur Despensier (Spenser), monsire (messire) Raoul de Ferrieres (Ferrers), monsire Richard de Pennebruge (Pembridge), monsire Alain de Bouqueselle (Boxhall) et monsire Richard Sturi qui l'accompagnèrent et menèrent jusques à son hôtel parmi la cité de Londres.

Je ne vous pourrois pas dire ni conter en un jour les nobles dîners, les soupers et les festoiements, les conjouissements, les dons, les présents et les joyaux que on fit, donna et présenta, spécialement le roi d'Angleterre et la reine Philippe sa femme, au gentil roi de Chypre. Et au voir (vrai) dire, bien y étoient tenus du faire; car il les étoit venu voir de loin et à grands frais; et tout pour ennorter (engager) et induire le roi qu'il voulut prendre la vermeille croix, et aider à ouvrir le passage sur les ennemis de Dieu. Mais le roi d'Angleterre s'excusa sagement, et dit ainsi: « Certes, beau cousin, je ai bien bonne volonté de aller en ce voyage; mais je suis dorénavant trop vieux: Si en lairay (laisserai) convenir à mes enfants; et je crois que quand le voyage sera ouvert que vous ne le ferez pas seul,

ains (mais) aurez des chevaliers et écuyers de ce pays qui vous y serviront volontiers. » — « Sire, dit le roi de Chypre, vous parlez assez et crois bien que voirement (vraiment) y viendront-ils pour Dieu servir et eux avancer, mais (pourvu) que vous leur accordez; car les chevaliers et écuyers de cette terre travaillent volontiers. » — « Oil, dit le roi d'Angleterre, je ne leur debattrois (refuserois) jamais, si autres besognes ne me sourdent (arrivent), et à mon royaume, dont je ne me donne de garde. »

Oncques le roi ne put autre chose impétrer (obtenir) du roi d'Angleterre, ni plus grand'clarté de son voyage, fors tant que toujours il fut liement et honorablement fêté en dîners et en grands soupers.

Et avint ainsi en ce termine (temps) que le roi David d'Écosse avoit à besogner en Angleterre devers le roi [1]; si que, quand il entendit sur son chemin que le roi de Chypre étoit à Londres, il se hâta durement et se péna moult de le trouver; et vint le dit roi d'Écosse si à point à Londres que encore n'étoit-il point parti. Si se recueillirent et conjouirent grandement ces deux rois ensemble; et leur donna de rechef le roi d'Angleterre à souper deux fois au palais de Westmoustier (Westminster). Et prit là le roi de Chypre congé au roi d'Angleterre et à la reine, qui lui donnèrent à son département grands dons

(1) Il paroît d'après un passeport rapporté dans Rymer que le but du voyage de David étoit de faire un pélerinage aux reliques de Notre-Dame de Walsingham. Sa nouvelle épouse Marguerite Logie avoit en même temps un passeport pour faire ses dévotions à Canterbury aux reliques de Thomas Beckett, intrigant canonisé. J. A. B.

et beaux joyaux; et donna le roi d'Angleterre au roi de Chypre une nef qui s'appeloit Catherine, trop belle et trop grande malement; et l'avoit le roi d'Angleterre mêmement fait faire et édifier au nom de lui pour passer outre en Jérusalem; et prisoit-on cette nef, nommée Catherine, douze mille francs; et gissoit adonc au hâvre de Zanduich (Sandwich). De ce don remercia le roi de Chypre grandement le roi d'Angleterre et l'en sçut grand gré. Depuis ne séjourna-t-il guères au pays; mais eut volonté de retourner en France. Encore avec toutes ces choses le roi d'Angleterre défraya le roi de Chypre de tout ce que il et ses gens despandirent (dépensèrent), en allant et en venant en son royaume. Mais je ne sais que ce fut; car il laissa le vaissel dessus nommé à Zanduich (Sandwich), ni point ne l'emmena avecques lui; car depuis, deux ans après, je le vis là arrêté à l'ancre.

CHAPITRE CDLXXIX.

COMMENT LE ROI DE CHYPRE REPASSA D'ANGLETERRE POUR VENIR VOIR LE PRINCE DE GALLES; ET COMMENT LE ROI DE FRANCE EUT EN PROPOS D'ALLER EN ANGLETERRE.

Or se partit le roi de Chypre d'Angleterre et repassa la mer à Boulogne. Si ouït dire sur son chemin que le Roi de France, le duc de Normandie, le duc de Berry et messire Philippe son enfant, avecques autres et le grand conseil de France, de-

voient être en la bonne cité d'Amiens [1]. Si tira le roi de Chypre cette part, et y trouva le roi de France [2] voirement (vraiment) nouvellement venu et une partie de son conseil. Si fut d'eux grandement festoyé et conjoui; et leur recorda la greigneur (majeure) partie de ses voyages: lesquels l'ouïrent et entendirent volontiers. Quand il eut là été une espace, il dit qu'il n'avoit rien fait jusques à tant qu'il auroit vu le prince de Galles; et dit, si il plaisoit à Dieu, que il l'iroit voir ains (avant) son retour, et ses barons de Poitou et d'Aquitaine. Tout ce lui

(1) Le roi de France assembla les états à Amiens, pour en obtenir les subsides nécessaires au paiement du reste de sa rançon, vers la fête de St.-André de cette année. (Continuateur de Nangis, *ubi sup.* P. 131.) J. D.

(2) Froissart est ici en contradiction avec Knyghton (Col. 2627) et Walsingham (P. 173), qui disent l'un et l'autre que le roi de Chypre étoit encore à Londres, quand le roi de France y retourna vers le commencement de l'année 1364, et qu'on vit alors en même temps à la cour d'Édouard les rois de France, de Chypre et d'Ecosse. On ne sauroit nier que le témoignage de Knyghton, écrivain contemporain demeurant en Angleterre, ne soit d'un grand poids; il ne me paroît néanmoins pas pouvoir balancer pour ce fait celui de Froissart, qui vivant habituellement auprès de la reine d'Angleterre, à laquelle il étoit attaché, étoit bien plus à portée d'être instruit de ce qui se passoit à la cour, qu'un moine retiré dans le monastère de Leycester à vingt lieues de Londres. Je ne parle point de l'autorité de Walsingham: on sait qu'il n'étoit point contemporain et qu'il ne fait souvent que copier Knyghton. Il est cependant possible qu'il y ait eu à la fois trois rois à la cour d'Angleterre, quoique le roi de Chypre n'y fut pas. On trouve dans Rymer (*ubi sup.* P. 85) un sauf-conduit daté du 1 février 1364 pour Waldemar III roi de Danemarck, qui se disposoit à passer en Angleterre, où il arriva vraisemblablement bientôt après. Voilà peut-être la cause de l'erreur de Knyghton: il avoit entendu dire dans son cloître que le roi de Chypre étoit à Londres; il entendit dire quelque temps après, lorsque le roi de France y fut arrivé, qu'il y avoit trois rois à la cour d'Édouard; et il en conclut que le roi de Chypre étoit le troisième. J. D.

accorda le roi de France assez bien: mais il lui pria chèrement, à son département, qu'il ne prensist (prit) autre voyage à son retour, fors que parmi France. Le roi de Chypre lui eut en convenant (promesse). Si se partit le dit roi de Chypre d'Amiens et chevaucha devers Beauvais, et passa la rivière à Pontoise; et fit tant par ses journées qu'il vint à Poitiers. Adonc étoient le prince et la princesse en Angoulême; et là devoit avoir prochainement une très grand'fête de quarante chevaliers et de quarante écuyers attendants dedans que madame la princesse devoit bouter hors à sa relevée; car elle étoit acouchée d'un beau fils qui s'appeloit Édouard ainsi comme son père [1].

Sitôt que le prince sçut la venue du roi de Chypre, il envoya devers lui, par spécial, monsire Jean Chandos, et grand'foison de chevaliers de son hôtel, qui l'amenèrent en grand revel (réjouissance) et moult honorablement devers le prince, qui le reçut aussi humblement et grandement en tous états, que il avoit été nulle part en tout son voyage.

Nous lairons (laisserons) un petit à parler du roi de Chypre, et parlerons du roi de France, et vous conterons pour quelle cause il et son conseil étoient venus à Amiens. Je fus adonc informé, et voir (vrai) étoit, que le roi Jean avoit en propos et affection d'aller en Angleterre voir le roi d'Angleterre, Édouard

(1) Édouard fils du prince noir, né à Angoulême dans le mois de février 1363 ou 1364 suivant le nouveau style, mourut à l'âge de sept ans. Le prince noir eut un autre fils nommé Richard, qui fut depuis roi d'Angleterre. J. A. B.

son frère et la reine sa sœur; et pour ce avoit-il là assemblé une partie de son conseil; et ne lui pouvoit nul ôter ni briser son propos. Si étoit-il fort conseillé du contraire; et lui disoient plusieurs prélats et barons de France que il entreprenoit grand'folie, quand il se vouloit encore mettre en danger du roi d'Angleterre. Il répondoit à ce et disoit qu'il avoit trouvé au roi d'Angleterre son frère, en la reine et en ses neveux leurs enfants, tant de loyauté, d'honneur et de courtoisie, qu'il ne s'en pouvoit trop louer et que rien ne se doutoit d'eux, qu'ils ne lui fussent courtois, loyaux et aimables en tous cas. Et aussi il vouloit excuser son fils le duc d'Anjou qui étoit retourné en France (1). A cette parole n'osa nul parler du contraire, puis qu'il l'avoit ainsi arrêté et affirmé en lui. Si ordonna là de rechef son fils le duc de Normandie à être régent et gouverneur du royaume de France jusques à son retour; et promit bien à son mains-né (puîné) fils monseigneur Philippe que lui revenu de ce voyage où il alloit, il le feroit duc de Bourgogne et le hériteroit de la dite duché (2).

(1) C'est, dit-on, à cette occasion que Jean, honteux de la conduite déshonorante du duc d'Anjou, prononça cette maxime si belle, mais si peu mise en pratique, que si la justice et la bonne foi étoient bannies du reste du monde, il faudroit encore qu'on retrouvât ces vertus dans la bouche et dans le cœur des souverains. Le continuateur de Nangis dit que plusieurs personnes prétendoient que Jean étoit retourné en Angleterre, *causâ joci*. J. A. B.

(2) Froissart étoit mal instruit sur ce point. Le roi Jean avoit donné, plusieurs mois avant son départ, en appanage à son fils Philippe, le duché de Bourgogne et tous les droits qu'il avoit sur le comté et l'avoit créé premier pair de France. La charte de concession est datée de

Quand toutes ces choses furent bien faites et ordonnées à son entente (intention) et ses pourvéances (provisions) en la ville de Boulogne, il se partit de la cité d'Amiens et se mit à voie et chevaucha tant qu'il vint à Hesdin. Là s'arrêta-t-il et tint son Noël; et là le vint voir le comte Louis de Flandre qui moult l'aimoit et le roi lui; et furent ensemble, ne sçais, trois ou quatre jours. Le jour des Innocents il se partit de Hesdin et prit le chemin de Monstereul (Montreuil) sur la mer, et le comte de Flandre retourna arrière en son pays.

CHAPITRE CDLXXX.

COMMENT LE ROI DE FRANCE SE PARTIT DE BOULOGNE POUR PASSER EN ANGLETERRE; ET COMMENT LE ROI ET LA REINE ET LES SEIGNEURS D'ANGLETERRE LE REÇURENT HONORABLEMENT.

TANT exploita le roi Jean qu'il vint à Boulogne et se logea en l'abbaye en la dite ville; et tant y séjourna qu'il eut vent à volonté. Si étoient avec lui et de son royaume pour passer la mer, messire Jean d'Artois comte d'Eu, le comte de Dampmartin, le grand prieur de France, messire Boucicaut maréchal de France, messire Tristan de Maigueliers, messire Pierre de Villiers, messire Jean Danville, messire Nicolas Braque et plusieurs autres. Quand leurs nefs furent toutes chargées et les mariniers

Germigny sur Marne le 6 septembre 1363. (Rymer, *ubi sup.* P. 80.) J. D.

eurent bon vent, ils le signifièrent au roi; et entra le roi en son vaissel environ mie nuit [1], et toutes ses gens dedans les autres; et furent ancrés cette première marée jusques au jour devant Boulogne. Quand ils se desancrèrent, ils eurent vent à volonté: si tournèrent devers Angleterre. Si arrivèrent à Douvres environ heure de vêpres: ce fut l'avant vigille de l'apparition des trois rois. Ces nouvelles vinrent au roi d'Angleterre et à la reine, qui se tenoient adonc à Eltem (Eltham), un moult bel manoir du roi à sept lieues [2] de Londres, que le roi de France étoit arrivé et descendu à Douvres. Si envoya tantôt des chevaliers de son hôtel cette part, monseigneur Berthelemieu de Brunes (Burghersh), messire Alain (Allan) de Boukeselle (Boxhall) [3] et monseigneur Richard de Pennebruge (Pembridge). Ceux se partirent du roi et chevauchèrent devers Douvres et trouvèrent là encore le roi de France. Si le conjouirent et honorèrent grandement et lui dirent que le roi leur sire étoit moult lié (joyeux) de sa venue. Le roi de France les en crut légèrement. Lendemain au matin monta le dit roi à cheval; et montèrent tous ceux qui avecques lui étoient, et chevauchèrent devers Cantorbie (Canterbury), et vinrent là au dîner. A entrer en l'église de Saint Thomas fit le roi de France grand' révérence et donna au corps saint un moult riche jouel (joyau) et de

(1) Le roi s'embarqua à Boulogne le mercredi 3 janvier 1364. (*Chron. de Fr.* chap. 138). J. D.

(2) C'est-à-dire sept milles Anglois. J. A. B.

(3) Sir Allan de Boxhall fut le cinquante-deuxième chevalier de la Jarretière. J. A. B.

grand' valeur. Si se tint le dit roi deux jours là: au tiers jour il se partit et chevaucha le chemin de Londres, et fit tant par ses journées qui étoient petites, qu'il vint à Eltem (Eltham) où le roi d'Angleterre et la reine, et grand' foison de seigneurs, de dames et damoiselles étoient, toutes appareillées pour lui recevoir. Ce fut un dimanche [1] à heure de relevée qu'il vint là. Si y eut entre cette heure et le souper grands danses et grands ébatements; et là étoit le jeune sire de Coucy [2] qui s'efforçoit de bien danser et de chanter quand son tour venoit. Et volontiers étoit vu des François et des Anglois; car trop bien lui afféroit (convenoit) à faire tout ce qu'il faisoit.

Je ne vous puis mie de tout parler, ni recorder comment honorablement le roi d'Angleterre et la reine reçurent le roi de France; et quand il se partit de Eltham il vint à Londres. Si vinrent toutes manières de gens par connétablies (compagnies) contre lui, et le recueillirent en grand' révérence; et ainsi fut amené et grand' foison de menestrandies (musique) jusques en l'hôtel de Savoye qui étoit appareillé pour lui. Dedans le dit hôtel avec le roi étoient logés ceux de son sang et les hostagiers (ôta-

(1) Selon les Chroniques de France (*ubi sup.*) le roi Jean arriva à Eltham et de là à Londres le dimanche 24 février. Il y a faute pour le quantième du mois; car en l'année 1364 le 24 février fut un samedi; ainsi il faut sans doute lire le dimanche 25 février. J. D.

(2) Enguerrand de Coucy, fils d'Enguerrand de Coucy et de Catherine fille de Léopold premier duc de Souabe, ancêtre de la famille impériale actuelle. Il épousa depuis Isabelle fille aînée d'Édouard III. J. A. B.

ges) de France. Premièrement le duc d'Orléans son frère, son fils le duc de Berry, son cousin le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, Guy de Blois, le comte de Saint Pol et moult d'autres. Si se tint là le roi de France une partie de l'hiver liement et amoureusement; et le visitoient souvent le roi d'Angleterre et ses enfants, le duc de Clarence, le duc de Lancastre et messire Aymon. Et furent par plusieurs fois en grands reveaulx (réjouissances) et récréations ensemble, en dîners, en soupers, et en autres manières, en cet hôtel de Savoye, et au palais de Wesmoutier (Westminster) qui siéd là près de là, où le roi de France alloit secrètement quand il vouloit par la rivière de la Tamise. Si regretèrent plusieurs fois ces deux rois monseigneur Jacques de Bourbon, et disoient bien que ce fut grand dommage de lui; car trop bien afféroit (convenoit) à être entre seigneurs.

CHAPITRE CDLXXXI.

Comment le roi de Chypre vint voir le prince de Galles; et comment le roi de France trépassa en Angleterre, dont le roi et la reine furent moult courroucés.

Nous lairons (laisserons) un petit à parler du roi de France, et parlerons du roi de Chypre qui vint en Angoulême devers le prince de Galles son cousin qui le reçut liement. Aussi firent tous les barons et

les chevaliers de Poitou et de Saintonge qui de-lez (près) lui étoient, le vicomte de Thouars, le jeune sire de Pons, le sire de Partenay, messire Louis de Harcourt, messire Guichart d'Angle; et des Anglois, messire Jean Chandos, messire Thomas de Felton, messire Neel Lornich (Loring)[1], messire Richart de Pontchardon, messire Simon de Burle (Burley), messire Baudouin de Franville, messire d'Agouses (d'Angus) et les autres.

Si fut le roi de Chypre moult fêté et moult honoré du prince et de la princesse, des barons et des chevaliers dessus dits; et se tint illecques (là) plus d'un mois; et puis le mena messire Jean Chandos jouer et ébattre parmi Saintonge et parmi Poitou, et voir la bonne ville de la Rochelle, où l'on lui fit grand'chère et grand'fête. Et quand il eut partout été, il retourna en Angoulême, et fut à cette grosse fête que le prince y tint, où il eut grand'foison de chevaliers et d'écuyers. Assez tôt après la fête le roi de Chypre prit congé du prince et des chevaliers du pays; mais ainçois (avant) leur eut-il remontré pourquoi il étoit là principalement venu, et sur quel état il avoit empris (entrepris) la croix vermeille qu'il portoit, et comment le pape l'avoit confirmé, et la dignité du voyage, et comment le roi de France par dévotion et plusieurs grands seigneurs l'avoient empris et juré. Le prince lui répondit, et les chevaliers aussi, moult courtoisement que c'étoit voire-

(1) Sir Nèle Loring fut le vingtième chevalier de la Jarretière. Il étoit chambellan du prince noir. J. A. B.

ment (vraiment) un voyage où toutes gens d'honneur et de bien doivent entendre, et que si il plaisoit à Dieu que le passage fut ouvert, il ne le feroit mie seul, mais en auroit de ceux qui se désirent à avancer.

De ces réponses se tint le roi de Chypre tout content, et se partit du dit prince et de la princesse et des seigneurs. Mais messire Jean Chandos le voulut toujours accompagner, ainsi qu'il fit, tant qu'il fut hors de la princauté (principauté).

Si me semble qu'il retourna arrière par devers France pour revenir à Paris, en intention de trouver le roi revenu: mais non fera, car le roi de France étoit en l'hôtel de Savoye en Angleterre, acouché malade; et aggrévoit (empiroit) tous les jours, dont trop grandement déplaisoit au roi d'Angleterre et à la reine: car les plus sages du pays le jugeoient en grand péril. Et de ce étoit bien informé le duc de Normandie qui se tenoit à Paris, et qui avoit le gouvernement de France, comme le roi de France son père étoit fort grévé de maladie; car messire Boucicaut étoit repassé la mer et en avoit informé le dit duc. Si cette nouvelle étoit sçue en France, le roi de Navarre qui se tenoit en Cherbourg [1] en savoit aussi toute la certaineté, dont il

(1) Suivant le Continuateur de Nangis, P. 132, ce prince étoit resté en Navarre. Il paroît qu'on doit préférer ici son témoignage à celui de Froissart, parceque dans le récit des exploits militaires dont la Normandie fut le théâtre au commencement de cette guerre, le captal de Buch paroît toujours à la tête des troupes du roi de Navarre, et il n'est fait aucune mention de ce prince. (Voyez les *Mémoires de Charles le Mauvais*, T. 1. Part. 2. P. 19.) J. D.

n'étoit mie courroucé, car il espéroit que si le roi de France mouroit, sa guerre en seroit plus belle. Si escripsi (écrivit) secrètement au captal de Buch son cousin qui se tenoit adonc de-lez (près) le comte de Foix son serourge (beau frère), en lui [1] priant chèrement qu'il voulsist (voulut) venir parler à lui en Normandie, et il le feroit seigneur et souverain par-dessus tous ses chevaliers. Le captal qui desiroit les armes, et qui étoit par lignage tenu de servir son cousin monseigneur de Navarre, obéit et se partit du comté de Foix; et s'en vint par la principauté (principauté), et pria aucuns chevaliers et écuyers sur son chemin. Mais petit en eut, car point adonc ne se vouloient armer les Anglois, les Gascons, ni les Poitevins pour le fait du roi de Navarre contre la couronne de France; car ils sentoient les alliances jurées à Calais, entre le roi d'Angleterre leur seigneur et le roi de France, si grandes et si fortes qu'ils ne les vouloient mie blesser ni briser. Si que, ce terme pendant, et le captal de Buch venant en Normandie devers le roi de Navarre, le roi Jean de France trépassa de ce siècle [2] en Angleterre en l'hôtel de Savoye; dont le roi d'Angleterre, la reine et tous leurs enfants et plusieurs barons d'Angleterre furent moult courroucés, pour l'honneur de la grand'amour que le roi de France, depuis la paix faite, leur avoit montré.

(1) Jean de Grailly captal de Buch avoit épousé Blanche, sœur de Gaston II comte de Foix. Il fut le cinquième chevalier de la Jarretière. Buch est un petit promontoire sur la côte de Bayonne à Médoc. J. A. B.

(2) Le roi Jean mourut le lundi 8 avril au soir. (*Chron. de France*, Chap. 1 8.) J. D.

Le duc d'Orléans son frère et le duc de Berry son fils, qui de la mort du roi de France étoient courroucés, envoyèrent ces nouvelles en grand'hâte devers le duc de Normandie qui étoit au Goulet lez (près) Vernon. Quand le duc sçut la vérité de la mort le roi son père, il fut moult courroucé; ce fut raison: mais il, comme cil (celui) qui se tenoit et sentoit héritier de l'héritage de France et de la couronne, et qui étoit informé du roi de Navarre comment il avoit pourvu et pourvéoit encore tous les jours ses garnisons en la comté d'Évreux, et qu'il mettoit sus ses gens d'armes pour lui guerroyer, s'avisa qu'il y pourverroit de conseil et de remède si il pouvoit.

En ce temps s'armoit et étoit toujours armé François un chevalier de Bretagne qui s'appeloit messire Bertran du Guesclin. Le bien de lui ni sa prouesse n'étoient mie grandement renommées ni connues, fors entre les chevaliers qui le hantoient au pays de Bretagne, où il avoit demeuré et toujours tenu la guerre pour monseigneur Charles de Blois contre le comte de Montfort. Cil (ce) messire Bertran étoit et fut toujours grandement et durement estimé entre eux vaillant chevalier et bien aimé de toutes gens d'armes; et jà étoit-il grandement en la grâce du duc de Normandie, pour les vertus qu'il en oyoit recorder (1). Donc il avint que

(1) Le duc de Normandie avoit été lui-même témoin de sa valeur en 1359 au siége de Melun où du Guesclin porta pour la première fois les armes au service de la France. Il s'y étoit retiré peu de temps auparavant après s'être échappé des mains de l'Anglois Felton que

sitôt que le duc de Normandie sçut le trépas du roi son père [1], ainsi que cil (celui) qui se doutoit grandement du roi de Navarre, dit à monseigneur Boucicaut, maréchal de France: « Boucicaut, partez de ci, avec ce que vous avez de gens, et chevauchez vers Normandie, vous y trouverez messire Bertran du Guesclin: si vous tenez prêt, je vous prie, vous et lui de reprendre sur le roi de Navarre la ville de Mante, parquoi nous soyons seigneurs de la rivière de Seine. » Messire Boucicaut répondit: « Sire, volontiers. » Adoncques se partit il et emmena avecques lui grand'foison de bons chevaliers et écuyers, et prit le chemin de Normandie pardevers Saint Germain en Laye; et donna à entendre à tous ceux qui avec lui étoient qu'il alloit devant le châtel de Rolleboise que manières de gens nommées compagnies tenoient.

le comte de Montfort, qui le retenoit prisonnier injustement, avoit chargé de sa garde. Felton l'accusa au parlement de Paris d'avoir violé par son évasion la foi qu'il avoit donnée. Du Guesclin soutint que sa détention étant injuste il n'avoit point manqué à sa parole et offrit de prouver par les armes l'équité de son procédé. L'Anglois refusa d'accepter le défi; l'affaire s'accommoda. (*Vie de du Guesclin* publiée par Menard, Chap. 8. P. 67 et Chap. 10. P. 83.) J. D.

(1) Froissart va raconter la prise de Mante comme étant arrivée au commencement du règne de Charles V, après qu'on eut été informé en France, de la mort du roi Jean; mais l'auteur des Chroniques de France, qui est pour l'ordinaire beaucoup plus exact que Froissart sur les dates des événements arrivés en France, place celui-ci au 7 avril, veille de la mort du roi Jean. (*Chroniques de France*, Chap. 139. Voyez aussi les *Mémoires de Charles le Mauvais*, *ubi sup.* P. 15 et 19.) J. D.

CHAPITRE CDLXXXII.

Comment messire Bertran du Guesclin et le maréchal Boucicaut prirent la ville de Mante et celle de Meulan.

Rolleboise est un château bon et fort durement, séant sur la rivière de Seine, à une lieue près de Mante; et étoit pour ce temps garni et rempli de compagnons gens d'armes qui faisoient guerre d'eux-mêmes, et couroient autant sur la terre le roi de Navarre que sur le royaume de France; et avoient un capitaine à qui ils obéissoient du tout, et qui les retenoit et payoit parmi certains gages qu'il leur donnoit: et étoit cil (celui-ci) né de la ville de Brusselles, et s'appeloit Wautre Obstrate, appert homme d'armes et outrageux durement. Cil (celui-ci) et ses gens avoient le pays de là environ tout pillé et robé; et n'osoit nul aller de Paris à Mante, ni de Mante à Rouen ni à Pontoise, pour ceux de la garnison de Rolleboise. Et n'avoient cure à qui; aussi bien les gens du roi de Navarre ruoient-ils jus (à terre) quand ils les trouvoient, que les François; et par spécial ils contraignoient si ceux de Mante, qu'ils n'osoient issir (sortir) hors de leurs portes, et se doutoient (craignoient) plus d'eux que des François. Quand messire Boucicaut se partit de Paris, quoiqu'il donnât à entendre qu'il allât cette part, il se feignit de prendre le droit chemin de Rolleboise,

et attendit monsire (messire) Bertran du Guesclin et sa route (troupe), qui avoit paravant chevauché devant la ville d'Évreux et parlementé à ceux de dedans; mais on ne lui avoit voulu ouvrir les portes; ainçois (mais) avoient ceux d'Évreux fait semblant que de lui servir de pierres et de mangonneaux (pierriers), et de traire (tirer) à lui et à ses gens, si il ne se fut légèrement parti des barrières où il étoit arrêté. Si se retira messire Bertran du Guesclin arrière devers le maréchal Boucicaut qui l'attendoit sur un chemin assez près de Rolleboise. Quand ils se furent trouvés, ils étoient bien cinq cents hommes d'armes. Si eurent les deux capitaines, messire Bertran et messire Boucicaut, sur les champs là moult grand parlement ensemble, à savoir comment ils se maintiendroient, ni par quelle manière ils pourroient avoir la ville de Mante où ils tiroient. Si conseillèrent entr'eux que messire Boucicaut, lui centième de chevaux tant seulement, chevaucheroit devant et viendroit à Mante, et feroit l'effréé (effrayé), et diroit à ceux de la ville que ceux de Rolleboise le chassent, et que ils le laissent dedans entrer. Si il y entre, tantôt il se saisira de la ville, et messire Bertran et sa grosse route (troupe) tantôt venront (viendront) férant et battant, et entreront en la ville et en feront leur volonté. Si ils ne l'ont par cette voie, ils ne peuvent mie voir comment ils l'aient. Toutefois pour le meilleur ce conseil fut tenu, et le tinrent les seigneurs entr'eux en secret; et se partit messire Boucicaut et la route (troupe) qu'il devoit mener, et chevauchèrent à la couverte (en secret)

pardevers Mante; et messire Bertran d'autre part, et se mirent, il et les siens, en embûche assez près de Mante. Quand messire Boucicaut et sa route (troupe) durent approcher la ville de Mante, ils se déroutèrent ainsi comme gens déconfits et mis en chasse, et s'en vint le dit maréchal, espoir (peût-être) lui dixième, et les autres le suivoient petit à petit. Si s'arrêta devant la barrière, car toujours y avoit gens qui la gardoient, et dit: « Haro, bonnes gens de Mante, ouvrez vos portes et nous laissez entrer dedans et nous recueillez; car véez (voyez) ci ces meurtriers de Rolleboise et pillards qui nous enchassent et nous ont déconfits par grand'mésaventure. » — « Qui êtes-vous, sire, dirent ceux qui là étoient et qui la barrière et la porte gardoient ? » — « Seigneurs, je suis Boucicaut maréchal de France que le duc de Normandie envoyoit devant Rolleboise: mais il m'en est mal pris; car les barons de dedans m'ont jà déconfit et me convient fuir, veuille ou non; et me prendront aux mains et ce que j'ai de demeurant de gens, si vous ne nous ouvrez votre porte bientôt.» Ceux de Mante répondirent, qui cuidèrent (crurent) qu'il dit vérité: « Sire, nous savons bien voirement (vraiment) que ce sont ceux de Rolleboise, et que ils sont nos ennemis et les vôtres aussi, et n'ont cure à qui ils aient la guerre, et d'autre part que le duc de Normandie votre sire nous hêt (hait), pour la cause du roi de Navarre notre sire: si sommes en grand'doute que nous ne soyons déçus par vous qui êtes maréchal de France. » — « Par ma foi, seigneurs,

dit-il, nennil; je ne suis ci venu en autre intention que pour gréver, combien qu'il m'en est mal pris, la garnison de Rolleboise. » A ces paroles ouvrirent ceux de Mante leurs barrières et leurs portes, et laissèrent dedans passer monsire Boucicaut et sa route (troupe); et toujours venoient gens petit à petit. Entre les derniers des gens monsire Boucicaut et les gens monsire Bertran, n'eurent ceux de Mante nul loisir de refermer leurs portes; car combien que messire Boucicaut et la plus grand'partie de ses gens se traissent (rendissent) tantôt à hôtel et se désarmassent, pour mieux assurer ceux de la ville, les derniers qui étoient Bretons se saisirent des barrières et de la porte. Et n'en furent mie maîtres ceux de la ville; car tantôt messire Bertran et sa route (troupe) vinrent le grand galop et écrièrent, « Saint Yve, Guesclin, à la mort, à la mort tous Navarrois! » Donc entrèrent ces Bretons par ces hôtels; si pillèrent et robèrent tout ce qu'ils trouvèrent, et prirent des bourgeois desquels qu'ils voulurent pour leurs prisonniers, et en tuèrent aussi assez. Et tantôt incontinent qu'ils furent entrés à Mante, ainsi comme vous oyez recorder, une route (troupe) de Bretons se partirent et férirent chevaux des éperons, et ne cessèrent si vinrent à Meulan, une lieue pardelà [1], et y entrèrent assez soutivement (subtilement), car ils dirent que c'étoient gens d'armes que messire Guillaume de Gauville capitaine d'Évreux envoyoit, et que autant ou plus en étoient demeu-

(1) Meulan est à trois lieues de Mante, du côté de Paris. J. D.

rés à Mante. Céux de Meulan proprement cuidèrent (crurent) qu'ils dissent vérité, pourtant (attendu) qu'ils étoient venus le chemin de Mante, et ne pouvoient venir autre voie que par là, ni avoir passé la rivière de Seine, fors au pont à Mante. Si les crurent légèrement, et ouvrirent leurs barrières et leurs portes tôt et appertement, et mirent en leur ville ces Bretons qui tantôt se saisirent des portes et commencèrent à crier, Saint Yve, Guesclin! et commencèrent à tuer et à découper ces gens, qui furent tous éperdus et prinrent à fuir et à eux sauver, chacun au mieux qu'il put[1]. Quand ils se virent ainsi déçus et trahis, ils n'eurent nul pouvoir d'eux recouvrer ni sauver. Ainsi fut Mante et Meulan pris, dont le duc de Normandie fut moult joyeux quand il sut les nouvelles, et le roi de Navarre moult courroucé, quand il en sçut la vérité. Si mit tantôt gardes et capitaines spéciaux par toutes ses villes et châteaux, et tint à trop grand'dommage la perte de Mante et de Meulan; car ce lui étoit par là une trop belle entrée en France.

(1) Le Continuateur de Nangis et l'historien de du Guesclin ne parlent point du maréchal de Boucicaut à l'occasion de la prise de Mante et de Meulan, qu'ils racontent avec des circonstances très différentes de celles qu'on lit dans Froissart. (*Cont. de Nangis*, P. 132. *Histoire de du Guesclin* pub. par Menard. Chap. 10. P. 82 et suiv. Voyez aussi les *Mémoires de Charles le Mauvais*, T. 1. P. 20 et suiv.) J. D.

CHAPITRE CDLXXXIII.

COMMENT LE CAPTAL DE BUCH ARRIVA A CHERBOURG ; ET COMMENT LE DUC DE NORMANDIE ENVOYA MESSIRE BERTRAN FAIRE FRONTIÈRE CONTRE LES NAVARROIS.

En cette propre semaine arriva le captal de Buch au havele (havre) de Chierebourc (Cherbourg), à (avec) bien quatre cents hommes d'armes. Si lui fit le roi de Navarre grand'fête [1], et le recueillit moult doucement, et lui remontra, en lui complaignant du duc de Normandie, comment il avoit pris et emblé (enlevé) ses villes Mante et Meulan, et se mettoient encore tous les jours en peine les François de tollir (enlever) le demeurant. Le captal lui dit: « Monseigneur, s'il plaît à Dieu, nous irons au devant et exploiterons tellement que vous les r'aurez, et encore des autres. On dit que le roi de France ira briévement à Rheims, si irons à l'encontre et lui porterons et ferons ennuy [2]. » De la venue du captal de Buch fut le roi de Navarre tout reconforté, et dit qu'il le feroit briévement chevaucher en France. Si manda le roi gens de toutes parts, là où il les pouvoit trouver et avoir.

(1) On a observé plus haut que le roi de Navarre n'étoit vraisemblablement point alors en Normandie. (Voyez les *notes*, Chap. 481.) J. D.

(2) Christine de Pisan s'exprime plus clairement que Froissart sur les projets du captal: elle dit en plusieurs endroits de son histoire de Charles V qu'il ne se proposoit pas moins que d'empêcher le couronnement du roi. (*Recueil de dissertations* de M. l'abbé Lebœuf, T. 3. P. 134, 146. etc.) J. D.

Adonc étoit en Normandie sur la marine (côte) un chevalier d'Angleterre qui autrefois s'étoit armé pour le roi de Navarre. Il étoit appert homme d'armes durement, et l'appeloit-on monseigneur Jean Jeviel (Jouel). Cil (celui-ci) avoit toujours de sa route (troupe) deux cents apperts combattants ou trois cents. Le roi de Navarre escripsi (écrivit) devers lui et lui pria qu'il le voulut servir à (avec) ce qu'il avoit de gens, et il lui reguerredonneroit (recompenseroit) grandement. Messire Jean Jeviel (Jouel) descendit à la prière du roi de Navarre et vint devers lui tôt et hâtivement, et se mit du tout en son service. Bien savoit et étoit informé le duc de Normandie que le roi de Navarre faisoit son amas de gens d'armes et que le captal de Buch en seroit chef et gouverneur. Il se pourvut sur ce et escripsi (écrivit) devers monsire Bertran du Guesclin qui se tenoit à Mante, et lui manda que il et ses Bretons fissent frontière contre les Navarrois, et se missent aux champs, et il lui envoieroit gens assez pour combattre la puissance du roi de Navarre. Et ordonna encore le dit duc de Normandie à demeurer monsire Boucicaut à Mante, et de garder là la frontière et Mante et Meulan pour les Navarrois.

Tout ainsi fut fait comme le duc ordonna. Si se partit monsire Bertran à (avec) tous ses Bretons et se mit aux champs devers Vernon. En brefs jours envoya le duc de Normandie devers lui grands gens d'armes en plusieurs routes (troupes), le comte d'Auxerre, le vicomte de Beaumont, le seigneur de Beaujeu, monsire Louis de Châlons, monsire l'archi-

prêtre, le maître des arbalêtriers, et plusieurs bons chevaliers et écuyers. Encore étoient en ce temps issus de Gascogne et venus en France, pour servir le duc de Normandie, le sire de Labreth (Albret), messire Aymemon de Pommiers, messire Petiton de Curton, messire le souldich de l'Estrade, et plusieurs autres apperts chevaliers et écuyers: de quoi le duc de Normandie leur savoit grand gré; et leur donna tantôt grands gages et grands profits, et leur pria qu'ils voulussent chevaucher en Normandie contre ses ennemis. Les dessus nommés qui ne demandoient autre chose que les armes, obéirent volontiers et se mirent en arroy et en ordonnance et vidèrent de Paris et chevauchèrent devers Normandie, excepté le corps du seigneur de Labreth (Albret). Cil (celui-ci) demeura à Paris de-lez (près) le duc; mais ses gens allèrent en cette chevauchée.

En ce temps issit (sortit) des frontières de Bretagne, des marches devers Alençon, un chevalier Breton François, qui s'appeloit Braimon de Laval, et vint sur une ajournée devant la cité d'Évreux. Si avoit en sa compagnie quarante lances tous Bretons. A ce temps étoit dedans Évreux un jeune chevalier qui s'appeloit messire Guy de Gauville. Sitôt qu'il entendit l'effroi de ceux d'Évreux, il se courut armer et fit armer tous les compagnons soudoyers qui dedans le châtel étoient; et puis montèrent sur leurs chevaux et vidèrent par une porte dessous le châtel et se mirent aux champs. Messire Braymon avoit jà faite son emprise et sa montre (revue) et s'en retour-

noit tout le pas; evvous(voilà)venir monsire Guy de Gauville, monté sur fleur de coursier, la targe (bouclier) au col et le glaive au poing, et écrie tout en haut: « Braimon, Braimon, vous n'en irez pas ainsi, il vous faut parler à ceux d'Évreux; vous les êtes venus voir de si près qu'ils vous veulent apprendre à eux connoître. » Quand messire Braimon se ouït écrier, si retourna son coursier et abaissa son glaive et s'adressa droitement dessus monsire Guy. Ces deux chevaliers se aconsuivirent (atteignirent) de grand' manière tellement sur leurs targes (boucliers) que les glaives volèrent en tronçons; mais ils se tinrent franchement que oncques n'en partirent des arçons, et passèrent outre : au retour qu'ils firent, ils sachèrent (tirèrent) leurs épées; et tantôt s'entremêlèrent leurs gens. De première venue il en y eut maints renversés d'une partie et d'autre. Là eut bon poingnei (engagement) et se acquittèrent les Bretons moult loyalement, et se combattirent vaillamment; mais finalement ils ne purent obtenir la place : ainçois (mais) les convint demeurer, car gens d'armes croissoient toujours sur eux. Et furent tous ou morts ou pris, oncques nul n'en échappa, et prit messire Guy de Gauville monsire Braimon, et l'emmena comme son prisonnier dedans le châtel d'Évreux; et aussi y furent menés tous les autres qui pris étoient. Ainsi eschey (arriva) de cette aventure, dont messire Guy fut durement prisé et aimé du roi de Navarre et de tous ceux de la ville d'Évreux : et au voir (vrai) dire les Bretons se portèrent vaillamment; car ils n'étoient que une poignée de gens au regard des Navarrois qui toujours croissoient.

CHAPITRE CDLXXXIV.

COMMENT LE ROI DE CHYPRE S'EN RETOURNA D'AQUITAINE A PARIS; ET COMMENT LE ROI JEAN FUT APPORTÉ D'ANGLETERRE A S^T. DENIS ET LA ENSEVELI TRÈS RÉVÉREMMENT[1].

AUQUES (aussi) en ce temps retourna en France le roi de Chypre qui revenoit d'Aquitaine, et s'en vint droitement à Paris, et se retraist (rendit) devers le régent le duc de Normandie. Pour lors étoient de-lez (près) lui ses deux frères le duc d'Anjou et messire Philippe qui puis fut duc de Bourgogne; et attendoient le corps du roi leur père que on rapportoit d'Angleterre. Si leur aida à complaindre le dit roi de Chypre leur deuil, et il même prit en grand' déplaisance cette mort du roi de France, pour la cause de ce que son voyage en étoit arrêté; et s'en vêtit de noir. Or vint le jour que le corps du roi de France, qui étoit embaumé et mis en un sarcueil (cercueil), approcha Paris, lequel corps messire Jean d'Artois, le comte de Dampmartin et le grand prieur de France reconduisoient. Si vidèrent de Paris le duc de Normandie et ses frères et le roi de Chypre et la greigneur (majeure) partie du clergé de Paris, et allèrent tous à pied outre Saint Denis

(1) Ce chapitre est le commencement du sixième livre dans le manuscrit 8318, et le commencement du quatrième dans le manuscrit 8332. J. D.

en France; et là fut-il apporté et enseveli en grand' solennité (1); et chanta sa messe l'archevêque de Sens le jour de son obsèque. Après le service fait et le dîner qui fut moult grand et moult noble, les seigneurs et les prélats retournèrent à Paris. Si eurent parlement et conseil ensemble, à savoir comment ils se maintiendroient; car le royaume ne pouvoit être longuement sans roi. Si fut conseillé, par l'avis des prélats et des nobles, que on se trairoit (rendroit) devers la cité de Rheims, pour couronner à roi monseigneur Charles duc de Normandie. Lors fit-on appareiller moult grandes pourvéances (provisions) partout, ainsi que pour le nouveau roi aller et demeurer, et par spécial en la cité de Rheims. Si en escripsi (écrivit) cil (celui-ci) qui s'appeloit encore duc de Normandie, à son oncle monseigneur Wincelant (Wenceslas) duc de Brabant et de Luxembourg, et aussi au comte de Flandre, en priant qu'il voulut être à son couronnement; et étoit le jour assigné au jour de la Trinité prochain venant (2).

Pendant que ces besognes, ces pourvéances (provisions) et ces seigneurs s'ordonnoient, s'approchoient aussi les François et les Navarrois en Nor-

(1) Le corps du roi Jean ne fut point enterré à Saint Denis aussi promptement que Froissart le suppose. Il fut d'abord apporté le premier mai à Paris et déposé à l'abbaye Saint Antoine où il resta plusieurs jours; on le transporta ensuite à Saint Denis le 6 du même mois, et les obsèques ne se firent que le 7. (*Chroniques de France*, Chap. 140.) J. D.

(2) Charles V fut en effet couronné le 19 mai jour de la Trinité. (*Chroniques de France*, troisième volume, Chap. 1.) J. D.

mandie; et jà étoit venu en la cité d'Évreux le captal de Buch qui là faisoit son amas et son assemblée aussi de gens d'armes et de compagnons partout où il les pouvoit avoir. Si parlerons de lui et de monseigneur Bertran du Guesclin, et d'une belle journée de bataille qui fut le jeudi devant la Trinité, que le duc de Normandie devoit être couronné et consacré à roi de France, ainsi qu'il fut en l'église cathédrale de Rheims.

CHAPITRE CDLXXXV.

COMMENT LE CAPTAL SE PARTIT D'ÉVREUX A BELLE COMPAGNIE DE GENS D'ARMES POUR COMBATTRE MESSIRE BERTRAN ET LES FRANÇOIS, ET EN INTENTION DE DESTOURBER (TROUBLER) LE COURONNEMENT DU ROI CHARLES [1].

QUAND messire Jean de Grailly, dit et nommé captal de Buch, eut fait son amas et son assemblée, en la cité d'Évreux, d'archers et de brigands, il ordonna ses besognes et laissa en la dite ville et cité capitaine un chevalier qui s'appeloit messire Michel d'Orgesi [2], et envoya à Conches messire Guy de Gauville pour faire frontière sur le pays; et puis se partit d'Évreux à (avec) tous ses gens d'armes et ses archers; car il entendit que les François chevau-

(1) La quatrième partie du premier livre commence à ce chapitre dans le manuscrit 8319. J. D.

(2) Le véritable nom est *Liger d'Ogressin*. (*Mémoires de Charles le Mauvais*, T. 1. P. 26.) J. D.

choient, mais il ne savoit quel part. Si se mit aux champs, en grand désir d'eux trouver. Si nombra ses gens et se trouva sept cents lances, trois cents archers et bien cinq cents autres hommes aidables. Là étoient de-lez (prés) lui plusieurs bons chevaliers et écuyers, et par spécial un banneret du royaume de Navarre qui s'appeloit le sire de Saux. Et le plus grand après et le plus appert et qui tenoit la plus grand'route (troupe) de gens d'armes et d'archers, c'étoit un chevalier d'Angleterre qui s'appeloit messire Jean Juiel (Jouel). Si y étoient messire Pierre de Saquenville, messire Bertran du Franc, le bascle (bâtard) de Mareuil, messire Guillaume de Gauville et plusieurs autres, tous en grand'volonté de rencontrer monseigneur Bertran et ses gens et d'eux combattre. Si tiroient à venir devers Pacy et le Pont-de-l'Arche; car bien pensoient que les François passeroient la rivière de Seine; voire (même) si ils ne l'avoient jà passée. Or avint que droitement le mercredi de la Pentecôte [1], si comme le captal et sa route (troupe) chevauchoient au dehors d'un bois, ils encontrèrent d'aventure un héraut qui s'appeloit le roi Faucon, et étoit cil (celui-ci) au matin parti de l'ost (armée) des François. Si très tôt que le captal le vit, bien le reconnut, car il étoit héraut au roi d'Angleterre; et lui demanda dont il venoit, et si il savoit nulles nouvelles des François. « En nom Dieu, monseigneur, dit il, oil: je me partis hui matin d'eux et de leur route (troupe); et vous

(1) Le 15 de mai. J. D.

quèrent aussi et ont grand désir de vous trouver. » — « Et quel part sont-ils, dit le captal, sont-ils deçà le Pont-de-l'Arche ou delà? » — « En nom Dieu, dit Faucon, sire, ils ont passé le Pont-de-l'Arche et Vernon, et sont maintenant, je crois, assez près de Pacy. » — « Et quels gens sont-ils dit le captal, et quels capitaines ont-ils? Dis le moi, je t'en prie, doux Faucon. » — « En nom Dieu, sire, ils sont bien mille et cinq cents combattants, et toutes bonnes gens d'armes. Si y sont messire Bertran du Guesclin qui a la plus grand'route (troupe) de Bretons, le comte de Auxerre, le vicomte de Beaumont, messire Louis de Châlons, le sire de Beaujeu, monsire le maître des arbalêtriers, messire l'archiprêtre, messire Oudart de Renty; et si y sont de Gascogne, votre pays, les gens le seigneur de Labreth (Albret), messire Petiton de Curton et messire Perducas de Labreth (Albret); et si y est messire Aymon de Pommiers et messire le soudich de l'Estrade. Quand le captal ouït nommer les Gascons si fut durement émerveillé, et rougit tout de félonnie, et répliqua sa parole en disant: « Faucon, Faucon, est-ce à bonne vérité que tu dis que ces chevaliers de Gascogne que tu nommes sont là, et les gens le seigneur de Labreth (Albret)? » — « Sire, dit le héraut, par ma foi oil. » — « Et où est le sire de Labreth (Albret), dit le captal? » — « En nom Dieu, sire, répondit Faucon, il est à Paris de-lez (près) le régent le duc de Normandie qui s'appareille fort pour aller à Rheims; car on dit partout communément que dimanche qui vient il se fera sacrer et

couronner. » Adonc mit le captal sa main à sa tête et dit ainsi que par mautalent (mécontentement): « Par le cap Saint Antoine, Gascons contre Gascons s'éprouveront. »

Adonc parla le roi Faucon pour Pierre, un héraut que l'archiprêtre envoyoit là ; et dit au captal: « Monseigneur, assez près de ci m'attend un héraut que l'archiprêtre envoie devers vous, lequel archiprêtre, à ce que je entends par le héraut, parleroit volontiers à vous. » Dont répondit le captal et dit à Faucon: « Faucon, dites à ce héraut François qu'il n'a que faire plus avant, et qu'il dise à l'archiprêtre que je ne vueil (veux) nul parlement à lui. » Adonc s'avança messire Jean Jeviel (Jouel) et dit: « Sire, pourquoi? »—« Espoir (peut-être) est ce pour notre profit. » Dont, dit le captal: « Jean, Jean, non est; mais est l'archiprêtre si baretierre (rusé) que s'il venoit jusques à nous, en nous contant jangles (railleries) et bourdes (moqueries) il aviseroit et imagineroit notre force et nos gens: si nous pourroit tourner à grand dommage et à grand contraire: si n'ai cure de ses grands parlements. » Adonc retouna le roi Faucon devers Pierre son compagnon qui l'attendoit au coron (coin) d'une haye, et excusa monsire le captal bien et sagement, tant que le héraut François en fut tout content et rapporta arrière à l'archiprêtre tout ce que Faucon lui avoit dit.

CHAPITRE CDLXXXVI.

COMMENT LES NAVARROIS ET LES FRANÇOIS SÇURENT NOUVELLES LES UNS DES AUTRES; ET COMMENT LE CAPTAL ORDONNA SES BATAILLES.

Ainsi eurent les Navarrois et les François connoissance les uns des autres, par le rapport des deux hérauts. Si se conseillèrent et avisèrent sur ce et s'adressèrent ainsi que pour trouver l'un l'autre. Quand le captal eut ouï dire à Faucon quel nombre de gens d'armes les François étoient et qu'ils étoient bien quinze cents, il envoya tantôt certains messages en la cité d'Évreux devers le capitaine, en lui signifiant que il fit vider et partir toutes manières de jeunes compagnons armés dont on se pouvoit aider, et traire devers Coucherel (Cocherel); car il pensoit bien que là en cet endroit trouveroit-il les François; et sans faute quelque part qu'il les trouvât, il les combattroit. Quand ces nouvelles vinrent en la cité d'Évreux à monseigneur Leger d'Orgesy, il les fit crier et publier, et commanda étroitement que tous ceux qui à cheval étoient incontinent se traissent (rendissent) devers le captal. Si en partirent de rechef plus de six vingt compagnons jeunes, de la nation de la ville.

Ce mercredi se logea à heure de nonne le captal sur une montagne et ses gens tout environ; et les François qui les désiroient à trouver chevauchèrent avant, et tant qu'ils vinrent sur la rivière que on

appelle au pays Yton, et court autour devers Évreux, et nait de bien près de Conches [1]; et se logèrent tout aisément ce mercredi à heure de relevée, en deux beaux prés tout au long de cette rivière. Le jeudi au matin se délogèrent les Navarrois et envoyèrent leurs coureurs devant pour savoir si ils orroient (entendroient) nulles nouvelles des François; et les François envoyèrent aussi les leurs pour savoir si ils orroient nulles telles nouvelles des Navarrois. Si en rapportèrent chacun à sa partie, en moins d'espace que de deux lieues, certaines nouvelles; et chevauchoient les Navarrois, ainsi que Faucon les menoit, droit à l'adresse (direction) le chemin qu'il étoit venu. Si vinrent environ heure de prime sur les plains (plaines) de Cócherel et virent les François devant eux qui jà ordonnoient leurs batailles; et y avoit grand'foison de bannières et de pennons, et étoient par semblant plus tant et demi qu'ils n'étoient. Si s'arrêtèrent les dits Navarrois tous cois au dehors d'un petit bois qui là siéd; et puis se trairent (placèrent) avant les capitaines et se mirent en ordonnance.

Premièrement ils firent trois batailles bien et faiticement (régulièrement) tous à pied, et envoyèrent leurs chevaux, leurs malles et leurs garçons en ce petit bois qui étoit de-lez (près) eux, et établirent monseigneur Jean Jeviel (Jouel) en la première bataille et lui ordonnèrent tous les Anglois hommes

(1) La rivière d'Iton prend sa source dans le Perche, passe à Évreux et se jette dans l'Eure un peu au dessus du Pont-de-l'Arche. J. D.

d'armes et archers. La seconde eut le captal de Buch, et pouvoient bien être en sa bataille quatre cents combattants, que uns que autres. Si étoient de-lez (près) le captal de Buch le sire de Saux en Navarre, un jeune chevalier et sa bannière, et messire Guillaume de Gauville, et messire Pierre de Saquenville. La tierce eurent trois autres chevaliers, messire le bascle (bâtard) de Mareuil, messire Bertran du Franc et messire Sanse Lopin; et étoient aussi environ quatre cents armures de fer. Quand ils eurent ordonné leurs batailles ils ne s'éloignèrent point trop l'un de l'autre, et prirent l'avantage d'une montagne qui étoit à la droite main entr'eux et le bois, et se rangèrent tous de front sur cette montagne pardevant leurs ennemis; et mirent encore, par grand avis, le pennon du captal en un fort buisson épineux, et ordonnèrent là entour soixante armures de fer pour le garder et défendre. Et le firent par manière d'étendart pour eux rallier, si par force d'armes ils étoient épars; et ordonnèrent encore que point ne se devoient partir, ni descendre de la montagne pour chose qui avenist (avint); mais si on les vouloit combattre on les allât là quérir.

CHAPITRE CDLXXXVII

Comment messire Bertran du Guesclin et les seigneurs de France ordonnèrent leurs batailles.

Tout ainsi ordonné et rangé se tenoient Navarrois et Anglois d'un côté sur la montagne que je vous dis. Pendant ce ordonnoient les François leurs batailles; et en firent trois et une arrière garde.

La première bataille eut messire Bertran du Guesclin atout (avec) les Bretons, dont je vous en nommerai aucuns chevaliers et écuyers, premièrement monsire Olivier de Mauny et monsire Hervé de Mauny, monsire Eon de Mauny frères et neveux du dit monsire Bertran, monsire Geffroy Feiron, monsire Allain de Saint Pol, monsire Robin de Guite, monsire Eustache et monsire Allain de la Houssoye, monsire Robert de Saint Père, monsire Jean le Boier, monsire Guillaume Bodin, Olivier de Quoyquen, Lucas de Maillechat, Geffroy de Quedillac, Geffroy Paien, Guillaume du Hallay, Jean de Pairigny, Sevestre Budes, Berthelot d'Angoullevent, Olivier Feiron, Jean Feiron son frère et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers que je ne puis mie tous nommer; et fut ordonné pour assembler (attaquer) à la bataille du captal.

La seconde, le comte d'Auxerre; et si étoient avecques lui gouverneurs de cette bataille le vicomte de Beaumont et messire Baudouin d'Ennequins

maître des arbalêtriers, et eurent avec eux les François, les Normands et les Picards, monsire Oudart de Renty, monseigneur Enguerran d'Eudin, monsire Louis de Haveskerques et plusieurs autres barons, chevaliers et écuyers.

La tierce eut l'archiprêtre et les Bourguignons, avec lui monseigneur Louis de Châlons, le seigneur de Beaujeu, monsire Jean de Vienne, monsire Guy de Trelay, monsire Hugues de Vienne et plusieurs autres; et devoit assembler cette bataille au bascle (bâtard) de Mareuil et à sa route (troupe).

Et l'autre bataille qui étoit pour arrière garde, étoit toute pure de Gascons desquels messire Aymemon de Pommiers, monseigneur le *soudich* de l'Estrade, messire Perducas de Labreth (Albret) et monsire Petiton de Curton furent souverains et meneurs. Or eurent là ces chevaliers Gascons un grand advis: ils imaginèrent tantôt l'ordonnance du captal et comment ceux de son côté avoient mis et assis son pennon sur un buisson, et le gardoient aucuns des leurs, car ils en vouloient faire étendard. Si dirent ainsi: « Il est de necessité que quand nos batailles seront assemblées nous nous traions (portions) de fait et adressons de grand'volonté droit au pennon du captal, et nous mettrons en peine du conquerre (conquérir): si nous le pouvons avoir, nos ennemis en perdront moult de leur force et seront en péril d'être déconfits. » Encore avisèrent ces dits Gascons une autre ordonnance qui leur fut moult profitable et qui leur parfit leur journée.

CHAPITRE CDLXXXVIII.

COMMENT LES GASCONS S'AVISÈRENT D'UN BON AVIS PAR QUELLE MANIÈRE LE CAPTAL SEROIT PRIS ET EMPORTÉ DE LA BATAILLE.

Assez tôt après que les François eurent ordonnées leurs batailles, les chefs des seigneurs se mirent ensemble et se conseillèrent un grand temps comment ils se maintiendroient; car ils véoient (voyoient) leurs ennemis grandement sur leur avantage. Là dirent les Gascons dessus nommés une parole qui fut volontiers ouïe: « Seigneurs, bien savons que au captal a un aussi preux chevalier et conforté de ses besognes que on trouveroit aujourd'huy en toutes terres; et tant comme il sera sur la place et pourra entendre à combattre il nous portera trop grand dommage: si ordonnons que nous mettions à cheval trente des nôtres, tous des plus apperts et plus hardis par avis, et ces trente n'entendront à autre chose fors à eux adresser vers le captal; et pendant que nous entendrons à conquerre son pennon, ils se mettront en peine, par la force de leurs coursiers et de leurs bras, à dérompre la presse et de venir jusques au captal; et de fait ils prendront le dit captal et trousseront et l'emporteront entr'eux et meneront à sauveté quelque part, et jà n'y attendront fin de bataille. Nous disons aussi que si il peut être pris ni retenu par telle voie, la journée sera

nôtre, tant fort seront ébahis les gens de sa prise. Les chevaliers de France et de Bretagne qui là étoient accordèrent ce conseil légèrement, et dirent que c'étoit un bon avis, et que ainsi seroit fait. Si trièrent et élurent tantôt entr'eux et leurs batailles trente hommes d'armes des plus hardis et plus entreprenants par avis qui fussent en leurs routes (troupes), et furent montés ces trente, chacun sur bons coursiers, les plus légers et plus roides qui fussent en la place, et se trairent (rendirent) d'un lez (côté) sur les champs, avisés et informés quel chose ils devoient faire; et les autres demeurèrent tous à pied sur les champs en leur ordonnance, ainsi qu'ils devoient être.

CHAPITRE CDLXXXIX.

COMMENT LES SEIGNEURS DE FRANCE EURENT CONSEIL POUR SAVOIR QUEL CRI ILS CRIEROIENT ET QUI SEROIT LEUR CHEF; ET COMMENT MESSIRE BERTRAN FUT ÉLU A ÊTRE CHEF DE LA BATAILLE.

QUAND ceux de France eurent tout ordonné à leur avis leurs batailles, et que chacun savoit quel chose il devoit faire, ils regardèrent entr'eux et pourparlèrent longuement quel cri pour la journée ils crieroient, et à la quelle bannière ou pennon ils se retrairoient (retireroient). Si y furent grand temps sur un état que de crier Notre Dame, Auxerre! et de faire pour ce jour leur souverain le comte

d'Auxerre. Mais le dit comte ne s'y voulut oncques accorder; ainçois (mais) se excusa moult doucement, en disant: « Seigneurs, grands mercis de l'honneur que vous me portez et voulez faire; mais tant comme à présent je ne vueil (veux) pas cette, car je suis encore trop jeune pour encharger si grands faix et telle honneur; et c'est la première journée arrêtée où je fusse oncques; pourquoi vous prendrez un autre que moi. Ci sont plusieurs bons chevaliers, monseigneur Bertran, monseigneur l'archiprêtre, monseigneur le maître des arbalêtriers, monseigneur Louis de Chalons, monseigneur Aymemon de Pommiers, monseigneur Oudart de Renty, qui ont été en plusieurs grosses besognes et journées arrêtées, et savent mieux comment tels choses se doivent gouverner que je ne fais; si m'en déportez (dispensez), et je vous en prie. » Adonc regardèrent les chevaliers qui là étoient l'un l'autre, et lui dirent: « Comte d'Auxerre, vous êtes le plus grand de mise, de terre et de lignage qui soit ci, si pouvez bien par droit être chef. » — « Certes, seigneurs, vous dites votre courtoisie, je serai aujourd'hui votre compain (compagnon) et vivrai et mourrai et attendrai l'aventure de-lez (près) vous; mais de souveraineté n'y veuil (veux) je point avoir. » Adonc regardèrent-ils l'un l'autre lequel donc ils ordonneroient. Si y fut avisé et regardé pour le meilleur chevalier de la place, et qui plus s'étoit combattu de la main, et qui mieux savoit aussi comment tels choses se devoient maintenir, messire Bertran du Guesclin. Si fut ordonné de commun

accord que on crieroit, Notre Dame, Guesclin! et que on s'ordonneroit cette journée du tout par le dit messire Bertran.

Toutes choses faites et établies, et chacun sire dessous sa bannière ou son pennon, ils regardoient leurs ennemis qui étoient sur le tertre et point ne partoient de leur fort, car ils ne l'avoient mie en conseil ni en volonté; dont moult ennuyoit aux François, pourtant (attendu) que ils les véoient (voyoient) grandement en leur avantage, et aussi que le soleil commençoit haut à monter, qui leur étoit un grand contraire, car il faisoit malement chaud. Si le ressoignoient (redoutoient) tous les plus surs; car encore n'avoient ils trousses, ni porté vin ni vitaille (vivres) avecques eux, qui rien leur vaulsist (valut), fors aucuns seigneurs qui avoient petits flacons pleins de vin, qui tantôt furent vidés. Et point ne s'en étoient pourvus ni avisés du matin, pour ce qu'ils se cuidoient (croyoient) tantôt combattre que ils seroient là venus. Et non fireut, ainsi qu'il apparut; mais les detrièrent (retardèrent) les Anglois et les Navarrois par soutiveté (subtilité) ce qu'ils purent; et fut plus de remontée ainçois (avant) qu'ils se missent ensemble pour combattre. Quand les seigneurs de France en virent le convine (arrangement), ils se remirent ensemble par manière de conseil, à savoir comment ils se maintiendroient, et si on les iroit combattre, ou non. A ce conseil n'étoient-ils mie bien d'accord, car les aucuns vouloient que on les allât requérir et combattre, comment qu'il fut, et que c'étoit grand blâme pour eux quand tant y

mettoient : là débattoient les aucuns mieux avisés ce conseil, et disoient que si on les alloit combattre au parti où ils étoient et ainsi arrêtés sur leur avantage, on se mettroit en très grand péril; car des cinq ils auroient les trois. Finalement, ils ne pouvoient être d'accord que de eux aller combattre. Bien véoient (voyoient) et considéroient les Navarrois la manière d'eux; et disoient: « Véez (voyez) les ci, ils viendront tantôt à nous pour nous combattre, et en sont en grand' volonté. » Là avoit aucuns chevaliers et écuyers Normands, prisonniers entre les Anglois et Navarrois, qui étoient reçus sur leur foi; et les laissoient paisiblement leurs maîtres aller et chevaucher, pourtant (attendu) qu'ils ne se pouvoient armer devers les François. Si disoient ces prisonniers aux seigneurs de France: « Seigneurs, avisez vous, car si la journée d'huy se départ sans bataille, vos ennemis seront demain trop grandement réconfortés; car on dit entr'eux que messire Louis de Navarre y doit venir avec bien trois cents lances. » Si que ces paroles inclinèrent grandement les chevaliers et les écuyers de France à combattre, comment qu'il fut, les Navarrois; et en furent tous appareillés et ahatiz (empressés) par trois ou par quatre fois. Mais toujours vainquoient les plus sages, et disoient: « Seigneurs, attendons encore un petit et véons (voyons) comment ils se maintiendront; car ils sont bien si grands et si présompcieux (présomptueux) que ils nous désirent autant à combattre, que nous faisons eux. » Là en y avoit plusieurs durement foulés et mal menés pour la

grand'chaleur que il faisoit; car il étoit sur l'heure de nonne: si avoient jeuné toute la matinée, et étoient armés et férus de soleil parmi leurs armures qui étoient échauffées. Si disoient bien les dits François: « Si nous allons combattre ni lasser contre cette montagne, au parti où nous sommes, nous serons perdus d'avantage; mais retraions (retirons) nous mais huy en nos logis, et demain aurons autre conseil. » Ainsi étoient-ils en diverses opinions.

CHAPITRE CDXC.

COMMENT, PAR LE CONSEIL DE MESSIRE BERTRAN, LES FRANÇOIS FIRENT SEMBLANT DE FUIR; ET COMMENT L'ARCHIPRÊTRE SE PARTIT DE LA BATAILLE.

QUAND les chevaliers de France, qui ces gens, sur leur honneur, avoient à conduire et à gouverner, virent que les Navarrois et Anglois d'une sorte ne partiroient point de leur fort, et que il étoit jà haute nonne; et si oyoient les paroles que les prisonniers François qui venoient de l'ost (armée) des Navarrois leur disoient, et si véoient (voyoient) la greigneur (majeure) partie de leurs gens durement foulés et travaillés pour le chaud, si leur tournoit à grand' déplaisance. Si se remirent ensemble et eurent autre conseil, par l'avis de messire Bertran du Guesclin qui étoit leur chef et à qui ils obéissoient. « Seigneurs, dit-il, nous véons (voyons) que nos ennemis nous détrient (diffèrent) à combattre; et si en

ont grand'volonté, si comme je pense; mais point ne descendront de leur fort, si ce n'est par un parti que je vous dirai. Nous ferons semblant de nous retraire (retirer) et de non combattre meshui; aussi sont nos gens durement foulés et travaillés pour le chaud; et ferons tous nos varlets, nos harnois et nos chevaux passer tout bellement et ordonnément outre ce pont et retraire (retirer) à nos logis, et toujours nous tiendrons sur aile et entre nos batailles en aguet, pour voir comment ils se maintiendront: si ils nous désirent à combattre ils descendront de leur montagne et nous viendront requerre tout au plein. Tantôt que nous verrons leur convine (arrangement), si ils le font ainsi, nous serons tous appareillés de retourner sur eux; et ainsi les aurons nous mieux à notre aise. » Ce conseil fut arrêté de tous, et le retinrent pour le meilleur entr'eux. Adonc se retraist (retira) chacun sire entre ses gens et dessous sa bannière ou pennon, ainsi comme il devoit être; et puis sonnèrent leurs trompettes et firent grand semblant d'eux retraire (retirer), et commandèrent tous chevaliers et écuyers et gens d'armes leurs varlets et garçons à passer le pont et mettre outre la rivière leurs harnois. Si en passèrent plusieurs en cet état, et presque ainsi que tous, et puis aucunes gens d'armes faintement (doucement). Quand messire Jean Jeviel (Jouel), qui étoit appert chevalier et vigoureux durement, et qui avoit grand désir des François combattre, aperçut la manière comment ils se retraioient (retiroient), si dit au captal: « Sire, sire, descendons appertement, ne véez

(voyez) vous pas comment les François s'enfuient ? » Donc répondit le captal et dit : « Messire Jean, messire Jean, ne croyez jà que si vaillants hommes qu'ils sont s'enfuient ainsi ; ils ne le font fors que par malice et pour nous attraire (attirer). » Adonc s'avança messire Jean Juiel (Jouel) qui moult en grand désir étoit de combattre, et dit à ceux de sa route (troupe), et en écriant Saint George : « Passez avant, qui m'aime si me suive, je m'en vais combattre. » Donc se hâta, son glaive en son poing, pardevant toutes les batailles ; et jà étoit avalé (descendu) jus (à bas) de la montagne, et une partie de ses gens, ainçois (avant) que le captal se partit. Quand le captal vit que c'étoit acertes (sérieux) et que Jean Juiel (Jouel) s'en alloit combattre sans lui, si le tint à grand' présomption et dit à ceux qui de-lez (près) lui étoient : « Allons, descendons la montagne appertement, messire Jean Juiel (Jouel) ne se combattra point sans moi. » Donc s'avancèrent toutes les gens du captal, et il premièrement, son glaive en son poing. Quand les François qui étoient en aguet le virent venu et descendu au plain (plaine), si furent tous réjouis et dirent entr'eux : « Véez ci (voici) ce que nous demandions huy tout le jour. » Adonc retournèrent ils tous à un faix, en grand' volonté de recueillir leurs ennemis, et écrièrent d'une voix, Notre Dame, Guesclin ! Si s'adressèrent leurs bannières devers les Navarrois et commencèrent les batailles à assaillir de toutes parts et tous à pied. Et véez cy (voici) venir monseigneur Jean Juiel (Jouel) tout devant, le glaive au poing, qui

courageusement vint assembler (attaquer) à la bataille des Bretons, desquels messire Bertran étoit chef; et là fit maintes grands appertises d'armes, car il fut hardi chevalier durement. Donc s'espardirent (dissipèrent) ces batailles, ces chevaliers et ces écuyers sur ces plains (plaines), et commencèrent à lancer, à férir et à frapper de toutes armures, ainsi que ils les avoient à main, et à entrer l'un en l'autre par vasselage (bravoure), et eux combattre de grand' volonté. Là crioient les Anglois et les Navarrois d'un lez (côté), Saint George, Navarre! Et les François, Notre Dame Guesclin! Là furent moult bons chevaliers du côté des François, premièrement messire Bertran du Guesclin, le jeune comte d'Auxerre, le vicomte de Beaumont, messire Baudouins Dennequins, messire Louis de Châlons, le jeune sire de Beaujeu, messire Anthoine qui là leva bannière, messire Louis de Havesquierque, messire Oudard de Renty, messire Enguerran d'Eudin. Et d'autre part les Gascons qui avoient leur bataille et qui se combattoient tout à part eux, premièrement messire Aymon de Pommiers, messire Perducas de Labreth (Albret), monseigneur le soudich de l'Estrade, messire Petiton de Courton et plusieurs autres tous d'une sorte. Et s'adressèrent ces Gascons à la bataille du captal et des Gascons: aussi ils avoient grand' volonté d'eux trouver. Là eut grand hutin et dur poigneis (combat), et fait maintes grands appertises d'armes. Et pour ce que en armes on ne doit point mentir à son pouvoir, on me pourroit demander que l'archiprêtre qui là étoit, un

grand capitaine, étoit devenu, pour ce que je n'en fais nulle mention. Je vous en dirai la verité. Si très-tôt que l'archiprêtre vit l'assemblement de la bataille, et que on se combattroit, il se bouta hors des routes (troupes): mais il dit à ses gens et à celui qui portoit sa bannière: « Je vous ordonne et commande, sur quanque (tout ce que) vous vous pouvez méfaire envers moi, que vous demeurez et attendez fin de journée; je me pars sans retourner; car je ne me puis huy combattre ni être armé contre aucun des chevaliers qui sont par delà; et si on vous demande de moi, si en répondez ainsi à ceux qui en parleront.» Adonc se partit-il et un sien écuyer tant seulement, et repassa la rivière et laissa les autres convenir. Oncques François ni Bretons ne s'en donnèrent garde, pourtant (attendu) que ils véoient (voyoient) ses gens et sa bannière jusques en la fin de la besogne, et le cuidoient (croyoient) de-lez (près) eux avoir. Or vous parlerai de la bataille, comment elle fut persévérée, et des grands appertises d'armes qui y furent faites cette journée.

CHAPITRE CDXCI.

Comment le captal fut ravi et emporté de la bataille, voyants toutes ses gens, dont fortement furent courroucés.

Du commencement de la bataille, quand messire Jean Juiel (Jouel) fut descendu et toutes gens le

suivoient du plus près qu'ils pouvoient, et mêmement le captal et sa route (troupe), ils cuidèrent (crurent) avoir la journée pour eux; mais il en fut tout autrement. Quand ils virent que les François étoient retournés par bonne ordonnance, ils connurent tantôt que ils s'étoient forfaits: néanmoins comme gens de grand' emprise ils ne s'ébahirent de rien, mais eurent bonne intention de tout recouvrer par bien combattre. Si reculèrent un petit et se remirent ensemble; et puis s'ouvrirent et firent voie à leurs archers qui étoient derrière eux, pour traire (tirer). Quand les archers furent devant, si se élargirent et commencèrent à traire (tirer) de grand' manière; mais les François étoient si fort armés et paveschiez (abrités) contre le trait, que oncques ils n'en furent grévés, si petit non, ni pour ce ne laissèrent-ils point à combattre: mais entrèrent dedans les Navarrois et Anglois tous à pied, et iceux entr'eux de grand volonté. Là eut grand bouteis (mêlée) des uns et des autres, et tolloient (tiroient) l'un l'autre, par force de bras et de luter, leurs lances et leurs haches et les armures dont ils se combattoient, et se prenoient et fiançoient prisonniers l'un l'autre; et se approchoient de si près que ils se combattoient main à main si vaillamment, que nul ne pourroit mieux. Si pouvez bien croire que en tel presse et en tel péril il en y avoit des morts et des renversés grand' foison; car nul ne s'épargnoit d'un côté ni d'autre. Et vous dis que les François n'avoient que faire de dormir ni de reposer sur leur bride, car ils avoient gens de grand fait et de hardie entreprise à

la main: si convenoit chacun acquitter loyalement à son pouvoir et défendre son corps et garder son pas et prendre son avantage quand il venoit à point; autrement ils eussent été tous déconfits. Si vous dis pour vérité que les Picards et les Gascons y furent là très bonnes gens et y firent plusieurs belles appertises d'armes.

Or vous vueil (veux) je compter des trente qui étoient élus pour eux adresser au captal, et trop bien montés sur fleurs de coursiers. Ceux qui n'entendoient à autre chose que à leur emprise, si comme chargés étoient, s'en vinrent tous serrés là où le captal étoit, qui se combattoit moult vaillamment d'une hache, et donnoit les coups si grands que nul ne l'osoit approcher, et rompirent la presse par force de chevaux, et aussi parmi l'aide des Gascons qui leur firent voye. Ces trente qui étoient trop bien montés, ainsi que vous savez; et qui savoient quel chose ils devoient faire, ne voulurent mie ressoigner (redouter) la peine et le péril; mais vinrent jusques au captal et l'environnèrent, et s'arrêtèrent du tout sur lui, et le prirent et embrassèrent de fait entr'eux par force, et puis vidèrent la place, et l'emportèrent en cet état. Et en ce lieu eut adonc grand débat et grand abatis et dur hutin (combat); et se commencèrent toutes les batailles à converser cette part, car les gens du captal qui sembloient bien forcennés crioient: « Rescousse (secours) au captal, rescousse! » Néanmoins ce ne leur put rien valoir ni aider: le captal en fut porté et ravi en la manière que je vous dis, et mis à sauveté. De quoi à

l'heure que ce avint on ne savoit encore lesquels en auroient le meilleur.

CHAPITRE CDXCII.

COMMENT LE PENNON DU CAPTAL FUT CONQUIS; ET COMMENT LES NAVARROIS ET LES ANGLOIS FURENT TOUS MORTS OU PRIS.

En ce touillis (combat) et en ce grand hutin (mêlée) et froissis, et que Navarrois et Anglois entendoient à suir (suivre) la trace du captal qu'ils en véoient (voyoient) mener et porter devant eux, dont il sembloit qu'ils fussent tous forcennés, messire Aymon de Pommiers, messire Petiton de Courton, monseigneur le soudich de l'Estarde (l'Estrade) et les gens le seigneur de Labreth (Albret) d'une sorte, entendirent de grand' volonté à eux adresser au pennon du captal qui étoit en un buisson, et dont les Navarrois faisoient leur étendard. Là eut grand hutin et forte bataille, car il étoit bien gardé et de bonnes gens; et par spécial, messire le bascle (bâtard) de Mareuil et messire Geffroy de Roussillon y étoient. Là eut faites maintes appertises d'armes, maintes prises et maintes rescoussés, et maints hommes blessés et navrés et renversés par terre. Toutes fois, les Navarrois qui là étoient de-lez (près) le buisson et le pennon du captal furent ouverts et reculés par force d'armes, et mort le bascle (bâtard) de Mareuil

et plusieurs autres; et pris messire Geffroy de Roussillon et fiancé prisonnier de monseigneur Aymon de Pommiers, et tous les autres qui là étoient ou morts ou pris, ou reculés si avant qu'il n'en étoit nulles nouvelles entour le buisson quand le pennon du captal fut pris, conquis et descirez (déchiré) et rué par terre. Pendant que les Gascons entendoient à ce faire, les Picards, les François, les Bretons, les Normands et les Bourguignons se combattoient d'autre part moult vaillamment; et bien leur étoit besoin, car les Navarrois les avoient reculés; et étoit demeuré mort entre eux le vicomte de Beaumont, dont ce fut dommage; car il étoit à ce jour jeune chevalier et bien taillé de valoir encore grand' chose. Si l'avoient ses gens à grand meschef porté hors de la presse arrière de la bataille, et là le gardoient. Je vous dis, si comme j'ai ouï recorder à ceux qui y furent d'un côté et d'autre, que on n'avoit point vu la pareille bataille d'autelle (semblable) quantité de gens être aussi bien combattue comme celle fut; car ils étoient tous à pied et main à main. Si s'entrelaçoient l'un dedans l'autre et s'éprouvoient au bien combattre de tels armures qu'ils pouvoient, et par spécial de ces haches donnoient-ils si grands horions que tous s'étonnoient.

Là furent navrés et durement blessés messire Petiton de Courton et monseigneur le soudich de l'Estarde (Estrade), et tellement que depuis pour la journée ne se purent aider. Messire Jean Juiel (Jouel) par qui la bataille commença et qui de premier moult vaillamment avoit assailli et envahi les

François y fit ce jour maintes grands appertises d'armes, et ne daigna oncques reculer, et se combattit si vaillamment et si avant qu'il fut durement blessé en plusieurs lieux au corps et au chef, et fut pris et fiancé prisonnier d'un écuyer de Bretagne dessous monseigneur Bertran du Guesclin: adonc fut-il porté hors de la presse [1]. Le sire de Beaujeu, messire Louis de Châlons, les gens de l'archiprêtre avec grand'foison de bons chevaliers et écuyers de Bourgogne se combattoient vaillamment d'autre part; car une route (troupe) de Navarrois et les gens monseigneur Jean Jouel leur étoient au devant. Et vous dis que les François ne l'avoient point davantage, car ils trouvoient bien dures gens d'armes merveilleusement contre eux. Messire Bertran et ses Bretons se acquittèrent loyalement et bien se tinrent toujours ensemble, en aidant l'un l'autre. Et ce qui déconfit les Navarrois et Anglois ce fut la prise du captal qui fut pris dès le commencement, et le conquêt de son pennon où ses gens ne se purent rallier. Les François obtinrent la place, mais il leur coûta grandement de leurs gens; et y furent morts le vicomte de Beaumont, si comme vous avez ouï, messire Baudouins Dennequins maître des arbalêtriers, messire Louis de Havesquierques et plusieurs autres. Et des Navarrois morts un banneret de Navarre qui s'appeloit le sire de Saulx; et grand'foison de ses gens de-lez (près) lui, et mort le bascle

(1) Ce qui suit est omis dans les imprimés jusqu'à ces mots: *Les François obtinrent la place*. J. D.

(bâtard) de Mareuil, un appert chevalier durement, si comme dessus est dit; et aussi mourut ce jour prisonnier messire Jean Jouel. Si furent pris messire Guillaume de Gauville, messire de Saquenville, messire Geffroy de Roussillon, messire Bertran du Franc et plusieurs autres: petit s'en sauvèrent que tous ne fussent ou morts ou pris sur la place. Cette bataille fut en Normandie assez près de Cocherel, par un jeudi le seizième [1] jour de mai l'an de grâce 1364.

CHAPITRE CDXCIII.

COMMENT MESSIRE BERTRAN ET LES FRANÇOIS SE PARTIRENT DE COCHEREL ATOUT (AVEC) LEURS PRISONNIERS ET S'EN VINRENT A ROUEN.

Après cette déconfiture, et que tous les morts étoient jà devêtus, et que chacun entendoit à ses prisonniers si il les avoit, ou à lui mettre à point si blessé étoit, et que jà la greigneur (majeure) partie des François avoit repassé le pont et la rivière et se retraioient (retiroient) à leurs logis, tous lassés et foulés, furent-ils en aventure d'avoir aucun meschef dont ils ne se donnoient de garde [2]. Je

(1) La plupart des manuscrits et les imprimés portent: *Le vingt-quatrième jour de mai;* mais les autres historiens, les monuments et la suite des événements autorisent la leçon du texte quoiqu'elle ne soit fournie que par un seul manuscrit. J. D.

(2) Le reste de ce chapitre et le suivant sont très abrégés dans les imprimés. J. D.

vous dirai comment. Messire Guy de Gauville, fils à monseigneur Guillaume qui pris étoit sur la place, étoit parti de Conches, une garnison Navarroise; car il avoit entendu que leurs gens se devoient combattre, ainsi qu'ils firent, et durement se étoit hâté pour être à cette journée, où à tout le moins il espéroit que à lendemain on se combattroit. Si vouloit être de-lez (près) le captal, comment qu'il fut, et avoit en sa route (troupe) environ cinquante lances de bons compagnons et tous bien montés. Le dit messire Guy et sa route (troupe) s'en vinrent tout brochant (éperonnant) le grand galop jusques en la place où la bataille avoit été. Les François qui étoient derrière et qui nulle garde ne s'en donnoient de cette survenue sentirent l'effroy (bruit) des chevaux; si se boutèrent tantôt ensemble en écriant: « Retournez, retournez, veci les ennemis! » De cet effroy furent les plusieurs moult effrayez, et là fit messire Aymon de Pommiers à leurs gens un grand confort: encore étoit il, et toute sa route (troupe), en la place. Sitôt comme il vit ces Navarrois approcher il se retraist (retira) sur dextre et fit développer son pennon et lever et mettre tout haut sur un buisson par manière d'étendard, pour rassembler leurs gens. Quand messire Guy de Gauville qui en hâte étoit adressé sur la place en vit la manière, et reconnut le pennon monseigneur Aymon de Pommiers, et ouït écrier, Notre Dame Guesclin! et n'aperçut nul de ceux qu'il demandoit, mais en véoit (voyoit) grand'foison de morts gésir par terre, si connut tantôt que leurs gens

avoient été déconfits et que les François avoient obtenu la place. Si fit tant seulement un pigneis, (rassemblement), sans faire nul semblant de combattre, et passa outre assez près de monseigneur Aymon de Pommiers qui étoit tout appareillé de lui recueillir, s'il se fut trait (rendu) avant; et s'en r'alla son chemin ainsi comme il étoit venu: je crois bien que ce fut devers la garnison de Conches (1).

Or parlerons-nous des François comment ils persévérèrent. La journée, ainsi que vous avez entendu, fut pour eux, et repassèrent le soir la rivière outre et se retrairent (retirèrent) à leurs logis et se aisèrent de ce qu'ils avoient. Si fut l'archiprêtre durement demandé et déparlé (blâmé) quand on s'aperçut qu'il n'avoit pas été à la bataille et qu'il s'en étoit parti sans parler. Si l'excusèrent ses gens au mieux qu'ils purent. Et sachez que les trente qui le captal ravirent, ainsi que vous avez ouï, ne cessèrent oncques de chevaucher, si l'eurent amené au châtel de Vernon, et là dedans mis à sauveté. Quand ce vint à lendemain, les François se délogèrent et troussèrent tout et chevauchèrent pardevers Vernon pour venir en la cité de Rouen; et tant firent qu'ils y

(1) La description de la bataille de Cocherel est peut-être un des meilleurs morceaux de l'histoire de Froissart: elle est décrite avec beaucoup de chaleur et l'historien paroît avoir été très bien informé de toutes les circonstances de cet événement. On doit cependant observer que son récit diffère en plusieurs points de celui du continuateur de Nangis, et des auteurs qui ont écrit la vie de du Guesclin. On trouve aussi dans ces ouvrages des détails que Froissart n'a point rapportés. Ces divers récits sont recueillis et combinés dans les Mémoires de Charles le Mauvais, T. 1. Part. 2. P. 26 et suiv. jusqu'à la P. 54. J. D.

parvinrent. En la cité et au châtel de Rouen laissèrent-ils une partie de leurs prisonniers et s'en retournèrent les plusieurs à Paris, tous liez (gais) et tous joyeux; car ils avoient eu une moult belle journée pour eux, et moult profitable pour le royaume de France. Car si le contraire fut avenu aux François, monseigneur le captal eut fait un grand essart (ravage) en France; car il avoit empris et en propos de chevaucher jusques à Rheims au devant du duc de Normandie qui jà y étoit venu pour lui faire couronner et consacrer, et la duchesse sa femme avec lui: mais Dieu ne le voulut mie consentir. Ce doit-len (on) moult bien espérer.

CHAPITRE CDXCIV.

COMMENT LE DUC DE NORMANDIE FUT MOULT RÉJOUI DE LA DÉCONFITURE DU CAPTAL; ET COMMENT IL FUT COURONNÉ A ROI A GRAND'SOLEMNITÉ.

Les nouvelles s'espardirent (répandirent) en plusieurs lieux que le captal étoit pris, et toutes ses gens rués jus (à bas). Si en acquit messire Bertran du Guesclin grand'grâce et grand'renommée de toutes manières de gens au royaume de France; et en fut son nom moult élevé. Si vinrent les nouvelles jusques au duc de Normandie qui étoit à Rheims; si s'en réjouit grandement, et en loua Dieu plusieurs fois. Si en fut sa cour et toutes les cours des sei-

gneurs qui là étoient venus à son couronnement plus liées (gaies) et plus joyeuses. Ce fut le jour de la Trinité l'an de grâce 1364, que le roi Charles, ains-né (aîné) fils du roi Jean de France, fut couronné et consacré à roi en la grand'église Notre Dame de Rheims, et aussi madame la reine sa femme, fille au duc Pierre de Bourbon, de révérend père en Dieu monseigneur Jean de Craon archevêque de Rheims. Là furent le roi Pierre de Chypre, le duc d'Anjou, le duc de Bourgogne, le duc de Luxembourg et de Brabant oncle au dit roi, le comte d'Eu, le comte de Dampmartin, le comte de Tancarville, le comte de Vaudemont, messire Robert d'Alençon, l'archevêque de Rouen et tant de prélats et de seigneurs que je ne les aurois jamais tous nommés: si m'en passerai brièvement.

Si furent adonc les fêtes et les solemnités grandes, et demeurèrent le roi de France et la reine en la cité de Rheims cinq jours. Si y eut grands dons et beaux joyaux donnés et presentés aux seigneurs étrangers, dont la plus grand'partie prirent là congé au dit roi et retournèrent en leurs lieux. Si retourna le roi de France devers Paris à petites journées et à grands ébatements, et grand'foison de prélats et de seigneurs avec lui, et toujours le roi de Chypre en sa compagnie. On ne vous pourroit mie dire ni recorder en un jour d'été les solemnités ni les reviaulx (réjouissances) que on lui fit en la cité de Paris quand il y entra [1]. Si étoient jà revenus à

(1) On lit dans les Chroniques de France (T. 3. Chap. 1) que le roi

Paris la greigneur (majeure) partie des seigneurs et des chevaliers qui avoient été à la besogne de Cocherel. Si leur fit le roi grand'fête et les vit moult volontiers, et par spécial monseigneur Bertran du Guesclin [1] et les chevaliers de Gascogne, monsire Aymon de Pommiers et les autres; car le sire de Labreth (Albret) avoit été à son couronnement.

CHAPITRE CDXCV.

COMMENT LE ROI CHARLES DONNA A MESSIRE PHILIPPE SON FRÈRE LA DUCHÉ DE BOURGOGNE; ET COMMENT LE DIT ROI L'ENVOYA EN FRANCE CONTRE LES NAVARROIS ET LES ENNEMIS DU ROYAUME.

A LA revenue du roi de France à Paris fut pourvu [2] et revêtu de la duché de Bourgogne messire Phi-

revint à Paris le mercredi 23 juin. Il y a faute ou pour le jour de la semaine ou pour le quantième du mois; car le mercredi dont il s'agit étoit le 22 juin. J. D.

(1) Le roi ne borna pas là sa reconnoissance envers du Guesclin; il lui donna le comté de Longueville confisqué sur le roi de Navarre. Les lettres de cette donation sont datées du 27 mai, dix jours après la bataille de Cocherel. Elles sont imprimées dans l'histoire de du Guesclin par du Châtelet, P. 297. Observons en passant que l'historien s'est mépris lorsqu'il dit que le comté de Longueville fut donné à du Guesclin en échange du captal de Buch, il n'en est rien dit dans les lettres; et on lit dans une autre pièce conservée au trésor des chartes (Navarre, Layette 4. P. 6) que le captal avoit été cédé au roi non par du Guesclin, mais par Rolant Bodin écuyer qui l'avoit fait prisonnier. Cette pièce a été publiée dans les Mémoires de Charles le Mauvais, T. 1. Part. 2. P. 54. J. D.

(2) On ne doit point entendre par la manière dont s'exprime Frois-

lippe son mains-né (puiné) frère; et se partit de Paris à (avec) grands gens et en alla prendre la saisine, la possession et l'hommage des barons, chevaliers, des cités, châteaux et bonnes villes de la dite duché. Quand le duc de Bourgogne eut visité tout son pays il retourna en France en grand soulas (plaisir) et ramena avecques lui son compère monseigneur l'archiprêtre, et le rapaisa (reconcilia) au roi, parmi bonnes excusations que le dit archiprêtre montra au dit roi de ce que à la journée de Cocherel il ne se put armer contre le captal qui étoit adonc amené à Paris de-lez (près) le roi et qui avoit juré à là tenir prison; et à la prière du seigneur de Labreth (Albret) et des Gascons lui avoit le dit roi élargi cette grâce, lequel captal aida moult à excuser l'archiprêtre devers le roi et les chevaliers de France qui parloient vilainement sur sa partie. Et aussi il avoit de nouvel fait aucuns beaux services au roi de France et au duc de Bourgogne; car il avoit en la dite duché de Bourgogne rué jus (à bas) au dehors de Dijon bien quatre cents pillarts desquels Guiot Dupin, Talebart Talebardon, et Jean du Chaufour étoient meneurs et conduiseurs et capitaines; pourquoi le roi descendit plus légèrement à lui faire grâce et pardonner son mautalent (mécontentement).

Si fit le dit roi en ce temps couper le chef à mon-

sart que Charles V donna à son frère Philippe le duché de Bourgogne: le roi Jean lui en avoit fait don par ses lettres du 6 septembre 1363, ainsi qu'on l'a remarqué sous cette année. Il ne s'agit donc ici que de la confirmation de cette donation par Charles V en faveur de son frère qu'il admit à l'hommage le même jour 31 mai 1364, suivant les Chron. de France, (*ubi sup.*) J. D.

seigneur Pierre de Saquenville en la cité de Rouen, pourtant (attendu) qu'il avoit été Navarrois; et messire Guillaume de Gauville n'en eut mie eu moins si n'eut été messire Guy son fils qui signifia au roi de France que si on faisoit mourir son père, ni autres griefs, il le feroit semblablement à monseigneur Braimont de Laval, un grand seigneur de Bretagne, qu'il tenoit son prisonnier au châtel d'Évreux. De quoi le lignage du chevalier qui sentoient leur cousin en ce péril, en parlèrent au roi et firent tant que par échange ils r'eurent monseigneur Braimont; et messire Guillaume de Gauville fut délivré. Ainsi se portèrent les parcons (partages). Si fut envoyé le captal de Paris à Meaux en Brie; et là tenoit prison, pendant que le duc de Bourgogne fit une chevauchée en Beauce dont je vous parlerai. Mais ainçois (auparavant) r'aquitta messire Bertran du Guesclin le châtel de Rolleboise dont Wautre Obstrate étoit capitaine; mais ainçois (avant) qu'il le voulsist (voulut) rendre il en eut une grand'somme de florins, ne scais, cinq ou six mille francs et puis s'en retourna arrière en Brabant dont il étoit. Encore se tenoient plusieurs forteresses en Normandie, en Caux, ou Perche, en Beauce et ailleurs, qui trop fort hérioient (harassoient) le royaume de France, les aucuns du roi de Navarre, et les autres d'eux mêmes, pour piller et pour rober sur le royaume de France, à nul titre de raison. Si en déplaisoit grandement au roi de France; car les complaintes en venoient tous les jours à lui: si y voulut pourvoir de remède et y envoya son frère le

duc de Bourgogne et grand'foison de bons chevaliers et écuyers en sa compagnie; et fit le dit duc son mandement et son amas de gens d'armes en la cité de Chartres. Si se partirent de là quand tous furent ensemble, et se retrairent (retirèrent) pardevers Marceranville, un moult fort châtel que les Navarrois tenoient; et pour contraindre le dit châtel mieux à leur aise, ils en firent mener et charrier avec eux plusieurs engins (machines) de la cité de Chartres. Si étoient en la compagnie du duc de Bourgogne messire Bertran du Guesclin, messire Boucicaut maréchal de France, le comte d'Auxerre, messire Louis de Châlons, le sire de Beaujeu, messire Aymemon de Pommiers, le sire de Raineval, le Bègue de Vilainnes, messire Nicoles de Ligne maître des arbalêtriers pour le temps, messire Oudart de Renty, messire Enguerran d'Eudin et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers. Si s'aroutèrent (assemblèrent) ces gens d'armes pardevers Marcerenville; et étoient cinq mille combattants. Quand ils se virent si grand'foison sur les champs, si eurent conseil qu'ils se partiroient en trois parties, pour plus contraindre leurs ennemis; desquelles parties messire Bertran du Guesclin en prendroit jusques à mille combattants, et s'en iroit pardevers Cotentin et sur les marches de Cherbourg pour garder là les frontières, que les Navarrois ne fissent nul dommage au pays de Normandie. Si se partit le dit messire Bertran de la route (troupe) du duc, et emmena avecques lui monseigneur Louis de Sancerre, le comte de Joigny, monseigneur Arnoul d'Andre-

lien (Audeneham) et grand'foison de chevaliers et d'écuyers de Bretagne et de Normandie. L'autre charge eut dessous lui messire Jean de la Rivière; et se départit aussi de la route (troupe) du duc, et en sa compagnie grand'foison de chevaliers et d'écuyers de France et de Picardie; et entrèrent en la comté d'Évreux et s'en vinrent seoir devant un châtel que on dit Aquegny [1]; et le duc de Bourgogne et la plus grosse route (troupe) s'en vinrent seoir devant Marcerenville. Si l'assiégèrent et environnèrent de tous points, et firent tantôt dresser et asseoir leurs engins (machines) pardevant qui jetoient jour et nuit à la forteresse et durement la contraignoient.

CHAPITRE CDXCVI.

Comment messire Louis de Navarre guerroyoit le pays sur la rivière de Loire; et comment trois cents compagnons de sa route (troupe) prirent la Charité sur Loire.

Pendant que ces gens d'armes étoient en Beauce et en Normandie, et que ils guerroyoient âprement et fortement les Navarrois et les ennemis du royaume de France, étoit messire Louis de Navarre, frère mains-né (puîné) du roi de Navarre et aussi à messire Philippe qui fut, car jà étoit-il trépassé de ce

(1) Acquigny au confluent des rivières d'Eure et d'Iton, à trois lieues d'Évreux. J. D.

siècle, et lequel messire Louis avoit enchargé le faix de la guerre pour le roi son frère et avoit défié le roi de France, pour ce que cette guerre touchoit au chalenge (réclamation) de leur héritage, si comme informé étoit; et avoit rassemblé depuis la bataille de Cocherel, et rassembloit encore tous les jours, gens d'armes là où il les pouvoit avoir. Si avoit tant fait par moyens et par capitaines de compagnies, dont encore avoit grand'foison au royaume de France, que il avoit bien douze cents combattants en sa route (troupe); et étoient de-lez (près) lui messire Robert Canolle (Knolles), messire Robert Ceni (Cheney), messire Robert Briquet et Carsuelle; et étoient ces gens d'armes, qui tous les jours croissoient, logés sur la rivière de Loire et la rivière d'Allier; et avoient couru une grand'partie du pays de Bourbonnois et d'Auvergne environ Moulins, Saint Pierre le Moûtier et Saint Poursain.

De ces gens d'armes que messire Louis de Navarre conduisoit se départit une route (troupe) de compagnons, environ trois cents, desquels Bernart de la Salle et Hortingo étoient conduiseurs; et passèrent Loire au dessus de Marcigny-les-Nonnains, et puis chevauchèrent tant par nuit, car de jour ils se tenoient ès bois sans eux montrer, que sur un ajournement ils vinrent à la Charité sur Loire, une grosse ville et bien fermée: si l'échellèrent (prirent d'assaut) sans nul écri et se boutèrent dedans. Or aida adonc Dieu à ceux de la ville; car si ces compagnons se fussent hâtés, ils eussent pris et en hommes et femmes et moult grand pillage en la Charité:

mais rien n'en firent; je vous dirai pourquoi. A ce lez (côté) par où ils entrèrent en la ville de la Charité, a une grande place entre la porte et la ville où nul ne demeure. Si cuidèrent (crurent) adonc les compagnons que les gens eussent fait embûche en la ville et que ils les attendissent: si n'osèrent aller avant jusques à tant qu'il fut grand jour. En ce terme se sauvèrent ceux de la ville; car si très tôt qu'ils sentirent leurs ennemis ainsi venus, ils emportèrent à effort leurs meilleures choses dedans les bateaux qui étoient sur la rivière de Loire, et y mirent femmes et enfants tout à loisir; et puis nagèrent (naviguèrent) à sauveté devers la cité de Nevers qui siéd à cinq lieues de là. Quand il fut grand jour, les Navarrois, Anglois et Gascons qui avoient échellé la ville se trairent (rendirent) avant et trouvèrent les maisons toutes vides. Si eurent conseil que cette ville ils tiendroient et fortifieroient; car elle seroit trop bien séant pour courir deçà et delà la Loire. Si envoyèrent tantôt annoncer leur fait à monseigneur Louis de Navarre qui se tenoit en la marche d'Auvergne, comment ils avoient exploité, et qu'ils tenoient la Charité sur Loire. De ces nouvelles fut le dit messire Louis tout joyeux; et y envoya incontinent monseigneur Robert Briquet et Carsuelle, à (avec) bien trois cents armures de fer. Ceux passèrent parmi le pays, sans contredit, et entrèrent par le pont sur Loire en la Charité. Quand ils se trouvèrent ensemble, si furent plus forts, et commencèrent à guerroyer fortement et détroitement le dit royaume; et couroient à leur aise et volonté

par deçà et delà Loire, ni nul ne leur alloit au devant; et toujours leur croissoient gens.

Or vous parlerons du duc de Bourgogne et du siége de Marcerenville.

CHAPITRE CDXCVII.

Comment ceux de Marcerenville se rendirent au duc de Bourgogne; et comment ceux d'Acquigny se rendirent a messire Jean de la Rivière.

Tant fit le dit duc devant Marcerenville et si le contraignit et appressa par assauts et par les engins (machines) qui y jetoient nuit et jour, que ceux qui dedans étoient se rendirent, sauves leurs vies et leurs biens. Si s'en partirent; et tantôt le duc envoya prendre la saisine et possession par ses maréchaux, monseigneur Boucicaut et monseigneur Jean de Vienne maréchal de Bourgogne; et délivra le duc le châtel à un écuyer de Beauce qui s'appeloit Guillaume de Chartres. Cil (celui-ci) le prit en garde, à (avec) soixante compagnons avecques lui. Puis se partit le duc et tout l'ost (armée) et s'en vinrent devant un autre châtel que on dit Camerolles. Si l'assiégèrent ces gens d'armes tout à l'environ; car il siéd en plain (plat) pays; et y fit-on asseoir et dresser les engins (machines) qui étoient amenés de Chartres. Ces engins étoient grands durement, et en y avoit quatre qui contraignirent moult ceux de la ville.

Or vous parlerons aussi un petit de monseigneur Jean de la Rivière qui tenoit siége devant Acquigny, assez près de Pacy en la comté d'Évreux, et avoit en sa route (troupe) bien deux mille combattants; car il étoit si bien du roi qu'il vouloit; si lui faisoit ses délivrances (frais) et ses finances à sa volonté. Dedans le châtel d'Acquigny avoit Anglois et Normands et Navarrois qui là étoient retrais (retirés) puis (depuis) la bataille de Cocherel; et se tinrent et défendirent le châtel moult bien; et ne les pouvoit-on pas avoir à son aise, car ils étoient bien pourvus d'artillerie et de vivres, pourquoi ils se tinrent plus longuement. Toutes fois, finalement ils furent si menés et si appressés qu'ils se rendirent, sauves leurs vies et leurs biens, et se partirent et se retrairent (retirèrent) dedans Cherbourg. Si prit messire Jean de la Rivière la saisine du dit château d'Acquigny, et le rafraîchit de nouvelles gens; et puis se délogea, et tout son ost (armée), et se trairent (rendirent) par devant la ville et la cité d'Évreux. Si étoient avecques lui et de sa charge messire Hugues de Chastillon, le sire de Cauny, messire Mathieu de Roye, le sire de Monsaut, le sire de Helly, le sire de Kreseques, le sire de Sempy, messire Oudart de Renty, messire Enguerran d'Eudin et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers de France. Dedans la cité d'Évreux étoient pour la garder messire Guillaume de Gauville et messire Leger d'Orgesy qui trop bien en pensèrent. Si avoient-ils souvent l'assaut; mais ils étoient si bien sur leur garde qu'ils n'en faisoient compte.

CHAPITRE CDXCVIII.

Comment ceux de Camerolles et ceux de Connay se rendirent au duc de Bourgogne; et comment le dit duc s'en alla en son pays contre le comte de Montbéliart.

Pendant que messire Jean de la Rivière et les dessus dits barons et chevaliers de France sirent (restèrent) devant la cité d'Évreux, le duc de Bourgogne appressa si ceux de Camerolles qu'ils ne purent plus durer et se rendirent simplement en la volonté du duc. Si furent pris à mercy tous les soudoyers étrangers; mais aucuns pillards de la nation de France, qui là s'étoient boutés, furent tous morts. Là vinrent en l'ost (armée) les bourgeois de Chartres et prièrent au duc de Bourgogne qu'il leur voulut donner, pour le salaire de leurs engins (machines), le châtel de Camerolles qui moult les avoit guerroyés et hériez (harassés) du temps passé. Le duc leur accorda et donna en don à faire leur volonté. Tantôt ceux de Chartres mirent ouvriers en œuvre et l'abattirent et arasèrent tout par terre; óncques n'y laissèrent pierre l'une sur l'autre. Adoncques se délogea le dit duc et passa outre et s'en vint devant un autre châtel qui s'appelle Druez, qui siéd au plain de la Beauce; et le tenoient pillards : si conquirent les pillards par force, et furent tous morts ceux qui dedans étoient. Puis passèrent outre et s'en allèrent devant un autre

fort qu'on dit Preux. Si l'assiégèrent et environnèrent de tous côtés, et y livrèrent maints assauts ainçois (avant) qu'ils le pussent avoir. Finalement ceux de Preux se rendirent, sauves leurs vies; mais autre chose ils n'emportèrent : encore convint-il demeurer en la prison du dit duc à sa volonté tous ceux qui François étoient. Si fit le dit duc de Bourgogne par ses maréchaux prendre la saisine de Preux, et puis le donna à un chevalier de Beauce que on appeloit messire Pierre Dubois Ruffin. Cil (celui-ci) le fit réparer et ordonner bien et à point, et le garda toujours depuis bien et suffisamment.

Après ces choses faites, le duc de Bourgogne et une partie de ses gens s'en vinrent refraîchir en la cité de Chartres. Quand ils eurent là été cinq jours, ils s'en partirent et se retrairent (retirèrent) pardevant le châtel de Connay, et l'assiégèrent de tous points. Cette garnison de Connay [1] avoit fait moult de destourbiers (troubles) au pays d'environ : pour ce se pénoit le duc de Bourgogne comment il les put avoir, et bien disoit qu'il ne s'en partiroit point si les auroit à sa volonté; et avoit fait dresser pardevant la forteresse jusques à six grands engins (machines) qui jetoient onniement (à la fois) à la forteresse et moult la travailloient. Quand ceux de Connay virent qu'ils étoient si appressés, si commencèrent à traiter; et se fussent volontiers rendus, sauves leurs vies et leurs biens. Mais le duc n'y vouloit entendre, si ils ne se rendoient simplement, ce que

(1) Probablement Conneray, bourg du Maine sur l'Huisne. J. D.

ils n'eussent jamais fait; car ils savoient bien qu'ils étoient tous morts davantage.

Pendant que cilz (ces) siéges, ces prises, ces assauts et ces chevauchées se faisoient en Beauce et en Normandie, couroient d'autre part messire Louis de Navarre et ses gens en la basse Auvergne et en Berry, et y tenoient les champs et y honnissoient et appauvrissoient durement le pays, ni nul n'alloit au devant. Et aussi ceux de la Charité faisoient autour d'eux ce qu'ils vouloient, dont les complaintes en venoient tous les jours au roi de France. D'autre part le comte de Montbéliart, avecques aucuns alliés d'Allemagne, entrés étoient en la Bourgogne pardevers Besançon, et y honnissoient aussi tout le pays: pourquoi le roi de France eut conseil qu'il briseroit tous les siéges de Beauce et de Normandie, et envoieroit le duc de Bourgogne son frère en son pays; car bien lui étoit mestier (besoin). Si lui manda incontinent qu'il défit son siége et se retraist (retirât) devers Paris; car il le convenoit aller autre part; et lui signifia clairement l'affaire ainsi que il alloit. Quand le duc ouït ces nouvelles, si fut tout pensis (pensif), tant pour son pays que on lui ardoit (brûloit), que pour ce que il avoit parlé si avant du siége de Connay qu'il ne s'en partiroit si les auroit à sa volonté. Si remontra ce à son conseil, et trouva que au cas que le roi le remandoit, qui là l'avoit envoyé, il s'en pouvoit bien partir sans forfait, mais on n'en fit nul semblant à ceux de Connay. Si leur fut demandé des maréchaux si ils se vouloient rendre simplement. Ils répondirent que

nennil, mais volontiers se rendroient, sauf leurs corps et leurs biens. Finalement le duc vit que partir l'en convenoit: si les laissa passer parmi ce traité; et rendirent le châtel de Connay au dit duc, et s'en partirent si comme ci-dessus est dit. Si en prit le duc de Bourgogne la saisine et la possession, et puis le délivra à un écuyer de Beauce qui s'appeloit Philippe d'Arties. Cil (celui-ci) le répara bien et bel, et le pourvey (pourvut) et refraîchit de tous bons compagnons. Ce fait, le duc de Bourgogne et ses gens d'armes s'en vinrent à Chartres. Si rechargea le duc la plus grand' partie de ses gens au comte d'Auxerre et au maréchal Boucicant et à monseigneur Louis de Sancerre (1). Si se partit et emmena avecques lui monseigneur Louis de Châlons(2), le seigneur de Beaujeu, monseigneur Jean de Vienne et tous les Bourgoingnons (Bourguignons); et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Paris. Si passèrent outre les gens d'armes sans point d'arrêt, en allant devers Bourgoingne (Bourgogne). Mais le duc s'en vint devers le roi son frère, qui se tenoit à Vaux la comtesse en Brie; et là fut un jour tant seulement de-lez (près) lui, et puis s'en partit et exploita tant qu'il vint à Troyes en Champagne; et

(1) On a vu à la fin du Chap. 495 que Louis de Sancerre avoit accompagné du Guesclin en Normandie: il l'avoit apparemment quitté pour aller joindre le duc de Bourgogne. J. D.

(2) Les imprimés disent d'Alençon. Cette leçon ne sauroit être admise: il n'y avoit point alors dans la branche d'Alençon de sujet nommé *Louis*. D'ailleurs tout porte à croire qu'il s'agit ici de Louis de Châlons que l'historien a déjà nommé dans le Chap. 495 parmi les seigneurs qui accompagnoient le duc de Bourgogue. J. D.

passa outre et prit le chemin de Langres; et partout mandoit gens d'armes efforcément; et jà s'étoient recueillis les Bourguignons grandement et mis en frontière contre les ennemis. Et là étoit l'archiprêtre, le sire de Châtel-Villain, le sire de Vergy, le sire de Grancé, le sire de Sonbrenon (Sombernon), le sire de Rougemont, et un moult haut, gentil, riche homme qui s'appeloit Jean de Boulogne, le sire de Poises, messire Hugues de Vienne, le sire de Trischastel, et proprement l'évêque de Langres. Si furent encore les barons et les chevaliers de Bourgogne moult réjouis quand leur sire fut venu. Si chevauchèrent contre leurs ennemis, de quoi on disoit qu'ils étoient bien quinze cents lances: mais ils n'osèrent attendre sitôt comme ils sentirent la venue du dit duc et de ses gens: si se retrairent (retirèrent) arrière outre le Rhin. Mais les Bourguignons ne se faindirent (arrêtèrent) mie d'entrer en la comté de Montbéliart et en ardirent (brûlèrent) une grand' partie.

CHAPITRE CDXCIX.

Comment le roi de France envoya son connétable et ses maréchaux pour mettre le siége devant la Charité; et comment le dit roi y envoya après le duc de Bourgogne.

Pendant que cette chevauchée se fit en Bourgogne envoya le roi de France monseigneur Moreau de Fiennes, son connétable, et ses maréchaux mon-

seigneur Boucicaut et monseigneur Mouton de Blainville, à (avec) grand' foison de chevaliers et d'écuyers, pardevant la Charité; lesquels y mirent le siége sitôt comme ils y furent venus, et l'assiégèrent d'un côté bien et fortement. Si alloient les compagnons, pour leurs corps avancer, presque tous les jours escarmoucher à ceux de dedans: là y avoit des appertises d'armes faites plusieurs. Et y tinrent le siége le dit connétable et les dits maréchaux, sans point partir, jusques adonc que le duc de Bourgogne et la plus grand' partie de ses gens, qui avoient chevauché avec lui en la comté de Montbéliart, furent tous revenus en France devers le roi et le trouvèrent à Paris. Sitôt que le duc de Bourgogne fut là revenu, le dit roi l'envoya, à (avec) plus de mille lances, devant la Charité.

Ainsi fut le siége renforcé; et s'y fit chef de toutes ces gens d'armes le duc de Bourgogne; et étoient bien les François au siége pardevant la Charité plus de trois mille lances, chevaliers et écuyers; de quoi les plusieurs se alloient souvent aventurer et escarmoucher à ceux de la garnison. Si en y avoit des navrés (blessés) des uns et des autres. Et là furent faits chevaliers et levèrent bannières, à une saillie que ceux de la Charité firent hors, messire Robert d'Alençon, fils du comte d'Alençon qui demeura à Crécy, et messire Louis d'Auxerre, fils au comte d'Auxerre qui là étoit présent. Si furent les compagnons de la Charité appressés, et se fussent volontiers partis par composition, si ils pussent: mais le duc de Bourgogne n'y vouloit entendre, si ils ne se rendoient simplement.

En ce temps étoit sur la marche d'Auvergne messire Louis de Navarre qui détruisoit et ardoit (brûloit) là à ce lez (côté) tout le pays, assembloit et prioit gens de tous côtés pour venir secourir les gens de la Charité; car volontiers eut levé le siége; et avoit bien deux mille combattants. Et avoit le dit messire Louis de Navarre envoyé en Bretagne devers monseigneur Robert Canolle (Knolles) et monseigneur Gautier Huet et monseigneur Mathieu de Gournay et autres chevaliers et écuyers qui là étoient de-lez (près) le comte de Montfort, en priant que ils se voulussent péner de lui venir servir; et sans faute il combattroit les François qui gissoient assez esparsement (épars) devant la Charité. Ces chevaliers d'Angleterre y désiroient moult à aller; mais en ce temps séoit le dit comte de Montfort devant le fort châtel d'Auray en Bretagne, que le roi Artus fit jadis fonder, et avoit juré qu'il ne s'en partiroit si l'auroit pris et conquis à sa volonté. Avecques tout ce il entendoit que messire Charles de Blois étoit en France et pourchassoit (agissoit) devers le roi de France, à avoir gens d'armes pour venir lever le siége et eux combattre. Si ne laissoit mie volontiers ces chevaliers et écuyers d'Angleterre partir de lui; car il ne savoit quel besoin il en auroit: mais en mandoit et en prioit tous les jours là où il en pensoit à avoir et à recouvrer, tant en Angleterre comme en la duché d'Aquitaine[1].

(1) Les imprimés abrègent considérablement la fin de ce chapitre et le suivant. J. D.

CHAPITRE D.

Comment ceux de la Charité se rendirent au duc de Bourgogne; et comment le dit duc s'en retourna en France.

On vouloit bien dire et maintenir que ceux qui étoient en garnison en la Charité sur Loire eussent eu fort temps; car le duc de Bourgogne, qui tenoit par devant toute la fleur de la chevalerie de France, les avoit jà durement appressés, et tollue (fermé) la rivière, que nulles pourvéances (provisions) ne leur pouvoient venir. Si en étoient les compagnons durement ébahis; car messire Louis de Navarre où leur espérance de reconfort gissoit, étoit retrait (retiré) et s'en r'alloit en Normandie devers Cherbourg, par l'ordonnance et avis du roi son frère. Mais de ce que messire Charles de Blois étoit pour le temps de-lez (près) le roi de France son cousin, et lui remontroit plusieurs voies de raison où le roi se sentoit grandement tenu de lui aider contre le comte de Montfort, et faire le vouloit, si en chéy (arriva) trop bien à ceux de la Charité sur Loire: car ainsi que je vous ai dit comment ils étoient appressés, le roi de France pour défaire ce siége, afin que messire Charles de Blois eut plus de gens d'armes, manda au duc de Bourgogne son frère que il prit ceux de la Charité en traité et les laissât aller, parmi tant qu'ils rendissent la forteresse et jurassent so-

lennellement que, dedans trois ans, pour le fait du roi de Navarre ne s'armeroient. Quand le duc vit le mandement du roi son frère, si fit remontrer par ses maréchaux aux capitaines de la Charité le traité par où ils pouvoient venir et descendre à accord. Ceux de la Charité, qui se véoient (voyoient) en bien périlleux parti, y entendirent volontiers, et jurèrent à eux non armer contre le royaume de France le terme de trois ans, pour le fait du roi de Navarre, parmi tant (à condition) que on les laissât paisiblement partir. Mais ils n'emportèrent rien du leur, et s'en allèrent la plus grand' partie tous à pied, et passèrent parmi le royaume de France sur le conduit du duc de Bourgogne. Ainsi reconquirent les François la ville de la Charité sur Loire; et y revinrent ceux et celles de la nation qui vidés en étoient et ailleurs allés demeurer; et retourna le duc de Bourgogne arrière en France et on remena tous ses Bourguignons, dont il avoit grand' plenté (quantité).

Or vous parlerons de messire Charles de Blois comment il persévéra, et d'une grand' assemblée de gens d'armes qu'il mit sus et amena en Bretagne, et de monseigneur Jean de Montfort comment il se pourvey (pourvut) à l'encontre.

CHAPITRE DI.

COMMENT LE ROI DE FRANCE ENVOYA MESSIRE BERTRAN DU GUESCLIN AU SECOURS DE MONSEIGNEUR CHARLES DE BLOIS; ET COMMENT MESSIRE JEAN CHANDOS VINT AU SECOURS DU COMTE DE MONTFORT.

Le roi de France accorda à son cousin monseigneur Charles de Blois que il eut de son royaume jusques à mille lances; et escripsi (écrivit) à monseigneur Bertran du Guesclin, qui étoit en Normandie, que il s'en allât en Bretagne pour aider à conforter monseigneur Charles de Blois contre monseigneur Jean de Montfort. De ces nouvelles fut le dit messire Bertran grandement réjoui, car il a toujours tenu le dit monseigneur Charles pour son naturel seigneur. Si se partit de Normandie atout (avec) ce qu'il avoit de gens, et chèvaucha devers Tours en Touraine pour aller en Bretagne; et messire Boucicaut maréchal de France s'en vint en Normandie en son lieu tenir la frontière. Tant exploita le dit messire Bertran et sa route (troupe) qu'il vint à Nantes en Bretagne; et là trouva le dit monseigneur Charles et madame sa femme qui le reçurent liement et doucement, et lui surent très grand' gré de ce qu'il étoit ainsi venu. Et eurent là parlement ensemble comment ils se maintiendroient; car aussi y étoit la meilleur partie des barons de Bretagne et avoient en propos et affection

de aider monseigneur Charles et le tenoient tous à duc et à seigneur. Et pour venir lever le siége de devant Auray et combattre monseigneur Jean de Montfort, ne demeura guères que grand' baronnie et chevalerie de France et de Normandie vinrent, le comte d'Auxerre, le comte de Joigny, le sire de Frainville, le sire de Prie, le Bègue de Villaines et plusieurs bons chevaliers et écuyers, tous d'une sorte et droites gens d'armes.

Ces nouvelles vinrent à monseigneur Jean de Montfort qui tenoit son siége devant Auray, que messire Charles de Blois faisoit grand amas de gens d'armes, et que grand'foison de seigneurs de France lui étoient venus et venoient tous les jours encore, avec l'aide et le confort qu'il avoit encore des barons, chevaliers et écuyers de la duché de Bretagne. Sitôt que messire Jean de Montfort entendit ces nouvelles, il le signifia féalement en la duché d'Aquitaine, aux chevaliers et écuyers d'Angleterre qui là se tenoient, et spécialement à monseigneur Jean Chandos, en lui priant chèrement que en ce grand besoin il le voulsist (voulut) venir conforter et conseiller; et que il espéroit en Bretagne un beau fait d'armes auquel tous seigneurs, chevaliers et écuyers, pour avancer leur honneur, devoient volontiers entendre. Quand messire Jean Chandos se vit prié si affectueusement du comte de Montfort, si en parla à son seigneur le prince de Galles à savoir que en étoit à faire. Le prince répondit que il pouvoit bien aller sans nul forfait; car jà faisoient les François partie contre le dit comte en l'occasion de

monseigneur Charles de Blois; et qu'il l'en donnoit bon congé. De ces nouvelles fut le dit messire Jean Chandos moult liez (joyeux), et se pourvey (pourvut) bien et grandement et pria plusieurs chevaliers et écuyers de la duché d'Aquitaine; mais trop petit en y allèrent avec lui, si ils n'étoient Anglois. Toutes fois il emmena bien deux cents lances et autant d'archers; et chevaucha tant parmi Poitou et Saintonge qu'il entra en Bretagne et vint au siége devant Auray. Et là trouva-t-il le comte de Montfort qui le reçut liement et grandement et fut moult réjoui de sa venue: aussi furent messire Olivier de Clisson, messire Robert Canolle (Knolles) et les autres compagnons; et leur sembloit proprement et généralement que mal ne leur pouvoit venir, puisqu'ils avoient en leur compagnie messire Jean Chandos. Si passèrent la mer hâtivement d'Angleterre en Bretagne plusieurs chevaliers et écuyers qui desiroient leurs corps à avancer et eux combattre aux François; et vinrent devant Auray, en l'aide du comte de Montfort qui tous les reçut à grand' joie. Si étoient bien Anglois et Bretons, quand ils furent tous ensemble, seize cents combattants, chevaliers et écuyers, et environ huit ou neuf cents archers.

CHAPITRE DII.

COMMENT MESSIRE CHARLES DE BLOIS SE PARTIT DE NANTES POUR ALLER CONTRE LE COMTE DE MONTFORT; ET DES PAROLES QUE MADAME SA FEMME LUI DIT.

Nous retournerons à monseigneur Charles de Blois, qui se tenoit en la bonne cité de Nantes, et là faisoit son amas et son mandement de chevaliers et d'écuyers, de toutes parts là où il les pensoit à avoir par prière; car bien étoit informé que le comte de Montfort étoit durement fort et bien réconforté d'Anglois. Si prioit les barons, les chevaliers et les écuyers de Bretagne, dont il avoit eu et reçu les hommages, que ils lui voulussent aider à garder et défendre son héritage contre ses ennemis. Si vinrent des barons de Bretagne, pour lui servir et à son mandement, le vicomte de Rohan, le sire de Leon, messire Charles de Dynant, le sire de Roye, le sire de Rieux, le sire de Tournemine, le sire d'Ancenis, le sire de Malestroit, le sire de Quintin, le sire d'Avangour, le sire de Rochefort, le sire de Gargoule (Kergorlay), le sire de Loheac, le sire du Pont et moult d'autres que je ne puis mie tous nommer. Si se logèrent ces seigneurs et leurs gens en la ville de Nantes et ès villages d'environ. Quand ils furent tous ensemble, on les estima à vingt cinq cents lances, parmi ceux qui étoient venus de

France. Si ne voulurent point là ces gens d'armes faire trop long séjour; mais conseillèrent à monseigneur Charles de chevaucher devers les ennemis. Au département et au congé prendre, madame la femme à monseigneur Charles de Blois dit à son mari, présent monseigneur Bertran du Guesclin et aucuns barons de Bretagne: « Monseigneur, vous en allez défendre et garder mon héritage et le vôtre; car ce qui est mien est vôtre; lequel monseigneur Jean de Montfort nous empêche et a empêché un grand temps à tort et sans cause; ce sait Dieu et aussi les barons de Bretagne qui ci sont comment j'en suis droite héritière: si vous prie chèrement que nulle ordonnance, ni composition de traité ni d'accord ne veuilliez faire ni descendre que le corps de la duché de Bretagne ne nous demeure. » Et son mari lui eut en convenant (promesse). Adoncques se partit, et se partirent tous les barons et les seigneurs qui là étoient, et prirent congé à leur dame que ils tenoient pour duchesse. Si se arroutèrent (assemblèrent) et acheminèrent ces gens d'armes et cet ost (armée) pardevers Rennes; et tant exploitèrent qu'ils y parvinrent. Si se logèrent dedans la cité de Rennes et environs, et se reposèrent et rafraîchirent pour apprendre et mieux entendre du convine (arrangement) de leurs ennemis, et aviser aucun lieu suffisant pour combattre leurs ennemis, au cas qu'ils trouveroient tant ni quant de leur avantage sur eux; et là furent dites et pourparlées plusieurs paroles et langages à cause de ce des chevaliers et écuyers de France et de Bretagne qui là

étoient venus pour aider et conforter messire Charles de Blois, qui étoit moult doux et moult courtois, et qui par aventure se fut volontiers condescendu à paix, et eut été content d'une partie de Bretagne à (avec) peu de plait (querelle). Mais en nom Dieu, il étoit si bouté de sa femme et des chevaliers de son côté, qu'il ne s'en pouvoit retraire ni dissimuler.

CHAPITRE DIII.

Comment le comte de Montfort se partit de devant Auray et s'en vint prendre place sur les champs pour combattre monseigneur Charles de Blois.

Entre Rennes et Auray, là où monseigneur Jean de Montfort séoit, à huit lieues (1) de pays, si vinrent ces nouvelles au dit siége que messire Charles de Blois approchoit durement et avoit les plus belles gens d'armes, les mieux armés et ordonnés, que on eut oncques mais vus issir (sortir) de France. De ces nouvelles furent les plus des Anglois qui là étoient, qui se désiroient à combattre, tous joyeux. Si commencèrent ces compagnons à mettre leurs armures à point et à fourbir leurs lances, leurs dagues, leurs haches, leurs plates, haubergeons, heaumes, bassinets, visières, épées et toutes maniè-

(1) Froissart se trompe souvent sur la distance des lieux et sur leur position. Auray est à plus de vingt lieues de Rennes. J. D.

res de harnois; car bien pensoient qu'ils en auroient mestier (besoin), et qu'ils se combattroient. Adonc se trairent (rendirent) au conseil les capitaines de l'ost (armée) du comte de Montfort, premièrement messire Jean Chandos, par lequel conseil en partie il vouloit user, messire Robert Canolle (Knolles), messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Hue de Cavrelée (Calverley), messire Gautier Huet, messire Mathieu de Gournay et les autres. Si regardèrent et considérèrent ces barons et ces chevaliers par le conseil de l'un et de l'autre et par grand avis qu'ils se retrairoient (retireroient) au matin hors de leurs logis et prendroient terre et place sur les champs et là aviseroient de tous assents[1] pour mieux en avoir la connoissance. Si fut ainsi annoncé et signifié parmi l'ost (armée) que chacun fût à lendemain appareillé et mis en arroi et en ordonnance de bataille ainsi que pour tantôt combattre. Cette nuit passa; lendemain vint, qui fut par un samedi[2], que Anglois et Bretons d'une sorte issirent (sortirent) hors de leurs logis et s'en vinrent moult faiticement (régulièrement) et en ordonnance arrière du dit châtel d'Auray, et prirent place et terre, et dirent et affermèrent (engagèrent) entre eux que là attendroient-ils leurs ennemis.

Droitement ainsi que entour heure de prime messire Charles de Blois et tout son ost (armée) vinrent, qui s'étoient partis le vendredi après boire de

(1) D'un commun accord. J. D.

(2) Vingt huit septembre, veille de Saint Michel, comme on le verra ci-après. J. D.

la cité de Rennes, et avoient cette nuit jeu (couché) à trois petites lieues d'Auray[1]. Et étoient les gens à monseigneur Charles de Blois les mieux ordonnés et les plus faiticement (régulièrement) et mis en meilleur convine (ordre) de bataille que on put voir ni deviser; et chevauchoient si serrés que on ne put jeter un esteuf (balle de paume) entre eux qu'il ne chéit (tombât) sur pointes de glaives, tant les portoient-ils proprement roides au contre mont. De eux regarder proprement les Anglois prenoient grand'plaisance. Si s'arrêtèrent les François, sans eux desreer (déranger), devant leurs ennemis, et prirent terre entre grands bruyères; et fut commandé de par leur maréchal que nul n'allât avant sans commandement, ni fit course, joûte, ni empainte (attaque). Si s'arrêtèrent toutes gens d'armes et se mirent en arroi et en bon convine (ordre), ainsi que pour tantôt combattre; car ils n'espéroient autre chose et en avoient grand désir.

(1) Charles de Blois passa cette nuit à Lanvaux; mais il n'y vint pas de Rennes en un jour, comme le dit Froissart; la marche eût été trop forte: il s'arrêta à Josselin où il fit la revue de ses troupes, et se rendit de là à Lanvaux le vendredi 27 de septembre. (*Hist. de Bret.* T. 1. p. 308 et 309.) J. D.

CHAPITRE DIV.

COMMENT MESSIRE CHARLES DE BLOIS, PAR LE CONSEIL DE MESSIRE BERTRAN DU GUESCLIN, ORDONNA SES BATAILLES BIEN ET FAITICEMENT (RÉGULIÈREMENT).

MESSIRE Charles de Blois, par le conseil de monseigneur Bertran du Guesclin, qui étoit là un des grands chefs et moult loué et cru des barons de Bretagne, ordonna ses batailles, et en fit trois et une arrière garde; et me semble que messire Bertran eut la première avec grand' foison de bons chevaliers et écuyers de Bretagne: la seconde eurent le comte d'Auxerre et le comte de Joigny avec grand' foison de bons chevaliers et écuyers de France: la tierce eut et la meilleur partie, messire Charles de Blois et eut en sa compagnie plusieurs hauts barons de Bretagne. Et étoient de-lez (près) lui le vicomte de Rohan, le sire de Léon, le sire d'Avangour, messire Charles de Dynant, le sire d'Ancenis, le sire de Malestroit et plusieurs autres. En l'arrière garde étoit le sire de Rays (Roye), le sire de Rieux, le sire de Tournemine, le sire du Pont, le sire de Quintin, le sire de Combour, le seigneur de Rochefort et moult d'autres bons chevaliers et écuyers; et étoient en chacune de ces batailles bien mille combattants. Là alloit messire Charles de Blois par ses batailles admonester et prier chacun moult doucement et bellement

qu'ils voulussent être loyaux et prudhommes et bons combattants; et retenoit sur s'ame (son âme) et sa part de paradis que ce seroit sur son bon et juste droit que on se combattroit. Là lui avoient promis l'un par l'autre que si bien s'en acquitteroient qu'il leur en sauroit gré.

Or vous parlerons du convine (ordre) des Anglois et des Bretons de l'autre côté, comment ils ordonnèrent leurs batailles.

CHAPITRE DV.

Comment messire Jean Chandos ordonna les batailles du comte de Montfort bien et sagement.

Messire Jean Chandos qui étoit capitaine et souverain regard (surveillant) sur eux tous, quoique le comte de Montfort en fut chef, car le roi d'Angleterre lui avoit ainsi escript (écrit) et aussi mandé que souverainement et spécialement il entendit aux besognes de son fils, car il avoit eu sa fille pour cause de mariage, étoit tout devant aucuns barons et chevaliers de Bretagne qui se tenoient de-lez (près) monseigneur Jean de Montfort; et avoit bien imaginé et considéré le convine (ordre) des François, lequel en soi-même il prisoit durement et ne s'en put taire. Si dit: « Si Dieu m'aist (aide), il appert huy que toute fleur d'honneur et de chevalerie est par de-là avec grand sens et bonne ordonnance. » Et puis dit tout en haut aux chevaliers qui ouïr le

purent: « Seigneurs, il est heure que nous ordonnons nos batailles; car nos ennemis nous en donnent exemple. » Ceux qui l'ouïrent répondirent: « Sire, vous dites vérité, et vous êtes ci notre maître et notre conseiller; si en ordonnez à votre intention; car dessus vous n'y aura-t-il point de regard; et si savez mieux tous sens comment tel chose se doit maintenir que nous ne faisons entre nous. » Là fit messire Jean Chandos trois batailles et une arrière garde; et mit en la première messire Robert Canolle (Knolles), monseigneur Gautier Huet et monseigneur Richart Burle (Burley)[1]: en la seconde monseigneur Olivier de Clisson, monseigneur Eustache d'Aubrecicourt et monsire Mathieu de Gournay: la tierce il ordonna au comte de Montfort et demeura de-lez (près) lui; et avoit en chacune bataille cinq cents hommes d'armes et trois cents archers.

Quand ce vint sur l'arrière garde, il appela monseigneur Hue de Cavrelée (Calverley) et lui dit ainsi: « Messire Hue, vous ferez l'arrière garde et aurez cinq cents combattants dessous vous en votre route (troupe), et vous tiendrez sus elle, et ne vous mouverez de votre pas pour chose qu'il avienne, si vous ne véez (voyez) le besoin que nos batailles branlent ou œuvrent par aucune aventure; et là où vous les verrez branler ou ouvrir, vous vous trairez (rendrez) et les reconforterez et les refraîchirez : vous ne pou-

(1) Il étoit neveu de sir Simon Burléy chevalier de la Jarretière. J. A. B.

vez aujourd'hui faire meilleur exploit. » Quand messire Hue de Cavrelée (Calverley) entendit monseigneur Jean Chandos, si fut honteux et moult courroucé; si dit: « Sire, sire, baillez cette arrière garde à un autre qu'à moi, car je ne m'en quiers (veux) jà embesogner. » Et puis dit encore ainsi : « Cher sire, en quel manière ni état m'avez vous desvu [1] que je ne sois aussi bien taillé de moi combattre tout devant et des premiers que un autre ? » Donc répondit messire Jean Chandos moult avisément, et dit ainsi: « Messire Hue, messire Hue, je ne vous établis mie en l'arrière garde pour chose que vous ne soyez un des bons chevaliers de notre compagnie; et sais bien et de vérité que très volontiers vous vous combattriez des premiers: mais je vous y ordonne pour ce que vous êtes un sage chevalier et avisé; et si convient que l'un y soit et le fasse. Si vous prie chèrement que vous le veuillez faire; et je vous promets que si vous le faites nous en vaudrons mieux; et vous-même y conquerrez haute honneur; et plus avant je vous promets que toute la première requête que vous me prierez je la ferai et y descendrai ». Néanmoins pour toutes ces paroles messire Hue de Cavrelée (Calverley) ne s'y vouloit accorder nullement, et tenoit et affirmoit ce pour son grand blâme, et prioit pour Dieu et à jointes mains que on y mit un autre; car brièvement il se vouloit combattre tout des premiers. De ces nouvelles paroles et réponses étoit messire Jean Chandos auques (pres-

(1) Vu désavantageusement. J. D.

que) sur le point de larmoyer. Si dit encore moult doucement: « Messire Hue, ou il faut que vous le fassiez ou que je le fasse; or regardez lequel il vaut mieux. » Adoncques s'avisa le dit messire Hue et fut à cette dernière parole tout confus; si dit: « Certes, sire, je sçais bien que vous ne me requerriez de nulle chose qui tournât à mon déshonneur; et je le ferai volontiers puisque ainsi est. » Adoncques prit messire Hue de Cavrelée (Calverley) cette bataille qui s'appeloit arrière garde, et se traist (rendit) sur les champs arrière des autres sur elle, et se mit en ordonnance.

CHAPITRE DVI.

COMMENT LE SIRE DE BEAUMANOIR IMPÉTRA (OBTINT) UN RÉPIT ENTRE LES DEUX PARTIES JUSQUES À LENDEMAIN SOLEIL LEVANT.

Ainsi ce samedi qui fut le huitième jour d'octobre [1], l'an 1364, furent ces batailles ordonnées les unes devant les autres en uns beaux plains (plaines) assez près d'Auray en Bretagne. Si vous dis que c'étoit belle chose à voir et à considérer; car on y véoit (voyoit) bannières, pennons parés et armoyés

(1) Froissart recule mal-à-propos de plusieurs jours la date de la bataille d'Auray: il est constant par tous les monuments qu'elle se donna le dimanche 29 septembre jour de Saint Michel: ainsi le samedi dont il est ici question fut le 28 du même mois. (Voyez *l'Histoire de Bret. ubi sup.*; *les Chron. de Fr.* T. 3. Chap. 2.) J. D.

de tous côtés moult richement; et par spécial les François étoient si suffisamment et si faiticement (régulièrement) ordonnés que c'étoit un grand déduit à regarder. Or vous dis que pendant ce qu'ils ordonnoient et avisoient leurs batailles et leurs besognes, le sire de Beaumanoir, un grand baron et riche de Bretagne, alloit de l'un à l'autre traitant et pourparlant de la paix; car volontiers il l'eut vue, pour les périls eschever (éviter); et s'en embesognoit en bonne manière; et le laissoient les Anglois et les Bretons de Montfort aller et venir et parlementer à monseigneur Jean Chandos et au comte de Montfort, pour tant (attendu) qu'il étoit par foi fiancée prisonnier par devers eux, et ne se pouvoit armer [1]. Si mit ce dit samedi maints propos et maintes parçons (accords) avant, pour venir à paix; mais nulle ne s'en fit; et détria (différa) la besogne, toujours allant de l'un à l'autre, jusques à nonne; et par son sens il impétra (obtint) des deux parties un certain répit pour le jour et la nuit ensuivant jusques à lendemain à soleil levant. Si se retraist (retira) chacun en son logis ce samedi, et se aisèrent de ce qu'ils avoient; et bien avoient de quoi.

Ce samedi au soir issit (sortit) le châtelain d'Auray de sa garnison, pour tant (attendu) que le répit couroit de toutes parties, et s'en vint paisiblement en l'ost (armée) de monseigneur Charles de Blois, son maître, qui le reçut liement. Si appeloit-

(1) Le sire de Beaumanoir est cependant nommé parmi les prisonniers que le vainqueur fit à cette journée. (Voyez *l'Histoire de Bret. ubi sup.* P. 311.) J. D.

on le dit écuyer Henry de Hauternelle, appert homme d'armes durement; et emmena en sa compagnie quarante lances de bons compagnons, tous armés et bien montés, qui lui avoient aidé à garder la forteresse. Quand messire Charles de Blois vit son châtelain, si lui demanda tout en riant de l'état du châtel. « En nom Dieu, monseigneur, dit l'écuyer, Dieu mercy, nous sommes encore bien pourvus pour le tenir deux mois ou trois, si il en étoit besoin [1]. » — « Henry, Henry, répondit messire Charles, demain au jour serez-vous délivré de tous points, ou par accord de paix, ou par bataille. » — Sur ce dit l'écuyer: « Dieu y ait part. » — « Par ma foi, Henry, dit messire Charles qui reprit encore la parole, par la grâce de Dieu, j'ai en ma compagnie jusques à vingt cinq cents hommes d'armes, d'aussi bonne étoffe et bien appareillés d'eux acquitter, qu'il en ait au royaume de France. » — « Monseigneur répondit l'écuyer, c'est un grand avantage; si en devez louer Dieu et regracier (remercier) grandement, et aussi monseigneur Bertran du Guesclin et les barons de France et de Bretagne qui vous sont venus servir si courtoisement. » Ainsi se ébatoit de paroles le dit messire Charles à ce Henry et donc à l'un et puis à l'autre; et passèrent ses gens cette nuit moult aisément. Ce soir fut prié moult affectueusement messire

(1) La réponse du châtelain pourroit bien être controuvée: les Bretons du parti de Montfort étoient maîtres de la ville, et la garnison retirée dans le château avoit été forcée de capituler à condition qu'elle l'abandonneroit le 30 septembre si elle n'étoit secourue, et que durant cet intervalle elle pourroit se procurer des vivres en payant. (*Hist. de Bret. ubi sup.* P. 309.) J. D.

Jean Chandos d'aucuns Anglois, chevaliers et écuyers, qu'il ne se voulut mie assentir (consentir) à la paix de leur seigneur et de monseigneur Charles de Blois; car ils avoient tout le leur dépendu (dépensé): si étoient pauvres, si vouloient par bataille ou tout perdre, ou aucune chose recouvrer. Et messire Jean Chandos lor (leur) eut en convenant (promesse) et leur promit ainsi.

CHAPITRE DVII.

COMMENT LE SIRE DE BEAUMANOIR VINT EN L'OST (ARMÉE) DU COMTE DE MONTFORT POUR TRAITER DE LA PAIX; ET DES PAROLES QUI FURENT ENTRE LUI ET MESSIRE JEAN CHANDOS.

Quand ce vint le dimanche au matin, chacun en son ost (armée) se appareilla, vêtit et arma. Si dit-on plusieurs messes en l'ost de messire Charles de Blois; et se communièrent ceux qui voulurent. Aussi firent-ils en telle manière en l'ost du comte de Montfort. Un petit après soleil levant se retraist (retira) chacun en sa bataille et en son arroy (rang), ainsi qu'ils avoient été le jour devant. Assez tôt après revint le sire de Beaumanoir qui portoit les traités et qui volontiers les eut accordés s'il eut pu; et s'en vint premier, en chevauchant, devant monseigneur Jean Chandos qui issit (sortit) de sa bataille si très tôt comme il le vit venir, et laissa le comte de Montfort qui de-lez (près) lui

étoit, et s'en vint sur les champs parler à lui. Quand le sire de Beaumanoir le vit, il le salua moult hautement et lui dit: « Messire Jean Chandos, je vous prie, pour Dieu, que nous mettions à accord ces deux seigneurs; car ce seroit trop grand'pitié si tant de bonnes gens comme il y a ci se combattoient pour leurs opinions soutenir. » Adonc répondit messire Jean Chandos tout au contraire des paroles qu'il avoit mises avant la nuit devant, et dit: « Sire de Beaumanoir, je vous avise que vous ne chevauchiez mais huy plus avant; car nos gens disent que si ils vous peuvent enclorre entre eux ils vous occiront: avecques tout ce, dites à monseigneur Charles de Blois que comment qu'il en avienne, monseigneur Jean de Montfort se veut combattre et issir (sortir) de tous traités de paix et d'accord, et dit ainsi que aujourd'hui il demeurera duc de Bretagne, ou il mourra en la place. » Quand le sire de Beaumanoir entendit messire Jean Chandos ainsi parler, si s'en felonnit (irrita) et fut moult courroucé, et dit: « Chandos, Chandos, ce n'est mie l'intention de monseigneur qu'il n'ait plus grand'volonté de combattre que monseigneur Jean de Montfort; et aussi ont toutes nos gens. » A ces paroles il s'en partit, sans plus rien dire, et retourna devers monseigneur Charles de Blois et les barons de Bretagne qui l'attendoient.

D'autre part, messire Jean Chandos se retraist (retira) devers le comte de Montfort qui lui demanda: « Comment va la besogne? Que dit notre adversaire? » — « Que il dit, répondit messire Jean

Chandos? Il vous mande par le seigneur de Beaumanoir qui tantôt se part de ci, qu'il se veut combattre, comment qu'il soit, et demeurera duc de Bretagne aujourd'hui, ou il demeurera en la place. » Et cette réponse dit adonc messire Jean Chandos pour encourager plus encore son dit maître et seigneur le comte de Montfort: et fut la fin de la parole messire Jean Chandos qu'il dit: « Or regardez que vous en voulez faire, si vous voulez combattre ou non: » — « Par monseigneur Saint George, dit le comte de Montfort, oil; et Dieu veuille aider au droit: faites avant passer nos bannières et nos archers. » Et ils se passèrent.

Or vous dirai du seigneur de Beaumanoir qu'il dit à monseigneur Charles de Blois: « Sire, sire, par monseigneur Saint Yves, j'ai ouï la plus orgueilleuse parole de messire Jean Chandos que je ouïsse grand temps a ; car il dit que le comte de Montfort demeurera duc de Bretagne et vous montrera que vous n'y avez nul droit. » De cette parole mua couleur à messire Charles de Blois, et répondit: « Du droit soit-il en Dieu aujourd'hui qui le sait. » Et aussi dirent tous les barons de Bretagne. Adonc fit-il passer avant bannières et gens d'armes, au nom de Dieu et de monseigneur Saint Yves.

CHAPITRE DVIII.

CI DEVISE COMMENT LES BATAILLES DE MESSIRE CHARLES DE BLOIS ET CELLES DU COMTE DE MONTFORT S'ASSEMBLÈRENT ET COMMENT ILS SE COMBATTIRENT VAILLAMMENT D'UN CÔTÉ ET D'AUTRE.

UN petit devant prime s'approchèrent les batailles; de quoi ce fut très belle chose à regarder, comme je l'ouïs dire à ceux qui y furent et qui vus les avoient; car les François étoient aussi serrés et aussi joints que on ne put mie jeter une pomme qu'elle ne cheist (tombât) sur un bassinet, ou sur une lance. Et portoit chacun homme d'armes son glaive droit devant lui, retaillé à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure et bien acérée, à (avec) petit manche, à son côté, ou sur son col; et s'en venoient ainsi tout bellement le pas, chacun sire en son arroy et entre ses gens, et sa bannière devant lui ou son pennon, avisés de ce qu'ils devoient faire. Et aussi d'autre part les Anglois étoient très fa-ticement (régulièrement) ordonnés.

Si s'assemblèrent (attaquèrent) premièrement messire Bertran du Guesclin et les Bretons de son lez (côté) à la bataille de monseigneur Robert Canolle (Knolles) et messire Gautier Huet; et mirent les seigneurs de Bretagne, qui étoient d'un lez (côté) et de l'autre, les bannières des deux seigneurs qui se appeloient ducs, l'un contre l'autre;

et les autres batailles s'assemblèrent (attaquèrent) aussi par grand'ordonnance l'une contre l'autre. Là eut de première rencontre fort boutis (choc) des lances et fort estrif (lutte) et dur. Bien est vérité que les archers trairent (tirèrent) du commencement: mais leur trait ne gréva néant aux François; car ils étoient trop bien armés et forts et bien paveschiez (abrités) contre le trait. Si jetèrent ces archers leurs arcs jus (à bas), qui étoient forts compagnons et légers, et se boutèrent entre les gens de leur côté, et puis s'en vinrent à ces François qui portoient ces haches. Si s'adressèrent à eux de grand' volonté, et tollirent (ôtèrent) de commencement à plusieurs leurs haches, dequoi ils se combattirent depuis bien et hardiment. Là eut faite mainte appertise d'armes, mainte lutte, mainte prise et mainte rescousse (délivrance); et sachez que qui étoit chu (tombé) à terre, c'étoit fort du relever, si il n'étoit trop bien secouru. La bataille messire Charles de Blois s'adressa droitement à la bataille du comte de Montfort, qui étoit forte et espesse (épaisse). En sa compagnie et en sa bataille étoient le vicomte de Rohan, le sire de Léon, messire Charles de Dinant, le sire de Quintin, le sire d'Ancenys, le sire de Rochefort; et avoit chacun sire sa bannière devant lui. Là eut, je vous dis, dure bataille et grosse et bien combattue; et furent ceux de Montfort du commencement durement reboutés. Mais messire Hue de Cavrelée (Calverley), qui étoit sur èle (aile) et qui avoit une belle bataille et de bonne gent, venoit à cet endroit où il véoit (voyoit) ses gens branler, ou des-

clorre (desserrer), ou ouvrir, et les reboutoit et mettoit sus par force d'armes. Et cette ordonnance leur valut trop grandement; car sitôt qu'il avoit les foulés remis sus, et il véoit (voyoit) une autre bataille ouvrir ou branler, il se traioit (rendoit) cette part et les reconfortoit, par telle manière comme dit est devant.

CHAPITRE DIX.

COMMENT MESSIRE OLIVIER DE CLISSON ET SA BATAILLE SE COMBATTIRENT MOULT VAILLAMMENT A LA BATAILLE DU COMTE D'AUXERRE ET DU COMTE DE JOIGNY: ET COMMENT MESSIRE JEAN CHANDOS DÉCONFIT LA DITE BATAILLE.

D'AUTRE part se combattoient messire Olivier de Clisson, messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Richard Burley, messire Jean Boursier (Bourchier), messire Mathieu de Gournay et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers, à la bataille du comte d'Auxerre et du comte de Joigny, qui étoit moult grande et moult grosse et moult bien étoffée de bonnes gens d'armes. Là eut mainte belle appertise d'armes faite, mainte prise et mainte rescousse. Là se combattoient François et Bretons d'un lez (côté) moult vaillamment et très hardiment des haches qu'ils portoient et qu'ils tenoient. Là fut messire Charles de Blois durement bon chevalier et qui vaillamment et hardiment se combattit; et assembla

(attaqua) à ses ennemis de grand' volonté. Et aussi fut bon chevalier son adversaire le comte de Montfort : chacun y entendoit ainsi que pour lui. Là étoit le dessus dit messire Jean Chandos qui y faisoit trop grand'foison d'armes; car il fut en son temps fort chevalier et hardi durement et redouté de ses ennemis, et en batailles sage et avisé et plein de grand' ordonnance. Si conseilloit le comte de Montfort ce qu'il pouvoit, et entendoit à le conforter, et ses gens, et lui disoit: « Faites ainsi et ainsi, et vous tirez de ce côté et de cette part. » Le jeune comte de Montfort le créoit (croyoit) et ouvroit volontiers par son conseil. D'autre part, messire Bertran du Guesclin, le sire de Tournemine, le sire d'Avaugour, le sire de Rais (Roye), le sire de Rieux, le sire de Loheac, le sire de Gargouley (Kergorlay), le sire de Malestroit, le sire du Pont, le sire de Prie et maints bons chevaliers et écuyers de Bretagne et de Normandie, qui là étoient du côté de monseigneur Charles de Blois, se combattoient moult vaillamment, et y firent mainte belle appertise d'armes; et tant se combattirent que toutes ces batailles se recueillirent ensemble, excepté l'arrière garde des Anglois, dont messire Hue de Cavrelée (Calverley) étoit chef et souverain. Cette bataille se tenoit toujours sur èle (aile), et ne s'embesognoit d'autre chose fors que de radrecier (redresser) et de mettre en arroy les leurs qui branloient, ou qui se déconfisoient. Entre les autres chevaliers, messire Olivier de Clisson y fut bien vu et avisé, et qui fit merveilles de son corps; et tenoit une hache dont il ouvroit

et rompoit ces presses; et ne l'osoit nul approcher; et se combattit si avant, telle fois fut, qu'il fut en grand péril; et y eut moult à faire de son corps en la bataille du comte d'Auxerre et du comte de Joigny, et trouva durement forte encontre sur lui, tant que du coup d'une hache il fut féru en travers, qui lui abattit la visière de son bassinet; et lui entra la pointe de la hache en l'œil, et l'eut depuis crevé: mais pour ce ne demeura mie qu'il ne fut encore très bon chevalier.

Là se recouvroient batailles et bannières qui une heure étoient tout au bas, et tantôt par bien combattre se remettoient sus, tant d'un lez (côté) comme de l'autre. Entre les autres chevaliers fut messire Jean Chandos très bon chevalier et vaillamment se combattit; et tenoit une hache dont il donnoit les horions si grands que nul ne l'osoit approcher; car il étoit grand et fort chevalier et bien formé de tous ses membres. Si s'en vint combattre à la bataille du comte d'Auxerre et des François: là eut fait mainte belle appertise d'armes, et par force de bien combattre, ils rompirent et reboutèrent cette bataille bien avant; et la mirent en tel meschef que brièvement elle fut déconfite et toutes les bannières et les pennons de cette bataille jetés par terre, rompus et descirez (déchirés) et les seigneurs mis et contournés en grand meschef; car ils n'étoient aidés ni confortés de nul côté, mais étoient leurs gens tous embesognés d'eux défendre et combattre. Au voir (vrai) dire, quand une déconfiture vient, les déconfits se déconfisent et s'esbaissent (ébahissent) de trop peu, et

sur un cheu (tombé), il en chiet (tombe) trois, et sur trois dix, et sur dix trente; et pour dix, s'ils s'enfuient, il s'enfuit un cent. Ainsi fut de cette bataille d'Auray. Là crioient et écrioient ces seigneurs, et leurs gens qui étoient de-lez (près) eux, leurs enseignes et leurs cris; de quoi les aucuns en étoient ouïs et réconfortés, et les aucuns non, qui étoient en trop grand'presse, ou trop arrière de leurs gens. Toute fois le comte d'Auxerre, par force d'armes, fut durement navré et pris dessous le pennon messire Jean Chandos, et fiancé prisonnier; et le comte de Joigny aussi; et occis le sire de Prie, un grand banneret de Normandie.

CHAPITRE DX.

Comment messire Bertran du Guesclin fut pris; et comment messire Charles de Blois fut occis en la bataille, et toute la fleur de la chevalerie de Bretagne et de Normandie prise ou occise.

Encore se combattoient les autres batailles moult vaillamment, et se tenoient les Bretons en bon convine (ordre), et toute fois, à parler loyalement d'armes, ils ne tinrent mie si bien leur pas ni leur arroy, ainsi qu'il apparut, que firent les Anglois et les Bretons du côté le comte de Montfort; et trop grandement leur valut ce jour cette bataille sur èle (aile) de monseigneur Hue de Cavrelée (Calverley). Quand les Anglois et les Bretons de Montfort virent

ouvrir et branler les François, si se confortèrent entre eux moult grandement, et eurent tantôt les plusieurs leurs chevaux appareillés: si montèrent et commencèrent à chasser fort et vîtement. Adonc se partit messire Jean Chandos et une grand'route (troupe) de ses gens, et s'en vinrent adresser sur la bataille de messire Bertran du Guesclin où on faisoit merveilles d'armes: mais elle étoit jà ouverte, et plusieurs bons chevaliers et écuyers mis en grand meschef; et encore le furent-ils plus, quand une grosse route (troupe) d'Anglois et messire Jean Chandos y survinrent. Là eut donné maint pesant horion de ces haches, et fendu et effondré maint bassinet, et maint homme navré à mort; et ne purent, au voir (vrai) dire, messire Bertran ni les siens porter ce faix. Si fut là pris messire Bertran du Guesclin d'un écuyer Anglois, dessous le pennon à messire Jean Chandos.

En cette presse prit et fiança pour prisonnier le dit messire Jean Chandos un baron de Bretagne qui s'appeloit le seigneur de Rais (Roye), hardi chevalier durement. Après cette grosse bataille des Bretons rompue, la dite bataille fut ainsi que déconfite; et perdirent les autres tout leur arroy; et se mirent en fuite, chacun au mieux qu'il put pour se sauver; excepté aucuns bons chevaliers et écuyers de Bretagne, qui ne vouloient mie laisser leur seigneur monseigneur Charles de Blois; mais avoient plus cher à mourir que reproché leur fut fuite. Si se recueillirent et rallièrent autour de lui et se combattirent depuis moult vaillamment et très âprement; et

là eut fait mainte grand'appertise d'armes; et se tint le dit messire Charles de Blois et ceux qui delez (près) lui étoient une espace de temps, en eux défendant et combattant: mais finalement ils ne se purent tant tenir qu'ils ne fussent déroutés par force d'armes; car la plus grand'partie des Anglois conversoient (arrivoient) cette part. Là fut la bannière de messire Charles de Blois conquise et jetée par terre, et celui occis qui la portoit. Là fut occis en bon convine (ordre) messire Charles de Blois, le viaire (visage) sur ses ennemis, et un sien fils bâtard, qui s'appeloit messire Jean de Blois, appert hommes d'armes durement, et qui tua celui qui tué avoit monseigneur Charles de Blois, et plusieurs autres chevaliers et écuyers de Bretagne. Et me semble qu'il avoit été ainsi ordonné en l'ost (armée) des Anglois au matin que si on venoit au dessus de la bataille, que messire Charles de Blois fut trouvé en la place, on ne le devoit point prendre à nulle rançon, mais occire. Et ainsi, en cas semblable, les François et les Bretons avoient ordonné de messire Jean de Montfort; car en ce jour ils vouloient avoir fin de bataille et de guerre. Là eut, quand ce vint à la chasse et à la fuite, grand' mortalité, grand' occision et grand' déconfiture, et maint bon chevalier et écuyer pris et mis en grand meschef. Là fut toute la fleur de chevalerie de Bretagne, pour le temps et pour la journée, morts ou pris; car moult petit de gens d'honneur échappèrent, qui ne fussent morts ou pris. Et par spécial des bannerets de Bretagne y demeurèrent morts messire Charles de Dinant, le

sire de Léon, le sire d'Ancenys, le sire d'Avaugour, le sire de Loheac, le sire de Guergorlay (Kergorlay), le sire de Malestroit, le sire du Pont, et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers que je ne puis mie tous nommer; et pris le vicomte de Rohan, messire Guy de Léon, le sire de Rochefort, le sire de Rais, le sire de Rieux, le comte de Tonnerre, messire Henry de Malestroit, messire Olivier de Mauny, le sire de Riville, le sire de Franville, le sire de Raineval; et plusieurs autres de Normandie; et plusieurs bons chevaliers et écuyers de France, avecques le comte d'Auxerre et le comte de Joigny. Brièvement à parler, cette déconfiture fut moult grande et moult grosse et grand' foison de bonnes gens y eut morts, tant sur les champs, comme sur la place; car elle dura huit grosses lieues de pays jusques moult près de Rennes (1). Si avinrent là en dedans maintes aventures, qui toutes ne vinrent mie à connoissance; et y eut aussi maint homme mort et pris et recreu (2) sur les champs, ainsi que les aucuns escheirent (tombèrent) en bonnes mains, et qu'ils trouvoient bons maîtres et courtois. Cette bataille fut assez près d'Auray en Bretagne, l'an de grâce Notre Seigneur 1364, le neuvième jour du mois d'octobre (3).

(1) L'Histoire de Bret. *ubi sup.* P. 311, dit *Vannes*; mais soit qu'il faille lire *Rennes* ou *Vannes*, Froissart se trompe également sur la distance entre Auray et l'une ou l'autre de ces deux villes: Vannes n'en est éloignée que de trois lieues et Rennes l'est de plus de vingt. J. D.

(2) Mis en liberté sur parole. J. D.

(3) On a remarqué précédemment que cette date est fausse et que la bataille d'Auray se donna le 29 septembre jour de Saint Michel. (Voy. la note sur le commencement du Chap. 505.) J. D.

CHAPITRE DXI.

Ci parle des paroles amoureuses que le comte de Montfort disoit a messire Jean Chandos, et des piteux regrets que le dit comte fit sur monseigneur Charles de Blois, et comment il le fit enterrer a Guingant très révéremment.

Après la grande déconfiture, si comme vous avez ouï, et la place toute délivrée, les chefs des seigneurs Anglois et Bretons d'un lez (côté) retournèrent et n'entendirent plus à chasser; mais en laissèrent convenir leurs gens. Si se trairent (rendirent) d'un lez (côté) le comte de Montfort, messire Jean Chandos, messire Robert Canolle (Knolles), messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Mathieu de Gournay, messire Jean Boursier (Bourchier), messire Gautier Huet, messire Hue de Cavrelée (Calverley), messire Richart Burle (Burley), messire Richart Tanton (Taunton) et plusieurs autres et s'en vinrent ombroier (mettre à l'ombre) du long d'une haie, et se commencèrent à désarmer; car ils virent bien que la journée étoit pour eux. Si mirent les aucuns leurs bannières et leurs pennons à cette haie, et les armes de Bretagne tout en haut sur un buisson pour rallier leurs gens. Adonc se trairent (rendirent) messire Jean Chandos, messire Robert Canolle (Knolles), messire Hue de Cavrelée (Calverley) et aucuns chevaliers devers messire Jean de Montfort, et lui di-

rent en riant: « Sire, louez Dieu et si faites bonne chère, car vous avez hui conquis l'héritage de Bretagne. » Il les inclina moult doucement, et puis parla que tous l'ouïrent: « Messire Jean Chandos, cette bonne aventure m'est avenue par le grand sens et prouesse de vous; et ce sçais-je de vérité, et aussi le sceivent (savent) tous ceux qui ci sont; si vous prie, buvez à mon hanap (coupe). » Adonc lui tendit un flacon plein de vin où il avoit bu pour lui refraîchir, et lui dit encore en lui donnant: « Après Dieu, je vous en dois savoir plus grand gré que à tout le monde. » En ces paroles revint le sire de Clisson tout échauffé et enflammé, et avoit moult longuement poursuivi ses ennemis: à (avec) peine s'en étoit-il pu partir, et ramenoit ses gens et grand'foison de prisonniers. Si se trairent (rendirent) tantôt par devers le comte de Montfort et les chevaliers qui là étoient, et descendit jus (à bas) de son coursier et s'en vint rafraîchir de-lez (près) eux. Pendant qu'ils étoient en cet état, revinrent deux chevaliers et deux hérauts qui avoient cerchié (cherché) les morts, pour savoir que messire Charles de Blois étoit devenu; car ils n'étoient point certains si il étoit mort ou non. Si dirent ainsi tout en haut: « Monseigneur, faites bonne chère, car nous avons vu votre adversaire, messire Charles de Blois, mort. » A ces paroles se leva le comte de Montfort et dit qu'il le vouloit aller voir, et que il avoit grand desir de le voir autant mort comme vif. Si s'en allèrent avecques lui les chevaliers qui là étoient. Quand ils furent venus jusques au lieu où il gissoit,

tourné à part et couvert d'une targe (bouclier), il le fit découvrir, et puis le regarda moult piteusement et pensa une espace, et puis dit: « Ha! monseigneur Charles, monseigneur Charles, beau cousin, comme pour votre opinion maintenir sont avenus en Bretagne maints grands meschefs! Si Dieu m'aist (aide), il me déplaît quand je vous trouve ainsi, si être pût (eut pu) autrement ». Et lors commença à larmoyer. Adonc le tira arrière messire Jean Chandos et lui dit: « Sire, sire, partons de ci et regraciez (remerciez) Dieu de la belle aventure que vous avez; car sans la mort de cettui-ci ne pouviez-vous venir à l'héritage de Bretagne. » Adonc ordonna le comte que messire Charles de Blois fut porté à Guingamp; et il fut ainsi fait incontinent, et là enseveli moult révéremment: lequel corps de lui sanctifia par la grâce de Dieu, et l'appelle-t-on Saint Charles; et l'approuva et canonisa le pape Urbain V[e] (1) qui régnoit pour le temps; car il faisoit et fait encore au pays de Bretagne plusieurs miracles tous les jours.

(1) Il est vrai qu'Urbain V ordonna une enquête pour la canonisation de Charles de Blois; mais il mourut avant qu'elle fût faite: elle n'eut lieu que sous le pontificat de son successeur Grégoire II, qui n'en fit aucun usage, pour ne pas offenser le duc de Bretagne, qui s'opposoit de toutes ses forces à ce qu'on mit son rival au rang des saints. M. Duchesne, dans son Histoire généal. de la mais. de Châtillon, P. 239, a pensé que Charles de Blois avoit été réellement canonisé; mais les preuves qu'il en donne ne paroissent pas suffisantes pour établir solidement son opinion. (Voyez sur ce fait *l'Histoire de Bret. ubi sup.* P. 336 et suiv. et les *Preuves*, T. 1. Col. 1667, etc. et T. 2. Col. 1 et suiv.) J. D.

CHAPITRE DXII.

Comment le comte de Montfort donna trèves pour enterrer les morts; et comment le roi de France envoya le duc d'Anjou en Bretagne pour reconforter la femme de monseigneur Charles de Blois.

Après cette ordonnance et que tous les morts furent dévêtus, et que leurs gens furent retournés de la chasse, ils se trairent (rendirent) devers leurs logis dont au matin ils s'étoient partis. Si se désarmèrent, et puis se aisèrent de ce qu'ils avoient; et bien avoient de quoi; et entendirent à leurs prisonniers, et firent remuer et appareiller les navrés; et leurs gens mêmes qui étoient navrés et blessés, firent-ils remettre à point. Quand ce vint le lundi au matin, le comte de Montfort fit à savoir sur le pays à ceux de la cité de Rennes et des villes environ que il donnoit et accordoit trèves trois jours, pour recueillir les morts dessus les champs et ensevelir en terre sainte: laquelle ordonnance on tint à moult bonne. Si se tint le comte de Montfort par devant le châtel d'Auray à siége, et dit que point ne se partiroit si l'auroit à sa volonté. Ces nouvelles s'espardirent (répandirent) en plusieurs lieux et en plusieurs pays, comment messire Jean de Montfort, par le conseil et confort des Anglois avoit obtenu la place contre monseigneur Charles de Blois, et lui

mort et déconfit, et mort et pris toute la fleur de la chevalerie de Bretagne qui faisoient partie contre lui. Si en avoit messire Jean Chandos grandement la grâce et la renommée; et disoient toutes manières de gens, chevaliers et écuyers, qui à la besogne avoient été, que par lui et son sens et sa prouesse avoient les Anglois et les Bretons obtenu la place. De ces nouvelles furent tous les amis et les confortants à messire Charles de Blois courroucés; ce fut bien raison; et par spécial, le roi de France; car cette déconfiture lui touchoit grandement, pourtant (attendu) que plusieurs bons chevaliers et écuyers de son royaume y avoient été morts, et pris messire Bertran du Guesclin que moult aimoit, le comte d'Auxerre, le comte de Joigny et tous les barons de Bretagne, sans nullui (personne) excepter. Si envoya le dit roi de France son frère monseigneur Louis duc d'Anjou sur les marches de Bretagne, pour reconforter le pays qui étoit moult désolé, pour l'amour de leur seigneur monseigneur Charles de Blois que perdu avoient, et pour reconforter aussi madame de Bretagne femme au dit monseigneur Charles de Blois, qui étoit si désolée et déconfortée de la mort de son mari que rien n'y failloit. A ce étoit le dit duc d'Anjou bien tenu de faire, quoique volontiers le fit; car il avoit épousé la fille du dit monseigneur Charles et de la dite dame. Si promettoit de grand'volonté aux bonnes villes, cités et châteaux de Bretagne et au demeurant du pays conseil, confort et aide en tous cas: en quoi la dame que il clamoit (appeloit) mère et le pays eurent une

espace de temps grand'fiance, jusques adonc que le roi de France, pour tous périls ôter et eschever (éviter), y mit attrempance (adoucissement), si comme vous orrez recorder assez tôt.

Si vinrent aussi ces nouvelles au roi d'Angleterre; car le comte de Montfort avoit écrit, au cinquième jour que la bataille avoit été devant Auray, en la ville de Douvres; et en apporta lettres de créance un varlet poursuivant armes qui avoit été à la bataille, et lequel le roi d'Angleterre fit tantôt héraut, et lui donna le nom de Windsor et moult grand profit; par lequel héraut et aucuns chevaliers d'un lez (côté) et de l'autre qui furent à la bataille je fus informé. Et la cause pourquoi le roi d'Angleterre étoit adonc à Douvres, je la vous dirai.

CHAPITRE DXIII.

COMMENT LE ROI D'ANGLETERRE ET LE COMTE DE FLANDRE, QUI ÉTOIENT A DOUVRES POUR TRAITER DU MARIAGE DE LEURS ENFANTS, FURENT GRANDEMENT RÉJOUIS DE LA DÉCONFITURE D'AURAY.

Il est bien vérité que un mariage entre monseigneur Aymon comte de Cantebruge (Cambridge), fils au dit roi d'Angleterre, et la fille du comte Louis de Flandre avoit été traité et pourparlé trois ans en devant; auquel mariage le comte de Flandre étoit nouvellement assenti (consenti) et accordé, mais (pourvu) que le pape Urbain V^e les voulsist

(voulut) dispenser; car ils étoient moult prochains de lignage. Et en avoient été le duc de Lancastre et messire Aymon son frère et grand'foison de barons et de chevaliers en Flandre, devers le dit comte Louis qui les avoit reçus moult honorablement; et pour plus grand'conjonction de paix et d'amour, le dit comte de Flandre étoit venu avecques eux à Calais, et passa la mer et vint à Douvres où le roi et une partie de ceux de son conseil qui là se tenoient le reçurent. Et encore étoient là quand le dessus dit varlet et message en ce cas apporta les nouvelles de la besogne d'Auray, ainsi comme elle avoit été. De laquelle avenue le roi d'Angleterre et les barons qui là étoient furent moult bien réjouis; et aussi fut le comte de Flandre, pour l'amour, honneur et avancement de son cousin germain le comte de Montfort. Si furent le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et les seigneurs dessus nommés environ trois jours à Douvres, en fêtes et en ébattements; et quand ils eurent assez revelé (réjoui) et joué et fait ce pourquoi ils étoient là assemblés, le comte de Flandre prit congé au roi d'Angleterre et se partit. Si me semble que le duc de Lancastre et messire Aymon repassèrent la mer avecques le comte de Flandre, et lui tinrent toujours compagnie jusques à tant qu'il fut revenu à Bruges. Nous nous souffrirons à parler de cette matière et parlerons du comte de Montfort, comment il persévéra en Bretagne.

CHAPITRE DXIV.

COMMENT CEUX D'AURAY, CEUX DE JUGON ET CEUX DE DINANT SE RENDIRENT AU COMTE DE MONTFORT; ET COMMENT LE DIT COMTE ASSIÉGEA LA BONNE CITÉ DE CAMPERCORENTIN (QUIMPER-CORENTIN).

Le comte de Montfort, si comme il est ci-dessus dit, tint et mit le siége devant Auray, et dit qu'il ne s'en partiroit si l'auroit à sa volonté. Ceux du châtel n'étoient mie bien aises, car ils avoient perdu leur capitaine Henry de Hauternelle qui étoit demeuré à la besogne, et toute la fleur de leurs compagnons; et ne se trouvoient laiens (dedans) que un petit de gens; et si ne leur apparoît secours de nul côté: si eurent conseil d'eux rendre et la forteresse, saufs leurs corps et leurs biens. Si traitèrent devers le dit comte de Montfort et son conseil sur l'état dessus dit. Le dit comte qui avoit en plusieurs lieux à entendre, et point ne savoit encore comment le pays se voudroit maintenir, les prit à mercy et les laissa paisiblement partir, ceux qui partir voulurent, et prit la saisine de la forteresse et y mit gens de par lui; et puis chevaucha outre, et tout son ost (armée) qui tous les jours croissoit, car gens d'armes et archers lui venoient d'Angleterre à effort; et aussi se traioient (rendoient) plusieurs chevaliers et écuyers de Bretagne devers lui; et par spécial ces Bretons Bretonnants. Si s'en vint devant la bonne

ville de Jugon qui se cloui (ferma) contre lui et se tint trois jours; et la fit le dit Comte de Montfort assaillir par deux assauts, et en y eut moult de blessés dedans et dehors. Ceux de Jugon qui se véoient (voyoient) assaillis, et point de recouvrer au pays n'avoient n'eurent mie conseil d'eux tenir longuement ni d'eux faire hérier (maltraiter), reconnurent le comte de Montfort à seigneur, et lui ouvrirent leurs portes, et lui jurèrent foi et loyauté à tenir et à garder à toujours mais. Si remua (changea) le dit comte tous officiers en la ville et y mit des nouveaux; et puis chevaucha devers la bonne ville de Dinant. Là mit-il grand siége et qui dura bien avant en l'hiver; car la ville étoit bien garnie et de grands pourvéances et de bonnes gens d'armes. Et aussi le duc d'Anjou leur avoit mandé qu'ils se tenissent (tinssent) ainsi que bonnes gens se devoient faire, car il les conforteroit. Cette opinion les fit tenir et endurer maint assaut. Quand ils virent que leurs pourvéances (provisions) amenrissoient (diminuoient) et que nul secours ne leur apparoît, ils traitèrent de paix devers le comte de Montfort, lequel y entendit volontiers et ne désiroit autre chose, mais (pourvu) que ils le voulussent reconnoître à seigneur ainsi qu'ils firent. Et entra en la dite ville de Dinant à grand' solemnité [1]; et lui firent tous féauté et hommage. Puis chevaucha outre et s'envint atout (avec) son ost (armée) devant la bonne cité de Camper-

(1) Dinant se rendit vers la fin d'octobre; la reddition de Jugon est aussi de ce mois. (*Histoire de Bret. ubi sup.* P. 315, et *Preuves*, T. 1. Col. 158.) J. D.

corentin (Quimper-Corentin), et l'assiégea de tous points; et y fit amener et acharier les grands engins (machines) de Vannes et de Dinant. Si dit et promit qu'il ne s'en partiroit si l'auroit. Et vous dis ainsi, que les Bretons et les Anglois de Montfort, messire Jean Chandos et les autres, qui avoient en la bataille d'Auray pris grand' foison de prisonniers, n'en rançonnoient nul, ni mettoient à finance, pourtant (attendu) qu'ils ne vouloient mie qu'ils se recueillissent ensemble et en fussent de rechef combattus: mais les envoyèrent en Poitou, en Saintonge, à Bordeaux et à la Rochelle tenir prison; et pendant ce conquerroient les dits Bretons et Anglois d'un côté le pays de Bretagne.

CHAPITRE DXV.

Comment le roi de France envoya messagers pour traiter de la paix entre le comte de Montfort et le pays de Bretagne; et comment il en demeura duc.

Pendant que le comte de Montfort séoit devant la cité de Quimper-Corentin et moult l'estraindi (serra) par force d'engins (machines) et d'assauts qui nuit et jour y jetoient, couroient ses gens tout le pays d'environ, et ne laissèrent rien à prendre s'il n'étoit trop chaud ou trop pesant. De ces avenues étoit le roi de France bien informé: Si eut sur ce plusieurs

consaux (conseils), propos et imaginations comment ils pourroient user des besognes de Bretagne ; car elles étoient en moult dur parti; et si n'y pouvoit bonnement remédier si il n'émouvoit son royaume et fit de rechef guerre aux Anglois, pour le fait de Bretagne; ce que on ne lui conseilloit mie à faire. Et lui fut dit en grand'spécialité et en délibération de conseil: « Très cher sire, vous avez soutenu l'opinion messire Charles de Blois votre cousin; et aussi fit votre seigneur de père et le roi Philippe votre ayeul qui lui donna en mariage l'héritage et la duché de Bretagne [1], par lequel fait moult de grands maux sont avenus en Bretagne et au pays d'environ. Or est tant allé que messire Charles de Blois votre cousin, en l'héritage gardant et défendant, est mort; et n'est nul de son côté qui cette guerre, ni le droit de son calenge (réclamation) relève; car jà sont en Angleterre prisonniers, à qui moult il en touche et appartient, ses deux ains-nés (aînés) fils Jean et Guy. Et si véons (voyons) et oyons recorder tous les jours que messire Jean de Montfort prend et conquiert cités, villes et châteaux, et les attribue du tout à lui, ainsi comme son lige héritage. Par ainsi pourriez-vous perdre vos droits et l'hommage de Bretagne, qui est une moult grosse et notable chose en votre royaume, et que vous devez bien douter (craindre) à perdre; car si le comte de Montfort le relevoit de votre frère le

(1) En lui faisant épouser la nièce et l'héritière du duc Jean III mort en 1341. J. D.

roi d'Angleterre, ainsi que fit jadis son père, vous ne le pourriez r'avoir sans grand'guerre et haine entre vous et le roi d'Angleterre, où bonne paix est maintenant, que nous ne vous conseillons mie à briser. Si nous semble, tout considéré et imaginé, cher sire, que ce seroit bon que d'envoyer certains messages et sages traiteurs devers messire Jean de Montfort, pour savoir comment il se veut maintenir, et de entamer matière de paix entre lui et le pays et la dite dame qui s'en est appelée duchesse. Et sur ce que ces traiteurs trouveront en lui et en son conseil, vous aurez avis. Au fort, mieux vaudroit que il demeurât duc de Bretagne, afin qu'il le voulut reconnoître de vous, et vous en fit toutes droitures, ainsi que un sire féal doit faire à son seigneur, que la chose fut en plus grand péril ni variement. » A ces paroles entendit le roi de France volontiers; et furent avisés et ordonnés en France messire Jean de Craon archevêque de Rheims, et le sire de Craon son cousin [1], et messire Boucicaut maréchal de France, d'aller en ce voyage devant Quimper-Corentin parler et traiter au comte de Montfort et à son conseil, sur l'état que vous avez ouï. Si se partirent ces trois seigneurs dessus nommés du roi de France, quand ils furent informés de ce qu'ils devoient faire et dire, et exploitèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent au

(1) Le pouvoir pour traiter de la paix en Bretagne est daté du 25 octobre de cette année: il est expédié à l'archevêque de Rheims et au maréchal de Boucicaut seuls, sans aucune mention du sire de Craon. (*Histoire de Bret. ubi sup.* P. 315, et T. 1. des *Preuves*, Col. 1584.) J. D.

siége des Bretons et des Anglois devant Quimper-Corentin; et se nommèrent messagers du roi de France. Le comte de Montfort, messire Jean Chandos et ceux de son conseil les reçurent liement. Si remontrèrent ces seigneurs bien et sagement ce pourquoi ils étoient là envoyés. A ce premier traité répondit le comte de Montfort qu'il s'en conseilleroit; et y assigna journée. Ce terme pendant vinrent ces trois seigneurs de France séjourner en la cité de Rennes. Si envoya le comte de Montfort en Angleterre le seigneur de Latimer, pour remontrer au roi ces traités et quel chose il en conseilleroit. Le roi d'Angleterre, quand il fut informé, dit que il conseilloit bien le comte de Montfort à faire paix, mais (pourvu) que la duché lui demeurât; et aussi que il récompensât la dite dame, qui duchesse s'étoit appelée, d'aucune chose bien et honnêtement, et lui assignât sa rente en certain lieu où elle la put avoir bien et honnêtement sans danger. Le sire de Latimer rapporta arrière, par écrit, tout le conseil et la réponse du roi d'Angleterre au comte de Montfort qui se tenoit devant Quimper-Corentin. Depuis ces lettres et ces réponses vues et ouïes, messire Jean de Montfort et son conseil envoyèrent devers les messagers du roi de France, qui se tenoient à Rennes. Ceux vinrent à l'ost (armée). Là leur fut réponse donnée et faite bien et courtoisement; et leur fut dit que jà messire Jean de Montfort ne se departiroit du calenge (réclamation) de Bretagne, pour chose qui avint, s'il ne demeuroit duc de Bretagne, ainsi qu'il se tenoit et appeloit: mais là où le roi lui feroit ouvrir paisiblement et

villes et cités et châteaux, et rendre fiefs et hommages et toutes droitures, ainsi que les ducs de Bretagne anciennement les avoient tenues, il le reconnoîtroit volontiers à seigneur naturel, et lui feroit hommage et tous services, présents et oyants les pairs de France; et encore par cause d'aide et de proismeté (parenté), il aideroit et conforteroit d'aucune récompensation sa cousine la femme à messire Charles de Blois, et aideroit aussi à délivrer ses cousins qui étoient prisonniers en Angleterre, Jean et Guy. Ces réponses plurent bien à ces seigneurs de France qui là avoient été envoyés. Si prirent jour et terme de l'accepter ou non. On leur accorda légèrement. Tantôt ils envoyèrent devers le duc d'Anjou qui étoit retrai (retiré) à Angers auquel le roi avoit remis toutes les ordonnances du faire ou du laisser. Quand le duc d'Anjou vit les traités, il se conseilla sus une grand'espace de temps: lui bien conseillé, il les accepta; et revinrent arrière deux chevaliers qui envoyés avoient été devers lui, et rapportèrent, par écrit, la réponse du dit duc d'Anjou scellée. Si se départirent de la cité de Rennes les dessus dits messagers au roi de France et vinrent devant Quimper-Corentin. Et là finalement fut la paix faite et accordée et scellée [1] de messire Jean de Montfort; et demeura adonc duc de Bretagne,

(1) Il est très vraisemblable que les préliminaires de la paix furent arrêtés devant Quimper-Corentin qui se rendit à Montfort le 17 novembre de cette année; mais la paix ne fut conclue que le 11 mars de l'année suivante, à Guerande où les plénipotentiaires étoient convenus de s'assembler. (Voyez sur ce traité *l'Histoire de Bret. ubi sup.* P. 316 et suiv. et les *Preuves*, T. 1. Col. 1588 et suiv.) J. D.

parmi ce que si il n'avoit enfant de sa chair, par loyauté de mariage, la terre après son décès devoit retourner aux enfants monseigneur Charles de Blois; et demeureroit la dame, qui fut femme à monseigneur Charles de Blois, comtesse de Penthièvre, laquelle terre pouvoit valoir par an environ vingt mille francs; et tant lui devoit-on faire valoir. Et devoit le dit messire Jean de Montfort venir en France, quand mandé y seroit, et faire hommage au roi de France, et reconnoître la duché de lui. De tout ce prit-on chartes et instruments publics et lettres grossées et scellées de l'une partie et de l'autre; et par ainsi entra le comte de Montfort en Bretagne, et demeura duc un temps, jusques à ce que autres renouvellements de guerres revinrent, si comme vous orrez recorder en avant en l'histoire.

CHAPITRE DXVI.

Comment le roi de France rendit a Clisson sa terre; et comment le duc de Bretagne fut marié a la fille de la princesse; et comment le captal de Buch devint homme du roi de France et puis y renonça.

Avec toutes ces choses, parmi l'ordonnance de la paix r'eut le sire de Clisson toute sa terre que le roi Philippe jadis lui avoit tollue (enlevée) et ôtée; et lui rendit le roi Charles de France et encore de

l'autre assez. Celui sire de Clisson depuis s'acointa (approcha) du roi de France, et faisoit tout ce qu'il vouloit; et sans lui n'étoit rien fait. Si fut tout le pays de Bretagne tout joyeux quand ils se trouvèrent en paix; et prit le dit duc les fois et les hommages des cités, des villes, des châteaux et de tous les prélats et gentilshommes. Assez tôt après se maria le dit duc à la fille madame la princesse de Galles, que elle avoit eue de messire Thomas de Hollande; et en furent les noces faites en la bonne cité de Nantes, moult grandes et moult nobles. Encore avint en cet hiver que la reine Jeanne ante (tante) du roi de Navarre, et la reine Blanche sa sœur germaine pourchassèrent (agirent) et exploitèrent tant, que paix fut faite et accordée entre le roi de France et le roi de Navarre [1], parmi l'aide et le grand sens de monseigneur le captal de Buch qui y rendit grand'heure et grand'diligence. Et parmi tant il fut quitte de sa prison; et lui montra et fit de fait le roi de France grand signe d'amour, et lui donna le beau châtel de Nemours et toutes les appendances de la châtellerie, où bien appartiennent trois mille francs par an de revenue. Et en devint homme au roi de France le dit captal: duquel hommage le dit roi

(1) Ce traité fut conclu à Paris le 6 mars 1364 (1365). On lit dans les Chroniques de France (T. 3. Chap. 3), qu'il fut fait au mois de juin de cette année: le Chroniqueur ignoroit vraisemblablement la date véritable du traité, ou bien il ne l'a regardé comme terminé qu'après que Charles V l'eut confirmé par ses lettres données à Paris au mois de juin de cette année. On trouvera rassemblées dans *l'Histoire de Charles-le-Mauvais*, (T. 1. Part. 2. P. 71 et suiv.) toutes les pièces relatives à ce traité très peu connu jusqu'alors. J. D.

fut moult réjoui, car il aimoit grandement le service d'un tel chevalier comme le dit captal étoit pour le temps. Mais il ne le fut mie trop longuement; car quand il revint en la principauté devers le prince qui étoit informé de cette ordonnance, on le blâma durement et dit qu'il ne se pouvoit acquitter loyalement à servir deux seigneurs, et qu'il étoit trop convoiteux, quand il avoit pris terre en France où il n'étoit ni aimé ni honoré. Quand il se vit en ce parti et si durement reçu et appelé du prince de Galles son naturel seigneur, il se vergogna et dit, en lui excusant, qu'il n'étoit mie trop avant lié au roi de France et que bien pouvoit défaire tout ce que fait en étoit. Si renvoya par un sien écuyer son hommage au roi de France et renonça à tout ce que donné lui avoit; et demeura depuis le dit captal delez (près) le prince.

Parmi la composition et ordonnance de la paix qui se fit entre le roi de France et le roi de Navarre, demeurèrent au dit roi de France la ville de Mante et de Meulan, et le roi lui rendit autres châteaux en Normandie (1). En ce temps se partit de France messire Louis de Navarre et passa outre en Lombardie pour épouser la reine de Naples (2): mais à son departement il emprunta au roi de France, sur au-

(1) Charles V lui céda de plus la ville et la baronie de Montpellier pour la tenir en pairie, en échange des villes de Mante et Meulan. (Voyez le traité dans *l'Histoire de Charles le Mauvais, ubi sup.*) J. D.

(2) Froissart a confondu la reine Jeanne de Naples avec une autre princesse de la même maison nommée pareillement Jeanne, fille de Charles d'Anjou-Sicile, duc de Duras, que Louis de Navarre épousa en effet en 1366. (*Hist. gén. de la mais. de Fr.* T. 1. P. 291 et 417.) J. D.

cuns châteaux qu'il tenoit en Normandie, soixante mille francs [1]. Lequel messire Louis, depuis qu'il eut épousé la dite reine, ne vesqui (vécut) point longuement: Dieu lui pardoint (pardonne) ses deffautes (erreurs); car il fut moult courtois chevalier.

CHAPITRE DXVII.

Comment les compagnies gatoient et exilloient le royaume de France; et comment moult de gens en murmuroient contre le roi d'Angleterre et le prince de Galles son fils.

En ce temps étoient les compagnies si grandes en France que on ne savoit que faire; car les guerres du roi de Navarre et de Bretagne étoient faillies. Si avoient ces compagnons qui poursuivoient les armes appris à piller et à vivre davantage: si ne s'en pouvoient et aussi ne vouloient tenir ni abstenir; et tout leur recours étoit en France; et appeloient ces compagnies le royaume de France leur chambre. Toutevoies ils n'osoient converser (tourner) en Aquitaine, la terre du prince, ni on ne les y eut mie

(1) Louis de Navarre n'emprunta au roi que 50.000 livres, pour la sûreté desquelles il lui remit entre les mains le comté de Beaumont-le-Roger, Breval, Anet, etc. (*Histoire de Charles le Mauvais*, *ubi sup.* P. 102.) J. D.

soufferts; et aussi au voir (vrai) dire, la plus grand' partie des capitaines étoient Gascons et Anglois et hommes au roi d'Angleterre ou du prince: aucuns Bretons y avoit, mais c'étoit petit. De quoi moult de bonnes gens au royaume de France murmuroient et parloient sur la partie du roi d'Angleterre et du prince, et disoient couvertement qu'ils ne se acquittoient mie bien envers le roi de France, quand ils n'aidoient à bouter hors ces males gens du dit royaume. Néanmoins ils les avoient plus chers arrière d'eux que de-lez (près) eux. Si considérèrent les sages hommes du royaume de France que si on n'y mettoit remède et conseil, ou que on les combattit, ou que on les envoyât hors par grand' mise d'argent, ils détruiroient le noble royaume de France et sainte chrétienté. Adonc avoit un roi en Hongrie [1] qui les voulsist (eut voulu) bien avoir de-lez (près) lui, et les eut trop bien embesognés contre les Turcs à (avec) qui il guerroyoit, et qui lui portoient moult de dommages. Si en écripsi (écrivit) devers le pape Urbain V^e. qui étoit pour le temps en Avignon, qui volontiers en eut vu la délivrance du royaume, et aussi devers le roi de France et devers le prince de Galles. Si traita-t-en (on) devers les capitaines et leur offrit-on grand argent et passages; mais oncques ne s'y voulurent consentir; et répondirent que jà ils n'iroient si loin guerroyer: car il fut là dit entr'eux d'aucuns compagnons qui bien connoissoient le pays de Hongrie, que il y avoit tels

(1) Louis Ier surnommé le Grand. J. D.

détroits que, si ils y étoient embattus (arrivés), jamais n'en ystroient (sortiroient); et les y feroit-on mourir de male mort. Cette chose les effraya si qu'ils n'eurent talent (volonté) de y aller.

CHAPITRE DXVIII.

COMMENT LA GUERRE COMMENÇA ENTRE LE ROI DAM PIÈTRE DE CASTILLE ET SON FRÈRE HENRI LE BATARD; ET COMMENT LE ROI DE FRANCE ENVOYA MESSIRE BERTRAN DU GUESCLIN [1] ATOUT (AVEC) LES COMPAGNIES AVEC LE DIT HENRI CONTRE LE ROI DAM PIÈTRE.

QUAND le pape Urbain et le roi de France virent qu'ils ne viendroient point à leur entente (intention) de ces maudites gens qui ne se vouloient vider ni

(1) L'expédition de du Guesclin en Espagne excita vivement l'admiration de ce siècle chevaleresque. Les rapsodes du temps s'empressèrent à leur tour de la célébrer et de consigner dans leurs chants les noms de ceux qui y prirent part. Par un bonheur assez extraordinaire un de ces chants du temps est parvenu jusqu'à nous ; il est écrit en langue Toulousaine. Les monuments de cette sorte sont trop rares pour qu'on ne s'empresse pas de les recueillir partout où ils se trouvent. C'est par de pareils chants qu'a commencé l'histoire de tous les peuples. On peut voir dans le mercure du XIX[e] siècle Tome I[er], Page 461 ce que j'ai dit sur les chants populaires de la même nature conservés aujourd'hui parmi les montagnards de la Grèce. Le chant sur l'expédition de du Guesclin se trouve dans le Recueil de Goudouli. Vaissette en parle dans son histoire de Languedoc et le prend pour autorité. Il renferme

partir du royaume de France mais y multiplioient tous les jours, si regardèrent et avisèrent une autre

toutefois de nombreuses erreurs historiques que redresse le récit de Froissart.

Cançon ditta la Bertat, fatta sur la guérra d'Espagnia futta pel generoso Guesclin, assistat des nobles moundis de Tholosa.

A DONNA CLAMENÇA.

Donna Clamença, se bous plats,
Jou bous dire pla las bertats
De la guérra que s'es passada
Entre Péy, lou rey de Leon,
Henric soun fray, rey d'Aragon,
É dab Guesclin soun camarada.
É lous moundis qu'éren anats,
É les que noun tournen jamas,
S'es qu'yeu demande recompença,
Perço que nou meriti pas
D'abe de Flous de bostos mas:
Suffis d'abe bost' amistança.
L'an mil tres cent soixanto cinq,
Déu boule déu rey Charles-Quint,
Passéc en aquesta patria
Noble seignou Bertran Guesclin,
Baron de la Roquo-Clarin,
Menan amb' el gentdarmaria.
L'honor, la fé, l'amor de Déus,
Éron touts lous soulis motéus
Qu'ets portaran d'ana fa guerra
Contra lous cruels Sarrazis.
Aquo féc que nostes moundis,
Se boutéguen jouts sa Banéra.
Déu, qu'éro aquo en aquet tems!
Las fennas qu'éron labets prens,
Bouleban estar ajagudas,
É que lours enfans fouron grans,
Per poude pourta lours carcans,
D'ambe bellas lanças agudas.
Les fils ne quitteguen lous pays,
Força ne quittegon l'Arays,
E d'autres quitteroun las letras,

voie. En ce temps avoit un roi en Castille qui s'appeloit Dam Piètre (Don Pèdre), de merveilleuses

Belcop quittégon lous mouïlhés,
Qualqu'un n'escapéc lou couïlhé,
Per prene l'arc et las pharetras.
Le tout se fasia per la Fe.
Nou cal donc s'estouna de que
Le mounde abis tant de couratge,
Pusqu'on a bist en autre tems
Per ella peri tant de gens,
Émas encaro de May natge.
Tout le mounde partic content
Pensan prene lour passotens,
Égagna l'Espagna d'ausida
Sensa cop ni perta de gens;
Mais be n'y aura de mal countens,
Après que bous m'aurets ausida.
Be partigoun de bon mayti
Touts lous moundis, de san sarni,
Après ab' ausit messa grana;
Étoutis ples de deboucéu,
Ramplits de la gracia de Déu,
S'en anéguen dret à l'Espagna.
Entre touts éron quaté cens
Entre lous quals les plus balens.
Éestimats dins las Palestras,
Éron Pagan, Joan Sarabella,
Simon Lautréc, Pol d'Auziella,
Lou majour Suau, Joan de Restra,
Luc Castelnau, Joan Monlaudéri,
Carles Cenon, Marc Sabouneri,
Arnoul Trayet, et Huc Amati,
Amalric Vinnes, Guilhot Garrigue,
Joan Talairan, Gleon Pelchigues,
Bertran Mounluc, Pol Monpesati,
Matéu Lalu, Joan Larroquo,
Guitrad Colom, Claude Lapocquo,
Matéu, Arnaud Josse-Laubreins,

opinions plein, et étoit durement rebelle à tous commandements et ordonnances de l'église et vou-

Hugo Burgada, Joan Caraboudas,
Joan Martin, Bartoumeu Lourdas,
Pons Aurola, Joanot de Moulens,
Gérard Berféil, Gaston de Lambes,
Richard Leon, Dab-Joan d'Ambres,
Paul de Buel, Robert Blaignaco,
Estebe Seiches, Antoni Porta,
Portal Delpont, Joan de Torta,
Bertrand Falgar, Péy de Preynaco,
Miquel Monlau, Joan de Morlanos,
Joan Ganelou é Paul Massanos,
Joan Goyrans, Hebert Abellana,
Huc Lespinassa, Joan Montelli,
Péy Montarssi, Joanot Morelli,
Joan de Grammont, Guilhot Dellana,
Gaillard Toulousa, Arnaud Bernard,
Bernard Deubourg, Simon Termat,
Péy Montardi, Gléon Roaxio,
Joan Brisson, Matéu Bousquétti,
Sans, Guilabert, Pau Nogaréti,
Joan Bascou, Joan Santibartio,
Poton Pestel, Médard Lacosta,
Arman Monluc, Carles Delosta,
André Bounet, é Joan Barrassi,
Jacques Soules, Joan Montferran,
Gilles S. Loup, Joan Montaudran,
Joan Estebé, Miqueu Galassi.
Touts be passegoun tras la Bila,
S'en anéguen coucha à Aussebila,
D'aqui, tout dret à Castetnau-
Darri, puchent à Carcassonna,
Ount lou duc d'Anjou en perçonna
Lous recebouc anbe gran lau.
Het era un poutent seignou,
Noble, balent, de grand renoum,
Péu rey de França het goubernaba
En Languedoc, é assistouc

loit soumettre tous ses voisins chrétiens, et spécialement le roi d'Arragon qui s'appeloit Pierre, lequel

D'argent, de blat ço que poudouc,
L'armada que Guesclin menaba.
Touts pla contents, dreyt Perpignan,
S'en anéguen randre ent'al camp,
Oun se troubéguen may de milo,
Francez, Navarrez ou Bretous,
Haragous, Normands, ou Gascous;
Henric d'Espagna éra à lour filo,
D'ambe sous brabes compaignous,
Que quad'un ne bailho pla dous:
Het éro lou rey d'Aragou,
Fray de Péy lou rey de Castilha,
Qual per abe ausit blanca filha
Del bon seignou duc de Bourbou,
É espouzat la Sarrazina,
Filha déu rey Bella-Marina,
É quittat la ley deu bon Déu,
Per abe boulgut obligear
Henric soun fray d'homatgear,
L'Aragou dizen qu'éro siu.
Be bous attiréc dins sa térra,
Ont féguen ta grana guerra
Que res nous resistouc al bras
A l'arbalesta et à la lança
D'aquella noblessa de França,
Que passec tout pel coutelas.
Guesclin couronnéc rey d'Espagna
Henric, noun pas ses gran magagna:
Et casséc touts lous Sarrazis;
Mas Péy s'escapéc, é auta-léu,
Be s'enfugic ent'à Bordéaux,
Demanda força à sous amics.
Le prince de Galles proumetec,
De fa mounts marabilhas per et,
Coumo féc, é pourtat d'embia
Countro ets Frances sous enemies,

étoit bon et catholique; et lui avoit tollue (ravie) une grand' partie de sa terre, et encore se mettoit-il en

Ne passéc per tout lou pays,
Déu Navarres, dret Fontarbia.
Prenouc Péy lou rey de Nabarra,
É fasouc als nostres gran tara:
Contr'ets ne gaignec tres batailhas.
A la darrera per malhur,
A Nadres aguec tal bonhur,
Que lous batouc d'estoc é de tailha.
Guesclin, Deuchan é Villanés
Prenguec touts tres sous Prisounés,
É mout d'altra bélla noublessa,
Be lous menéc touts estacats,
Ambe fort granas cruautats,
Deguens Bordéux sa fortalessa.
Henric escapéc en dolença,
É s'en anéc enta Proubença,
Trouba lou Papo en Abignoun,
D'aqui s'en anéc per lou Rona
Trouba l'duc de Borbon à Narbona,
Qu'el recebec coumo mignoun.
Péy s'en anéc en Pelerin
Beze à Bordéux Bertran Guesclin,
É ly parléc dins la prison.
Disen que cailho à tort ou dret,
Qu'el, ambe touts sous Argoulets,
Fousson mesis à la rançon.
Qu'el sabio d'ount abe la pagua,
Que l'aurio al despens de sa bagua.
Guesclin lou remerciéc be fort,
É ne juréc que dins bréu tems,
El é d'ambe toutos sas gens,
Serion, ou escapats, ou morts.
Et s'en anéc tout escalfat,
Trouba l' prince qu'éro lebat.
Le prega de l' mettre à rançou,
Que de bon cor la pagario,

peine de lui tollir (ravir) le demeurant (reste). Avec tout ce le roi Dam Piètre (D. Pèdre) de Castille avoit

Quand be elly demandario
Cent milo francs ou un millou.
Que per sourti d'ambe sa gracia,
Noun debio pas teni fisancia,
Pusque l'abio tant maltratat,
De l'abe tengut tant captiu,
Per abe batut lou Jousiu,
Aquel rey Péy tant mal carat.
Le prince estounat del lengatge
Émas encaro del courratge,
De Guesclin, gaignat de razon,
Be lou boutéc à soixanto milla
Doublons d'or, ambe sa quadrilla.
Guesclin labets de grand passiu,
Juréc que per la mala gaigna,
Henric mouririo rey d'Espagna,
É s'en anéc cerca la pagua.
Le rey lui douméc cent flourins,
Le papo l'en déc quate-bins,
Et l'duc d'Anjou déc mila Targuas.
D'an taut gran somma de diués
Et rescatéc sous présounés,
É s'en anéc dret en Espagna:
Henric y fouréc auta-léu.
Lours gens tabes, sur de Mouréus,
Attaquen touts Péy la billania,
Quéro ambe lous de son Pays,
É quate-bins mil Sarrazis:
Les attendouc d'un grand couratge,
Fisance al nombre de sas gens,
Écrezen qu'éron mas balens,
Qu'à Nadres qu'en féc tel carnatge.
May l'abugle nou bezio pas
Que les Angles nou y éron pas,
Perço qu'el n'abio pas tengut
Sa paraulo après la bictoria,

trois frères, enfants du bon roi Alfons (Alphonse) son père et d'une dame qui s'appela la riche Done[1].

Mas l'abio abandounat dè gloria,
Ses ly paga lou proumetut.
Les nostes n'éron estounats,
De quant que lour éro arribat:
Espérabon de Déu la gracia
De surmounta lous enemies,
De conquista tout lou païs,
Pus qu'il pot tout, mas que ly placia.
Coumo esperabon lour benguéc;
Car dins siés mes Guesclin prenguéc
Burgos, Madrid, toda la Castilha,
Siéys batailhas countro ets gaignèc;
Péy lou rey prisounié prenguéc,
Soun cap fouc coupat à Sabilha.
D'aqui bezén coumo les méchanz
Finissen lours jours é lours ans,
É coumo Déu les recoumpensa.
A jamas elis soun mauditz,
Mas que mas del qu'abion amis,
É degus n'a d'éus soubenença.
Au loc que les que preguen Déu,
É que biben en deboucéu,
Le be lour ben lou mens qu'y pensan:
Quand semblon este tous perduts,
Aquos labetz que pel ségu
Déu lour bailha sa récoumpença.
Guesclin, qu'éro estat pres captiu,
Henric, lassat de ço de siu,
Les bela d'uno faiçon estranja,
Guesclin, delibrat é poutent
De biures, d'argen é de gen,
Couronnéc Henry soul rey d'Espagna.
Enquéro lou rey Carlo-Quint,
Aperéc debés et Guesclin,

(1) Éléonore de Guzman. J. D.

L'ains-né (aîné) avoit nom Henry, le second Dam Tilles (D. Tello) et le tiers Sances (Sanche). Ce roi

Ébe lou féc soun conestable,
Coumo l'estimam lou prumé,
De toutz sous brabes cabailhés,
É de las armas pus capable.
Atal s'acabéc dins bréu tens
La guerra contre ez Mescresens;
Ma non pas sense grana perta,
De nostes brabes cabailhés,
Que s'en perdougoun à milhés,
En combats, ou en courren à l'erta.
Entre lous quals lous pus balens
Éron Mathéu Jossé-Lauvreins,
Lou qual se perdouc ent'à Nadres:
Et éro un brabe arbalesté,
Que n'éro jamas lou darré:
Tabes léu fouc embiat ad padres.
Joan d'Ambres, lou millou lancé,
Mouric a Burgos lou prumé,
Séichez, Monluc, Leon, Breffćil,
A Madrid fégoun lours aunous,
Fort ploutatz de lours compagnous,
Ses causa, pusqu'an l'armo al cel.
Bernat, Castelnau, Joan Marti,
Joan Carabodas, Mondousi,
Éroun be lous pus renommatz,
Entre toutz nostes cabailhés,
Per ana planta lous beillés;
Mas certo y fougoun matatz.
Dus oens autez brabes moundis,
Demourégen per lous çamis;
Ses parla de tant de noublessa,
De Nourmans, Navarres, Gascous,
Frances, Aragous ou Bretous,
Qu'a quo fa beni grand tristessa.
Per aquo noun diré pas may:
Yeu besi qu'aquo bous desplay,

Dam Piètre les haioit (haïssoit) durement et ne les pouvoit voir de-lez (près) lui; et volontiers par plusieurs fois les eut mis à fin et décolés, si il les eut tenus. Néanmoins ils avoient été moult aimés du roi leur père; et avoit dès son vivant donné le roi Alphonse à Henri son ains-né fils la comté d'Astures[1]: mais le roi Dam Piètre son frère la lui avoit tollue (ravie); et tous les jours guerroyoient ensemble.

Ce bâtard Henri étoit et fut moult hardi et preux chevalier, et avoit grand temps conversé en France et poursui (suivi) les guerres et servi le roi de France[2], et l'aimoit durement. Ce roi Dam Piètre, si comme fame (bruit) et commune renommée couroit, avoit fait mourir la mère de ces enfants moult diversement, de quoi il leur en déplaisoit; c'étoit bien raison. Avec ce aussi avoit fait mourir plusieurs hauts barons du royaume de Castille, et étoit si

D'ausi dire, Dama Clamença,
La mort de tant de brabos gens,
Que n'éron mas que suffisens,
De creysse el Terradou de França. M.CCC.LXVII. April.

(1) Le roi d'Espagne ne lui avoit point donné les Asturies; mais il l'avoit fait adopter par Dom Roderic Alvarez des Asturies seigneur de Norona, qui n'avoit point de postérité. Peut-être dans sa jeunesse porta-t-il le nom de son père adoptif; et de là Froissart aura cru qu'Alphonse lui avoit donné les Asturies. (Voyez Ferreras, Trad. d'Hermilly, T. 5. P. 69.) J. D.

(2) Henry de Transtamare avoit obtenu en 1356 un sauf-conduit pour se rendre en France après la prise de Toro et la défaite de son parti. (Voyez la Chronique de D. Pedro par D. P. Lopez de Ayala.) On a vu dans le fragment restitué de Froissart, T. 3. P. 151 qu'il étoit venu trouver le roi Jean avant la bataille de Poitiers. J. A. B.

crueux (cruel) et si plein d'horreur et d'austérité que tous ses hommes le doutoient (redoutoient) et ressoingnoient (craignoient) et le haioient, si montrer lui osassent. Et avoit fait mourir une très bonne dame et sainte dame qu'il avoit eue à femme, madame Blanche de Bourbon [1], fille au duc Pierre de Bourbon et sœur germaine à la reine de France et à la comtesse de Savoye; de laquelle mort il déplaisoit très grandement à son lignage qui est un des nobles du monde.

Encore couroit fame (bruit), des gens de ce roi Piètre mêmement, que il s'étoit amiablement (amicalement) composé (arrangé) au roi de Grenade et au roi de Bellemarine [2] et au roi de Tresmesaines [3], qui étoient ennemis de Dieu et incrédules; et se doutoient ses gens qu'il ne fit aucuns griefs et molestes (maux) à son pays et ne violât les églises; car jà leur tolloit (ôtoit) il leurs rentes et revenues, et tenoit les prélats de sainte église de son royaume en prison et les contraignoit par manière de tyrannie; dont les plaintes grandes et grosses venoient tous les jours à notre saint père le pape, en suppliant qu'il y voulsist (voulut) pourvoir de remède.

(1) La reine Blanche de Bourbon fut tuée par ordre de Pierre le Cruel dans l'année 1361 à Medina-Sidonia. J. A. B.

(2) C'est ainsi que nos anciens historiens appellent le royaume de Fez, du nom de la famille de *Benamarin* ou *Benmarin* qui possédoit ce royaume J. D.

Les Africains de Beni Merin, soutenus par Otman el rada s'étoient emparés d'Algésiras, et en y joignant quelques autres villes, avoient formé un royaume indépendant. Conde. *Histoire des Arabes*.) J. A. B.

(3) Tremecen, province d'Afrique en Barbarie, ayant titre de royaume. J. D.

Auxquels plaintes et prières le pape Urbain descendit et entendit, et envoya tantôt ses messagers en Castille devers le roi Dam Piètre, en lui mandant et commandant qu'il venist (vint) tantôt et sans délai en cour de Rome, en propre personne, pour lui laver et purger des vilains méfaits dont il étoit inculpé. Cil (ce) roi Dam Piètre, comme orgueilleux et présomptueux, ne daigna obéir, mais villena (maltraita) encore grandement les messagers du saint père; dont il enchéy (tomba) grandement en l'indignation de l'église et du chef de l'église, notre saint père le pape. Si persévéra toujours cil (ce) roi Dam Piètre en son péché. Adonc fut regardé et avisé comment ni par quel voie on le pourroit battre ni corriger; et fut dit qu'il n'étoit mie digne de porter nom de roi, ni de tenir royaume; et fut en plein consistoire en Avignon et en la chambre du pape excommunié publiquement et réputé pour bougre et incrédule; et fut adonc avisé et regardé que on le contraindroit par ces compagnies qui se tenoient au royaume de France [1]. Si furent mandés en Avignon le roi d'Arragon qui durement haïoit ce roi Dam Piètre et Henri le bâtard d'Espagne. Là fut de notre saint père le pape légitimé Henry à obtenir royaume; et maudit et condamné de sentence de pape le roi Dam Piètre. Là dit le roi d'Arragon qu'il ouvriroit son royaume et livreroit passage, et administreroit vivres et pourvéances (provisions) pour toutes gens d'armes et leurs poursuivants, qui en Castille voudroient aller et entrer,

(1) Les compagnies ayant été excommuniées aussi, le pape se

pour confondre ce roi Dam Piètre et bouter hors de son royaume.

De cette ordonnance fut moult réjoui le roi de France, et mit peine et conseil à ce que messire Bertran du Guesclin, que messire Jean Chandos tenoit, fut mis à finance. Il le fut parmi cent mille francs qu'il paya: si en payèrent une partie le pape, le roi de France et Henry le bâtard. Tantôt après sa délivrance, on traita pardevers les capitaines des compagnies; et leur promit-on grands profits à faire, mais (pourvu) qu'ils voulussent aller en Castille. Ils s'y accordèrent légèrement parmi grand argent qu'ils eurent pour départir (partager) entre eux. Et fut adonc cil (ce) voyage signifié en la princauté (principauté) aux chevaliers du prince et aux écuyers; et par spécial messire Jean Chandos en fut prié qu'il voulsist (voulût) être un des chefs avecques monseigneur Bertran du Guesclin: mais il se excusa et dit que point n'iroit. Pour ce ne se demeura mie cil (ce) voyage à faire: si y allèrent de la principauté et des chevaliers du prince de Galles messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Hue de Cavrelay[1], messire Gautier Huet, messire Mathieu

hâta de les absoudre. Mais les compagnies ayant déclaré qu'elles auroient bien pu se passer de l'absolution, tandis qu'elles ne pouvoient se passer d'argent, il fallut que sa sainteté leur accordât à la fois les trésors de sa bénédiction et ses trésors temporels. J. A. B.

(1) Sir *Hugh Calverly*. La Chronique de D. Pèdre l'appelle *Hugo Canerley* et les généalogistes Espagnols de Carbolay. Ce chevalier Anglois fut nommé comte de Carrion en 1366 après le couronnement du roi Henry II à Burgos (*Chron.* de D. Pedre, C. 7. année XVII[e].) J. A. B.

de Gournay, messire Perducas de Labreth (Albret) et plusieurs autres.

Si se fit tout souverain chef de cette emprise messire Jean de Bourbon comte de la Marche, pour contrevenger la mort de sa cousine germaine la reine d'Espagne; et devoir user et ouvrer, ainsi qu'il fit, par le conseil de monseigneur Bertran du Guesclin: car le dit comte de la Marche étoit adonc un moult jeune chevalier. En ce voyage-ci se mit aussi en grand'route (troupe) le sire de Beaujeu qui s'appeloit Antoine, et plusieurs autres bons chevaliers, et tels que messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham), maréchal de France, messire le Begue de Vilaines, messire le Begue de Villiers, le sire d'Antoing en Hainaut, messire Allard de Briffeuil, messire Jean de Neufville (Neville), messire Gauvain de Bailleul, messire Jean de Berguetes, l'Allemand de Saint Venant, et moult d'autres que je ne puis mie tous nommer. Et se approchèrent toutes ces gens d'armes et avancèrent leur voyage et se mirent au chemin, et firent leur assemblée en la Languedoc et à Montpellier et là environ [1]; et passèrent tous à Narbonne pour aller à

(1) Le rendez-vous général des troupes avoit été assigné à Chalons-sur-Saône, d'où du Guesclin marcha à leur tête vers Avignon, et exigea que le pape lui payât 200,000 francs d'or dont le pontife se dédommagea en imposant une décime sur le clergé de France. Du Guesclin continua sa route par le Bas Languedoc et arriva à Montpellier le 20 novembre: il y séjourna jusqu'au 3 décembre; puis il traversa le Roussillon et arriva le premier janvier 1366 à Barcelone, où il fut joint bientôt après par Henry de Transtamare. (*Histoire de Languedoc*, T. 4. P. 329 et suiv. et note 270. *Vitæ Pap. Aven.* T. 1. P. 405. *Histoire de Bret.* T. 1. P. 322, etc.) J. D.

Perpaignant (Perpignan), et pour entrer de ce côté au royaume d'Arragon. Si pouvoient ces gens d'armes être environ trente mille. Là étoient tous les chefs des compagnies: c'est à savoir, messire Robert Briquet, Jean Carsuelle, Naudon de Bagerant, Lamit, le petit Meschin, le bourg (bâtard) Camus, le bourg (bâtard) de l'Espare, le bourg de Breteuil, Batillier, Espiote, Aymemon d'Ortige, Perrot de Savoye et moult d'autres, tous d'un accord et d'une alliance, et en grand'volonté de bouter hors ce roi Dam Piètre du royaume de Castille, et de y mettre le comte d'Esturge (Asturies) son frère le bâtard Henry. Et envoyèrent ces gens d'armes, quand ils durent entrer en Arragon, pour colorer et embellir leur fait, certains messages de par eux devers le roi Dam Piètre, qui jà étoit informé de ces gens d'armes qui vouloient venir sur lui au royaume de Castille. Mais il n'en faisoit nul compte; ainçois (mais) assembloit ses gens pour résister contre eux et combattre bien et hardiment à l'entrée de son pays. Et lui mandèrent qu'il voulsist (voulut) ouvrir les pas et les détroits de son royaume, et administrer vivres et pourvéances (provisions) aux pélerins de Dieu, qui avoient entrepris et par grand'dévotion d'entrer et aller au royaume de Grenade, pour venger la souffrance Notre Seigneur, et détruire les incredibles (incrédules) et exaucer (agrandir) notre foi. Le roi Dam Piètre de ces nouvelles ne fit que rire et répondit qu'il n'en feroit rien et que jà il n'obéiroit à telle truandaille.

Quand ces gens d'armes et ces compagnies sçurent

sa réponse, ils tinrent ce roi Dam Piètre à moult orgueilleux et présomptueux, et se hâtèrent et avancèrent tantôt de lui faire du pis qu'ils purent. Si passèrent parmi le royaume d'Arragon et le trouvèrent ouvert et appareillé, et partout vivres et pourvéances (provisions) à bon marché; car le roi d'Arragon avoit grand'joie de leur venue, pour tant (attendu) que ces gens d'armes lui reconquirent tantôt sur le roi de Castille toute la terre entièrement que le roi Dam Piètre avoit jadis conquise, et la tenoit sur lui de force; et passèrent ces gens d'armes la grand' rivière qui depart Castille[1] et Arragon, et entrèrent au dit royaume d'Espagne. Quand ils eurent tout reconquis, villes, cités, châteaux, détroits, ports et passages que le roi Dam Piètre avoit attribué à lui du royaume d'Arragon, si les rendirent messire Bertran du Guesclin et ses routes (troupes) au roi d'Arragon, parmi tant que de ce jour il aideroit et conforteroit Henry le bâtard contre le roi Dam Prètre.

Ces nouvelles vinrent au roi de Castille, que François, Bretons, Normands, Anglois, Picards et Bourguignons étoient entrés en son royaume, et avoient passé la grosse rivière qui depart Castille et Arragon, et avoient tout reconquis ce qui étoit par de là l'yeau (eau), où tant avoit eu de peine au conquerre. Si fut durement courroucé et dit que la

(1) L'Èbre. Les compagnies passèrent cette rivière à Alfaro et marchèrent immédiatement sur Calahorra où Henry se fit proclamer roi. Don Pèdre étoit alors à Burgos. (*Chron.* de D. Pèdre.) J. A. B.

chose ne demeureroit pas ainsi. Si fit un très spécial mandement et commandement par tout son royaume, en disant et signifiant à tous ceux auxquels ses lettres et ses messages se adressoient que il vouloit tantôt et sans délai aller combattre ces gens d'armes qui étoient entrés en son royaume de Castille. Trop peu de gens obéirent à ses commandements; et quand il cuida (crut) avoir une grand' assemblée de ses hommes, il n'eut nullui (personne), mais le relenquirent (abandonnèrent) et refusèrent tous les barons et les chevaliers d'Espagne et se tournèrent devers son frère le bâtard Henry. Et l'en convint fuir, ou autrement il eut été pris aux mains, tant étoit-il fort haï de ses hommes. Ni nul ne demeura en ce temps de-lez (près) lui, fors un loyal chevalier qui s'appeloit Ferrans de Castres [1]. Cil (celui-ci) ne le voulut oncques relenquir (abandonner), pour aventure qu'il avenist (avint). Et s'en vint le roi Dam Piètre en Séville la meilleure cité d'Espagne. Quand il y fut venu, il ne se sentit mie trop asseur (en sûreté); mais fit trousser et mettre en nefs et en coffres son trésor, sa femme et ses enfants, et se partit de Séville, Dam Ferrant de Castres (Castro) avec lui. Si arriva le roi Dam Piètre, à (avec) privée maisnie (suite), et comme un chevalier desbaraté (vaincu) et déconfit, en Galice en un port qu'on dit la Colongne (Corogne), où il y a un fort châ-

(1) Ferrand de Castro étoit frère d'Ines de Castro, reconnue après sa mort comme reine de Portugal et épouse légitime de D. Pèdre le Justicier, et dont la mort tragique a inspiré de si doux accents à Camoens. J. A. B.

tel durement. Si se boutèrent là dedans le roi Dam Piètre, sa femme et deux filles, jeunes damoiselles qu'il avoit, Constance [1] et Isabel [2]; et n'avoit de tous et de tout son conseil, fors seulement le dessus dit chevalier Dam Ferrant de Castres (Castro).

Or vous dirons de Henry le bâtard son frère, comment il persévéra.

CHAPITRE DXIX.

COMMENT TOUS LES PRÉLATS, COMTES, BARONS ET CHEVALIERS D'ESPAGNE ARRIVÈRENT AU BATARD HENRY ET LE COURONNÈRENT A ROI EN LA CITÉ D'ESTURGES.

Ainsi que j'ai dit ci-devant, cil (ce) roi Dam Piètre étoit si haï de ses hommes par tout le royaume de Castille de chef en chef, pour les grands et merveilleuses justices qu'il avoit faites, et l'occision et destruction des nobles de son royaume qu'il avoit mis à fin et occis de sa main, que si très tôt qu'ils virent Henry son frère le bâtard entrer en Castille à (avec) si grand' puissance, ils se trairent (rendirent) tous par devers lui et le reçurent à seigneur, et chevauchèrent

(1) Constance épousa plus tard Jean de Gand duc de Lancastre, fils d'Édouard. J. A. B.

(2) Isabelle épousa Edmond duc d'Yorck frère du duc de Lancastre. J. A. B.

partout avecques lui, et firent ouvrir cités, bourgs, villes et châteaux, et toutes manières de gens faire hommage; et crioient d'une voix les Espagnols: « Vive Henry et muire (meure) Dam Piètre qui nous a été si cruel et si austère! » Ainsi menèrent tout parmi le royaume de Castille, c'est à savoir, messire Gomez Garilz (Carillo) [1] le grand maître de Calestrave (Calatrava) [2] et le maître de Saint Jacques [3] le dit bâtard; et firent toutes manières de gens obéir à lui, et le couronnèrent à roi en la cité d'Esturges [4]; et lui firent tous prélats, comtes, barons et chevaliers révérence comme à roi; et lui jurèrent qu'ils le tiendroient à toujours mais, serviroient et

(1) Gomez Carrillo étoit camarero mayor de D. Henry. Sauvage dans son édition et Johnes dans sa traduction prétendent ne pouvoir retrouver ce nom. Il est cependant mentionné fort souvent dans la Chronique de D. Pedro Lopez de Ayala, et Froissart comme on voit l'a très peu défiguré. J. A. B.

(2) D. Diego Garcia de Padilla, frère de la célèbre Marie de Padilla, avoit été grand maître de Calatrava sous D. Pèdre. J. A. B.

(3) D. Garcia Alvarez de Tolède grand maître de Santiago sous D. Pèdre, résigna son office sous D. Henry, moyennant une indemnité en faveur de Gonzalo Mexia. J. A. B.

(4) Si Froissart par le mot *Esturges* entend *Astorga*, il se trompe, car cette ville tenoit encore pour D. Pedre. D. Henry fut proclamé roi d'abord à Calahorra et couronné ensuite au monastère de *Las Huelgas*, près de Burgos, le jour de Pâques de cette année. (Voyez la *Chronique* de D. Pedro Lopez de Ayala que j'ai suivie en adoptant quelques-unes des corrections de Geronimo Zurita.) D. Pedro Lopez de Ayala étoit fils de Ferrand Lopez de Ayala qui resta très long-temps attaché à D. Pèdre. Lui-même fut attaché au service du roi Henry et étoit ainsi en position d'avoir les renseignements les plus authentiques sur ce qui se passoit. J'avertis une fois pour toutes que je la prends pour guide et je ne la citerai plus dans la suite. J. A. B.

roient pour leur seigneur et leur roi; et en tel état, si besoin étoit, ils mourroient.

Si chevaucha le dit roi Henry de cité en cité, de ville en ville; et partout lui fit-on révérence, et fut reçu partout comme roi. Si donna le dit roi Henry aux chevaliers étrangers, qui remis au royaume de Castille l'avoient, grands dons et riches joyaux [1], tant et si largement que tous le recommandoient pour large et honorable seigneur; et disoient communément François, Normands et Bretons que en lui avoit toute largesse et qu'il étoit digne de vivre et de tenir terre, et régneroit encore puissamment et en grand' prospérité. Ainsi se vit le bâtard d'Espagne en la seigneurie du royaume de Castille; et fit ses deux frères, D. Tille (Tello) [2] et Sanse (Sanche), chacun comte; et leur donna grand' revenue et grand profit. Si demeura roi de Castille, de Gallice, de Séville, de Toulete (Tolède) et de Léon, jusques adonc que la puissance du prince de Galles et d'Aquitaine le mit hors, et remit le roi Dam Piètre son frère de rechef en la possession et seigneurie des royaumes dessus dits si comme vous orrez recorder avant en l'histoire.

(1) Bertrand du Guesclin reçut la terre de Molina et le comté de Transtamare avec le titre de comte de Transtamare porté précédemment par Henry. L'Anglois Calverly devint comte de Carrion. Ses deux frères D. Tello et D. Sanche furent également comblés de ses dons. Avant le roi Henri les titres étoient personnels et non héréditaires, et les possesseurs ne jouissoient pas de la juridiction civile et criminelle. Il viola cette loi en faveur de ses adhérents et rendit tous les titres héréditaires. J. A. B.

(2) D. Tello fut nommé comte de Biscaye et de Castañeda. D. Sanche comte d'Albuquerque. J. A. B.

CHAPITRE DXX.

COMMENT LE ROI HENRY EUT EN PROPOS DE FAIRE GUERRE AU ROI DE GRENADE, ET COMMENT IL FIT MESSIRE BERTRAN DU GUESCLIN CONNÉTABLE D'ESPAGNE.

QUAND le roi Henri se vit en cet état et ainsi au dessus de toutes ses besognes et que toutes gens, francs et villains, en Castille obéissoient à lui, et le tenoient et appeloient leur seigneur et leur roi; et encore n'étoit apparant de nul contraire que on lui voulut débattre: si imagina et jeta son avis, pour son nom exaucier (élever) et pour employer ces gens de compagnies qui étoient issus hors du royaume de France, que il feroit un voyage sur le roi de Grenade. Si en parla à plusieurs chevaliers qui là étoient; et en furent bien d'accord. Encore retenoit toujours de-lez (près) lui le roi Henry les chevaliers du prince, messire Eustache d'Aubrecicourt et messire Hue de Cavrelée (Calverly) et les autres; et leur faisoit et montroit grand semblant d'amour en intention de ce qu'il en vouloit être aidé et servi au voyage de Grenade, où il espéroit à aller.

Assez tôt après son couronnement, se partirent

de lui et prirent congé la plus grand'partie des chevaliers de France; et leur fit grand profit au partir. Et retournèrent le comte de la Marche et messire Arnoul d'Andrehen (Audeneham), le sire de Beaujeu et plusieurs autres [1]. Encore demeurèrent en Castille de-lez (près) le dit roi Henry messire Bertran du Guesclin, messire Olivier de Mauny et les Bretons, et aussi les compagnies, jusques adonc que autres nouvelles leur vinrent [2]. Et fut messire Bertran du Guesclin connétable de tout le royaume de Castille par l'accord du roi Henry premièrement et de tous les barons du pays.

Or vous parlerons du roi Dam Piètre comment il s'étoit maintenu.

(1) Le licenciement d'une partie des compagnies eut lieu au commencement de juin pendant que D. Pèdre étoit encore à Monterrey d'où il écrivit au prince de Galles pour lui demander des secours. J. A. B.

(2) Du Guesclin retourna bientôt lui-même en France avec son cousin Olivier Mauny. J. A. B.

CHAPITRE DXXI.

COMMENT LE ROI DAM PIÈTRE ENVOYA SES MESSAGERS PAR DEVERS LE PRINCE EN LUI SUPPLIANT QU'IL LE VOULUT SECOURIR CONTRE LE BATARD HENRY; ET COMMENT LE DIT ROI ARRIVA A BAYONNE.

Vous avez bien ouï recorder comment il s'étoit bouté dedans le châtel de la Colongne (Corogne) sur mer, sa femme avecques lui et ses deux filles et Dam Ferrant de Castres [1] tant seulement. Si que pendant que le bâtard son frère, par la puissance des gens d'armes qu'il avoit attraits hors du royaume de France, conquéroit Castille et que tous le pays se rendoit à lui, si comme ci-dessus est dit, il avoit été durement effrayé; et ne s'étoit mie du tout assuré au dit châtel de la Colongne (Corogne): car il doutoit (craignoit) trop malement son frère le bâtard; et bien sentoit que là où on le sauroit, on le viendroit querre (attaquer) de force et assiéger. Si n'avoit mie attendu ce péril; mais étoit parti de nuit et mis en une nef, sa femme avecques lui et ses deux filles et Dam Ferrand de Castres et tout ce qu'il avoit d'or et d'argent et de joyaux: mais ils eurent le vent si

(1) D. Ferrand de Castro resta dans la Galice pour la contenir. J. A. B.

contraire que oncques ils ne purent éloigner de la Colongne (Corogne); et les y convint retourner, et rentrer de rechef en la forteresse. Adonc demanda le roi Dam Piètre à Dam Ferrand de Castres, son chevalier, comment il se maintiendroit, et en lui complaignant de fortune qui lui étoit si contraire. « Monseigneur, dit le chevalier, ainçois (avant) que vous partez de ci ce seroit bon que vous envoyassiez devers votre cousin le prince de Galles, à savoir si il vous voudroit recueillir, et que pour Dieu et par pitié il voulut entendre à vous; car en aucunes manières il y est tenu, pour grands alliances que le roi son père et le vôtre eurent ensemble. Le prince de Galles est bien si noble et si gentil de sang et de courage, que quand il sera informé de votre ennui et tribulation il y prendra grand' compassion; et si il vous vouloit aider à remettre en votre royaume, il n'est aujourd'hui sire qui le put faire devant lui, tant est craint et redouté par tout le monde, et aimé de toutes gens d'armes; et vous êtes ci encore bien et en bonne forteresse pour vous tenir un temps, tant que les nouvelles vous seront retournées d'Aquitaine. »

A ce conseil s'accorda légèrement le roi Dam Piètre; et furent lettres escriptes (écrites) moult piteuses et amiables, et un chevalier [1] et deux écuyers priés de faire ce message. Ceux l'emprirent volontiers, et se boutèrent en un lin (vaisseau) en mer et arri-

(1) Suivant un des commentateurs de la Chronique de D. Pedro, ce chevalier étoit D. Martin Lopez de Cordova, grand maître d'Alcantara. J. A. B.

vèrent à Bayonne, une cité qui se tient du roi d'Angleterre. Si demandèrent du prince. On leur dit qu'il étoit à Bordeaux. Doncques montèrent-ils à cheval et firent tant par leur exploit qu'ils vinrent en la bonne cité de Bordeaux; et descendirent à hôtel, et puis assez tôt après ils se trairent (rendirent) pardevers l'abbaye de Saint Andrieu (André), où le prince se tenoit. Si dirent aux chevaliers du dit prince qu'ils trouvèrent en la place, qu'ils étoient Espagnols et messagers de Dam Piètre de Castille.

Ces nouvelles vinrent tantôt au prince: si les voulut voir et savoir quelle chose ils demandoient. Ceux s'en vinrent pardevant lui et se jetèrent à genoux; et le saluèrent à leur usage, et recommandèrent le roi leur seigneur à lui, et lui baillèrent leurs lettres. Le prince fit lever les dits messagers, et prit les lettres et les ouvrit; et puis les lut par deux fois à grand loisir; et regarda comment piteusement le roi Dam Piètre avoit écrit à lui et lui signifioit ses duretés et ses pauvretés; et comment son frère le bâtard, par la puissance des grands alliances qu'il avoit faites au pape premièrement, au roi de France, au roi d'Arragon, et aux compagnies, l'avoit bouté hors de son héritage, le royaume de Castille. Si lui prioit, pour Dieu et pour pitié, qu'il y voulut entendre et pourvoir de conseil et de remède; si feroit bien et aumône, et en acquerroit grâce à Dieu et à tout le monde; car ce n'est mie droit d'un roi chrétien déshériter, et à hériter, par puissance et tyrannie, un bâtard. Le prince qui étoit vaillant chevalier et sage durement cloy (serra) les lettres en ses mains,

et puis dit aux messagers qui là étoient en présence: « Vous nous êtes les bienvenus de par notre cousin le roi de Castille; vous demeurerez ci delèz (près) nous et ne vous partirez point sans reponse. » Adonc furent tantôt appareillés les chevaliers du prince, qui trop bien savoient quel chose ils devoient faire, et emmenèrent le chevalier Espagnol et les deux écuyers, et les tinrent tout aise.

Le prince qui étoit demeuré en sa chambre et pensoit grandement à ces nouvelles et sur les lettres que le roi Dam Piètre lui avoit envoyées, manda tantôt monseigneur Jean Chandos, monseigneur Thomas de Felton, les deux plus spéciaux de son conseil; car l'un étoit grand sénéchal d'Aquitaine et l'autre connétable. Quand ils furent venus pardevant lui, si leur dit, tout en riant: « Seigneurs, véez ci (voici) grands nouvelles qui nous viennent d'Espagne: le roi Dam Piètre notre cousin se complaint grandement du bâtard Henry son frère, qui lui tolt (ravit) de fait son héritage et l'en a bouté hors, si comme vous avez ouï recorder par ceux qui en sont revenus. Si nous prie moult doucement sur ce de confort et d'aide, ainsi comme il appert par ses lettres. » Adonc de rechef les lut le dit prince par deux foix de mot en mot; et les chevaliers volontiers y entendirent. Quand il eut lues les dites lettres, si dit ainsi: « Vous messire Jean, et vous messire Thomas, vous êtes les plus spéciaux de mon conseil et ceux où plus je me affie et arrête: si vous prie que vous me veuilliez conseiller quelle chose en est bonne à faire. » Adonc re-

gardèrent les deux chevaliers l'un l'autre, sans rien parler; et le prince de rechef les appela et dit: « Dites, dites hardiment ce qu'il vous en semble. » Et fut le dit prince de Galles conseillé de ces deux chevaliers, si comme je fus depuis informé, qu'il voulut envoyer devers ce roi Dam Piètre de Castille gens d'armes jusques à la Colongne (Corogne) où il se tenoit, si comme ses lettres et ses messagers disoient; et fut amené avant jusques à Bordeaux, pour savoir plus pleinement quelle chose il voulsist (vouloit) dire; et adonc sur ses paroles ils auroient avis, et seroit si bien conseillé que par raison il lui devroit suffire. Cette réponse plut bien au prince. Si en furent priés et ordonnés de par le prince d'aller en ce voyage et querre (chercher) à la Coulongne (Corogne) en Galice ce roi Dam Piètre et son remenant (reste), premièrement messire Thomas de Felton, souverain et chef de cette emprise et armée, messire Richard de Pontchardon, messire Neel Loring, messire Simon de Burley, messire Guillaume de Troussiaux. Et devoit avoir en cette armée douze nefs chargées d'archers et de gens d'armes. Si firent ces chevaliers dessus nommés leurs pourvéances (provisions) et leurs ordonnances tout ainsi que pour aller en Galice, et se partirent de Bordeaux et du prince, les messagers du roi Dam Piètre en leur compagnie; et chevauchèrent devers Bayonne, et tant firent qu'ils y parvinrent. Si séjournèrent là trois jours ou quatre, en attendant vent et chargeant leurs vaisseaux, et ordonnant leurs besognes. Au cinquième jour, ainsi comme ils de-

voient partir, le roi Dam Piètre de Castille arriva à Bayonne [1]; et étoit parti de la Colongne (Corogne) en grand doute (crainte), et n'y avoit osé plus demeurer; son remenant (reste) avecques lui, qui n'étoit mie grand, et une partie de son trésor, ce qu'il en avoit pu amener [2]. Si furent les nouvelles de sa venue moult grandes entre les Anglois; et se trairent (rendirent) tantôt messire Thomas de Felton et les chevaliers devers lui et le recueillirent moult doucement; et lui contèrent et remontrèrent comment ils étoient appareillés et émus, par le commandement du prince leur seigneur, de lui aller querre (chercher) jusques à la Conlongne (Corogne) ou ailleurs, si mestier (besoin) étoit. De ces nouvelles fut le roi Dam Piètre moult joyeux, et en remercia grandement monseigneur le prince et les chevaliers qui là étoient.

(1) La relation du chroniqueur espagnol diffère de celle de Froissart. Il prétend que D. Pèdre se rendit d'abord de Santiago à la Corogne où il reçut le sire de Poyane et un autre chevalier de Bordeaux députés par le prince de Galles pour l'inviter à se rendre dans ses états d'Aquitaine; que de la Corogne il se rendit à Saint-Sébastien et de là à Bayonne. Arrivé à Bayonne il fit savoir son arrivée au prince qui se rendit pour avoir une conférence avec lui à Cabreton lieu voisin du canal de Bayonne. Quelques jours après le prince se rendit en personne à Bayonne avec le roi Charles de Navarre, et ce ne fut qu'après cette conférence que D. Pèdre alla lui-même à Bordeaux. Froissart devoit être mieux informé de ces détails que Lopez de Ayala qui étoit avec le roi Henry. J. A. B.

(2) Il n'avoit avec lui que trente six mille doubles, le reste de son trésor ainsi que les joyaux étoit resté à la garde de Martin Yanez son trésorier. J. A. B.

CHAPITRE DXXII.

COMMENT LE ROI DAM PIÈTRE SE COMPLAINT AU PRINCE DU BATARD SON FRÈRE ET DE SES HOMMES; ET COMMENT LE PRINCE LE RECONFORTE MOULT DOUCEMENT ET EUT SUR CE CONSEIL.

LA venue du roi Dam Piètre qui étoit arrivé à Bayonne signifièrent messire Thomas de Felton et les autres au prince qui en fut tout réjoui. Depuis ne sejournèrent guères de temps les dessus dits chevaliers du prince en la cité de Bayonne; et amenèrent le roi Dam Piètre de Castille pardevers la cité de Bordeaux; et exploitèrent tant qu'ils y vinrent. Mais le prince qui moult désiroit à voir ce roi Dam Piètre son cousin, et pour le plus honorer et mieux fêter, issit (sortit) hors de Bordeaux, bien accompagné de chevaliers et d'écuyers, et vint contre le dit roi, et lui fit grand'révérence. Quand il l'encontra il l'honora de fait et de paroles moult grandement; car bien le savoit faire et nul prince à son temps mieux de lui. Et quand ils se furent recueillis et conjoints, ainsi comme il appartenoit, ils chevauchèrent vers Bordeaux; et mit le dit prince le roi Dam Piètre audessus lui, ni oncques il ne le voulut faire ni consentir autrement. Là en chevauchant remontroit le roi Dam Piètre au prince, envers qui moult s'humilioit, ses pauvretés et comment son frère le bâtard l'avoit bouté et chassé hors de son

royaume de Castille; et se complaignoit aussi grandement de la déloyauté de ses hommes; car tous l'avoient relenqui (abandonné), excepté un chevalier qui là étoit, qu'il lui enseignoit, qui s'appeloit Dam Ferrant de Castres (Castro). Le prince moult sagement et courtoisement le reconfortoit et le prioit qu'il ne se voulut mie trop ébahir ni déconforter; car si il avoit perdu, il étoit bien en la puissance de Dieu de lui rendre toute sa perte et plus avant, et avoir vengeance de ses ennemis. Ainsi en parlant plusieurs paroles unes et autres, chevauchèrent-ils jusques à Bordeaux, et descendirent en l'abbaye de Saint Andrieu (André), l'hôtel du prince et de la princesse; et fut le roi Dam Piètre mené en une chambre qui étoit ordonnée pour lui. Et quand il fut appareillé, ainsi que à lui appartenoit, il vint devers la princesse et les dames qui le reçurent liement et courtoisement, ainsi que bien le savoient faire.

Je vous pourrois cette matière trop demener de leurs fêtes et de leurs conjouissements; si m'en passerai brièvement, et vous conterai comment ce roi Dam Piètre exploita devers le prince son cousin lequel il trouva grandement courtois et amiable et descendant à ses prières et volontiers, combien que aucuns de son conseil lui eussent remontré et dit ainsi que je vous dirai, ainçois (avant) que ce roi Dam Piètre fut venu à Bordeaux. Aucuns sages seigneurs et imaginatifs, tant de Gascogne comme d'Angleterre, qui étoient du conseil du prince et qui loyalement à leur avis le devoient et vouloient

conseiller, si avoient dit féalement, quand il en avoit bourdé (plaisanté) et parlé à eux, ainçois (avant) que oncques l'eut vu: « Monseigneur, vous avez ouï dire par plusieurs fois, qui trop embrasse, mal étreint. Il est vérité que vous êtes un des princes du monde le plus prisé, le plus doute (redouté) et le plus honoré; et tenez par deçà la mer grand'terre et grand' seigneurie, Dieu mercy, bien et en paix: ni il n'est nul roi, tant soit prochain ni lointain, qui au temps présent vous osât courroucer, tant êtes-vous renommé de bonne chevalerie, de grâce et de fortune: si vous devroit par raison suffire ce que vous en avez et non acquerre (acquérir) nul ennemi. Nous le disons pourtant (attendu) que ce roi Dam Piètre de Castille, qui maintenant est bouté hors de son royaume, est un homme et toujours a été moult hautain et moult cruel et plein de merveilleuses semilles (méchancetés); et par lui ont été faits et élevés maints maux au royaume de Castille, et maints vaillants hommes décollés et mis à fin sans raison; et par lesquels vilains faits qu'il a faits et consentis, il s'en trouve maintenant deçu et bouté hors de son royaume. Avec tout ce, il est ennemi de l'église et excommunié du Saint Père; et est réputé, et a un grand temps été, comme un tyran; et sans nul titre de raison il a toujours grévé et guerroyé ses voisins, le roi d'Arragon et le roi de Navarre, et eux par puissance voulu déshériter; et fit, si comme fame (bruit) et commune renommée court parmi son royaume et de ses gens même, mourir sa moillier (épouse), une jeune dame votre cousine, fille au duc

de Bourbon. Pourquoi vous y devriez bien penser et regarder; car tout ce qu'il a à souffrir maintenant, ce sont verges de Dieu, envoyées sur lui pour lui châtier et pour donner aux autres rois chrétiens et princes de terre exemple que ils ne fassent mie ainsi. » De tels paroles avoit été avisé et conseillé le prince devant ce que le roi Dam Piètre fut arrivé à Bayonne: mais à ces paroles et conseil avoit répondu trop vaillamment et dit ainsi: « Seigneurs, je tiens et crois certainement que à votre loyal pouvoir vous me conseillez: je vous dis que je suis tout informé de la vie et de l'état de ce roi Dam Piètre; et sçais bien que sans nombre il a fait de maux assez, dont maintenant il se trouve deçu; et ce qui en présent nous meut et encourage de lui vouloir aider, la cause est telle que je vous dirai. Ce n'est pas chose afférant (convenante), due, ni raisonnable, d'un bâtard tenir royaume à héritage et bouter hors de son royaume et héritage un sien frère, et hoir (héritier) de la terre par loyal mariage; et tous rois et enfants de rois ne le doivent nullement vouloir ni consentir; car c'est un grand préjudice contre l'état royal. Avec tout ce, monseigneur mon père et ce roi Dam Piètre de Castille ont eu grand temps, cela sçais-je bien de vérité, grands alliances et confédérations ensemble, par lesquelles nous sommes tenus de lui aider, au cas qu'il nous en prie et requiert. » Ainsi fut le dit prince mu et encouragé de vouloir aider et conforter ce roi Dam Piètre en son grand besoin; ainsi répondit à ceux de son conseil quand avisé en fut; ni oncques on ne lui put ôter ni

briser son dit propos que toudis (toujours) il ne fut en un, et encore plus ferme et entier quand le roi Dam Piètre fut venu de-lez (près) lui en la dite cité de Bordeaux, car le dit roi s'humilioit moult envers lui, et lui offroit et promettoit grands dons et grand profit à faire; et disoit qu'il feroit Édouard, son ains-né (aîné) fils, roi de Gallice, et départiroit à lui et à ses hommes très grand avoir qu'il avoit laissé arrière au royaume de Castille, lequel il n'avoit point pu amener avecques lui; et étoit si bien caché et enfermé que nul ne le savoit fors lui tant seulement. A ces paroles entendoient volontiers les chevaliers du prince; car Anglois et Gascons de leur nature sont volontiers convoiteux. Si fut conseillé au prince qu'il assemblât tous les barons de la duché d'Aquitaine et son spécial conseil, et eût à Bordeaux un général parlement; et là remontrât le roi Dam Piètre à tous comment il se vouloit maintenir, et de quoi il les satisferoit, s'il étoit ainsi que le prince entreprit de lui remener en son pays et fit son pouvoir du remettre. Donc furent lettres écrites, et messagers employés, et seigneurs mandés de toutes parts: premièrement le comte d'Armignac (Armagnac), le comte de Comminges, le sire de Labreth (Albret), le vicomte de Carmaing, le captal de Buch, le sire de Taride (Terrides), le vicomte de Châtillon, le sire de Lescun, le sire de Rosem, le sire de l'Espare, le sire de Chaumont, le sire de Mucident, le sire de Courton, le sire de Pincornet, et tous les autres barons de Gascogne et de Berne (Béarn). Et en fut prié le comte de Foix; mais il ne

vint mie: ainçois (mais) s'excusa, pourtant (attendu) qu'il avoit adonc mal en une jambe et ne pouvoit chevaucher; mais y envoya son conseil qui l'excusa bien et sagement envers le prince.

CHAPITRE DXXIII.

Comment le roi d'Angleterre accorda au prince de Galles son fils qu'il mit le roi Dam Piètre arrière en son royaume.

En ce parlement qui fut assigné en la bonne ville de Bordeaux, vinrent tous les comtes, les vicomtes, les barons et tous les sages hommes d'Aquitaine, tant de Poitou, de Saintonge, de Rouergue, de Quersin (Quercy), de Limosin, comme de Gascogne. Quand ils furent tous venus ils entrèrent en parlement, et parlementèrent par trois jours sur l'état et ordonnance de ce roi Dam Piètre d'Espagne qui étoit et se tenoit toujours présent en my (milieu) le parlement de-lez (près) le dit prince son cousin qui parloit et langageoit pour lui, en colorant ses besognes. Finalement, il fut dit et conseillé au prince qu'il en envoyât suffisants messagers devers le roi son père en Angleterre, pour savoir quel chose il en diroit et conseilleroit à faire, ainçois (avant) que de lui il entreprit ce voyage à faire; et quand on auroit eu la réponse du dit roi d'Angleterre, les barons se remettroient ensemble et conseilleroient si bien le

dit prince, que par raison il lui devroit suffire. Adonc furent nommés et ordonnés quatre chevaliers du prince, qui devoient aller en Angleterre; le sire de la Ware, messire Neel Lornich (Loring), messire Jean, et messire Helie de Pommiers. Si se départit adonc ce parlement ainsi, et s'en r'alla chacun en son lieu; et demeura le roi Dam Piètre à Bordeaux de-lez (près) le prince et la princesse qui moult l'honoroient. Adonc se partirent de Bordeaux les dessus dits quatre chevaliers qui étoient ordonnés pour aller en Angleterre, et entrèrent en deux nefs ordonnées et appareillées pour eux; et exploitèrent tant par mer, à l'aide de Dieu et du vent, qu'ils arrivèrent à Hantonne (Southampton). Et reposèrent là un jour pour eux rafraîchir et traire (tirer) hors des vaisseaux leurs chevaux et leurs harnois; et puis montèrent le second jour et chevauchèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent en la cité de Londres. Si demandèrent du roi où il étoit. On leur dit qu'il se tenoit à Windsor. Si allèrent cette part; et furent grandement bien venus et recueillis du roi et de la reine, tant pour l'amour du prince leur fils, comme pour ce qu'ils étoient seigneurs et chevaliers de grand' recommandation. Si montrèrent ces dits seigneurs et chevaliers leurs lettres au roi qui les ouvrit et fit lire; et en répondit quand il eut un petit pensé et visé et dit: « Seigneurs, vous vous retrairez (rendrez) à Londres, et je manderai aucuns barons et sages hommes de mon conseil; si vous en répondrons et expédierons assez brièvement. » Cette réponse plut assez bien adonc à ces chevaliers; et se trairent (rendirent) lendemain à Londres.

Il ne demeura guères de temps depuis que le roi d'Angleterre vint à Westmoustier (Westminster); et là furent à ce jour une partie des plus grands de son conseil, son fils le duc de Lancastre, le comte d'Arundel, le comte de Sallebery (Salisbury), le sire de Mauny, messire Regnault de Gobehen (Cobham), le sire de Persy, le sire de Nuefville (Neville) et moult d'autres; et aussi de prélats l'évêque de Wincestre (Winchester) l'évêque d'Ély [1] et l'évêque de Londres. Si conseillèrent grandement et longuement sur les lettres du prince et la prière qu'il faisoit au roi son père. Finalement il sembla au dit roi et à son conseil chose due et raisonnable du prince entreprendre ce voyage et remettre et mener le roi d'Espagne arrière en son royaume et héritage; et l'accordèrent tous notoirement, et sur ce ils escripstrent (écrivirent) lettres notables, de par le roi et le conseil d'Angleterre, au dit prince et aux barons d'Aquitaine. Et les apportèrent arrière ceux qui apportées les avoient, et revinrent en la cité de Bordeaux où ils trouvèrent le prince et le roi Dam Piètre, auxquels ils baillèrent aucunes lettres que le roi d'Angleterre leur envoyoit. Si fut de rechef un parlement nommé et assigné en la cité de Bordeaux; et y vinrent tous ceux qui mandés y furent. Si furent là lues généralement les lettres du roi d'Angleterre qui parloient et devisoient pleinement comment il vouloit que le prince son fils, au nom de Dieu et de saint George, entre-

(1) Johnes dit l'évêque de Lincoln au lieu de l'évêque d'Ély. J. A. B.

prit le roi Dam Piètre son cousin à remettre à son héritage, dont on l'avoit à tort et frauduleusement, si comme apparant étoit, bouté hors. Et faisoient encore les lettres du roi d'Angleterre mention que moult y étoit tenu par certaines alliances, faites jadis, obligées et convenancées (promises) entre lui et le roi de Castille son cousin, de lui aider au cas que besoin seroit, et que prié et requis en seroit; et commandoit à tous ses féaux et prioit à tous ses amis que le prince de Galles son fils fut aidé, conforté et conseillé en toutes ses besognes, si comme il seroit d'eux, s'il y étoit présent. Quand tous les barons d'Aquitaine ouïrent lire ces lettres et virent le mandement du roi et la grand'volonté du prince leur seigneur, si en répondirent liement et dirent: « Monseigneur, nous obéirons au commandement du roi notre sire et votre père, c'est bien raison, et vous servirons en ce voyage et le roi Dam Piètre aussi; mais nous voulons savoir qui nous payera et délivrera nos gages, car on ne met mie gens d'armes hors de leurs hôtels ainsi pour aller guerroyer en étrange pays, sans être payés et délivrés. Et si ce fut pour les besognes de notre cher seigneur votre père ou pour les vôtres ou pour votre honneur ou de notre pays, nous n'en parlissions pas si avant que nous faisons. » Adonc regarda le prince sur le roi Dam Piètre et dit: « Sire roi, vous oyez que nos gens disent; si en répondez, à vous en tient à répondre, qui les devez et voulez embesogner (employer). Adonc répondit le roi Dam Piètre au prince et dit: « Mon cher cousin, si avant que mon or, mon ar-

gent et tout mon trésor que j'ai amené par deçà, qui n'est mie si grand de trente fois comme cil (celui) de par delà est, se pourra étendre, je le vueil (veux) donner et départir à vos gens. » Donc dit le prince : « Vous dites bien, et du surplus je ferai ma dette devers eux et délivrance, et vous prêterai tout ce que il vous faudra jusques à ce que nous soyons en Castille[1]. » — « Par mon chef, répondit le roi Dam Piètre, si me ferez grand' grâce et grand' courtoisie. »

Encore en ce parlement regardèrent aucuns sages, le comte d'Armagnac, le sire de Pommiers, messire Jean Chandos, le captal de Buch et les autres, que le prince de Galles ne pouvoit nullement faire ce voyage sans l'accord et consentement du roi Charles de Navarre, ni il ne pouvoit aller ni entrer au royaume d'Espagne fors par son pays et les détroits de Roncevaux[2] : duquel passage il n'étoit pas bien assuré de l'avoir ; car le dit roi de Navarre et le roi Henry avoient de nouveau faites grands alliances ensemble. Et là fut longuement parlementé comment on se pourroit chevir (aider). Si fut dit et considéré des sages que un parlement se feroit et

(1) D. Pèdre promit en outre au prince de Galles la terre de Biscaye et la ville de Castro de Urdialès. Il remit les trois infantes qu'il avoit eues de Marie de Padilla entre ses mains et s'engagea à payer à ses capitaines dans le mois à compter du jour de l'Épiphanie la somme de cinq cent cinquante mille florins cours de Florence et cinquante six mille autres florins d'or au prince à la Saint-Jean suivante. J. Chandos reçut la promesse de la ville de Soria. J. A. B.

(2) Village de Navarre, célèbre, comme on sait, par la défaite de l'arrière garde de Charlemagne et la mort de Roland. (Voyez Éginhard, *vie de Charlemagne.*) J. A. B.

assigneroit à Bayonne de toutes ces parties, et là en-dedans enverroit le prince suffisants hommes et traiteurs, pardevers le roi de Navarre, qui le prieroient au nom du prince qu'il voulut être en ce parlement en la cité de Bayonne. Ce conseil fut tenu et arrêté; et sur ce se partit le dit parlement et eurent en convenant (promesse) chacun d'y être à Bayonne, au jour qui mis et ordonné y fut. En ce terme envoya le prince messire Jean Chandos et messire Thomas de Felton devers le roi de Navarre qui se tenoit en la cité de Pampelune. Ces deux chevaliers, comme sages et bien enlangagés, exploitèrent si bien pardevers le roi de Navarre qu'il leur eut en convenant (promesse) et scella pour être en ce parlement; et sur ce ils retournèrent devers le prince à qui ils recordèrent ces nouvelles.

CHAPITRE DXXIV.

Comment le roi de Navarre accorda au prince et au roi Dam Piètre passage par son royaume; et comment le dit prince envoya querre (chercher) ses gens qui étoient en Espagne avec le roi Henry.

Au jour que ce parlement fut assigné en la cité de Bayonne vinrent le prince, le roi d'Espagne, le comte d'Armagnac, le sire de Labreth (Albret) et tous les barons de Gascogne, de Poitou, de Quersin (Quercy), de Rouergue, de Saintonge, de Limou-

sin; et là fut le roi de Navarre personnellement, auquel le prince et le roi Dam Piètre firent moult d'honneur, pour ce qu'ils en pensoient à mieux valoir; et eut en la cité de Bayonne de rechef grand parlement et long, et dura cinq jours. Et eurent le dit prince et son conseil moult de peine et de travail ainçois (avant) qu'ils pussent avoir le roi de Navarre de leur accord; car il n'étoit mie léger à entamer là où il véoit (voyoit) qu'on avoit besoin de lui [1]. Toutesfois le grand sens du prince le mena à ce que il promit, jura et scella au roi Dam Piètre paix, amour, alliances et confédérations, et le roi Dam Piètre ainsi à lui sur certaines compositions qui furent là ordonnées, desquelles le prince de Galles fut moyen traictierre (traiteur) et devissierre (deviseur) [2]; c'est à savoir que le roi Dam Piètre, comme roi de toute Castille, donna, scella et accorda au roi de Navarre et à ses hoirs, pour tenir héritablement, toute la terre du Groing (Logrogno) [3], ainsi

(1) Le roi de Navarre venoit de s'engager à Santa-Cruz de Campezco avec le roi Henry, moyennant certains avantages, à fermer le passage aux troupes de D. Pèdre et du prince de Galles. Mais comme il vit que le prince avoit plus de chances de succès, il passa de son côté. Il n'osa cependant se trouver en personne à la bataille contre son ancien ami D. Henry. Ayala raconte qu'il engagea Olivier de Mauny parent de du Guesclin à s'emparer de lui à la chasse et à le retenir comme de force dans un château pendant la bataille. J. A. B.

(2) Ce traité se trouve dans Rymer avec les pleins pouvoirs donnés par les trois princes à leurs commissaires respectifs pour régler quelques points douteux, et y mettre la dernière main. Ces différentes pièces sont datées du mois de septembre de cette année 1366. (Rymer, T. 3. Part. 2. P. 116 et suiv.) J. D.

(3) Dom Pèdre lui céda, outre Logrogno, la Province de Guipuscoa, Calahorra, Alfaro, etc. et de plus toutes les terres et seigneuries

comme elle s'étend pardeçà et delà la rivière, et toute la terre et la contrée de Sauveterre, la ville et le châtel et toutes les appartenances, et la ville de Saint-Jean du pié-des-ports et la marche de là environ: lesquelles terres, villes et châteaux et seigneuries il lui avoit tollues de jadis et tenues de force. Avec tout ce, le dit roi de Navarre devoit avoir six vingt mille francs (1) pour ouvrir son pays, et laisser passer parmi paisiblement toutes gens d'armes, et eux faire administrer vivres et pourvéances (provisions), leurs deniers payants: de laquelle somme de florins il fit sa dette envers le roi de Navarre.

Quand les barons de la princauté (principauté) et d'Aquitaine sçurent que parlements et traités se portoient ainsi que on étoit d'accord au roi de Navarre, ils voulurent savoir qui les paieroit et délivreroit de leurs gages. Et là le prince, qui grand'-affection avoit en ce voyage, en fit sa dette envers eux; et le roi Dam Piètre au prince.

Quand toutes ces choses furent ordonnées et confirmées, et que chacun sçut quelle chose il devoit faire et avoir, et ils eurent séjourné en la cité de Bayonne plus de douze jours, et joué et revélé (réjoui) ensemble moult amiablement, le roi de Navarre prit congé et se retraist (retira) au royaume de Navarre

appartenant au comte de Transtamare; mais il n'est fait nulle mention dans le traité des villes de Sauveterre et de Saint-Jean-Pied-de-Port. (Rymer, *Ibid.*) J. D.

(1) Le traité porte deux cent vingt mille florins d'or, *dozientas vezez mil florines de oro*. Ibid. J. D.

dont il étoit parti; et si se départirent tous ces seigneurs les uns des autres, et se retraist (retira) chacun en son lieu: mêmement le prince s'en revint à Bordeaux, et le roi Dam Piètre demeura à Bayonne. Si envoya tantôt le dit prince ses hérauts en Espagne devers ses chevaliers et aucuns capitaines des compagnies, qui étoient Anglois et Gascons favorables et obéissants à lui, eux dire et signifier que ils se retraissent (retirassent) tout bellement et prissent congé dudit bâtard Henry; car il avoit mestier (besoin) d'eux et les emploieroit ailleurs. Quand les hérauts, qui ces lettres et ces nouvelles apportèrent en Castille devers les chevaliers du prince, vinrent devers eux, et ils virent et connurent qu'il les remandoit, si prirent congé au roi Henry, au plutôt qu'ils purent et au plus courtoisement, sans eux découvrir, ni l'intention du prince. Le roi Henry qui étoit large (généreux), courtois et honorable, leur donna moult doucement de beaux dons, et les remercia grandement de leur service, et leur départit au partir de ses biens tant que tous s'en contentèrent. Si vidèrent d'Espagne messire Eustache d'Aubrecicourt et messire Hue de Cavrélée (Calverly), messire Gautier Huet, messire Matthieu dit de Gournay, messire Jean d'Évreux et leurs routes (troupes), et plusieurs autres chevaliers et écuyers que je ne puis mie tous nommer, de l'hôtel du prince, et revinrent au plutôt et au plus hâtivement qu'ils purent.

Encore étoient les compagnies éparses parmi le pays; si ne sçurent mie sitôt ces nouvelles que les

dessus nommés chevaliers firent. Toutes fois quand ils les sçurent, ils se recueillirent ensemble et se mirent au retour, messire Robert Briquet, Jean Carsuelle, messire Robert Ceni (Cheney), messire Perducas de Labreth, messire Garsis du Chastel, Naudon de Bagerant, le bourg (bâtard) de l'Espare, le bourg (bâtard) Camus, le bourg (bâtard) de Breteuil. Et ne sçut mie sitôt le roi Henry les nouvelles, ni la volonté du prince, que il vouloit ramener le roi Dam Piètre son frère en Espagne, ainsi que firent les dessus dits; et bien leur besogna; car s'il les eut sçues, ils ne se fussent mie partis si légèrement qu'ils firent; car bien étoit en sa puissance d'eux porter contraire et destourber (troubler). Toutes fois quand il en sçut la certaineté, il n'en fit mie trop grand compte, par semblant, et en parla à messire Bertran du Guesclin qui étoit encore de-lez (près) lui, et dit: «Dam Bertran, regardez du prince de Galles; on nous a dit qu'il nous veut guerroyer et remettre ce juif qui s'appeloit roi d'Espagne, par force, en notre royaume; et vous qu'en dites? » — « Monseigneur, répondit messire Bertran, il est bien si vaillant chevalier, puis qu'il a entrepris, qu'il en fera son pouvoir. Si vous dis que vous fassiez bien garder vos détroits et vos passages de tous lez (côtés), par quoi nul ne puist (puisse) entrer ni issir (sortir) en votre royaume, fors par votre congé; et tenez à amour toutes vos gens. Je sçais de vérité que vous aurez en France grand'aide de chevaliers et d'écuyers qui volontiers vous serviront. Je m'en retournerai par delà, par votre congé, et vous y acquerrai tous les amis que

je pourrai. » — « Par ma foi, dit le roi Henry, vous dites bien, et du surplus je me ordonnerai par votre conseil et par votre avis. »

Depuis ne demeura guères de temps que messire Bertran se partit du roi Henry, et s'en vint en Arragon où le roi le recueillit liement; et fut bien quinze jours de-lez (près) lui, et puis s'en partit et fit tant par ses journées que il vint à Montpellier; et là trouva le duc d'Anjou qui le reçut aussi liement, car moult l'aimoit. Quand il eut été un terme de-lez (près) lui, il s'en partit et s'en revint en France devers le roi qui le reçut à (avec) grand' joie.

CHAPITRE DXXV.

COMMENT LE ROI D'ARRAGON S'ALLIA AU ROI HENRY; ET COMMENT LE PRINCE DE GALLES ENVOYA MESSIRE JEAN CHANDOS POUR TRAITER AU COMTE DE FOIX ET AUX COMPAGNIES.

QUAND les nouvelles certaines s'épandirent en Espagne et en Arragon et aussi au royaume de France que le prince de Galles vouloit remettre le roi Dam Piètre au royaume de Castille, si en furent plusieurs gens émerveillés et en parlèrent en mainte manière. Les aucuns disoient que le prince entreprenoit ce voyage par orgueil et présomption, et étoit courroucé de l'honneur que messire Bertran avoit eu de conquérir tout le royaume de Castille au nom du

roi Henry, et de le faire roi. Les autres disoient que pitié et raison le mouvoient (excitoient) à ce que de vouloir aider le roi Dam Piètre à remettre en son héritage; car ce n'étoit mie chose due ni raisonnable d'un bâtard tenir royaume, ni porter nom de roi. Ainsi étoient par le monde plusieurs chevaliers et écuyers en diverses opinions. Toutes fois le roi Henry escripsi (écrivit) tantôt pardevers le roi d'Arragon et envoya grands messages, en priant qu'il ne se voulut nullement accorder ni composer pardevers le prince de Galles ni ses alliés; car il étoit et vouloit être son bon voisin et ami. Le roi d'Arragon qui moult l'aimoit à avoir à voisin, car il avoit trouvé du temps passé le roi Dam Piètre moult hautain et cruel, l'assura et dit que nullement pour perdre grand'partie de son royaume, il ne se allieroit au prince ni accorderoit au roi Dam Piètre; mais ouvriroit son pays pour laisser passer toutes manières de gens d'armes qui en Espagne voudroient aller, tant de France comme d'ailleurs, en son confort; et empêcheroit tous ceux qui gréver le voudroient. Ce roi d'Arragon tint bien ce qu'il promit à ce roi Henry; car si très tôt comme il sçut de vérité que le roi Dam Piètre étoit aidé du prince, et que les compagnies tendoient à traire (aller) cette part et en la princauté (principauté), il fit clorre (fermer) tous les pas d'Arragon et garder bien et détroitement, et mit gens d'armes et geniteurs[1] sur les montagnes et ès détroits de Castelon-

(1) *Geniteurs*, *Genetaires*, etc. cavaliers légèrement armés. (Voyez

gne (Catalogne), si que nul ne pouvoit passer fors en grand danger. Mais les compagnies trouvèrent un autre chemin et eurent trop de maux et de pauvretés ainçois (avant) qu'ils pussent issir (sortir) hors des dangers d'Arragon. Toutes fois ils vinrent sur les marches de la comté de Foix, et trouvèrent le pays de Foix clos contre eux; car le comte ne vouloit nullement que tels gens entrassent en sa terre. Ces nouvelles vinrent au prince, qui pour le temps se tenoit à Bordeaux et pensoit et imaginoit nuit et jour comment à son honneur il pourroit fournir ce voyage, que ces compagnies ne pouvoient passer ni retourner en Aquitaine, et que les pas d'Arragon et de Castelongne (Catalogne) étoient devéés (fermés) et clos, et étoient à l'entrée de la comté de Foix, et non pas trop à leur aise. Si se douta (craignit) le dit prince que le roi Henry et le roi d'Arragon, par contrainte ne menassent tellement ces gens d'armes qui étoient bien douze mille, desquels il espéroit à avoir le confort, et aussi par grands dons et promesses, qu'ils ne fussent encontre lui. Si s'avisa le dit prince qu'il enverroit devers eux messire Jean Chandos pour traiter à eux et retenir, et aussi pardevers le comte de Foix que par amour il ne leur voulut faire nul contraire, et que tout le dommage que ils feroient sur lui ni en sa terre, il lui rendroit au double.

Ce message à faire, pour l'amour de son sei-

le supplément au Gloss. de Ducange, au mot *Geneteria*, du mot *Genet*, sorte de petit cheval de montagne.) J. A. B.

gneur, emprit messire Jean Chandos et se partit de Bordeaux et chevaucha devers la cité d'Aux (Auch) en Gascogne; et exploita tant par ses journées que il vint à la comté de Foix où il trouva le dit comte. Si parla à lui si avisément et si convenablement qu'il eut le comte de Foix d'accord, et le laissa passer outre parmi son pays paisiblement. Si trouva les compagnies en un pays que on dit Baseke (Basques). Là traita-t-il à eux et exploita si bien qu'ils eurent tous en convenant (promesse) de servir et d'aider le prince en ce voyage, parmi grand argent qu'ils devoient avoir de prêt. Et tout ce leur jura messire Jean Chandos; et vint de rechef devers le comte de Foix et lui pria doucement que ces gens, qui étoient au prince, il voulut souffrir et laisser passer parmi un des bouts de sa terre. Cil (celui-ci) qui vouloit être agréable au prince et qui étoit son homme en aucune manière, pour lui complaire, lui accorda, parmi tant que ces compagnies ne devoient porter nul dommage à lui ni à sa terre. Messire Jean Chandos lui eut en convenant (promesse), et envoya arrière un sien chevalier et son héraut devers ces compagnies, et tout le traité qui étoit entre lui et le comte de Foix; et puis s'en retourna devers le prince à Bordeaux, à qui il recorda tout son voyage et comment il avoit exploité. Le prince qui le créoit (croyoit) et aimoit, se tint bien à content de son exploit et de son voyage.

CHAPITRE DXXVI.

COMMENT MESSIRE JEAN CHANDOS ET MESSIRE THOMAS DE FELTON CONSEILLÈRENT LE PRINCE SUR LE FAIT DE LA GUERRE D'ESPAGNE.

En ce temps étoit le prince en la droite fleur de sa jeunesse, et ne fut oncques saoul ni lassé depuis qu'il se commença premièrement à armer, de guerroyer et de tendre à tous hauts et nobles faits d'armes. Et encore à cette emprise du dit voyage d'Espagne et de remettre ce roi enchassé, par force d'armes, en son royaume, honneur et pitié l'émouvoient. Si en parloit souvent à messire Jean Chandos et à messire Thomas de Felton, qui étoient les plus spéciaux de son conseil, en demandant qu'il leur en sembloit. Ces deux chevaliers lui répondoient bien: « Monseigneur, c'est une haute et grande emprise; sans comparaison plus forte et plus hautaine que ce ne fut de bouter hors le roi Dam Piètre de son pays, car il étoit haï de tous ses hommes, et tous le relinquirent (abandonnèrent) quand il cuida (crut) être aidé. Or [1] jouit et possesse à présent ce roi bâtard de tout le royaume de Castille entièrement et de l'amour des nobles, des prélats et de tout le demeurant (reste), et l'ont fait roi. Si le voudront

(1) Ce morceau jusqu'au chapitre 539 manquoit dans le manuscrit de M. Dacier: je l'ai suppléé d'après le manuscrit de Boisratier de Bourges. Voyez ma préface. J. A. B.

tenir en cet état comment qu'il soit. Si avez bien mestier (besoin) que vous ayez en votre compagnie grand'foison de bonnes gens d'armes et d'archers, car vous trouverez bien à qui combattre quand vous viendrez en Espagne. Si vous louons (avisons) et conseillons que vous rompiez la greigneur (majeure) partie de votre vaisselle d'argent de votre trésor dont vous êtes bien aisé (à votre aise) maintenant et en faites faire monnoie et départir largement aux compagnons des quels vous serez servi en ce voyage et qui pour l'amour de vous iront; car pour le roi Dam Piètre n'en feroient-ils rien; et si, envoyez delez (près) le roi votre père en priant que vous soyez maintenant aidé de cinq cent mille francs que le roi de France doit envoyer en Angleterre dedans bref terme. Prenez finance partout où vous la pourrez trouver et avoir, car bien vous sera besoin sans tailler vos hommes ni votre pays; si en serez mieux aimé et servi de tous. »

A ce conseil et plusieurs autres bons que les chevaliers lui donnèrent se tint le prince de Galles et fit rompre et briser les deux parts de toute sa vaisselle d'or et d'argent et en fit faire et forger monnoie pour donner et départir aux compagnons. Aveques ce il envoya en Angleterre devers le roi son père, pour impétrer cent mille francs dont je parlois maintenant. Le roi d'Angleterre, qui sentoit assez les besognes du prince son fils, lui accorda légèrement et en écrivit devers le roi de France et l'en envoya lettres de quittance. Si furent les cent mille francs en cette saison délivrés aux gens du prince et départis à toutes manières de gens d'armes.

CHAPITRE DXXVII.

COMMENT LE SIRE DE LABRETH (ALBRET) PROMIT AU PRINCE MILLE LANCES ET COMMENT LE SÉNÉCHAL DE TOULOUSE ET LE COMTE DE NARBONNE S'EN ALLÈRENT VERS MONTALBAN CONTRE LES COMPAGNIES.

UNE fois étoit en récréation le prince de Galles en sa chambre en la cité d'Angoulême avecques plusieurs chevaliers de Gascogne, de Poitou et d'Angleterre, et bourdoit (railloit) à eux et eux à lui de ce voyage d'Espagne; et fut du temps que messire Jean Chandos étoit outre après les compagnies. Si tourna son chef devers le sire de Labreth (Albret) et lui dit: « Sire de Labreth (Albret), à (avec) quelle quantité de gens d'armes me pourrez-vous bien suir (suivre) en ce voyage? » Le sire de Labreth (Albret) fut tout appareillé de répondre et lui dit ainsi: « Monseigneur, si je voulois prier tous mes amis, c'est à entendre mes féaux, j'en aurois bien mille lances et toute ma terre gardée par mon chef. » — « Sire de Labreth (Albret) c'est belle chose, » répondit le prince et lors regarda sur le seigneur de Felton et sur aucuns chevaliers d'Angleterre et leur dit en Anglois: « Par ma foi, on doit bien aimer la terre où on trouve un tel baron qui peut suir (suivre) son seigneur à (avec) mille lances. » Après il se retourna devers le sire de Labreth et dit: « De grand'volonté, sire de Labreth; je les retiens tous. » — « Ce soit au

nom de Dieu, monseigneur, » ce répondit le sire de Labreth. De cette retenue dut depuis être avenu grand meschef, si comme vous orrez en avant en l'histoire.

Or retournerons-nous aux compagnies qui s'étoient accordées et alliées avec le prince. Si vous dis que ils eurent moult de maux ainçois (avant) qu'ils fussent revenus et rentrés en la princauté (principauté) tant des geniteurs[1] comme de ceux de Catalogne et d'Arragon et se départirent en trois routes (troupes). L'une partie des compagnies et plus grande s'en allèrent costiant (côtoyant) Foix et Berne (Béarn) et l'autre Catalogne et Armagnac et la tierce s'avala (descendit) entre Arragon et Foix par l'accord du comte d'Armagnac, du seigneur de Labreth et du comte de Foix. En cette route (troupe) avoit la plus grand' partie de Gascons; et s'en venoient cils (ces) compagnons, qui pouvoient être environ trois mille par routes (troupes) et par compagnies, en l'une trois cents, en l'autre quatre cents, devers l'archevêché de Toulouse et devoient passer entre Toulouse et Montauban.

Adonc avoit un bon chevalier de France à sénéchal de Toulouse qui s'appeloit messire Guy d'Azay. Quand il entendit que ces compagnies approchoient et qu'ils chevauchoient en routes (troupes) et ne pouvoient être en somme plus de trois mille combattants, qui encore étoient foulés (fatigués), lassés et mal armés, mal montés et pis chaussés, si dit qu'il ne vouloit pas que tels gens approchassent Toulouse ni le

(1) Troupes légères à cheval. (Voyez la note de la page 329.) J. A. B.

royaume de France pour eux recouvrer et qu'il leur iroit au devant et les combattroit s'il plaisoit à Dieu. Si signifia tantôt son intention à messire Aymery comte de Narbonne et au sénéchal de Carcassonne et à celui de Beaucaire et à tous les officiers, chevaliers et écuyers de là environ, en eux mandant et requérant aide pour aider à garder la frontière contre ces males gens nommés compagnies. Tous ceux qui mandés et priés furent obéirent et se hâtèrent; et vinrent au plutôt qu'ils purent en la cité de Toulouse; et se trouvèrent grands gens bien cinq cents lances, chevaliers et écuyers et quatre mille bidaus, et se mirent sur les champs par devers Montauban à sept lieues de Toulouse, où ces gens se tenoient, les premiers qui venus étoient; et tout compté ils ne se trouvèrent pas plus de deux cents lances, mais ils attendoient les routes (troupes) de leurs compagnons qui devoient passer par là.

CHAPITRE DXXVIII.

Comment le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne envoyèrent leurs coureurs par devant Montalban et comment le capitaine de Montalban vint parler aux dits seigneurs.

Quand le comte de Narbonne et messire Guy d'Azay, qui se faisoient souverains et meneurs de toutes ces gens d'armes, furent partis de la cité de

Toulouse, ils s'en vinrent loger assez près de Montauban, qui pour lors se tenoit en l'obéissance du prince; et en étoit capitaine à ce jour un chevalier Anglois qui s'appeloit messire Jean Trinet. Si envoyèrent ces seigneurs de France leurs coureurs devant Montauban pour attraire (attirer) hors ces compagnies qui s'y tenoient.

Quand le capitaine de Montauban entendit que les François étoient venus à main armée et à ost devant sa forteresse, si fut durement émerveillé, pourtant (attendu) que la terre étoit du prince. Si vint aux barrières de la dite ville et fit tant que sur assurances il parla aux dits coureurs et leur demanda qui là les envoyoit et pourquoi ils s'avançoient de courir sur la terre du prince qui étoit yosine et devoit être amie avecques le corps du seigneur au royaume et au roi de France. Ceux répondirent et dirent: « Nous ne sommes mie, de nos seigneurs qui ci nous ont envoyés, de rendre raison chargés; mais pour vous apaiser, si vous voulez venir ou envoyer par devers nos seigneurs, vous en aurez bien réponse. » — « Oil, dit le capitaine de Montauban, je vous prie que vous retraiez (retiriez) par devers eux et leur dites qu'ils m'envoient un sauf-conduit par quoi je puisse aller à eux et retourner arrière, ou ils m'envoient dire pleinement par quoi ni à quel titre ils me font guerre; car si je cuidois (croyois) que ce fut tout acertes (sérieux), je le signifierois à monseigneur le prince qui y pourverroit de remède. » Ceux répondirent: « Nous le ferons volontiers. » Ils retournèrent et recordèrent à leurs seigneurs toutes ces pa-

roles. Ce sauf-conduit fut impétré, au nom du dit messire Jean Trinet et l'apportèrent à Montauban.

Adonc se partit lui cinquième tant seulement et vint au logis des dessus dits François et trouva les seigneurs qui étoient tous appareillés de le recevoir et de lui répondre. Il les salua et ils lui rendirent son salut et puis leur demanda à quelle cause ils avoient envoyé courir à main armée par devant sa forteresse qui se tenoit de monseigneur le prince. Ils répondirent: « Nous ne voulons nulle ahatie (désordre) ni nulle guerre; mais nous voulons nos ennemis chasser où que nous les savons. » — « Et qui sont vos ennemis ni où sont-ils ? » ce répondit le chevalier. — « En nom de Dieu, répondit le comte de Narbonne, ils sont dedans Montauban et sont robeurs et pilleurs, qui ont robé et pillé, pris et couru mal dûment sur le royaume de France et aussi, messire Jean, si vous êtes bien courtois ni ami à vos voisins, vous ne les devriez mie soutenir qui pillent et robent les bonnes gens sans nul titre de guerre, car par tels œuvres s'émeuvent les haines entre les seigneurs; et les mettez hors de votre forteresse, ou autrement vous n'êtes mie ami au roi ni au royaume de France. » — « Seigneurs, dit le capitaine de Montauban, il est bien vérité qu'il y a gens d'armes dedans ma garnison que monseigneur le prince a mandés et les tient à lui pour ses gens. Si ne suis mie conseillé que de eux faire partir si soudainement, ni d'eux faire vuider; et si ceux vous ont fait aucuns déplaisirs, je ne puis mie voir qui droit vous en fasse, car ce sont gens d'armes; si les convient

vivre ainsi qu'ils ont accoutumé et sur le royaume de France et sur le prince. » Donc répondirent le comte de Narbonne et messire Guy d'Azay et dirent: « Ce sont gens d'armes tels quels qui ne savent vivre, fors de pillage et de roberie, et qui mal courtoisement ont chevauché sur nos mettes (frontières). Si le compareront (paieront), si nous les pouvons tenir aux champs, car ils ont ars (brûlé), pris et pillé et fait moult de maux en la sénéchaussée de Toulouse, dont les plaintes en sont venues à nous; et si nous les souffrions à faire, nous serions traîtres et parjures envers notre seigneur qui ci nous a établis pour garder sa terre. Si leur dites hardiment de par nous ainsi; car puisque nous savons où ils logent, nous ne retournerons si l'auront amendé ou il nous coûtera encore plus. »

Autre réponse ne put adonc avoir le capitaine de Montauban et s'en partit mal content d'eux et dit que jà pour leurs menaces il ne briseroit jà son intention et retourna à Montauban et leur recorda toutes les paroles que vous avez ouïes.

CHAPITRE DXXIX.

COMMENT MESSIRE PERDUCAS DE LABRETH (ALBRET) ET LES COMPAGNIES DÉCONFIRENT LE SÉNÉCHAL DE TOULOUSE ET LE COMTE DE NARBONNE ET Y FURENT PRIS PLUS DE CENT CHEVALIERS.

QUAND les compagnies entendirent ces nouvelles, si ne furent mie bien assurés, car ils n'étoient pas à jeu parti contre les François. Si se tinrent sur leurs gardes du mieux qu'ils purent. Or avint que, droit au cinquième jour après que ces paroles eurent été dites, messire Perducas de Labreth atout (avec) une grande route (troupe) de compagnons dut passer par Montauban, car le passage étoit par là pour entrer en la princaute (principauté); si le fit à savoir à ceux de la ville.

Quand messire Robert Ceni [1] et les autres compagnons qui là se tenoient pour enclos entendirent ces nouvelles, si en furent moult réjouis: si signifièrent tout secrétement le convent (disposition) des François au dit messire Perducas, et comment ils les avoient là assiégés et les menaçoient durement; et aussi quels gens ils étoient, et aussi quels capitaines ils avoient.

Quand messire Perducas de Labreth entendit ce, si n'en fut de néant effrayé, mais recueillit ses

(1) Johnes l'appelle Robert Cheney. J. A. B.

compagnons de tous lez (côtés) et s'en vint bouter dedans Montauban, où il fut reçu à grand'joie. Quand il fut là venu, ils eurent parlement ensemble comment ils se pourroient maintenir, et furent d'accord que lendemain ils s'armeroient et se mettroient tous à cheval et iroient hors de la ville et s'adresseroient vers les François et les prieroient que paisiblement ils les laissassent passer, et si ils ne vouloient à ce descendre et que combattre les convint, ils s'aventureroient et viendroient à leur loyal pouvoir. Tout ainsi comme ils ordonnèrent ils firent. A lendemain ils s'armèrent et sonnèrent leurs trompettes et montèrent tous à cheval et vidèrent hors de Montauban.

Jà étoient les François armés pour l'effroi qu'ils avoient ouï et vu et tous rangés et mis devant la ville; et ne pouvoient passer ces compagnons fors que parmi eux. Adonc se mirent tout devant messire Perducas de Labreth et messire Robert Ceni (Cheney) et voulurent parlementer aux François et prier que on les laissât paisiblement passer: mais les François leur envoyèrent dire qu'ils n'avoient cure de leur parlement et qu'ils ne passeroient, fors parmi les pointes de leurs glaives et de leurs épées; et écrièrent tantôt leurs cris et dirent: « Avant, avant à ces pilleurs qui pillent et robent le monde et vivent sans raison! »

Quand ces compagnons virent ce, et que c'étoit acertes (sérieux), et que combattre les convenoit ou mourir à honte, si descendirent de leurs chevaux et se rangèrent et ordonnèrent tout à pied moult

faiticement (régulièrement) et attendirent les François qui vinrent sur eux moult hardiment et se mirent aussi par devant eux tous à pied. Là commencèrent à traire (tirer), à lancer et à chasser les uns aux autres grands coups et apperts; et en y eut plusieurs abattus des uns et des autres de première venue. Là eut grand'bataille forte et dure et bien combattue; et mainte appertise d'armes faite, et maint chevalier et maint écuyer renversé par terre. Toutefois les François étoient trop plus que les compagnies bien trois contre un, si n'en avoient mie la pieur (pire) parcon (portion); et reboutèrent (repoussèrent) à ce commencement les compagnies par bien combattre bien avant jusques dedans les barrières. Là eut au rentrer maint homme mis à meschef; et eussent eu ce qu'il y avoit de compagnies trop fort temps, si n'eut été le capitaine de la dite ville qui fit armer toutes gens, et commanda étroitement que chacun à son loyal pouvoir aidât les compagnies qui étoient hommes au prince. Lors s'armèrent tous ceux de la ville et se mirent en arroy (rang) avecques les compagnies et se boutèrent en l'escarmouche et mêmement les femmes de la ville montèrent en leurs logis et en leurs soliers (greniers) pourvues de pierres et de cailloux et commencèrent à jeter sur ces François si fort et si roidement qu'ils étoient tout embesognés de eux targier (abriter) pour le jet des pierres; et en blessèrent plusieurs et reculèrent par force. Donc se rassurèrent les compagnons qui furent un grand temps en grand péril et envahirent fièrement les François; et vous dis

qu'il y eut là fait autant de grands appertises d'armes, de prises et de rescousses que on avoit vu en grand temps faire; car les compagnies n'étoient que un petit au regard des François. Si se pénoit chacun de bien faire la besogne; et reboutèrent (repoussèrent) leurs ennemis par force d'armes tout hors de la ville. Et advint ainsi, pendant que on se combattoit, que une route (troupe) de compagnies que le bourg (bâtard) de Breteuil et Naudon de Bagerent menoient, en la quelle route (troupe) étoient bien quatre cents combattants, se boutèrent par derrière en la ville et avoient chevauché toute la nuit en grand'hâte pour là être, car on leur avoit donné à entendre que les François avoient assiégé leurs compagnons de Montauban. Si vinrent tout à point à la bataille. Là eut de rechef grand hutin (combat) et dur; et furent ces François par ces nouvelles gens fièrement assaillis et combattus; et dura cette bataille dès l'heure de tierce jusques à basse nonne. Finalement les François furent déconfits et mis en chasse, et ceux tous heureux qui purent partir, monter à cheval et aller leur voie. Là furent pris le comte de Narbonne, messire Guy d'Azay, le comte d'Uzès, le sire de Montmorillon, le sénéchal de Carcassonne, le sénéchal de Beaucaire et plus de cent chevaliers, que de France que de Provence, que des marches de là environ, et maints écuyers et maints riches hommes de Toulouse et de Montpellier; et encore eussent-ils plus pris, s'ils eussent chassé, mais ils n'étoient que un peu de gens mal montés; si ne s'osèrent aventurer plus avant et se tinrent à ce que ils

eurent. Cette escarmouche fut à Montauban la vigile notre dame en août l'an de grâce MCCC LXVI.

CHAPITRE DXXX.

COMMENT LES COMPAGNIES ENVOYÈRENT LES PRISONNIERS SUR LEURS FOYERS ET COMMENT LE PAPE DÉFENDIT AUX DITS PRISONNIERS QU'ILS N'EN PAYASSENT RIEN.

APRÈS la déconfiture et la prise des dessus dits, messire Perducas de Labreth, messire Robert Ceni, messire Jean Trinet, messire Robert d'Aubeterre, le bourg (bâtard) de Breteuil, Naudon de Bagerent et leurs routes (troupes) départirent leur butin et tout leur gain, dont ils eurent grand'foison; et tous ceux que prisonniers avoient, ils leur demeuroient et en pouvoient faire leur profit, rançonner ou quitter si ils les vouloient; dont ils leur firent très bonne compagnie et les rançonnèrent courtoisement, chacun selon son état et son affaire; et encore plus doucement pour ce que cette avenue leur étoit foraineusement (par hasard) venue et par beau fait d'armes; et les recrurent (délivrèrent) tous, petit (peu) s'en faillirent sur leur foi; et leur donnèrent terme de rapporter leurs rançons à Bordeaux ou ailleurs où bon leur sembla. Si se partit chacun et revint en son pays et les compagnies s'en rallèrent devers monseigneur le prince, qui les reçut liement

et les vit très volontiers et les envoya loger en une marche que on appelle Bascle (Basques) entre les montagnes.

Or vous dirai qu'il avint de cette besogne et comment le comte de Narbonne, le sénéchal de Toulouse et les autres prisonniers qui avoient été rançonnés et recrus (délivrés) sur leur foi finèrent et payèrent.

En ce temps régnoit le pape Urbain V[eme], qui tant hayoit (haïssoit) ces manières de gens que plus ne pouvoit, et les avoit dès grand temps excommuniés pour les vilains faits qu'ils faisoient. Si que quand il fut informé de cette journée et comment, en bien faisant à son entente (intention), le comte de Narbonne et les autres avoient été rués jus (à bas), si en fut durement courroucé et se souffrit tant qu'ils furent tous mis à finance et revenus en leurs maisons. Si leur manda par mots exprès et défendit étroitement que de leurs rançons ils ne payassent nulles et les dispensa et absout de leur foi (1).

Ainsi furent quittes ces seigneurs, chevaliers et écuyers qui avoient été pris à Montauban et n'osèrent briser le commandement du pape. Si vint à aucuns bien à point et aux compagnies moult mal qui s'étoient attendus à avoir argent et le cuidoient (croyoient) avoir, pour faire leurs besognes, eux monter et appareiller, ainsi que compagnons de guerre

(1) Ce scandale de l'exemption de la foi des serments, si souvent renouvelé par les papes, est une souillure justement reprochée au système romain, et dont les funestes effets se feront long-temps sentir encore. J. A. B.

s'habillent quand ils ont largement de quoi, et ils n'eurent rien. Si leur vint à grand contraire cette ordonnance du pape et se complaignirent par plusieurs fois à messire Jean Chandos qui étoit connétable d'Aquitaine et regard (surveillant) par droit d'armes sur tels besognes. Mais il s'en dissimuloit envers eux au mieux qu'il pouvoit, pourtant (attendu) qu'il savoit bonnement que le pape les excommunieroit et que leurs faits et états tournoient à pillerie. Si que il me semble qu'ils n'en eurent oncques puis autre chose.

CHAPITRE DXXXI.

Ci dit comment le roi de Majogres (Majorque) vint à Bordeaux devers le prince et des paroles et mautalens (mécontentements) qui furent entre le prince et le sire de Labreth.

Nous parlerons du prince de Galles et approcherons son voyage et vous conterons comment il persévéra. Premièrement, si comme ci-dessus est dit, il fit tant qu'il eut toutes les compagnies de son accord, où il avoit bien sept mille combattants et moult lui coûtèrent au retenir; et encore quand il les eut, il les soutint à ses frais et à ses gages ainçois (avant) qu'il partit de la principauté, dès l'issue d'août jusques à l'entrée de février.

Avecques tout ce le prince retenoit toutes ma-

nières de gens d'armes là où il les pouvoit avoir. Du royaume de France n'en y avoit nul, car tous se traioient (rendoient) vers le roi Henry pour l'amour et les alliances qui étoient entre le roi leur seigneur et le roi Henry. Et encore eut le roi Henry aucuns des compagnies qui étoient Bretons, favorables à messire Bertran du Guesclin; desquels messire Sevestre Bude, Alain de Saint Pol, Guillaume de Bruel, et Alain de Laconnet étoient capitaines. Si eut bien eu le dit prince de Galles encore plus de gens d'armes étrangers, Allemands, Flamands et Brabançons, si il eut voulu, mais il en renvoya assez et eut plus cher à prendre ses féaux de la principauté que les étrangers. Aussi lui vint-il un grand confort d'Angleterre; car quand le roi son père vit que ce voyage se feroit, il donna congé à son fils monsire Jean duc de Lancastre de venir voir son frère le prince de Galles à (avec) une grande quantité de gens d'armes, quatre cents hommes d'armes et quatre cents archers. Donc quand les nouvelles en vinrent au dit prince que son frère devoit venir, il en eut grand'joie et se ordonna sur ce.

En ce temps vint devers le prince en la cité de Bordeaux messire Jame roi de Majogres (Majorque). Ainsi se faisoit-il appeler combien qu'il n'y eut rien [1]. Car le roi d'Arragon le tenoit sur lui de force et avoit le père du dit roi de Majogres (Ma-

(1) D. Jayme II roi de Majorque, père de Jayme dont il s'agit ici, avoit été détrôné par le roi d'Arragon D. Pèdre IV, dit le Cérémonieux, qui avoit réuni ses états à l'Arragon par un acte solennel du 29 mars 1344. J. A. B.

jorque) fait mourir en prison en une cité en Arragon qu'on dit Barcelonne [1]. Pourquoi ce dit roi James, pour contrevenger la mort de son père et recouvrer son héritage, étoit traist (rendu) hors de son pays, car il avoit pour ce temps à femme la reine de Naples [2]. Auquel roi de Majogres (Majorque) le prince fit grand'fête; et le conjouit et le reconforta doucement et grandement; et quand il lui eut ouï recorder toutes les raisons pourquoi il y étoit là venu et à quelle cause le roi d'Arragon lui faisoit tort et lui tenoit son héritage et avoit fait mourir son père, si lui dit le prince: « Sire roi, je vous promets en loyauté que, nous revenus d'Espagne, nous entendrons à vous remettre en votre héritage de Majogres (Majorque) ou par traité d'amour ou de force. »

Ces promesses plurent grandement bien au dit roi; si se tint en la cité de Bordeaux de-lez (près) le prince, en attendant le département ainsi que les autres. Et lui faisoit le dit prince pour honneur la plus grand' partie de ses délivrances, pour tant (attendu) que il étoit lointain et étranger et n'avoit mie ses finances à son aise.

Tous les jours venoient les plaintes au dit prince

(1) D. Jayme II mourut des suites des blessures qu'il avoit reçues en voulant reconquérir ses états le 25 octobre 1349. Pour subvenir aux frais de cette dernière attaque, il avoit vendu au roi de France le 18 avril 1349 pour 120,000 écus d'or, la seigneurie de Montpellier et celle de Lattes, les seuls domaines qui lui restassent. J. A. B.

(2) Jayme fils de D. Jayme II fut le troisième mari de Jeanne Ire. de Naples, petite fille de Robert, roi de Naples. Ce mariage se fit l'année 1362. Jeanne avoit alors trente sept ans. J. A. B.

de ces compagnies, qui faisoient tous les maux du monde aux hommes et aux femmes au pays où ils conversoient. Et vissent volontiers ceux des marches où ses gens se tenoient que le prince avançât son voyage et il en étoit en grand' volonté, mais on lui conseilloit qu'il laissât passer le Noël, par quoi ils eussent l'hiver au dos.

A ce conseil s'inclinoit assez le prince, pour tant (attendu) que madame la princesse sa femme étoit durement enceinte et aussi moult tendre et éplorée du département son mari. Si eut volontiers vu le dit prince qu'elle fut accouchée ainçois (avant) son département.

En ce détriement (délai) se faisoient et ordonnoient toujours grandes pourvéances (provisions) et grosses; et trop fort besognoient, car ils devoient entrer en un pays où ils en trouveroient bien petit. Pendant que ce séjour se faisoit à Bordeaux et que tout le pays d'environ étoit plein de gens d'armes, eurent le prince et ses gens de conseil plusieurs consaux (conseils) et consultations ensemble; et m'est avis que le sire de Labreth (Albret) fut contremandé de ses mille lances et lui écrivit le dit prince par le conseil de ses hommes ainsi.

« Sire de Labreth, comme ainsi fut que de notre volonté libérale en ce voyage où nous tendons par la grâce de Dieu entreprendre et brièvement à procéder, considéré nos besognes et dépens que nous avons, tant par les étrangers qui se sont boutés en notre suite, comme par les gens des compagnies des quels le nombre est si grand et ne les

voulons pas laisser derrière pour les périls qui s'en pourroient ensuir (suivre) et comment que notre terre soit gardée, car tous ne s'en pourroient pas venir ni tous demeurer, pourquoi il est ordonné par notre spécial conseil que en ce voyage vous nous servirez; et êtes écrit à deux cents lances. Si les veuilliez tirer et mettre hors des autres et le demeurant laisser faire leur exploit et leur profit. Dieu soit garde de vous: écrit à Bordeaux le septième jour de décembre. »

Ces lettres scellées du grand scel du prince de Galles furent envoyées au sire de Labreth, qui se tenoit en son pays et entendoit fort à faire ses pourvéances (provisions) et à appareiller ses gens, car on disoit de jour en jour que le prince devoit partir. Quand il vit ces lettres que le prince lui envoyoit, il les ouvrit et les lut par deux fois pour mieux entendre; car il fut de ce qu'il trouva dedans moult émerveillé et ne se pouvoit avoir, tant fort étoit-il courroucé et disoit ainsi: « Comment! Messire le prince de Galles se truffe (moque) de moi, quand il veut que je donne congé maintenant à huit cents lances, chevaliers et écuyers, lesquels à son commandement j'ai tous retenus, et leur ai brisé leurs profits à faire en plusieurs manières. » Adonc en son courroux le sire de Labreth demanda tantôt un clerc. Il vint. Quand il fut venu, il lui dit et le clerc écrivit ainsi que le sire de Labreth lui devisoit.

« Cher sire, je suis trop grandement émerveillé d'une lettre que vous m'avez envoyée et ne sçais mie bonnement ni n'en trouve en mon conseil com-

ment sur ce je vous en sache et doive répondre, car il me tourne à grand préjudice et à blâme et à tous mes hommes, lesquels par votre ordonnance et commandement je avois retenus et sont tous appareillés de vous servir; et leur ai détourné leur profit à faire en plusieurs états; car les aucuns étoient mus et ordonnés d'aller outre mer en Prusse, en Constantinople, ou en Jérusalem, ainsi que tous chevaliers et écuyers qui se desirent à avancer font. Si leur vient à grand' merveille et déplaisance de ce qu'ils sont boutés derrière et sont tous émerveillés, et aussi suis-je, en quelle manière je le puis avoir desservi (mérité). Cher sire, plaise vous savoir que je ne saurois sévrer les uns des autres: je suis le pire et le moindre de tous et si aucuns y vont, tous iront, ce sçais-je. Dieu vous ait en sa sainte garde. Écrit, etc. »

Quand le prince de Galles eut ouï cette réponse, si la tint à moult présomptueuse, et aussi firent aucuns de son conseil, chevaliers d'Angleterre qui là étoient. Si crola (branla) le prince la tête et dit en Anglois, si comme je fus adonc informé, car j'étois lors pour le temps à Bordeaux: « Le sire de Labreth (Albret) est un grand maître en mon pays, quand il veut briser l'ordonnance de mon conseil. Par Dieu il n'ira mie ainsi qu'il pense. Or, demeure s'il veut, car sans ses mille lances ferons-nous bien le voyage. »

Adonc parlèrent aucuns chevaliers d'Angleterre qui là étoient et dirent. « Monseigneur, vous connoissez encore petitement la posnée (orgueil) des Gascons et comment ils s'outrecuident; ils nous ai-

ment peu et ont aimé du temps passé. Ne vous souvient-il pas comment grandement ils se voulurent jadis porter encontre vous en cette cité de Bordeaux, quand le roi Jean de France y fut premièrement amené: ils disoient et maintenoient tout notoirement que par eux et par leur emprise vous aviez fait le voyage et pris le dit roi de France; et bien fut apparent qu'ils vouloient se porter outre, car vous futes en grands traités contre eux plus de trois mois, ainçois (avant) qu'ils voulussent consentir que le dit roi Jean allât en Angleterre; et leur convint pleinement satisfaire leur volonté pour eux tenir à amour.» Sur ces paroles se tut le prince, mais pour ce n'en pensa-t-il mie moins. Vecy (voici) auques (aussi) la première fondation de la haine qui fut entre le prince de Galles et le sire de Labreth; et fut adonc le sire de Labreth en grand péril, car le prince étoit grand et haut de courage et cruel en son air (courroux) et vouloit, fut à tort ou à droit, que tous seigneurs auxquels pouvoit commander tinssent de lui: mais le comte d'Armagnac, qui oncle étoit au dit seigneur de Labreth, fut informé de ces avenues et des grignes (brouilleries) qui étoient entre le prince son seigneur et son neveu le sire de Labreth. Si vint à Bordeaux devers le prince et messire Jean Chandos et messire Thomas de Felton, par lequel conseil le prince faisoit et ouvroit tout, et amoyenna si bien ses parties que le prince se tut et apaisa; mais toutefois le sire de Labreth ne fut écrit que à deux cents lances dont il n'étoit mie plasiez (plu); aussi n'étoient ses gens ni oncques plus n'aimèrent

tant le prince comme ils faisoient devant. Si leur convint porter et passer leur ennui au mieux qu'ils purent; car ils n'eurent adonc autre chose.

CHAPITRE DXXXII.

COMMENT LA PRINCESSE ACCOUCHA DE SON FILS RICHARD ET COMMENT LE PRINCE SE PARTIT DE BORDEAUX POUR ALLER EN ESPAGNE ET COMMENT MESSIRE HUE DE CAVRELÉE (CALVERLY) PRIT LA CITÉ DE MIRANDE ET LA VILLE DU PONT LA REINE EN NAVARRE.

QUAND fut demené le temps, en faisant les pourvéances (provisions) du dit prince et en attendant la venue du duc de Lancastre, que madame la princesse travailla d'enfant et en délivra par la grâce de Dieu, ce fut un beau fils qui fut né le jour de l'apparition des trois rois que on eut adonc à cette année un mercredi. Et vint cil (cet) enfant sur terre environ heure de tierce, de quoi le prince et tous les hôtels furent grandement réjouis; et fut baptisé le vendredi ensuivant à heure de haute nonne dedans les saints fonts de l'église Saint Andrieu (André) en la cité de Bordeaux; et le baptisa l'archevêque du dit lieu; et le tinrent sur les fonts l'évêque d'Agen en Agénois et le roi de Mayogres (Majorque); et eut à nom cet enfant Richard; et fut depuis

roi d'Angleterre [1] si comme vous orrez conter avant en l'histoire.

Le dimanche après à heure de prime se partit de Bordeaux en très grand arroy le dit prince et toutes manières de gens d'armes qui là séjournoient aussi, mais la greigneur (majeure) partie de son ost (armée) étoit jà passée et logée environ la cité d'Asc (Dax) en Gascogne; si vint le prince ce dimanche au soir en cette dite cité et là se logea et y séjourna trois jours, car on lui dit que le duc de Lancastre son frère venoit: voirement (vraiment) approchoit-il durement et étoit passé avoit quinze jours et arrivé en Bretagne à Saint-Mahieu (Mahé) de Fine Poterne, et venu à Nantes où le duc de Bretagne l'avoit grandement festoyé et conjoui. Depuis exploita tant le dit duc de Lancastre et chevaucha tant parmi Poitou et Saintonge et vint à Blayes et là passa-t-il la rivière de Gironde et arriva sur le cay (quai) à Bordeaux. Si vint en l'abbaye de Saint-André où la princesse gissoit qui le conjouit doucement, et toutes les dames et les damoiselles qui là étoient.

A ce jour le duc de Lancastre ne voulut guères séjourner à Bordeaux ni demeurer, mais prit congé de sa sœur la princesse et se partit à (avec) toute sa compagnie et chevaucha tant qu'il vint en la cité d'Asc (Dax). Si se conjouirent grandement quand ils se trouvèrent car moult s'aimoient et là eut grands approchements d'amour entre eux et leurs gens.

(1) Il fut roi sous le titre de Richard II. J. A. B.

Assez tôt après que le duc de Lancastre fut venu, là vint le comte de Foix qui fit grand'chère et grand' révérence de bras et de semblant au dit prince et à son frère et se offrit du tout en leur commandement. Le prince qui bien savoit honorer tous seigneurs, chacun selon ce qu'il étoit, l'honora grandement et le mercia moult de ce qu'il étoit venu voir. En après il lui rechargea son pays et le pria qu'il voulut être soigneux de le garder jusques à son retour. Le comte lui accorda liement et volontiers. Sur ce s'en retourna le dit comte quand il eut pris congé en son pays. Et le prince et le duc de Lancastre demeurèrent encore à Dasc (Dax) et toutes leurs gens épars environ le pays et à l'entrée des ports et du passage de Navarre, car point ne savoient encore de vérité si ils passeroient ou non, ni si le roi de Navarre ouvriroit le passage combien qu'il leur eut enconvenancé (promis) car fame (bruit) couroit communément parmi l'ost (armée) qu'il s'étoit de nouvel composé et accordé au roi Henry dont le prince et son conseil étoient durement émerveillés et le roi Dam Piètre moult merencolieux (triste).

Or advint pendant que ils se séjournoient là et que ces paroles couroient là messire Huc de Caurelée (Calverly) et les routes (troupes) s'avancèrent à l'entrée de Navarre et prirent la cité de Mirande et la ville du Pont-la-Reine; dont tout le pays fut durement effrayé et en vinrent les nouvelles au dit roi de Navarre.

Quand il entendit que les compagnies vouloient par force entrer en son pays, si fut durement cour-

roucé, et escripsi (écrivit) tantôt tout le fait au prince. Le prince s'en passa assez brièvement pourtant (attendu) que le roi de Navarre à lui et au roi Dam Piètre ne tenoit pas bien tous ses convenants (promesses); et lui écrivit le dit prince qu'il se vînt excuser ou envoyât des paroles que on lui admettoit; car ses gens disoient notoirement qu'il s'étoit tourné devers le roi Henry.

Quand le roi de Navarre entendit ce que on lui admettoit de trahison il fut plus courroucé que devant et envoya un appert chevalier devers le prince, lequel chevalier on nommoit messire Martin de la Kare (Cara). Cil (celui-ci) vint en la cité d'Ase (Dax) excuser le dit roi de Navarre; et parlementa tant et si bellement au dit prince que le prince s'appaisa, parmi tant que il devoit retourner en Navarre devers son seigneur le roi et le devoit faire venir à Saint-Jean du pied près des Ports; et, lui là venu, le prince auroit conseil si il iroit là parler à lui ou il y enverroit. Sur cet état se partit le dit messire Martin de la Kare du dit prince et retourna en Navarre devers le roi et lui recorda tout son traité et en quel état avoit trouvé le prince et son conseil et aussi comment il s'étoit parti d'eux. Cil (ce) messire Martin fit tant qu'il amena le roi son seigneur à Saint-Jean du pied des Ports et puis se retraist (retira) en la cité d'Ase (Dax) et vers le prince.

Quand le prince sçut que le roi de Navarre étoit approché il eut conseil d'envoyer devers lui son frère le duc de Lancastre et monseigneur Jean Chandos. Ces deux à (avec) privée maisgnie (suite) se mirent

au chemin avec le chevalier, le dit messire Martin, qui les amena en la dite ville de Saint-Jean du pied des Ports devers le roi de Navarre, lequel les reçut liement; et eurent là longuement parlement ensemble.

Finalement il fut accordé que le roi de Navarre approcheroit encore le dit prince et viendroit en un certain lieu que on dit au pays Pierre-Férade et là viendroient le prince et le roi Dam Piètre parler à lui et là de rechef ils renouvelleroient tous leurs convenants (engagements), et sauroit chacun quelle chose il devroit avoir et tenir. Le roi de Navarre se dissimuloit ainsi pourtant (attendu) qu'il vouloit encore être plus assuré de ses convenances qu'il n'étoit, car il doutoit que si ces compagnies fussent entrées en son pays et on ne lui eut pas avant pleinement scellé ce qu'il vouloit et devoit avoir qu'il n'y viendroit jamais bien à temps.

CHAPITRE DXXXIII.

Comment le roi de Navarre envoya au prince de Galles et au roi Dam Piètre passage par son royaume; et comment messire Bertran se partit de France pour aller en Espagne.

Sur ce traité retournèrent le duc de Lancastre et messire Jean Chandos et contèrent au dit prince comment ils avoient exploité et aussi au roi Dam

Piètre. Ce traité leur plut assez bien et tinrent leur journée et vinrent au dit lieu où elle étoit assignée et d'autre part le roi de Navarre et son plus spécial conseil.

Là furent à Pierre-Férade ces trois seigneurs, le roi Dam Piètre, le prince de Galles et le duc de Lancastre d'un côté, et le roi de Navarre, longuement ensemble en parlement; et là fut devisé, ordonné et accordé quelle chose chacun devoit avoir et faire; et là furent renouvelés et convenancés (arrêtés) quels traités avoient été entre ces parties en la cité de Bayonne. Et là sçut de vérité le dit roi de Navarre quelle chose il devoit avoir et tenir sur le royaume de Castille; et jurèrent bonne paix amour et confédération ensemble le roi Dam Piètre et lui; et se départirent de leur parlement amiablement ensemble sur l'ordonnance que le prince et son ost (armée) pouvoient passer quand il leur plairoit et trouveroient le passage et les détroits tous ouverts, et tous vivres appareillés parmi le royaume de Navarre, parmi les payants.

Adonc se retraist (retira) le dit roi de Navarre en la cité de Pampelune, et le prince et son frère et le roi Dam Piètre en leurs logis en la cité de d'Ase (Dax). Encore étoient à venir plusieurs grands seigneurs de Poitou, de Bretagne et de Gascogne en l'ost (armée) du prince qui se tenoient derrière; car, si comme il est dit ci-dessus, on ne sçut clairement jusques à la fin de ce parlement si le prince auroit le passage ou non; et mêmement on supposoit en France que ils ne passeroient point et que le roi de

Navarre lui briseroit son voyage et on en vit le contraire. Donc quand les chevaliers et les écuyers tant d'un côté comme de l'autre en sçurent la vérité et que le passage étoit ouvert, si avancèrent leurs besognes et se hâtèrent du plus qu'ils purent car ils le sçurent tantôt et que le prince passeroit et que on ne se retourneroit point sans bataille. Si vinrent le sire de Clisson à (avec) belle route (troupe) de gens d'armes, et aussi au dernier, et moult enuis (avec peine), le sire de Labreth atout (avec) deux cents lances, et s'accompagna en ce voyage avec le captal de Buch.

Tous ces traités, ces parlements et ces détriements (délais) étoient sçus en France; car toujours y avoit messagers allants et venants sur les chemins qui portoient et rapportoient les nouvelles. De quoi quand messire Bertran du Guesclin qui se tenoit de-lez (près) le duc d'Anjou sçut que le prince passeroit et que le passage de Navarre lui étoit ouvert, si avança ses besognes et renforça ses semonces et son mandement et connut tantôt que cette chose ne se départiroit jamais sans bataille. Si se mit au chemin par devers Arragon pour venir devers le roi Henry; et s'avança du plus qu'il pût; et aussi le suivirent toutes manières de gens d'armes qui en étoient mandés et priés et plusieurs aussi du royaume de France et d'ailleurs qui en avoient affection et qui se vouloient avancer.

Or parlerons nous du passage du prince et comment ordonnément il passa, et toute sa route (troupe).

CHAPITRE DXXXIV.

COMMENT LE DUC DE LANCASTRE QUI FAISOIT L'AVANT GARDE PASSA LES DÉTROITS DE NAVARRE ET QUELS SEIGNEURS IL Y AVOIT AVECQUES LUI.

ENTRE Saint-Jean du pied des Ports et la cité de Pampelune sont les détroits des montagnes et les forts passages de Navarre qui sont moult périlleux et très félons à passer, car il y a cent lieux sur ces passages que trente hommes les garderoient à non passer contre tout le monde. Et adonc faisoit moult froid sur ce passage, car ce fut au milieu de février ou environ qu'ils passèrent. Ainçois (avant) qu'ils se missent à voie ni se hâtassent de passer, les seigneurs regardèrent et conseillèrent comment ils passeroient ni par quelle ordonnance. Si virent bien, et leur fut dit de ceux qui connoissoient le passage, qu'ils ne pouvoient passer tous ensemble. Et pour ce s'ordonnèrent-ils à passer en trois batailles et par trois jours le lundi, le mardi et le mercredi. Le lundi passèrent ceux de l'avant garde desquels le duc de Lancastre étoit capitaine. Si passèrent en sa compagnie le connétable d'Aquitaine, messire Jean Chandos, qui bien avoit mille deux cents penons dessous lui tous parés de ses armes, d'argent à sept pels aiguisés de gueules, c'étoit moult belle chose à regarder. La étoient les deux maréchaux d'Aquitaine; aussi messire Guichard

d'Angle et messire Étienne de Consentonne (Cosington) et avoient ceux le pennon Saint George en leur compagnie. Là étoient en l'avant garde avec le dit duc messire Guillaume de Beauchamp fils au comte de Warwick, messire Hugues de Hastings, le sire de Neufville (Nevill), le sire de Rais, Breton, qui servoit messire Jean Chandos à (avec) trente lances en ce voyage et à ses frais pour la prise de la bataille d'Auray. Là étoient le sire d'Aubeterre messire Garsis du Châtel, messire Richart Cauton, messire Robert Ceni, messire Robert Briquet, Jean Cresuelle (Tyrrel), Aymery de Rochechouart, Gaillart de Lamotte, Guillaume de Clayton Willebolz le Bouteillier et Pennenel; et tous ceux étoient pennons et dessous messire Jean Chandos; et pouvoient être environ dix mille chevaux; et passèrent tous le lundi.

CHAPITRE DXXXV.

Comment le prince de Galles et le roi Dam Piètre passèrent les détroits et quels seigneurs il y avoit avec eux.

Le mardi passèrent le prince de Galles et le roi Dam Piètre, et aussi le roi de Navarre qui étoit revenu devers le dit prince pour lui accompagner et enseigner le passage.

En la droite route (troupe) du prince étoient

messire Louis de Harcourt vicomte de Chasteaulerault (Chatellerault), le vicomte de Rochechouart, le sire de Pons, le sire de Partenay, le sire de Poyane, le sire de Tonnay Bouton, le sire d'Argenton et tous les Poitevins; messire Thomas Felton grand sénéchal d'Aquitaine, messire Guillaume son frère, messire Eustache d'Aubrecicourt, le sénéchal de Saintonge, le sénéchal de Rochelle, le sénéchal de Guersin (Quercy), le sénéchal de Limousin, le sénéchal d'Agenois, le sénéchal de Bigorre, messire Richard de Pontchardon, messire Néel Loring, messire d'Angrises [1], messire Thomas Balastre [2], messire Louis de Merval, messire Raymond de Moreuil, le sire de Pierre Bussière et bien quatre mille tous hommes d'armes; et étoient environ sept mille chevaux. Si eurent en ce mardi moult d'étroit passage et moult dur de vent et de neige. Toutefois ils passèrent outre; et se logèrent toutes ces gens d'armes en la comble (vallée) de Pampelune. Mais le roi de Navarre amena le prince de Galles et le roi Dam Piètre en la cité de Pampelune au souper; et là les tint tout aise, et il avoit bien de quoi.

(1) Johnes dit le comte d'Angus. Le comté d'Angus est en Écosse. J. A. B.

(2) Sir Thomas Banaster fut le cinquante-sixième chevalier de la Jarretière. J. A. B.

CHAPITRE DXXXVI.

COMMENT LE ROI DE MAYOGRES (MAJORQUE) QUI FAISOIT L'ARRIÈRE GARDE PASSA LES DÉTROITS ET QUELS SEIGNEURS IL Y AVOIT EN SA COMPAGNIE.

Le mercredi passèrent le roi James de Mayogres (Majorque), le comte d'Armagnac, le sire de Labreth, son neveu messire Bernard de Labreth sire de Gironde, le comte de Pierregord, le vicomte de Carmaing, le comte de Comminges, le captal de Buch, le sire de Clisson, les trois frères de Pommiers, messire Jean, messire Helye et messire Aymemon, le sire de Chaumont, le sire de Mucident, messire Robert Canolle (Knolles), le sire de l'Esparre, le sire de Rosem, le sire de Condon, le soudich de l'Estrade, messire Petiton de Courtois, messire Aymeri de Tarse, le sire de Labarde, messire Bertrand de Tande, le sire de Pincornet, messire Thomas de Wetefale (Wakefell), messire Perducas de Labreth, le bourc de Breteuil, le bourc Camus, Naudon de Bagerant, Bernard de la Sale, Hortigo Lamit, et tout le remenant (reste) des compagnies. Si étoient bien dix mille chevaux, et eurent un peu plus courtois passage ce mercredi que n'eurent ceux qui passèrent le mardi; et se logèrent toutes ces gens d'armes, premiers, moyens et seconds, en la comble (vallée) de Pampelune en attendant l'un l'autre et

en rafraîchissant eux et leurs chevaux; et se tinrent là environ Pampelune, pourtant (attendu) qu'ils y trouvèrent largement à vivre, pain, chair, vin, et toutes autres pourvéances (provisions) pour eux et pour leurs chevaux jusques au dimanche en suivant. Si vous dis que ces compagnons ne payoient mie tout ce qu'on leur commandoit et ne se pouvoient abstenir de piller et de prendre là où ils se tenoient ce que ils trouvoient, et firent environ Pampelune, et aussi sur le chemin, moult de détourbiers (dommages), de quoi le roi de Navarre étoit moult courroucé mais amender ne le pouvoit; et se repentit par trop de fois de ce qu'il avoit au prince et à ses gens ouvert ni administré le passage, car plus y avoit de dommages que de profit.

CHAPITRE DXXXVII.

Comment le roi Henry fit son mandement par tout son royaume a toutes manières de gens pour aller contre le prince de Galles.

Bien étoit informé le roi Henry du passage du prince, car il avoit ses messagers et ses espies (espions) toujours allants et venants. Si s'étoit pourvu et pourvéoit (pourvoyoit) encore tous les jours moult doucement de gens d'armes et de communauté de Castille dont il s'appeloit roi pour résister encontre; et attendoit de jour en jour messire Ber-

trand du Guesclin et grand secours de France. Et avoit fait un spécial mandement et commandement par tout son royaume à tous ses féaux et ses sujets que, sur à perdre la tête, chacun selon son état, à pied et à cheval, vînt à lui pour aider à garder et défendre son royaume. Ce roi Henry étoit durement aimé et aussi tous ceux de Castille avoient rendu peine à lui aider et pour tant obéirent-ils plus légèrement à son commandement. Si étoient venus et venoient encore tous les jours efforcément de-lez (près) lui où son mandement étoit. Et avoit le dit roi Henry à Saint-Dominique où il étoit logé plus de soixante mille hommes, que à pied que à cheval, tous appareillés de faire sa volonté, de vivre et de mourir si il le convenoit.

CHAPITRE DXXXVIII.

COMMENT LE ROI HENRY MANDA PAR LETTRES AU PRINCE DE GALLES QU'IL LUI FIT SAVOIR PAR QUEL LIEU IL ENTREROIT EN SON ROYAUME ET QUE LA IL LUI LIVREROIT BATAILLE.

QUAND le roi Henry ouït les certaines nouvelles que le prince de Galles à (avec) tout son grand effort étoit au royaume de Navarre et avoit passé les détroits de Roncevaux [1] et approchoit durement,

(1) Le passage eut lieu le 20 février. J. A. B.

si eut bien tant de connoissance que combattre le convenoit au prince; et de ce par semblant étoit-il tout joyeux; si dit tant haut que tous ceux d'environ lui l'ouïrent: « Le prince de Galles est vaillant et preux chevalier; et pour ce qu'il sente que c'est sur mon droit que je l'attends, je lui vueil (veux) écrire une partie de mon entente (intention). » Adonc demanda un clerc et il vint avant: « Écris, dit le roi Henry, une lettre qui parloit ainsi. »

A très puissant et honoré le prince de Galles et d'Aquitaine.

« Cher sire, comme nous ayons entendu que vous et vos gens soyez passés par deçà les ports et que vous ayez fait accord et alliances à (avec) notre ennemi et que vous nous voulez gréver et guerroyer dont nous avons grand' merveille car oncques nous ne vous forfimes choses ni ne voudrions faire. Pourquoi ainsi à main armée vous doiez (deviez) venir sur nous pour nous tollir (ravir) tant petit héritage que Dieu nous a donné. Mais vous avez la grâce et la fortune d'armes plus que nul prince aujourd'hui, pourquoi nous espérons que vous vous glorifiez en votre puissance, pour ce que nous savons de vérité que vous vous quérez pour avoir bataille, veuillez nous laissez savoir par le quel lez (côté) vous entrerez en Castille et nous vous serons au devant pour défendre et garder notre seigneurie. Écrit, etc.

Quand cette lettre fut écrite le roi Henry la fit sceller et puis appela un sien héraut et lui dit: « Va-t-en au plus droit que tu pourras par devers le

prince de Galles et lui baille ces lettres de par moi. » Le héraut répondit: « Monseigneur, volontiers. » Adonc se partit-il du roi Henry et s'adressa parmi Navarre et fit tant qu'il trouva le prince. Si s'agenouilla devant lui et lui bailla la lettre de par le roi Henry.

Le prince fit lever le héraut et prit les lettres et les ouvrit et les lut par deux fois pour mieux entendre.

Quand il les eut lues et bien imaginées, il manda une partie de son conseil et fit le héraut partir. Quand son conseil fut venu il lut de rechef la lettre et leur exposa de mot en mot et en demanda à avoir conseil; et dit là le prince pendant que on conseilloit la réponse. « Vraiment ce bâtard Henry est un vaillant chevalier et plein de grand' prouesse; et le meut grandement et hardiment à ce qu'il nous a écrit maintenant. »

Là furent longuement ensemble le prince et son conseil. Finalement ils ne purent être d'accord de recrire; et fut dit au héraut: « Mon ami vous ne vous pouvez encore partir de ci. Quand il plaira à monseigneur le prince il écrira par vous et non par autre. Si vous tenez de-lez (près) nous tant que vous orrez réponse; car monseigneur le veut ainsi. » Le héraut répondit: « Dieu y ait part. » Ainsi demeura-t-il de-lez (près) le prince et les compagnons qui le tinrent tout aise.

CHAPITRE DXXXIX.

Comment messire Thomas de Felton s'en vint escarmoucher en l'ost (armée) du roi Henry et comment messire Olivier de Mauny prit le roi de Navarre.

Ce propre jour au soir que le héraut eut apporté ces lettres, s'avança messire Thomas de Felton et demanda un don au prince. Le prince qui mie ne savoit quelle chose il vouloit, lui demanda: « Quel don voulez-vous avoir? » — « Monseigneur, dit messire Thomas, je vous prie que vous m'accordez que je me puisse partir de votre ost (armée) et chevaucher devant. J'ai plusieurs chevaliers et écuyers de ma sorte qui se désirent à avancer et je vous promets que nous chevaucherons si avant que nous saurons le convent (disposition) des ennemis ni quel part ils se tiennent ou se logent. » Le prince lui accorda liement et volontiers cette requête et lui sçut encore grand gré.

Adonc se partit de l'ost (armée) et du prince le dit messire Thomas de Felton qui se fit chef de cette chevauchée. En sa compagnie se mirent ceux que je vous nommerai. Premièrement messire Guille de Felton son frère, messire Thomas Dufort, messire Robert Canolle (Knolles), messire Gaillars Vigier, messire Raoul de Hastings, messire Dangorises (Angus). Et plusieurs autres chevaliers et écuyers

et étoient bien huit mille et trois cents archers tous bien montés et bonnes gens d'armes; et encore y étoient messire Hue de Stamford, messire Simon de Burley, et messire Richart Tanton qui ne sont mie à oublier. Et chevauchèrent ces gens d'armes et ces archers parmi le royaume de Navarre; et avoient guides qui les menoient, et passèrent la rivière de mer (Ebre) qui est moult roide et moult forte au Groing (Logrogno) et allèrent loger outre en un village que on dit Navarrete, et là se tinrent pour mieux ouïr et entendre où le roi Henry se tenoit et apprendre de son convenant (disposition).

Pendant que ces choses se faisoient et que tous ces chevaliers d'Angleterre se logeoient en Navarrete et encore se tenoit le prince en la marche de Pampelune, fut le roi de Navarre pris en chevauchant de ville à autre du côté des François, de messire Olivier de Mauny; dont le prince et tous les Anglois et ceux de leur côté furent trop durement émerveillés, et supposoient les aucuns en l'ost (armée) du prince que tout par cautelle il s'étoit fait prendre, pourtant (attendu) qu'il ne vouloit point le prince convoyer plus avant ni aller avec lui en sa compagnie[1], pourtant (attendu) que il ne savoit encore comment la besogne se porteroit du roi Henry et du roi Dam Piètre. Il n'étoit nul qui en sçut deviser le certain: mais toutefois madame sa femme la reine de Navarre fut moult ébahie et déconfortée,

(1) Le don qu'il fit l'année suivante au même Olivier de Mauny d'un château et de mille livres de rente paroît favoriser ce soupçon. (*Précis de l'Hist. de Bretagne*, T. 1. Col. 1423.) J. D.

et s'en vint agenouiller devant le prince en disant: « Cher sire, pour Dieu merci, veuillez entendre au roi monseigneur qui est pris frauduleusement, et ne savons comment; et tant faites, cher sire, nous vous en prions par pitié et pour l'amour de Dieu, que nous le r'ayons. » Adonc répondit le prince moult doucement: « Certes, dame et belle cousine, sa prise nous déplaît grandement, et y pourverrons de remède brièvement. Si nous vous prions que vous vous veuillez reconforter; car si nous profitons en ce voyage, sachez véritablement qu'il y partira, et n'entendrons à autre chose, nous revenus; si le r'aurez. » La dame de Navarre s'en retourna et messire Martin de la Kare un moult sage chevalier entreprit le prince à mener et conduire parmi le royaume de Navarre et lui fit avoir guides pour ses gens; car autrement ils ne sçussent ni pussent avoir tenu les détroits ni les divers chemins. Si se partit le prince de là où il étoit logé et passèrent lui et ses gens parmi un pas que on appelle le Sarris, qui moult leur fut divers à passer; car il étoit étroit et petit et garni de très mauvais chemin. Et puis passèrent parmi Espuke. Si eurent moult de disettes, car ils trouvèrent peu de vivres et tout sur ce passage jusqu'à ce qu'ils vinrent à Sauveterre [1].

(1) Salvatierra en Biscaye. J. D.

CHAPITRE DXL.

Comment ceux de Sauveterre se rendirent au roi Dam Piètre et comment messire Thomas de Felton prit le chevalier du guet du roi Henry et manda au prince tout le convine (arrangement) des Espagnols.

Sauveterre est une moult bonne ville et gît auques (aussi) en bon pays et gras selon les marches voisines; et est cette ville de Sauveterre à l'issue de Navarre et à l'entrée d'Espagne. Si se tenoit pour le roi Henry. Si s'espardit très tout (aussitôt) l'ost en celui pays; et les compagnies s'avancèrent qui cuidoient (croyoient) assaillir Sauveterre et prendre et tout piller; et de ce étoient-ils en grand'volonté, pour le grand avoir qu'ils savoient dedans, que ceux du pays d'environ y avoient mis et apporté, sur la fiance de la forteresse. Mais ceux de Sauveterre ne voulurent mie attendre ce péril; car ils connurent et sentirent tantôt que ils ne pourroient nullement durer ni résister contre si grand ost (armée) que le prince menoit, si on les assailloit: si s'en vinrent rendre tantôt au roi Dam Piètre et lui crièrent merci et lui présentèrent les clefs de la dite ville. Le roi Dam Piètre, par le conseil du prince, les reçut à merci; autrement ce n'eut mie été, car il les vouloit tous détruire. Toute fois ils furent pris à merci et entrèrent le prince, le roi Dam Piètre, le roi de

Maiogres (Majorque) et le duc de Lancastre par dedans; et le comte d'Armagnac et tout le demeurant (reste) se logèrent par les villages.

Nous nous souffrirons à parler un petit du prince et parlerons de ses gens qui étoient à Navarrete.

Ces chevaliers dessus nommés qui là se tenoient désiroient moult à avancer leurs corps. Car ils étoient cinq journées en sus de leurs gens depuis qu'ils se partirent premièrement d'eux, et issoient (sortoient) souvent hors de Navarrete et chevauchoient sur la marche des ennemis pour apprendre leur convine (arrangement), ni quel part ils se tenoient.

Et jà étoient aussi logés, le roi Henry et tout son ost (armée) sur les champs, qui moult désiroit à ouïr nouvelles du prince; et se émerveilloit moult le dit roi Henry de ce que son héraut ne revenoit. Si couroient aussi ses gens tous les jours, pour apprendre nouvelles des Anglois, jusques à bien près de Navarrete. Et le comte Dam Tille (Tello) frère au roi Henry sçut qu'il y avoit gens d'armes en garnison, de leurs ennemis en la ville de Navarrete: dont il se pensa qu'il les iroit plus attemprement (tôt) visiter et voir de plus près: mais ainçois (avant) qu'il le fit, il avint que ces chevaliers d'Angleterre chevauchèrent un soir si avant qu'ils s'embatirent (arrivèrent) au logis du roi Henry, et firent une grand'escarmouche, et réveillèrent merveilleusement l'ost (armée) et en occirent aucuns et prirent; et par spécial le chevalier du Guet fut pris; et s'en retournèrent à Navarrete sans dommage. A lendemain ils envoyèrent

un héraut au prince qui se tenoit à Sauveterre et lui signifièrent par lui tout ce qu'ils avoient vu et trouvé, et en quel état ses ennemis gissoient et quelle puissance ils avoient; car ils en furent tous informés par les prisonniers qu'ils tenoient. De ces nouvelles fut le prince tout joyeux et de ce que aussi ses gens se portoient si bien sur la frontière. Le roi Henry qui étoit moult courroucé de ce que les Anglois qui se tenoient à Sauveterre l'avoient ainsi réveillé, dit qu'il les vouloit approcher. Si se délogea, et toutes ses gens, de là où il étoit logé, et avoit en propos de venir loger ès plains (plaines) devant Vittore (Victoria). Si passèrent la dite rivière qui court à Naiares [1] et se trairent (marchèrent) pour venir loger devers Victoria. Quand messire Thomas de Felton et les chevaliers dessus nommés et qui à Navarrete se tenoient entendirent ces nouvelles que le roi Henry avoit passé la rivière et traioit (marchoit) toudis (toujours) avant pour trouver le prince et ses gens, si eurent conseil et volonté d'eux déloger de Navarrete et de prendre les champs pour mieux savoir encore la parfaite vérité des Espagnols. Si se délogèrent de Navarrete et se mirent aux champs et envoyèrent les certaines nouvelles au prince, comment le roi Henry approchoit durement et le désiroit par semblant à trouver.

Quand le prince qui se tenoit encore à Sauveterre, entendit que le roi Henry avoit passé l'eau et

(1) Najara près de Navarette sur un ruisseau nommé Najarilla. Suivant D. P. Lopez de Ayala, D. Henry passa l'Èbre et plaça son armée de manière que la Najarilla la séparoit de celle de D. Pèdre. J. A. B.

prenoit son chemin et ses adresses pour venir devers lui, si en fut moult réjoui et dit, si haut que tous l'ouïrent, ceux qui étoient environ lui: « Par ma foi, ce bâtard Henry est un vaillant chevalier et hardi, et lui vient de grand'prouesse et de grand hardiment de nous querre (chercher) ainsi; et puisqu'il nous quiert et nous le quérons par droit, nous nous devrions temprement (bientôt) trouver et combattre. Si est bon que nous nous partons de ci et allons devant Victoria premièrement prendre le lieu et la place, ainçois (avant) que nos ennemis y viennent. » Donc se départirent à lendemain bien matin de Sauveterre premièrement le prince et toutes ses gens et cheminèrent tant qu'ils vinrent devant Victoria. Si trouva le prince ses chevaliers messire Thomas de Felton et les autres dessus nommés, auxquels il fit grand'fête et leur demanda d'une chose et d'autres. Pendant qu'ils devisoient, leurs coureurs rapportèrent qu'ils avoient vu les coureurs des ennemis, et tenoient de certain que le roi Henry et ses gens n'étoient point loin de là, par les assents (signes) qu'ils avoient vus et le convenant (arrangement) des Espagnols.

CHAPITRE DXLI.

Comment le prince ordonna ses batailles sur les champs devant Victoria et y eut ce jour fait bien trois cents chevaliers nouveaux.

Quand le prince entendit ces nouvelles, si fit sonner ses trompettes et crier alarme par tout son ost (armée). Quand ils ouïrent ce, ils se remirent et recueillirent ensemble tous. Si s'ordonnèrent et se rangèrent moult convenablement sur les champs, par batailles, ainsi qu'ils devoient être; car chacun savoit dès au partir de Sauveterre quelle chose il devoit faire, ni où il se devoit traire (rendre): si se ordonnèrent tantôt, et se trait (rendit) chacun là où il devoit aller. Là vit-on grand'noblesse de bannières et de pennons et de toute armoirie. Si vous dis que c'étoit grand'noblesse à voir et une grand'beauté à regarder. Là étoit l'avant garde si bien rangée et si bien ordonnée que merveille, de la quelle le duc de Lancastre étoit chef et gouverneur, et avecques lui messire Jean Chandos, connétable d'Aquitaine, lequel étoit là moult étoffément et en grand arroy. Là y eut fait par les batailles plusieurs chevaliers. Si fit le duc de Lancastre en l'avant garde, chevaliers, messire Raoul Camois, messire Gautier Orsuich (Loring), messire Thomas de Daimery, messire Jean Grandçon (Grandisson), et en fit le dit duc jusques à douze. Et messire Jean Chandos en fit aussi aucuns de bons

écuyers d'Angleterre et de son hôtel; c'est à savoir, Cliton (Clifton), Courson (Cotton), Prieur (Prior), Guillaume de Ferniton (Firmeton), Aymeri de Rochechouart, Gaillart de Lamotte et messire Robert Briquet. Et le prince fit chevaliers, tout premièrement le roi Dam Piètre d'Espagne, messire Thomas de Holland fils à sa femme la princesse, messire Hue de Courtenay, messire Philippe et messire Pierre de Courtenay, messire Jean Trivet (Covet), messire Nicolas Bond, et des autres plusieurs; et ainsi faisoient les autres seigneurs par leurs batailles. Si en y eut fait ce jour bien trois cents et plus, et furent là rangés tout ce jour pour attendre bataille et leurs ennemis, s'ils se fussent trais (rendus) avant. Mais ils ne vinrent point ni approchèrent de plus près que les coureurs avoient été; car le roi Henry attendoit encore grand secours d'Arragon, et par spécial de messire Bertran du Guesclin qui devoit venir à (avec) plus de quatre mille combattants; et sans ces gens il ne se fut mie volontiers combattu. De tout ce fut le dit prince tout joyeux, car aussi toute son arrière garde, où plus avoit de six mille combattants, étoit en derrière plus de sept lieues de pays: de quoi le prince eut, ce jour qu'ils furent rangés devant Victoria, mainte angoisse au cœur, pour ce que son arrière garde détrioit (différoit) tant à venir. Néanmoins si les Espagnols fussent trais (venus) avant pour combattre, le prince sans nulle faute les eut recueillis et combattus.

CHAPITRE DXLII.

COMMENT LE COMTE DAM TILLE (TELLO) DEMANDA CONGÉ AU ROI HENRY SON FRÈRE D'ALLER ESCARMOUCHER EN L'OST (ARMÉE) DU PRINCE; ET COMMENT MESSIRE BERTRAN ARRIVA EN L'OST DU ROI HENRY.

QUAND ce vint au soir et qu'il étoit heure de retraire (retirer), les deux maréchaux messire Guichard d'Angle et messire Étienne de Gousenton (Cosington) ordonnèrent et commandèrent de retraire et de tout homme loger, et que à lendemain, au son des trompettes, chacun se retraist (retirât) sur les champs, en ce propre convine(arrangement) qu'ils avoient été. Tous obéirent à cette ordonnance, excepté messire Thomas de Felton et sa route (troupe), dont j'ai parlé ci-dessus; car ils se départirent ce propre soir du prince et chevauchèrent plus avant, pour mieux apprendre de l'état des ennemis, et s'en allèrent loger en sus de l'ost (armée) du prince bien deux lieues du pays. Advint ce soir que le comte Dam Tille (Tello), frère germain du roi Henry, étoit au logis du dit roi son frère, et parloient d'armes et d'une chose et d'autres. Si dit au roi Henry : « Sire, vous savez que nos ennemis sont logés moult près de ci et n'est nul qui les réveille, je vous prie que vous me donnez congé que le matin je puisse chevaucher devers eux atout (avec) une route (troupe) de vos gens, qui en sont en grand'

volonté, et je vous ai en convenant (promesse) que nous irons si avant que nous vous rapporterons vraies enseignes et certaines nouvelles des ennemis. » Le roi Henry, qui vit son frère en grand' volonté ne lui voulut mie briser son bon désir, mais lui accorda légèrement.

En cette propre heure descendit en l'ost (armée) messire Bertran du Guesclin à (avec) plus de trois mille combattants de France et d'Arragon, dont le roi Henry et ceux de son ost furent grandement réjouis, et fut fêté, honoré, et recueilli si grandement comme à lui appartenoit. Le comte de Dam Tille (Tello) ne voulut mie séjourner sur son propos, mais quist (demanda) et pria tous les compagnons qu'il pensoit de grand' volonté et à avoir; et en eut volontiers prié messire Bertran du Guesclin et messire Arnoul d'Audeneham et monsire le Begue de Villaines et le vicomte de Roquebertin d'Arragon si il eut enduré; mais pourtant (attendu) qu'ils étoient tantôt venus, il les laissa, et aussi le roi lui défendit que point ne leur en parlât. Le comte Dam Tille (Tello) s'en passa assez brièvement et en eut aucuns de France et d'Arragon qui avoient là séjourné toute la saison, et fit tant qu'il eut bien six mille chevaux et les hommes montés sus et bien habillés, et étoit son frère Sanses (Sanche) en sa compagnie.

CHAPITRE DXLIII.

COMMENT LE COMTE DAM TILLE (TELLO) DÉCONFIT LES GENS MESSIRE HUE DE CAURELÉE (CALVERLY) ET ESCARMOUCHA DUREMENT L'OST DU DUC DE LANCASTRE; ET COMMENT IL DÉCONFIT MESSIRE THOMAS DE FELTON.

QUAND ce vint au matin à l'aube du jour, ils furent tous armés et montés à cheval; si se partirent de l'ost (armée) et chevauchèrent en bon convenant (ordre) devers les logis des Anglois. Environ soleil levant, ils encontrèrent en une vallée une partie des gens messire Hue de Caurelée (Calverly) avec son harnois qui avoient geu (couché) la nuit une grand'lieue en sus de l'ost des Anglois, et le dit messire Hue même. Sitôt que ces Espagnols et François d'un lez (côté) les aperçurent, ils brochèrent sur eux et tantôt ils les déconfirent; car il n'y avoit que maisnie [1] et garçons. Si furent tous tués ou en partie, et le dit harnois conquis. Messire Hue de Caurelée (Calverly), qui venoit par derrière, fut informé de cette affaire: si tourna un autre chemin, mais toutefois il fut aperçu et chassé, et le convint fuir, et le demeurant de ses gens, jusques en l'ost (armée) du duc de Lancastre.

Les Espagnols, qui étoient plus de six mille en

(1) Hommes de la suite. J. D.

une route (troupe) chevauchèrent adonc chaudement avant et se boutèrent de cette empainte (choc) sur l'un des cornez (coins) de l'avant garde au logis du duc de Lancastre. Si commencèrent à écrier, Castille! et à faire un grand esparsin (tumulte) et à ruer par terre logis et feuillées, et abattre, occire et mehaigner (maltraiter) gens, tout ce qu'ils en pouvoient trouver devant eux.

L'avant garde se commença à estourmir (assembler) et gens et seigneurs à réveiller et eux armer et traire (rendre) devant la loge du duc de Lancastre, qui jà étoit armé et mis avant, sa bannière devant soi. Si se trairent (rendirent) Anglois et Gascons hâtivement sur les champs, chacun sire dessous sa bannière ou son pennon, ainsi que ordonné étoit très au partir de Sauveterre; et cuidèrent (crurent) moult bien être combattus. Si se trait (rendit) tantôt le duc de Lancastre et sa bannière sur une montagne qui étoit assez près de là, pour avoir l'avantage. Là vinrent messire Jean Chandos, les deux maréchaux et plusieurs autres bons chevaliers qui se mirent tous en ordonnance de-lez (près) le dit duc. Et après vinrent le prince et le roi Dam Piètre, et tout ainsi comme ils venoient ils s'ordonnoient. Et sachez que le comte Dam Tille (Tello) et son frère avoient avisé à venir sur cette montagne et prendre premièrement pour avoir l'avantage; mais ils faillirent à leur avis, ainsi que vous oyez recorder; et quand ils virent qu'ils ne pouvoient y venir et que l'ost Anglois étoit presque tout effrayé, si se partirent et recueillirent ensemble et

chevauchèrent outre, en bon convenant (ordre), en espérance de trouver aucune bonne aventure. Mais ains (avant) leur département il y ot (eut) fait aucunes appertises d'armes; car aucuns chevaliers Anglois et Gascons se partirent de leur arroy et vinrent férir en ces Espagnols et en portèrent aucuns par terre. Mais toudis (toujours) se tenoient les batailles sur la dite montagne, car ils cuidoient (croyoient) bien être combattus. Au retour que ces Espagnols firent, en éloignant le prince et en approchant leur ost (armée), ils encontrèrent ceux de l'avant garde, les chevaliers du prince, messire Thomas de Felton et son frère, messire Richard Tanton (Causton), messire d'Angous (Angus), messire Hue de Hastigues (Hastings), messire Gaillard Vigier et les autres qui bien étoient deux cents chevaliers et écuyers Anglois et Gascons. Si brochèrent vers eux tantôt parmi une vallée, en écriant, Castille au roi Henry!

Les chevaliers dessus nommés, qui virent devant eux en leur rencontre cette grosse route (troupe) d'Espagnols, lesquels ils ne pouvoient eschever (éviter), se confortèrent au mieux qu'ils purent, et se trairent (rendirent) ensemble sur les champs, et prirent l'avantage d'une petite montagne, et là se mirent tous ensemble. Et puis vinrent les Espagnols, qui s'arrêtèrent devant eux en considérant comment ils les pourroient avoir et combattre. Là fit messire Guillaume de Felton une grand' appertise d'armes et un grand outrage; car il descendit de la montagne, la lance abaissée, en espronnant (éperonnant)

le coursier, et s'en vint férir contre les Espagnols et consuit (atteignit) un Castellain (Castillan) de son glaive, si roidement qu'il lui perça toutes ses armures et lui passa la lance parmi le corps, et l'abattit tout mort entre eux. Là fut le dit messire Guillaume environné et enclos de toutes parts et là se combattit si vaillamment que nul chevalier ne pourroit mieux, et leur porta grand dommage ainçois (avant) qu'ils le pussent aterrer.

Son frère et les autres chevaliers, qui sur la montagne étoient, le véoient (voyoient) bien combattre, et les grands appertises d'armes qu'il faisoit et le péril où il étoit; mais conforter ne le pouvoient si ils ne se vouloient perdre: si se tinrent tous cois sur la dite montagne, en leur ordonnance; et le chevalier se combattit tant qu'il put durer. Là fut occis le dit messire Guillaume de Felton.

Depuis entendirent les Espagnols et les François d'un côté à requerre (attaquer) et à envahir les Anglois qui sur la montagne se tenoient, les quels, ce sachez, firent ce jour plusieurs grands appertises d'armes; car à la fois d'une empainte (choc) ils descendoient et venoient combattre leurs ennemis, et puis en eux reboutant trop sagement, ils se venoient remettre en la montagne et se tinrent en cet état jusques à haute nonne. Bien les eut le prince de Galles envoyé secourir et conforter, si il l'eut sçu, et les eut délivrés de ce péril; mais rien n'en savoit: si leur convint attendre l'aventure. Quand ils se furent tenus et combattus jusques à l'heure que je dis, le comte Dam Tille (Tello), qui ennuyé étoit de

ce que tant se tenoient, dit ainsi tout en haut et par grand mautalent (mécontentement) : « Seigneurs, par la poitrine de nous, nous tiendront meshuy-ci ces gens ? nous les devrions ore (maintenant) avoir dévorés. Avant, avant, combattons-les de meilleure ordonnance : on n'a rien si on ne le compare (achète). »

A ces mots s'avancèrent François et Espagnols de grand'volonté et s'en vinrent, en eux tenant par les bras drus et espes (épais), bouter de lances et de glaives sur les Anglois et montèrent de force la montagne et entrèrent ens (dans) ès Anglois et Gascons, voulussent ou non, et étoient si grand'foison que les Anglois ne les purent rompre ni ouvrir.

Là eut fait sur la montagne moult de belles appertises d'armes, et se combattirent et défendirent à leur pouvoir les Anglois et les Gascons moult vaillamment. Mais depuis que les Espagnols furent entre eux, ils ne se purent longuement tenir ; si furent tous pris et conquis par force d'armes, et en y eut aucuns occis. Oncques nul des chevaliers et écuyers qui là étoient n'en échappa, fors aucuns varlets et garçons qui se sauvèrent par leurs chevaux et revinrent au soir en l'ost du prince, qui tout le jour s'étoit tenu rangé et ordonné sur la montagne, car ils cuidoient (croyoient) être combattus.

CHAPITRE DXLIV.

COMMENT LE COMTE DAM TILLE (TELLO) PRÉSENTE AU ROI HENRY SES PRISONNIERS ET LUI CONTE SES AVENTURES, DONT LE ROI HENRY FUT MOULT JOYEUX.

Après la prise et le conquêt des dessus dits chevaliers, le comte Dam Tille (Tello) et Sanses (Sanche) son frère et leurs gens retournèrent devers leur ost, tous lies (gais) et joyeux, et vinrent au soir au logis du roi Henry. Si firent les deux frères, qui cette chevauchée avoient mis sus, présent au roi Henry de leurs prisonniers, et recordèrent là au dit roi, présent monseigneur Bertran du Guesclin, messire Arnoul d'Audeneham et autres, comment ils s'étoient la journée combattus, et quel chemin ils avoient fait, et des gens monseigneur Hue de Caurelée (Calverley) qu'ils avoient rués jus (à bas), et lui chassé jusques à l'ost du duc de Lancastre, et réveillé moult durement le dit ost et porté grand dommage, et comment ils s'en étoient partis et à leur retour ils avoient encontré ces chevaliers qui pris étoient.

Le roi Henry, qui ces paroles oyoit et entendoit en grand'gloire, répondit joyeusement au comte Dam Tille (Tello) son frère et dit: » Beau frère, vous avez grandement bien exploité, et vous en sçais bon gré et vous guerdonnerai temprement (bientôt),

et bien sachez que tous les autres viendront par ce pas.» Adonc s'avança messire Arnoul d'Audeneham et dit: « Sire, sire, sauve soit votre grâce, je ne vous vueil (veux) reprendre de votre parole, mais je la vueil (veux) un petit amender; et vous dis que quand par bataille vous assemblerez (attaquerez) au prince vous trouverez là gens d'armes; car là est toute la fleur de toute la chevalerie du monde; et les trouverez durs, sages, et bien combattants; ni jà pour mourir plein pied ne fuiront: si avez bien mestier (besoin) que vous ayez avis et conseil sur ce point. Mais si vous me voulez croire, vous les déconfirez tous sans coup férir; car si vous faisiez tant seulement garder les détroits et les passages parquoi pourvéances (provisions) ne leur pussent venir, vous les affameriez et déconfiriez par ce point; et retourneroient en leur pays sans arroy et sans ordonnance; et lors les auriez-vous à votre volonté. » Donc, répondit le roi Henry, et dit: « Maréchal, par l'âme de mon père, je désire tant à voir le prince et d'éprouver ma puissance à la sienne que jà ne nous partirons sans bataille; et Dieu merci, j'ai et aurai bien de quoi, car tout premièrement jà sont en notre ost sept mille hommes d'armes, montés chacun sur un bon coursier, et tous couverts de fer, qui ne ressoingneront (redouderont) trait ni archer. En après j'ai bien vingt mille d'autres gens d'armes, montés sur genets, et armés de pied en cap. Du surplus j'ai bien soixante mille hommes de communautés à lances et à archegaies (piques) à dards et à (avec) pavais (bou-

cliers) qui feront un grand fait; et tous ont juré que point ne faudront (manqueront) jusques à mourir, si que, Dam maréchal, je ne me dois mie ébahir, mais conforter grandement en la puissance de Dieu et de mes gens. »

En cet état finèrent-ils leur parlement, et apportèrent chevaliers et écuyers vins et épices. Si en prit le roi et les seigneurs d'environ, et puis retournèrent chacun en son logis. Si furent sermentés comme prisonniers et départis l'un de l'autre les chevaliers et les écuyers Anglois et Gascons qui pris avoient été la journée.

Or retournerons-nous un petit au prince et parlerons de son ordonnance.

CHAPITRE DXLV.

COMMENT LE PRINCE FUT MOULT COURROUCÉ DE LA DÉCONFITURE MONSEIGNEUR THOMAS DE FELTON, ET COMMENT LE DIT PRINCE AVOIT GRAND DÉFAUTE (DISETTE) DE VIVRES.

Le prince de Galles et le duc de Lancastre se tinrent tout ce jour sur la montagne; au soir ils furent informés de leurs gens qu'ils étoient tous morts et tous pris, si en furent courroucés, mais amender ne le purent. Si se retrairent (retirèrent) à leurs logis et se tinrent là tout le soir. Quand ce vint au matin, ils eurent conseil de partir de là et de traire (aller)

plus avant, et se délogèrent et s'en vinrent loger devant Victoria. Et furent là tous armés ainsi que pour tantôt combattre, car ils étoient informés que le roi Henry et le bâtard son frère et leurs gens n'étoient mie trop loin: mais ils ne se traioient (rendoient) point avant. Et sachez que le prince de Galles et ses gens étoient en grand' deffaute (disette) de vivres et de pourvéances (provisions) pour eux et pour leurs chevaux, car ils logeoient en moult mauvais pays et maigre, et le roi Henry et ses gens en bon pays et gras. Si vendoit on en l'ost (armée) du prince un pain, qui n'étoit mie bien grand, un florin; encore tout volontiers qui le pouvoit avoir, et faisoit moult d'étroit temps de vent, de pluie et de neige.

En ce mésaise et danger furent-ils six jours. Quand le prince et les seigneurs virent que les Espagnols ne se trairoient (rendroient) point avant pour eux combattre, et que là étoient en grand' détresse, si eurent conseil que ils iroient querre (chercher) passage ailleurs. Si se délogèrent et se mirent au chemin en retournant vers Navarrete, et passèrent un pays que on appelle le Pas de la Garde, et quand ils eurent passé ils s'en vinrent à une ville que on appelle Vianne [1]. Là se rafraîchirent le prince, le duc de Lancastre, le comte d'Armagnac, et les seigneurs, deux jours, et puis s'en vinrent passer la rivière qui depart Castille et Navarre [2], au pont du Groing (Logrogno), et se vinrent loger

(1) Viana sur la rive gauche de l'Èbre. J. D.
(2) L'Èbre. J. A. B.

ce jour devant le Groing (Logrogno) ès vergers dessous les oliviers, et trouvèrent meilleur pays qu'ils n'avoient fait par avant; mais trop avoient trop grand deffaute (disette) de vivres. Quand le roi Henry sçut que le prince et ses gens avoient passé la rivière au pont de Groing (Logrogno), si se délogea de Saint Vincent où il s'étoit tenu moult longuement, et s'en vint loger devant la ville de Nazares (Najara) sur cette même rivière [1].

Les nouvelles vinrent au prince comment le roi Henry s'étoit approché; si en fut durement lié (joyeux), et dit tout en haut: « Par Saint George, en ce bâtard a un vaillant chevalier. A ce que il montre, il nous désire à trouver et combattre; si nous trouvera brièvement et nous combattra; et ne peut demeurer (tarder) nullement. » Adonc appela le prince le duc de Lancastre son frère et aucuns des barons de son conseil qui là étoient, et rescripsi (récrivit) par leur avis aux lettres que le roi Henry lui avoit envoyées. Laquelle forme des lettres devisoit ainsi.

(1) La Najarilla. J. A. B.

CHAPITRE DXLVI.

Cy s'ensuit la forme des lettres que le prince de Galles envoya au roi Henry.

Edouard [1] par la grâce de Dieu, prince de Galles et duc d'Aquitaine , à honoré et renommé Henry comte de Tristemare (Transtamare), qui pour le présent s'appelle roi de Castille. Comme ainsi soit que vous nous avez envoyé unes lettres par votre héraut, ès quelles sont contenus plusieurs articles, faisants mention que vous sauriez volontiers pourquoi nous tenons à ami votre ennemi le roi Dam Piètre notre cousin, et à quel titre nous vous faisons guerre, et sommes entrés à main armée en Castille; répondant à cette: sachez que c'est pour soutenir droiture et garder raison, ainsi qu'il appartient à tous rois et enfants de rois, et pour entretenir

(1) Rymer a publié deux lettres, l'une du prince de Galles au comte de Transtamare, l'autre de ce comte au prince, qui n'ont presque rien de commun ni avec celle-ci ni avec celle qu'on a vue au chapitre 537. La lettre du prince de Galles est une espèce de manifeste dans lequel il expose les motifs qui lui ont fait embrasser la défense de D. Pèdre et propose sa médiation pour rétablir la paix entre les deux frères. Elle est datée de Navarrete le premier avril. D. Henry, dans sa réponse, datée de Najara (*in palatio nostro juxtà Najara*) le 2 du même mois, justifie sa conduite envers D. Pèdre, établit la légitimité de ses droits à la couronne, droits qu'il est tout prêt à défendre par les armes, si le prince, contre toute raison, veut leur porter atteinte. (Rymer, T. 3. Part. 2. P. 131 et 132.) J. D.

grands alliances que notre seigneur de père le roi d'Angleterre, et le roi Dam Piètre ont eu de jadis ensemble. Et parceque vous êtes aujourd'hui renommé de bonne chevalerie, nous vous accorderions volontiers à lui si nous pouvions et ferions tant par prière envers notre cher cousin le roi Dam Piètre que vous auriez au royaume de Castille grand'part; mais de la couronne vous faut déporter (désister) et de l'héritage. Si ayez conseil et avis sur ce, et sachez encore que nous entrerons au dit royaume de Castille par lequel lez (côté) qu'il nous plaira le mieux. Écrit de-lez (près) le Groing (Logrogno) le trentième jour de mars.

CHAPITRE DXLVII.

COMMENT MESSIRE BERTRAN DU GUESCLIN CONSEILLE LE ROI HENRY SUR LA FORME DE LA DITE LETTRE QUE LE PRINCE LUI AVOIT ENVOYÉE.

QUAND cette lettre fut écrite on la cloy (ferma) et scella, et fut baillée au héraut qui avoit l'autre apportée et qui la réponse avoit attendue plus de trois semaines. Si se partit du prince et des seigneurs atout (avec) grand profit, et chevaucha tant que il vint devant Najare (Najara) ès bruyères où le roi étoit logé. Si vint jusques au logis du roi Henry, et là se trairent (rendirent) les plus grands barons de l'ost, pour ouïr les nouvelles, quand ils sentirent leur héraut venu.

Le dit héraut s'agenouilla devant le roi Henry et lui bailla la lettre que le prince lui envoyoit. Le roi la prit et ouvrit et appela au lire messire Bertran du Guesclin et aucuns chevaliers de son conseil. Là fut la dite lettre lue et bien considérée. Adonc parla messire Bertran du Guesclin et dit au roi Henry: « Sire, sachez que brièvement vous vous combattrez, de tant connois-je bien le prince: si ayez avis sur ce; car vous avez bien mestier (besoin) que vous regardez à vos besognes et entendez à vos gens, et ordonnez vos batailles. » — « Dam Bertran, répondit le roi Henry, ce soit au nom de Dieu, la puissance du prince ne prisé-je néant; car j'ai bien trois mille chevaux armés qui seront sur les deux èles (ailes) de mes batailles, et aurai bien six mille génétaires[1] et bien vingt mille hommes d'armes des meilleurs que on puist (puisse) trouver en toute Castille, Gallice, Portugal, Cordouan, et Seville et dix mille de bons arbalêtriers et bien soixante mille hommes de pied atout (avec) lances et archigaies (piques), et ont tous juré qu'ils ne me faudront (manqueront) pour mourir; si que, Dam Bertran, j'en aurai le meilleur par la grâce de Dieu en qui je me confie; et le bon droit aussi que j'ai à la querelle et à la besogne.

(1) Cavaliers légèrement armés. J. D.

CHAPITRE DXLVIII.

Comment le prince ordonna que ses gens s'appareillassent et suivissent les bannières des maréchaux et le pennon saint George.

Ainsi se devisoient le roi Henry et messire Bertran de Guesclin ensemble d'une chose et d'autres, et laissèrent à parler des lettres que le prince avoit envoyées; car c'étoit bien l'intention du roi Henry qu'ils se combattroient, et entendoient à ordonner leurs gens et leurs besognes. A ce donc étoient moult honorés et renommés en l'ost (armée) le comte Dam Tille (Tello) et le comte Sanses (Sanche), pour la chevauchée qu'ils avoient mise sus et dont ils étoient venus à bon coron (coin).

Or vous parlerons du prince comment il persévéra. Quand ce vint au vendredi le second jour du mois d'avril, il se délogea de devant le Groing (Logrogno) où il étoit logé, et tout son ost (armée) aussi, et chevauchèrent ses gens tous armés et rangés par manière de bataille, ainsi que pour tantôt combattre; car bien savoient que le roi Henry n'étoit mie loin; et cheminèrent ce jour deux lieues; et s'en vinrent droit à heure de tierce devant Navarette et se logèrent là [1]. Sitôt qu'ils eurent pris

(1) Le prince de Galles dut arriver à Navarrete au plus tard le premier avril, puisque la lettre qu'il écrivit de cette ville au comte de Transtamare est datée de ce jour. (Voyez la note du chapitre 545.) J.D.

terre, le prince envoya ses coureurs devant pour savoir le convine (arrangement) des ennemis, et là où ils étoient logés. Ces coureurs, tantôt montés sur fleur de coursiers, se départirent de l'ost du prince et chevauchèrent si avant que ils virent tout l'ost entièrement des Espagnols qui étoient logés ès bruyères devant Najares (Najara); et ce rapportèrent-ils au prince qui volontiers en ouït parler, et sur ce eut-il avis. Quand ce vint au soir, il fit secrètement signifier par tout son ost que au premier son de sa trompette on s'appareillât, au second on s'armât, et au tiers son on montât à cheval et partît en suivant les bannières des maréchaux et le pennon Saint-George, et que nul, sur la tête, ne s'avançât d'aller devant, s'il n'y étoit commis.

CHAPITRE DXLIX.

COMMENT LE ROI HENRY ORDONNA SES BATAILLES BIEN ET FAITICEMENT (RÉGULIÈREMENT), ET COMMENT LE DIT ROI RECONFORTE SES GENS DOUCEMENT.

TOUT en telle manière que le prince de Galles avoit ce vendredi sur le soir envoyé ses coureurs devant pour aviser le convine (arrangement) des Espagnols, le roi Henry avoit aussi envoyé les siens pour apprendre de l'état du prince et où il étoit logé et comment. Si en rapportèrent ceux qui en-

voyés y furent la vérité, et sur ce eurent le dit roi Henry et messire Bertran avis et conseil. Si firent ce vendredi de haute heure toutes leurs gens souper et puis aller reposer pour être plus frais et plus nouveaux à heure de mie-nuit que ordonné étoit d'eux armer et appareiller et traire sur les champs et ordonner leurs batailles; car bien supposoient que à l'endemain ils se combattroient. Si se tinrent les Espagnols ce soir tout aises, et bien avoient de quoi, de tous vivres largement; et les Anglois en avoient grand deffaute(disette); pour ce désiroient-ils moult à combattre, ou tout perdre ou tout gagner.

Après mie-nuit sonnèrent les trompettes en l'ost du roi Henry. A ce son se réveillèrent toutes gens et s'armèrent et appareillèrent. Au second son après, environ l'aube du jour, se trairent(rendirent) ils tous hors de leurs logis et se mirent sur les champs, et ordonnèrent trois batailles. La première eurent messire Bertran du Guesclin, messire Arnoul d'Audeneham, le vicomte de Rokebertin et le comte de Lune [1] d'Arragon [2] et la furent tous les étrangers, tant de France comme d'autres pays, et y furent deux barons de Haynaut, le sire d'Antoing et messire Allard sire de Brifeuil. Là furent messire le Bègue de Villaines, le Bègue de Villiers, messire Jean de Berguete, messire Gauvain de Bailleul, l'Allemand de Saint-Venant qui fut là fait chevalier

(1) Luna, bourg de l'Arragon à sept ou huit lieues de Sarragosse J. D.

(2) Les imprimés, *Robert de Roquebertin, vicomte en Arragon*. J. D.

et plusieurs autres bons chevaliers de France, d'Arragon, de Provence et des marches voisines. Si étoient bien en cette bataille quatre mille chevaliers et écuyers, moult friquement (fraîchement) armés et ordonnés à l'usage de France. La seconde bataille eurent le comte Dam Tilles (Tello) et son frère le comte Sanses (Sanche), et étoient bien en cette ordonnance seize mille parmi les généteurs [1] et ceux à cheval; et se trairent (rendirent) un petit arrière de la bataille messire Bertran à la sénestre main. La tierce bataille et la plus grosse sans comparaison gouvernoit le roi Henry, et étoient en son arroy bien sept mille à cheval et quarante mille de pied, parmi les arbalêtriers. Et quand ils furent ordonnés, le roi Henry monté sur une mule forte et roide, à l'usage du pays, se départit de son arroy et s'en alla visiter les seigneurs, de rang en rang, en eux priant moult doucement que ils voulussent ce jour entendre à garder son honneur; et leur remontroit la besogne de si bonne chère que tous en avoient joie. Et quand il eut ainsi allé de l'un à l'autre il s'en revint en sa bataille dont il étoit parti, et tantôt fut jour. Environ soleil levant, si se mirent à voie par devers Navarette pour trouver leurs ennemis, tous rangés, serrés et ordonnés ainsi que pour tantôt combattre sans surpasser l'un l'autre.

(1) Cavaliers armés à la légère et montés sur *Genets*, petits chevaux du pays. J. A. B.

CHAPITRE DL

Comment le prince et ses gens se logèrent sur une petite montagne; et comment messire Jean Chandos leva ce jour bannière.

Le prince de Galles en telle manière, sur l'aube du jour, fut trait (rendu), et toutes ses gens, sur les champs, et se mirent en leurs batailles ainsi que ils devoient aller et être; et se partirent ainsi ordonnés; car bien savoient que ils encontreroient et trouveroient leurs ennemis. Et ne chevauchoit nul devant les batailles des maréchaux, si ils n'étoient ordonnés pour courir. Et bien savoient les seigneurs des deux osts, par le rapport des coureurs, qu'ils se devoient trouver. Si chevauchèrent ainsi et cheminèrent tout le pas les uns contre les autres. Quand le soleil fut levé, c'étoit grand'beauté de voir ces bannières ventiler et ces armures resplendir contre le soleil. En cet état chevauchèrent et cheminèrent tout souef (doux) tant qu'ils approchèrent durement l'un l'autre; et prit le dit prince et ses gens une petite montagne; et au descendre ils aperçurent leurs ennemis tout clairement qui venoient le chemin droitement vers eux. Quand ils eurent tous avalé (descendu) cette dite montagne, ils se trairent (rendirent) en leurs batailles sur les champs et se tinrent tous cois. Aussi si très tôt que les Espa-

gnols les virent ils firent ainsi et s'arrêtèrent en leurs batailles. Si restreindit (resserra) chacun ses armures et mit à point, ainsi que pour tantôt combattre. Là apporta messire Jean Chandos sa bannière entre ses mains, que encore n'avoit nulle part boutée hors, au prince; et lui dit ainsi: « Monseigneur, vecy ma bannière, je vous la baille, par telle manière que il vous plaise, à développer, et que aujourd'hui je la puisse lever; car Dieu mercy; j'ai bien de quoi, terre et héritage, pour tenir état ainsi qu'il appartient à ce. » Adonc prit le prince, et le roi Dam Piètre qui là étoit, la bannière entre leurs mains, et la développèrent, qui étoit d'argent à un pel aiguisé de gueules, et lui rendirent par la hauste (bois) en disant ainsi: « Tenez messire Jean; vecy votre bannière, Dieu vous en laisse votre preu (épreuve) faire. » Lors se partit le dit messire Jean Chandos, et rapporta sa bannière entre ses gens et la mit au milieu d'eux et dit: « Seigneur, vecy ma bannière et la vôtre, or la gardez ainsi que la vôtre. » Adonc la prirent les compagnons qui en furent tout réjouis, et disoient que si il plaisoit à Dieu et à monseigneur Saint George, ils la garderoient bien et s'en acquitteroient à leur pouvoir. Si demeura la bannière ès mains d'un bon écuyer Anglois que on appeloit Guillaume Alery [1] qui la porta ce jour et qui bien et loyalement s'en acquitta en tous états.

(1) Johnes l'appelle Allestry. J. A. B.

CHAPITRE DLI.

Comment les batailles du roi Henry et du prince de Galles s'assemblèrent ; et comment le comte Dam Tille (Tello) s'enfuit sans coup férir.

Assez tôt après descendirent de leurs chevaux sur le sablon les Anglois et les Gascons et se recueillirent et mirent moult ordonnément ensemble, chacun seigneur dessous sa bannière et son pennon, en arroy de bataille ainsi que ordonnés étoient dès lors que ils passèrent les montagnes. Si étoit-ce grand soulas (plaisir) à voir et à considérer les bannières, les pennons, et la noble armoirie qui là étoit. Adonc se commencèrent les batailles un petit à émouvoir. Un petit devant l'approchement, et que on vint ensemble, le prince ouvrit ses yeux en regardant vers le ciel, et joignit ses mains et dit : « Vrai père Dieu Jésus-Christ, qui m'avez formé ; consentez par votre bénigne grâce que la journée d'huy soit pour moi et pour mes gens, si comme vous savez que pour raison et pour droiture aider à garder et à soutenir, et ce roi enchassé et deshérité remettre en son royaume et héritage je me suis ensonnié (embarrassé) et me avance de combattre. » Après ces paroles, il tendit la main dextre au roi Dam Piètre qui étoit de-lez (près) lui, et le prit par la main en disant ainsi : « Sire roi, vous saurez huy si jamais vous

aurez rien au royaume de Castille.» Et puis dit: « Avant, avant, bannières, au nom de Dieu et de Saint George! » A ces mots le duc de Lancastre et messire Jean Chandos, qui menoient l'avant garde, approchèrent: dont il avint que le duc de Lancastre dit à messire Guillaume de Beauchamp. « Guillaume, voilà nos ennemis, mais vous me verrez aujourd'hui bon chevalier ou je mourrai en la peine.» A ces paroles ils approchèrent, et les Espagnols aussi, et assemblèrent (attaquèrent) de premier la bataille du duc de Lancastre et de messire Jean Chandos à la bataille de messire Bertran du Guesclin et du maréchal d'Audeneham, où bien avoit quatre mille hommes d'armes. Là eut de premier encontre grand boutis (choc) de lances et grand estēkeis (combat) et furent en cet état grand temps avant que ils pussent entrer les uns dedans les autres. Là eut fait maintes appertises d'armes et maints hommes renversés et jetés par terre, qui oncques puis ne se relevèrent. Quand ces deux premières batailles furent assemblées, les autres ne voulurent mie séjourner, mais s'approchèrent et boutèrent ensemble vitement; et s'en vint le dit prince de Galles à la bataille du comte Dam Tille (Tello) et du comte Sanche: et là étoit le roi Dam Piètre de Castille et messire Martin de la Kare qui représentoit le roi de Navarre. Donc il avint ainsi que quand le prince et ses gens approchèrent sur le comte Dam Tille (Tello), le dit comte Dam Tille ressoingna (s'effraya) et se partit sans arroy et sans ordonnance ni rien combattre, on ne scet (sait) qu'il lui faillit (manqua); et bien deux mille à cheval de sa route (troupe).

Si fut cette seconde bataille ouverte et tantôt déconfite; car le captal de Buch et le sire de Clisson et leurs gens vinrent sur ceux de pied de la bataille du comte Dam Tille et les occirent et mehaignèrent (blessèrent), abattirent et firent grand esparsin (confusion). Adonc s'adressa la bataille du prince et du roi Dam Piètre sur la bataille du roi Henry, où plus avoit de quarante mille hommes, que à pied que à cheval. Là se commença l'estour (combat) grand et fort et de tous côtés; car ces Espagnols et Castillans avoient fondes (frondes) dont ils jetoient pierres et effondroient heaumes et bassinets; de quoi ils mehaignèrent maint homme. Là fut grand le boutis (choc) de lances et de glaives entre les batailles; et y eut maint homme occis et mehaigné et mis par terre. Là traioient (tiroient) archers d'Angleterre, qui de ce sont coutumiers, moult aigrement, et blessoient ces Espagnols et mettoient en grand meschef. Là crioit-on d'un lez (côté): «Castille au roi Henri!» Et d'autre part: «Saint George Guyenne!» Et se combattoient les premières batailles, celles du duc de Lancastre et de messire Jean Chandos et des deux maréchaux, messire Jean Guichard d'Angle et messire Étienne de Consenton (Cosington), à messire Bertran du Guesclin et aux chevaliers de France et d'Arragon. Là eut faite mainte belle appertise d'armes, et furent les uns et les autres moult forts à ouvrir et à entamer, et tenoient les plusieurs leurs lances à deux mains, et les boutoient l'un contre l'autre en pressant, et les aucuns se combattoient de courtes épées et de dagues. A ce commen-

cement se tinrent trop bien et se combattirent moult vaillamment François et Arragonnois; et y convint les bons chevaliers d'Angleterre souffrir moult de peine. Là fut messire Jean Chandos très bon chevalier, et y fit dessous sa bannière plusieurs grandes appertises d'armes; et tout en combattant et reculant ses ennemis, si s'encloui (enfonça) si avant entre eux que il fut appressé, bouté et abattu à terre, et chéy (tomba) sur lui un grand homme Castillan, qui s'appeloit Martin Ferrant, qui moult étoit entre les Espagnols renommé d'outrage et de hardiment. Cil (celui-ci) mit grande entente (intention) à occire messire Jean Chandos, et le tint dessous lui en grand meschef. Adonc s'avisa le dit chevalier d'un coutel de plates (métal) qu'il portoit en son sein, si le traist (tira) et férit tant ce dit Martin au dos et ès côtés qu'il lui embarra au corps, et le navra à mort étant sur lui et puis le renversa d'autre part. Si se leva le dit messire Jean de Chaudos au plutôt qu'il put, et ses gens furent tous appareillés autour de lui, qui a grand'peine avoient rompu la presse où il étoit chu.

CHAPITRE DLII.

COMMENT LA BATAILLE FUT DURE ET FORTE ET COMMENT LE ROI HENRY REMIT TROIS FOIS SES GENS ENSEMBLE.

Le samedi au matin entre Najara et Navarrete fut la bataille dure, grande, felonnesse (cruelle) et horrible, et moult y eut de gens mis en grand meschef. Là fut le prince de Galles bon chevalier, et le duc de Lancastre son frère, et messire Jean Chandos, messire Guichard d'Angle, le captal de Buch, le sire de Clisson, le sire de Rais, messire Hue de Cavrelée (Calverly), messire Eustache d'Aubrecicourt, messire Gautier Huet, messire Mathieu de Gournay, messire Louis de Harcourt, le sire de Pons, le sire de Parthenay. D'autre part se combattoient les Gascons, le comte d'Armagnac, le sire de Labreth, le sire de Pommiers et ses frères, le sire de Mucident, le sire de Rosem, le comte de Pierregord, le comte de Comminges, le vicomte de Carmain, le sire de Condom, le sire de l'Esparre, le sire de Caumont, messire Berthelemy de Taride (Terride), le sire de Pincornet, messire Bernard de Labreth, sire de Géronde, messire Aymeri de Tarste, le soudich de l'Estrau (Estrade), messire Petiton de Courton, et plusieurs autres chevaliers et écuyers qui s'acquittèrent en armes à leur loyal pouvoir. Dessous le pennon Saint-George et la ban-

nière messire Jean Chandos étoient les compagnies, où bien étoient douze cents penonceaux. Là avoit de bons chevaliers et écuyers durs, hardis et entreprenants, tels que messire Perducas de Labreth, messire Robert Ceny (Cheney), messire Robert Briquet, messire Garsis du Châtel, messire Gaillart Vigier, Jean Cresuelle, Naudon de Bagerant, Aymemon d'Ortige, Perrot de Savoie, le bourg (bâtard) Camus, le bourg de l'Esparre, le bourg de Breteuil, Espiote et Lamit, et plusieurs autres. Si vous dis que messire Bertran du Guesclin, messire Arnoul d'Audeneham, le comte Sanche, messire Gomes Garilz (Carrillo) et les chevaliers de France et d'Arragon qui se combattoient à ces routes (troupes), ne l'avoient mie davantage, car ces compagnies et ces gens sont durement forts et usés d'armes. Et encore y étoient grand'foison de bons chevaliers et écuyers d'Angleterre sous la bannière du duc de Lancastre et celle de messire Jean Chandos; car là étoient messire Guillaume de Beauchamp fils au comte de Warwick, messire Raoul Camois, messire Gautier Oursnich (Urswick), messire Thomas de Daimeri, messire Jean de Graindon, messire Jean d'Ypre [1], messire Aimery de Rochechouart, messire Gaillart de la Mote, et plus de deux cents chevaliers que je ne puis nommer ni tous deviser. Et aussi à parler justement d'armes, le dit messire Bertran du Guesclin et le maréchal d'Audeneham et messire le Bègue de Vilaines et le sire d'Antoing,

(1) Johnes appelle ces deux derniers Grandison et Draper. J. A. B.

le sire de Brifeuil, messire Gauvain de Bailleuil, messire Jean de Berguetes, le Bègue de Villiers, l'Allemand de Saint-Venant, et les bons chevaliers et écuyers de France qui là étoient, s'acquittèrent loyalement. Et sachez de vérité que si les Espagnols en eussent aussi bien fait leur devoir comme ils firent, les Anglois et les Gascons eussent eu plus à souffrir qu'ils n'eurent. Si ne demeura-t-il mie au roi Henri qu'il ne fit bien son devoir de combattre vaillamment et hardiment et de reconforter et admonester ses gens et d'aller au devant de ceux qui branloient; et disoit ainsi: «Seigneurs, je suis votre roi; vous m'avez fait roi de toute Castille et juré et voué que pour mourir vous ne me faudrez (abandonneriez): gardez pour Dieu votre serment et ce que vous m'avez juré et promis et vous acquittez envers moi et je me acquitterai envers vous; car jà plein pied ne fuirai tant que je vous voie combattre.» Par ces paroles et plusieurs autres pleines de confort remit le roi Henry trois fois ce jour ses gens ensemble, et il même de sa main se combattit si vaillamment que on le doit bien honorer et recommander entre les preux.

CHAPITRE DLIII.

CI DIT DES VAILLANTS CHEVALIERS QUI FURENT EN LA BATAILLE DU PRINCE, ET DES PAROLES QUE LE ROI HENRY DISOIT A SES GENS.

MOULT fut cette bataille grande et périlleuse, et moult y eut de gens morts, navrés, éteints et mehaigniés (maltraités). Si portoient ces communautés d'Espagne, à leur usage, fondes (frondes) dont ils jetoient pierres; et ce gréva au commencement moult les Anglois; mais quand ce jet fut passé et ils sentirent ces sajettes (flèches), ils ne tinrent puis nul conroy (ordre). Si y avoit-il en la bataille du roi Henry grand'foison de bonnes gens d'armes, tant d'Espagne, d'Arragon, que de Portugal, qui s'acquittèrent loyalement et moult volontiers, et ne se déconfirent mie sitôt, mais se combattirent très vaillamment de lances, de guisarmes (1), d'archigaies (piques), d'épieux et d'épées. Et y avoit encore sur èle (aile) en la bataille du roi Henry plusieurs geniteurs (2) montés sur chevaux tous armés qui tenoient leurs batailles en vertu; car quand elles branloient ou se vouloient ouvrir par aucun côté, ces géniteurs qui étoient sur èle (aile) les rebou-

(1) Ce mot signifie quelquefois une hache, quelquefois une lance ou pique. J. D.

(2) Chevaliers armés à la légère. J. A. B.

toient avant et les resvigouroient (renforçoient). Si n'eurent mie les Anglois et les Gascons la journée davantage, mais le comparèrent (payèrent) et achetèrent moult grandement par bonne chevalerie et par grand'prouesse et vaillance d'armes. Là, à voir (vrai) dire, avec le prince étoit toute la fleur de la chevalerie du monde et les meilleurs combattants.

Un petit en sus de la bataille du prince étoit le roi James de Maiogres (Majorque) et sa route (troupe) qui se combattoient vaillamment et s'acquittoient à leur loyal pouvoir. D'autre part étoit messire Martin de la Kare qui représentoit le roi de Navarre, et qui aussi en faisoit bien son devoir. Je ne puis mie de tous les bons parler; mais de-lez (près) le prince et en sa bataille avoit plusieurs bons chevaliers tant d'Angleterre que de Gascogne, tels que monseigneur Richard de Pont-Chardon, messire Thomas le Despenser, messire Thomas de Holland, messire Neel Lornich (Loring), messire Hue et messire Philippe de Courtenay, et messire Jean Trivet, messire Nicolas Bond, messire Thomas Trivet, et plusieurs autres, tels que le sénéchal de Saintonge, messire Baudoin de Franville, le sénéchal de Bordeaux, le sénéchal de la Rochelle, le sénéchal d'Agénois, le sénéchal de Poitou, le sénéchal d'Angoulemois, le sénéchal de Rouergue, le sénéchal de Limousin, le sénéchal de Bigorre, messire Louis de Meleval, Messire Raymon de Mareuil, et plusieurs autres. Et sachez que nul ne se faignoit (épargnoit) de bien combattre; et aussi ils trou-

voient bien à qui, car Espagnols et Castillans étoient près de cent mille têtes armées; si que la grand'quantité du peuple les tenoit en vertu, et ne put être qu'il n'en y eut de bien combattants et bien faisants à leur pouvoir.

Là étoit le roi Dam Piètre moult échauffé, qui durement desiroit à trouver et encontrer son frère le bâtard Henry, et disoit: « Où est ce fils de putain, qui s'appelle roi de Castille ? »

Le roi Henry se combattoit autre part moult vaillamment et tenoit ce qu'il pouvoit ses gens en vertu, et leur disoit: « Bonnes gens, vous m'avez fait roi et couronné roi; aidez-moi à défendre et garder l'héritage dont vous m'avez hérité. » Telles paroles et autres que ce jour il leur dit en firent plusieurs hardis et vaillants, et demeurer sur les champs, qui pour leur honneur ne daignoient fuir.

CHAPITRE DLIV.

Comment messire Bertran du Guesclin fut déconfit, et lui et plusieurs autres pris.

La bataille de la route (troupe) qui mieux fut combattue et plus entièrement, ce fut celle de messire Bertran du Guesclin, car là étoient droites gens d'armes qui se combattoient et vendoient à leur loyal pouvoir. Et là furent faites plusieurs grands appertises d'armes. Et par spécial messire

Jean Chandos y fut très bon chevalier et conseilla et gouverna ce jour le duc de Lancastre en telle manière, comme il fit jadis son frère le prince de Galles en la bataille de Poitiers. De quoi il fut moult honoré et recommandé; ce fut bien raison; car un vaillant homme et bon chevalier qui ainsi s'acquitte envers ses seigneurs, on le doit bien recommander. Et n'entendit ce jour oncques à prendre prisonnier de sa main, fors à combattre et toudis (toujours) aller avant. Si furent pris de ses gens et dessous sa bannière plusieurs bons chevaliers et écuyers de France et d'Arragon, et par spécial, messire Bertran du Guesclin et messire Arnoul d'Audeneham, messire le Bègue de Vilaines, et plus de soixante bons prisonniers. Finalement la bataille messire Bertran du Guesclin fut déconfite, et furent tous morts et pris ceux qui y étoient, tant de France comme d'Arragon; et là fut mort messire le Bègue de Villiers et pris le sire d'Antoing en Hainaut, le sire de Brifeuil, messire Gauvain de Bailleul, messire Jean de Berguettes, messire l'Allemand de Saint-Venant et moult d'autres. Adonc s'en revinrent ces bannières et ces pennons, la bannière du duc de Lancastre, la bannière messire Jean Chandos, et la bannière des deux maréchaux et le pennon Saint George sur la bataille du roi Henry, en écriant à haute voix, Saint George, Guyenne! Là furent les Espagnols et ceux de leur côté moult fort reboutés. Là vit-on messire le captal de Buch et le seigneur de Clisson bien combattre, et d'autre part messire Eustache d'Aubrecicourt, messire

Hue de Cavrelée (Calverly), messire le soudich, messire Jean d'Évreux et les autres bons chevaliers. Là étoit le prince en bon convenant (ordre), qui se montroit bien être un sire bon chevalier et requéroit et combattoit ses ennemis de grand' volonté. D'autre part le roi Henry en tous états se acquitta très vaillamment; et recouvra et retourna ses gens par trois fois; car très (dès) donc que le comte Dam Tilles (Tello) et bien trois mille à cheval se partirent, se commencèrent moult les autres à déconfire, et s'en vouloient le plus partir et fuir; mais le dit roi Henry leur étoit allé au devant, en disant: « Beaux seigneurs, que faites-vous ? Pourquoi me voulez-vous ainsi guerpir (quitter) et trahir, qui m'avez fait roi et mis la couronne au chef et l'héritage de Castille en la main ? Retournez-vous, et là m'aider à calengier (disputer) et défendre, et demeurer de-lez (près) moi; la journée par la grâce de Dieu sera à nous. » Si que, par telles paroles et tels reconforts, il encouragea les plusieurs et fit combattre longuement et là demeurer qu'ils n'osoient de honte fuir, quand ils véoient (voyoient) leur roi et leur seigneur devant eux; et moururent plus de mille et cinq cents qui se fussent bien sauvés autrement, et eussent pris le temps bien à point et à leur avantage.

CHAPITRE DLV.

COMMENT LES ESPAGNOLS S'ENFUIRENT, ET COMMENT LE ROI HENRY S'ENFUIT A SAUVETÉ; ET COMMENT LA CITÉ DE NAJARA FUT PRISE ET TOUTE COURUE ET PILLÉE.

QUAND la bataille des maréchaux fut outrée et déconfite, et toutes les grosses batailles des Anglois remises ensemble, les Espagnols ne purent ce faix souffrir ni porter, mais se commencèrent à fuir et eux déconfire et retraire (retirer) moult effrayément et sans arroy devers la cité de Najara et la grosse rivière qui là court, ni pour chose que le roi Henry leur dît ni criât, ils ne voulurent mie retourner. Quand le roi Henry vit la pestillence et la déconfiture sur ses gens et que point de recouvrer n'y avoit, si demanda son cheval et se monta appertement et se bouta entre les fuyants, et ne prit mie le chemin de la rivière ni de la cité de Najara, car pas ne s'y vouloit enclore, mais une autre voie, en éloignant tous périls. De tant fut-il bien avisé; car assez sentoit et connoissoit que si il étoit pris il seroit mort sans mercy. Adonc montèrent Anglois et Gascons à cheval et commencèrent à chasser et à enchasser gens Espagnols et Castillans qui s'enfuyoient tous déconfits jusques à la grosse rivière[1] et à l'entrée du pont

(1) L'Èbre qui coule à peu de distance de Najara. J. D.

de la cité de Najara. La eut grand' hideur (terreur) et grand' effusion de sang et moult de gens occis et noyés; car les plusieurs sailloient en l'eau qui étoit roide, noire et hideuse, et aimoient les aucuns plus cher à être noyés que ce qu'ils fussent occis d'épée. En cette fuite et chasse avoit entre autres deux vaillants hommes d'Espagne, chevaliers d'armes et portants habits religieux, dont l'un s'appeloit le grand prieur de Saint Jame (Saint Jacques) et l'autre le grand maître de Caltrave (Calatrava). Ceux et une partie de leurs gens se trairent (rendirent), pour être à sauveté, dedans la cité de Najara, et furent de si près poursuis (poursuivis) que Anglois et Gascons à leur dos conquirent le pont dessus dit. Et là eut grand' occision, et entrèrent en la cité avec les dessus dits qui s'étoient boutés en une forte maison ouvrée et maçonnée de pierres; mais tantôt fut conquise et les dessus dits chevaliers pris et moult de leurs gens morts et toute la dite cité courue et pillée, où pillards firent grandement leur profit; et aussi firent-ils au logis du dit roi Henry et des Espagnols, et moult y trouvèrent ceux qui premièrement se trairent (rendirent) de cette part, de vaisselle d'argent et de joyaux; car le dit roi Henry et ses gens étoient venus en très grand arroy; et quand ce vint à la déconfiture, ils n'eurent mie loisir de retourner cette part et de mettre à sauveté ce que au matin laissé y avoient. Si fut cette déconfiture moult grande et moult grosse; par spécial sur le rivage il y eut moult de gens morts; et disoient adonc les aucuns, si comme je l'ouïs depuis recorder

à ceux qui y furent, que on véoit l'eau dessous Najara, rouge du sang des hommes et chevaux qui là furent morts et occis. Cette bataille fut entre Najara et Navarrete en Espagne, en l'an de l'Incarnation Notre Seigneur 1366 [1], le tiers jour du mois d'avril et ce jour fut samedi.

CHAPITRE DLVI.

COMMENT LE PRINCE ENVOYA QUATRE CHEVALIERS ET QUATRE HÉRAUTS POUR SAVOIR LE NOMBRE DES MORTS.

Après la déconfiture de la bataille de Najara, qui fut toute passée entre nonne et remontée (soir), le prince de Galles fit tenir sa bannière sur un buisson tout haut, sur une petite montagne, pour rallier ses gens; et là se recueilloient et rassembloient tous ceux qui de la chasse venoient. Là vinrent le duc de Lancastre, messire Jean Chandos, le sire de Clisson, le captal de Buch, le comte d'Armagnac, le sire de Labreth (Albret), et tous les barons; et levoient en haut leurs bannières pour recueillir leurs gens; et se rangeoient sur les champs à la mesure que ils venoient. Là étoient aussi messire Jame, roi de Maillogres (Majorque), sa bannière devant lui, où ses gens se recueilloient; et un petit plus en sus

(1) Pâques arriva le 18 avril; ainsi la date que Froissart assigne à la bataille de Navarrette ou Najara est exacte, suivant sa manière de commencer l'année à cette fête. J. D.

étoit messire Martin de la Kare, la bannière son seigneur le roi de Navarre qu'il représentoit devant lui, et aussi tous les comtes et barons, laquelle chose étoit belle à regarder et considérer.

Adonc vint le roi Dam Piètre tout échauffé, qui revenoit de la chasse, monté sur un coursier noir, sa bannière armoyée de Castille devant lui; et descendit à terre sitôt qu'il aperçut la bannière du prince, et se traist (rendit) cette part. Le dit prince, quand il le vit venir, s'avança encontre lui pour l'honorer. Là se voulut le roi Dam Piètre agenouiller en remerciant le prince; mais le dit prince se hâta moult de le prendre par la main et ne le voulut mie consentir. Là dit le roi Dam Piètre: « Cher et beau cousin, je vous dois moult de grâces et de louanges donner pour la belle journée que j'ai huy eue, et par vous. » Donc répondit le prince moult avisément: « Rendez-en grâces à Dieu et toutes louanges, car la victoire vient de lui et non de moi. » Lors se trairent (rendirent) ensemble les seigneurs du conseil du prince, et parlèrent d'autres besognes. Et fut là tant le prince que toutes ses gens furent revenus de la chasse, et qu'il eut ordonné quatre chevaliers et quatre hérauts à aller par les champs pour aviser quelles gens de pris, et quelle quantité y étoient morts et demeurés; et aussi pour savoir la vérité du roi Henry qu'ils appeloient entre eux le bâtard, si il étoit mort ou non; car encore n'en savoient-ils néant.

Après cette ordonnance, le prince et ses gens s'avalèrent ès logis du dit roi Henry et des Espa-

gnols. Si se espardirent (répartirent), par ordonnance tout partout et se logèrent bien et aisément; car le dit logis étoit grand et étendu, et moult y trouvèrent et largement de pourvéances (provisions) dont ils avoient eu grand'souffreté (disette). Si soupèrent et se tinrent ce soir en grand revel (réjouissance). Après souper revinrent les chevaliers et les hérauts qui avoient cerchié (cherché) les camps et visité les morts. Si rapportèrent par compte que cinq cents et soixante hommes d'armes y étoient demeurés, Espagnols et François, mais point n'y étoit trouvé le roi Henry, dequoi le roi Dam Piètre n'étoit mie lie (joyeux); et entre ces hommes ils n'avoient trouvé que quatre de leurs chevaliers morts, dont les deux étoient Gascons, le tiers Allemand, et le quart Anglois, messire Raoul de Ferrières (Ferrers); et encore morts de communautés (bourgeois) environ sept mille et cinq cents, sans ceux qui furent noyés, dont on ne peut savoir compte; et de leurs archers environ vingt, et quarante autres hommes. Si se tinrent là ce samedi au soir tout aise; bien avoient de quoi; et trouvèrent vins et viandes bien et plantureusement et s'y rafraîchirent, et le dimanche toute jour qui fut Pâques fleuries [1].

(1) Froissart se trompe: Pâques étant cette année le 18 avril, le dimanche 4 de ce mois fut le jour de la Passion. J. D.

CHAPITRE DLXVII.

COMMENT LE ROI DAM PIÈTRE, A LA REQUÊTE DU PRINCE, PARDONNA A CEUX DE CASTILLE SES MAUTALENTS (MÉCONTENTEMENTS); ET COMMENT CEUX DE LA CITÉ DE BURGUES SE RENDIRENT AU ROI DAM PIÈTRE.

Le dimanche au matin à heure de prime, quand le prince fut levé et appareillé, si issit (sortit) hors de son pavillon. Adonc vinrent devers lui le duc de Lancastre son frère, le comte d'Armagnac, le sire de Labreth (Albret), messire Jean Chandos, le captal de Buch, le sire de Pommiers, messire Guichard d'Angle, le roi de Mayogres (Majorque) son compère, et grand'foison de barons et de chevaliers. Assez tôt après vint devers le prince le roi Dam Piètre de Castille, auquel le prince faisoit tout honneur et révérence: si se avança de parler le roi Dam Piètre et dit ainsi: « Cher et beau cousin, je vous requiers et prie en amitié que vous me veuillez délivrer les mauvais traîtres de mon pays, mon frère Sanse (Sanche) le bâtard et les autres; si les ferai décoler car moult bien l'ont desservi (mérité). »

Adonc s'avisa le prince et dit ainsi au roi Dam Piètre qui cette requête avoit faite: « Sire roi, je vous prie au nom d'amour et par lignage, que vous me donnez et accordez un don. » Le roi Dam Piètre qui nullement ne lui eut refusé, lui accorda et dit: « Mon cousin, tout ce que j'ai est vôtre. » Lors dit

le prince: « Sire roi, je vous prie que vous pardonnez à toutes vos gens, qui vous ont été rebelles, vos mautalents (mécontentements): si ferez bien et courtoisie, et si en demeurerez plus en paix en votre dit royaume; excepté Gommes Garilz (Carrillo); de cettui vueil (veux)-je bien que vous fassiez votre volonté [1]. » Le roi Dam Piètre lui accorda cette requête, mais ce fut moult enuis (avec peine), combien qu'il ne lui osât escondire (refuser), tant se sentoit-il tenu à lui; et dit: « Beau cousin, je vous le accorde bonnement. » Là furent mandés tous les prisonniers d'Espagne, qui étoient en l'ost, par devant le prince; et là les accorda le dit prince au roi Dam Piètre leur seigneur, et baisa le comte Sanse (Sanche) son frère et lui pardonna son mautalent (mécontentement), et ainsi tous les autres, parmi ce que ils enconvenancèrent (promirent) et lui jurèrent féauté, hommage et service à tenir bien et loyalement à tous jours mais; et devinrent ses hommes; et le reconnurent à roi et à seigneur.

Cette courtoisie avecques plusieurs autres leur fit le prince, les quelles depuis ils reconnurent et desservirent (méritèrent) assez petitement, si comme vous orrez avant en l'histoire. Et aussi le dit prince fit grand' courtoisie aux barons d'Espagne qui pri-

(1) Suivant D. Pero Lopez de Ayala, fils de cet Ayala qui fut fait prisonnier à la bataille de Najara, le prince de Galles, avant de porter la guerre en Espagne, avoit stipulé avec D. Pèdre que le roi ne feroit tuer aucun chevalier ni homme considérable de Castille, sans qu'il eut été jugé conformément aux lois établies. La seule exception concernoit ceux qui avoient été condamnés précédemment. J. A. B.

sonniers étoient, car le roi Dam Piètre les eut voulu tenir, en son air (courroux) il les eût tous fait mourir sans merci. Là lui fut délivré messire Gommes Garilz (Carrillo), du quel il n'eut pris nulle rançon, tant fort le haïoit: si le fit décoler devant ses yeux au dehors des logis.

Tantôt après messe et boire, le roi Dam Piètre monta à cheval, et le comte Sanses (Sanche) son frère et le maître de Calatrave [1] et tous ceux qui ses hommes étoient devenus, et les deux maréchaux, messire Guichart d'Angle et messire Étienne de Gonsenton (Cosington), et bien cinq cents hommes d'armes; et se partirent de l'ost du prince et chevauchèrent devers Burgues (Burgos): si y vinrent le lundi au matin. Ceux de la ville de Burgos, qui informés étoient de toute la besogne, comment elle étoit allée et de la déconfiture du roi Henry, n'eurent mie conseil ni volonté d'eux enclorre ni tenir contre le roi Dam Piètre; mais vinrent plusieurs riches hommes et les plus notables au dehors de leur ville et lui présentèrent les clefs, et le reçurent à seigneur et le menèrent, et toutes ses gens, en la dite ville de Burgos, à grand' joie et solennité.

Ce dimanche tout le jour se tint le prince ès logis qu'il avoit trouvés et conquis, et le lundi après boire il se délogea et toutes ses gens et vinrent ce jour loger à Barbesque (Briviesca); et y furent jusques au mercredi qu'ils s'en vinrent tous devant Burgos. Et entra le dit prince en la ville en grand' révérence,

(1) Il s'appeloit D. Martin Lopez de Cordoue. J. A. B.

et aussi le duc de Lancastre, le comte d'Armagnac et aucuns grands seigneurs; et leurs gens tinrent leurs logis sur les champs au dehors de Burgos; car tous ne pussent mie être logés en la ville aisément et proprement. Le dit prince venoit tous les jours aux champs en son logis, et là faisoit et rendoit jugements d'armes et de toutes choses à ce appartenantes, et y tint gage et champ de bataille, parquoi on peut dire que toute Espagne fut un jour à lui et en son obéissance.

CHAPITRE DLVIII.

COMMENT LE PRINCE DIT AU ROI DAM PIÈTRE QU'IL PAYAT CEUX QUI REMIS L'AVOIENT EN SON ROYAUME.

Le prince de Galles et le roi Dam Piètre tinrent leurs Pâques en la ville de Burgos, là où ils séjournèrent environ trois semaines et plus. Et le jour de Pâques vinrent ceux d'Esturges (Astorga), de Léon, de Tollète (Tolède), de Cordouan, de Gallice, de Séville, et de toutes les marches et limitations du royaume de Castille, faire hommage au dit roi Dam Piètre; et le vint voir, et le dit prince, ce loyal chevalier de Castille, Dam Ferrant de Castres, lequel fut par eux fêté, honoré, et moult volontiers vu.

Quand le roi Dam Piètre eut là séjourné le terme que je vous dis et plus, et qu'il eut vu et entendu

que nuls n'étoient mie rebelles à lui, mais en son obéissance; le prince de Galles, par l'information de ses gens et pour faire ce qu'il appartenoit, lui dit: « Sire roi, vous êtes, Dieu merci, sire et roi de votre pays, et n'y sentons mais nul empêchement ni nul rebelle que tous n'obéissent à vous; et nous séjournons ici à grands frais: si vous disons que vous quérez (demandiez) argent pour payer ceux qui vous ont remis en votre royaume, et nous tenez vos convenances (promesses), ainsi que juré et scellé l'avez: si vous en saurons gré; et tant plus brièvement la ferez, tant y aurez plus de profit; car vous savez que gens d'armes veulent vivre et être payés de leurs gages, où qu'il soit pris. »

A ces paroles répondit le roi Dam Piètre et dit: « Sire cousin, nous tiendrons et accomplirons à notre loyal pouvoir ce que juré et scellé avons; mais quant à présent nous n'avons point d'argent: si nous trairons (rendrons) en la marche de Séville; là en procurerons-nous tant que pour bien satisfaire partout. Si vous tiendrez ci au Valdolif (Valladolid) où il y a plus grasse marche, et nous retournerons devers vous au plutôt que nous pourrons, et au plus tard dedans la Pentecôte. »

Cette réponse fut plaisante au prince et à son conseil; et se partit assez brièvement le roi Dam Piètre du dit prince, et chevaucha vers la cité de Séville, en intention de procurer et avoir grand argent, ainsi que enconvenancé (promis) l'avoit. Et le prince se vint loger en la ville de Valdolif (Valladolid) et tous les seigneurs et ses gens s'épandirent (dispersèrent) sur

le pays pour trouver et avoir vivres et pourvéances pour eux et leurs chevaux plus largement; et y séjournèrent à (avec) peu de profit, car les compagnies ne se pouvoient tenir de piller.

CHAPITRE DLIX.

Comment le prince fut moult honoré par tous pays de la victoire d'Espagne; et comment les bourgeois de Londres en firent grand' solemnité.

Or furent éparses ces nouvelles en France, en Angleterre, en Allemagne, et en tous pays, que le prince de Galles et sa puissance avoient déconfit par bataille le roi Henry, et pris, morts, chassés et noyés, le jour que la bataille fut lez (près) Najara, plus de cent mille hommes. Si en fut le dit prince renommé et honoré de bonne chevalerie et de haute emprise, en tous les lieux et marches que l'on en oyoit parler, et par spécial en l'empire d'Allemagne et au royaume d'Angleterre. Et disoient les Allemands, les Thiois, les Flamands, et les Anglois que le prince de Galles étoit la fleur de toute la chevalerie du monde et que un tel prince étoit digne et bien taillé de gouverner tout le monde, quand par sa prouesse il avoit eu trois si hautes journées et si notables, la première à Crecy en Ponthieu, la seconde dix ans après à Poitiers, la tier-

ce, aussi dix ans après en Espagne, devant Najara. Si en firent en la cité de Londres en Angleterre les bourgeois de la dite ville la solemnité pour la victoire et le triomphe, ainsi que anciennement on faisoit pour les rois qui avoient obtenu la place, et déconfit leurs ennemis. Si furent en France regrettés et lamentés les bons chevaliers du royaume qui avoient été morts et pris à la journée, et par spécial messire Bertran du Guesclin et messire Arnoul d'Audeneham. Si finirent-ils depuis moult courtoisement, et furent les aucuns mis à finance: messire Bertran du Guesclin ne le fut mie sitôt: car messire Jean Chandos qui étoit son maître ne le vouloit pas délivrer, et aussi le dit messire Bertran ne le pressoit pas plenté (beaucoup).

Or vous parlerons un petit du roi Henry, comment il persévéra quand il se partit de la bataille, et puis retournerons au prince et au roi Dam Piètre de Castille.

CHAPITRE DLX.

Comment le roi Henry laissa sa femme et ses enfants en la garde du roi d'Arragon, et s'en vint en France guerroyer la terre du prince.

Le roi Henry, si comme ci-dessus est dit se sauva au mieux qu'il put, et éloigna ses ennemis, et emmena sa femme et ses enfants au plus hâtivement

qu'il put en la cité de Valence en Arragon, là où le dit roi d'Arragon se tenoit, qui étoit son compère et son ami; auquel il recorda toute son aventure et pour laquelle le dit roi d'Arragon fut moult courroucé [1].

(1) Zurita, historien d'Arragon, raconte différemment la fuite du comte de Transtamare.« Ce prince, dit-il, étant arrivé à cheval lui troisième au château d'Illuce en Arragon, Pierre de Lune qui en étoit » seigneur le conduisit, incognito, et sans le faire passer à la cour » d'Arragon, jusqu'à ce qu'il fût en sûreté en France au château de » Pierre-Pertuse. Les archevêques de Sarragosse et de Tolède, qui » étoient à Burgos auprès de la princesse femme de Henry, la menè» rent avec ses enfants à Sarragosse où étoit le roi d'Arragon, qui lui » permit d'aller joindre son mari en France. »(Zurita: Liv. 9. Chap. 68 et suiv.)

Ce récit est plus vraisemblable que celui de Froissart et se concilie mieux avec la date des événements. La bataille de Najara se donna le samedi trois avril: On ne sauroit douter que Henry, comme Froissart va le dire, n'ait eu une entrevue à Avignon avec Urbain V, qui en partit pour Rome le 30 du même mois. Or il n'est guères possible que dans l'espace de vingt-six jours le prince fugitif ait traversé le royaume d'Arragon avec sa femme et ses enfants pour se rendre à Valence, l'ait traversé une seconde fois pour venir en France, se soit rendu auprès du duc d'Anjou à Montpellier et ait eu une audience du pape à Avignon. Cette observation montre assez le peu de créance que méritent les historiens de du Guesclin, qui ajoutent au récit de Froissart plusieurs circonstances romanesques, telles que la conférence que le prince Henry déguisé en pélerin eut à Bordeaux avec du Guesclin qui n'y arriva au plutôt que vers le mois de juillet; et le voyage qu'il fit ensuite à Avignon, où il eut audience d'Urbain V, quoique le pontife en fût parti dès le 30 avril précédent. On peut consulter sur ce qui concerne Henry de Transtamare, pendant son séjour en France après la bataille de Najara, l'Hist. de Languedoc, T. 4. P. 334 et suiv. et la note 27. P. 578 et suiv.

D. Pero Lopez de Ayala raconte que Henry, après être sorti de Najara, prit le chemin de Soria et arriva près de Calatayud à Illueca qui appartenoit à Juan Martinez de Luna; que là il eut une conférence avec D. Pedro de Luna, depuis pape sous le nom de Benoît XIII, qu'ils en partirent ensemble pour Jaca, d'où il se rendit à Ortez près du comte

Assez tôt après le roi Henry eut conseil qu'il passeroit outre et iroit voir le duc d'Anjou qui pour le temps se tenoit à Montpellier, et lui recorderoit aussi ses meschances. Cil (cet) avis fut plaisant au dit roi d'Arragon, et consentoit bien qu'il se partit, pourtant (attendu) qu'il étoit ennemi au prince qui lui étoit encore trop près voisin. Si se partit le dit roi Henry du roi d'Arragon et laissa en la cité de Valence sa femme et ses enfants, et exploita tant par ses journées qu'il passa Narbonne, qui est la première cité du royaume de France à ce lez (côté) là, et puis Béziers et Loupian (1) et tout le pays et vint à Montpellier. Là trouva-t-il le duc d'Anjou qui moult l'aimoit et qui trop fort hayoit (haïssoit) les Anglois, quoiqu'il ne leur fit point de guerre, lequel duc, qui informé étoit de l'affaire du roi Henry, le reçut et recueillit moult liement et le reconforta de ce qu'il put. Et fut avecques lui une espace de temps, et vint en Avignon voir le pape Urbain Vème qui se devoit partir et aller à Rome, ainsi qu'il fit.

Depuis retourna le dit roi Henry à Montpellier devers le duc d'Anjou et eurent traités ensemble (2)

de Foix, qui le fit accompagner jusqu'à Toulouse. De Toulouse Henry se rendit à la Ville-neuve près Avignon, où il eut une conférence avec le duc d'Anjou. Urbain V étoit alors à Avignon et quoi qu'il aimât beaucoup Henry et qu'il eut conseillé au duc d'Anjou de l'assister, ils n'eurent cependant aucune entrevue ensemble, tant il redoutoit d'offenser le prince de Galles. J. A. B.

(1) Petite ville près Agde. J. A. B.

(2) Ces deux princes firent alors une ligue tant contre D. Pèdre que contre les Anglois. (*Hist. de Languedoc*, *ubi sup.* P. 334.) J. D.

et me fut adonc dit et recordé par ceux qui en cuidoient (croyoient) bien aucune chose savoir, et depuis on a vu l'apparent, que le roi acheta ou emprunta au duc d'Anjou un châtel séant de-lez (près) Toulouse, sur les frontières de la princauté (principauté), lequel châtel on appelle Roquemore [1]. Là recueillit-il et assembla gens, Bretons et autres des compagnies qui n'étoient point passées outre en Espagne avec le prince; et furent à ce commencement environ trois cents.

Ces nouvelles furent envoyées à madame la princesse qui se tenoit à Bordeaux, que le roi Henry pourchassoit confort et aide de tous côtés pour faire guerre à la princauté (principauté) et duché d'Aquitaine; si en fut toute ébahie, et pourtant (attendu) qu'il se tenoit sur le royaume de France, elle en escripsi (écrivit) et envoya grands messages par devers le roi de France, en lui suppliant moult chèrement qu'il ne voulut mie consentir que le bâtard d'Espagne lui fit guerre et eut son recours et son ressort en France; car trop grands maux en pourroient naître et venir. Le roi de France descendit légèrement à la prière de la princesse, et envoya messages hâtivement devers le bâtard Henry, qui se tenoit au châtel de Roquemore sur les frontières de Montauban, et qui

(1) D. Vaissette pense avec beaucoup de fondement que ce château est celui de Pierre-Pertuse situé à l'extrémité du diocèse de Narbonne vers le Roussillon, où Henry s'étoit arrêté en venant d'Espagne, et où il établit sa demeure, après avoir vendu au roi, au mois de juin de cette année, pour la somme de vingt sept mille francs d'or, son comté de Cessenon situé dans les diocèses de Saint Pons et de Béziers. (*Hist. de Languedoc, ubi sup.*) J. D.

commençoit jà à guerroyer le pays d'Aquitaine et la terre du prince, en lui mandant et commandant que lui étant ni séjournant sur son royaume, il ne fit point de guerre en la terre de son cher neveu le prince de Galles et d'Aquitaine. Et encore pour donner plus grand exemple à ses gens que point ne s'aherdissent (liguassent) avec le bâtard Henry, il fit le jeune comte d'Auxerre aller tenir prison au châtel du louvre, pourtant (attendu) qu'il étoit en grands traités devers le roi Henry et y devoit aller à (avec) grand nombre de gens d'armes, ce disoit-on: pour ce lui fit le roi briser son propos.

Au mandement du roi de France obéit le roi Henry; ce fut bien raison: mais pour ce ne laissa-t-il mie à faire son emprise, et se partit de Roquemore atout (avec) bien quatre cents Bretons. Si étoient alliés et ahers (ligués) avec lui ces chevaliers et écuyers Bretons qui ci s'ensuivent: messire Arnoul de Limosin [1], messire Geffroy Ricon, messire Yons de Lakonet, Sevestre Budes, Aliot de Calay, Alain de Saint Pol. Et vinrent ces gens d'armes, Bretons et autres, chevauchant roidement parmi les montagnes, et entrèrent en Bigorre en la princauté (principauté), et prirent de nuit et échellèrent une ville que on appelle Bagnères; si la fortifièrent et réparèrent bien et fort, et puis chevauchèrent en la terre du prince et là commencèrent à courir, et y portèrent grand dommage. Mais la

(1) Son nom étoit Arnauld Solier. Il obtint plus tard d'assez vastes possessions en Espagne et s'allia avec la puissante famille des Velasco en donnant sa fille à J. de Velasco. J. A. B.

princesse y envoya au devant messire James d'Audeley, qui étoit demeuré en Aquitaine tout souverain et gouverneur pour garder le pays. Nonobstant ce, si y firent le roi Henry et les Bretons moult de dommages; car toujours leur croissoient gens. Or retournerons au prince de Galles et à ses gens, qui se tenoient au Valdolif (Valladolid) et là environ, en attendant la revenue du roi Dam Piètre, car point ne revenoit ainsi que au prince avoit promis.

CHAPITRE DLXI.

Comment le prince envoya deux de ses chevaliers par devers le roi Dam Piètre pour savoir pourquoi il ne lui tenoit son convenant (promesse); et quelle chose il leur répondit.

Quand le prince de Galles eut séjourné au Valdolif (Valladolid) jusques à la Saint Jean-Baptiste en été et encore outre, en attendant le roi Dam Piètre qui point ne revenoit, ni de lui nulles certaines nouvelles il n'oyoit, si fut moult melencolieux (fâché) et mit son conseil ensemble pour savoir quelle chose étoit bonne à faire, si fut le prince conseillé que il envoyât deux ou trois de ses chevaliers devers le dit roi pour lui remontrer ces besognes et lui demander pourquoi il ne tenoit son convenant (promesse) et son jour, ainsi que ordonné étoit. Si furent prêts d'aller devers le roi Dam Piè-

tre dessus dit, messire Neel Lornich (Loring), messire Richard de Pontchardon, et messire Thomas Balastre (Banaster). Si exploitèrent tant les chevaliers du prince et chevauchèrent par leurs journées qu'ils vinrent en la cité de Séville, là où le roi Dam Piètre se tenoit, qui les reçut par semblant assez liement. Ces chevaliers firent leur message bien et à point, ainsi que enchargé leur étoit de par leur seigneur le prince. Le roi Dam Piètre répondit à ces paroles en lui excusant et dit: « Certes, seigneurs, il nous déplaît grandement de ce que nous ne pouvons tenir ce que encovenancé (promis) avons à notre cousin le prince. Si l'avons-nous par plusieurs fois remontré et fait remontrer à nos gens ès marches par deçà; mais nos gens s'excusent et disent ainsi que ils ne peuvent faire point d'argent ni ne feront tant que ces compagnies soient sur le pays; et jà ils ont rué jus (à terre) trois ou quatre de nos trésoriers qui portoient finances devers notre cousin le prince. Si lui direz de par nous que nous lui prions qu'il se veuille retraire (retirer) et mettre hors de notre royaume ces maudites gens des compagnies, et nous laisse par deçà aucun de ses chevaliers auxquels, au nom de lui, nous délivrerons et payerons l'argent tel qu'il le demande, et où nous sommes tenus et obligés. » Ce fut toute la finale réponse que les chevaliers du prince en purent avoir; si se partirent du roi Dam Piètre et retournèrent arrière devers le Prince au Valdolif (Valladolid). Si lui contèrent, et à son conseil, tout ce que ouï et trouvé avoient: de laquelle réponse le prince fut plus melencolieux

(fâché) que devant, et vit bien que le roi Dam Piètre lui failloit de convenance (promesse), et varioit de raison à faire. En ce séjour que le prince fit au Valdolif (Valladolid) où il fut plus de quatre mois, tout l'été en suivant accoucha tout coi au lit malade le roi de Mayogres (Majorque), dont le prince fut moult courroucé : aussi furent là mis à finances messire Arnoul d'Audeneham, messire le Bégue de Villaines et plusieurs autres chevaliers de France et de Bretagne qui avoient été pris à la besogne de Najara, et échangés pour messire Thomas de Felton, et pour messire Richard Tanton [1], et pour messire Hugues de Hastings et les autres : mais encore demeura au danger (pouvoir) du prince messire Bertran du Guesclin, ni point ne fut rançonné sitôt que les autres; car les Anglois et le conseil du prince disoient ainsi que si il étoit délivré, il feroit de rechef plus forte guerre que devant avec le bâtard Henry; duquel le prince étoit informé que il étoit en Bigorre, et avoit pris la ville de Bagnères et guerroyoit et harioit (harassoit) durement son pays; et pour laquelle chose la délivrance de messire Bertran du Guesclin ne fut mie si belle ni si hâtive; et tout ce lui convenoit porter.

(1) Johnes dit *Causton*. J. A. B.

CHAPITRE DLXII.

COMMENT LE PRINCE DE GALLES SE PARTIT D'ESPAGNE, ET COMMENT LE ROI D'ARRAGON ET LE ROI DE NAVARRE LUI OCTROYÈRENT PASSAGE PAR LEUR PAYS.

QUAND le prince de Galles ouït les excusations du roi Dam Piètre, si fut plus pensif que devant et en demanda à avoir conseil. Ses gens qui moult désiroient à retourner, car ils portoient à grand meschef la chaleur et l'air d'Espagne, et mêmement le prince en étoit tout pesant et maladieux [1] lui conseillèrent qu'il retournât, et que si le roi Dam Piètre l'avoit défailli, il faisoit son blâme et sa deshonneur. Adonc fut ordonné et annoncé partout à eux remettre au retour. Quand ce vint sur le mouvoir et le départir, le prince envoya devers le roi de Mayogres (Majorque) à son hôtel messire Hue de Courtenay et messire Jean Chandos, en lui remontrant comment il vouloit partir d'Espagne, si eut sur ce avis; car trop ennuis (avec peine) le lairroit (laisseroit) derrière, au cas qu'il s'en voudroit

(1) S'il faut en croire Knyghton, Col. 2629, la mortalité fut si grande parmi les Anglois qu'il en échappa à peine la cinquième partie. Walsingham se contente de dire qu'il en mourut un grand nombre de la dyssenterie et d'autres maladies; à quoi il ajoute qu'on disoit alors que le prince de Galles avoit été empoisonné. *Eduardus per idem tempus, ut dicebatur, intoxicatus fuit; à quo quidem tempore usque ad finem vitæ suæ nunquàm gavisus est corporis sanitate.* (Walsingham; P. 117.) J. D.

retourner. Le roi de Mayogres (Majorque) répondit aux dessus dits chevaliers et dit: « Grands mercis à monseigneur le prince notre cher compère, mais tant que à présent je ne pourrois souffrir le chevaucher ni porter en litière ; si me convient ci demeurer et séjourner jusques au plaisir de Dieu. »

Adonc parlèrent les chevaliers encore et lui demandèrent: « Monseigneur voulez-vous, que monseigneur le prince vous laisse une quantité de gens d'armes pour vous garder et reconduire quand vous serez au point de chevaucher? » Il répondit nennil, et qu'il ne savoit mie quel long séjour il feroit. Lors prirent congé les deux barons du roi de Mayogres (Majorque) et retournèrent devers leur seigneur le prince, auquel ils recordèrent tout ce que ils avoient exploité, et les réponses du roi de Mayogres (Majorque). Le prince répondit et dit: « A la bonne heure. »

Donc se partit le prince et toutes ses gens et se mit à retourner devers une bonne cité qu'on dit Madrigar [1] et là s'arrêta et puis s'en vint loger au val de Forie [2] sur le departement d'Espagne, de Navarre et d'Arragon. Là séjourna le dit prince plus d'un mois, et toutes ses gens; car aucuns passages lui étoient clos sur les marches d'Arragon; et disoit-on communément en l'ost (armée) que le roi de Na-

(1) Probablement *Madrigal* petite ville de la vieille Castille près de Medina-del-Campo. J. D.

(2) Vraisemblablement *Soria* ville de la même province presque à la source du Duero. J. D.

varre, qui nouvellement étoit retourné de sa prison, s'étoit composé au bâtard d'Espagne et au roi d'Arragon, et devoit empêcher de tout son pouvoir le passage et le retour du dit prince et de ses gens; mais il n'en fut rien, si comme il apparut depuis. Nonpourquant (néanmoins) les Anglois, les Gascons et les compagnies en faisoient doute, pourtant (attendu) qu'il étoit en son pays et ne venoit point devers le prince. En ce séjour faisant, le prince envoya les plus spéciaux de son conseil sur un certain pas entre Espagne et Arragon, là où le conseil du dit roi d'Arragon fut aussi et là eurent grands parlements ensemble et par plusieurs journées.

Finalement, traités et consaux (conseils) se portèrent tellement que le roi d'Arragon dut ouvrir son pays pour laisser retourner paisiblement les gens du prince; et aussi ils devoient passer sans molester ni violence faire à nul du pays; et payer courtoisement tout ce qu'ils prendroient [1]. Adonc vinrent le roi de Navarre et messire Martin de la Kare contre le prince, quand ils sçurent que le traité se portoit ainsi entre le prince et le roi d'Arragon, et lui firent toute l'honneur et révérence qu'ils purent, et lui offrirent doucement passage pour lui et pour son frère le duc de Lancastre, et plusieurs

(1) Par ce traité qui fut conclu à Tarazone sur les frontières de la vieille Castille, le prince obtint non-seulement la liberté du passage pour ses troupes; il réussit de plus à détacher le roi d'Arragon de l'alliance du comte de Transtamare et à le faire entrer dans celle de D. Pèdre. Ce traité fut suivi immédiatement d'une trève entre la Castille et l'Arragon. (Ferreras, P. 391.) J. D.

barons et chevaliers d'Angleterre et de Gascogne; mais il vouloit bien que les compagnies prissent un autre chemin que parmi Navarre. Le prince et les seigneurs qui voyoient leur chemin et leur adresse (direction) plus propice parmi Navarre que sur les marches d'Arragon ne voulurent mie renoncer à cette courtoisie [1], mais en remercièrent grandement le roi et son conseil. Ainsi se départirent ces gens d'armes et l'ost du prince, et se mirent au retour et passèrent au plus courtoisement qu'ils purent.

Si passa le dit prince parmi le royaume de Navarre et le reconvoyèrent (accompagnèrent) le dit roi de Navarre et messire Martin de la Kare jusques au pas de Roncevaux. Et tant exploita adonc le dit prince qu'il vint en la cité de Bayonne où il fut reçu à grand'joie et là se rafraîchit et reposa quatre jours, et puis s'en partit et vint à Bordeaux où on le reçut à grand'solemnité. Et vint madame la princesse contre lui qui faisoit porter Édouard son ains-né

(1) Il est clair par cette phrase que le prince de Galles accepta l'offre du roi de Navarre pour lui, pour son frère, et les principaux chevaliers de sa suite, et consentit à ce que le gros de l'armée passât par l'Arragon et ne traversât point la Navarre. Cependant Sauvage, sans égard pour cette phrase qu'il laisse subsister, et contre l'autorité de tous les manuscrits, ainsi que des éditions antérieures à la sienne, fait dire à Froissart le contraire de ce qu'il dit en effet. Voici comment il arrange ce texte. « Mêmement le prince pratiqua si bien avec lui » (le roi de Navarre) que il obtint semblablement passage pour les » compagnies et pour tous ceux de son ost; assurant et jurant pour » eux au dit roi qu'ils passeront tout paisiblement et si bien payant » qu'il s'en contenteroit. Ainsi partirent le prince et ses gens d'armes » hors du royaume de Castille et se mirent au retour et passèrent au » plus courtoisement qu'ils purent parmi le royaume de Navarre. etc. » etc. » J. D.

(aîné) fils qui pouvoit avoir d'âge à ce jour environ trois ans. Ainsi se départirent ces gens d'armes les uns des autres; et se retrairent (retirèrent) les barons et les seigneurs de Gascogne, en leurs maisons, c'est à savoir barons et chevaliers, et tous les sénéchaux en leurs sénéchaussées, et les compagnies ainsi qu'ils revenoient et passoient, en la princauté, en attendant argent et paiement; car le prince étoit grandement tenu à eux. « Si les vouloit, ce disoit, tous satisfaire à son pouvoir et payer, où que argent fût pris ni à quel meschef. Jasoit ce que (quoique) le roi Dam Piètre ne lui eût point tenu ses convenances (promesses), si ne le devoient mie, ce disoit le prince, comparer (payer) ceux qui servi l'avoient. »

Sitôt que le roi Henry qui se tenoit en la garnison de Bagnères en Bigorre, et étoit tenu tout le temps, entendit que le prince étoit revenu d'Espagne en la princauté, il se partit de là à (avec) ce qu'il avoit de gens d'armes, Bretons et compagnies, et entra en Arragon, et vint devers le roi d'Arragon qui moult l'aimoit et qui liement le reçut. Là se tint tout l'hiver avec lui et eurent de rechef nouvelles alliances entre lui et le roi d'Arragon pour guerroyer le roi Dam Piètre (1). Et couroient jà

(1) Il est bien singulier que Froissart, qui raconte avec beaucoup d'exactitude tous les événements de la guerre d'Espagne, ait ignoré le traité d'alliance conclu à Tarazone entre D. Pèdre et le roi d'Arragon, particularité dont il étoit très à portée d'être instruit par ses relations à la cour du prince de Galles. Le roi d'Arragon, loin de favoriser l'entrée du comte de Transtamare en Castille, lui fit dire par le gou-

les routes (troupes) des Bretons qui étoient ahers (ligués) avec lui, desquels étoient capitaines messire Arnoul de Limosin, messire Geffroy Ricon, messire Yons de Lakonet, sur le pays d'Espagne, et y faisoient guerre pour le dit roi Henry. Or parlerons-nous de la délivrance messire Bertran du Guesclin.

CHAPITRE DLXIII.

COMMENT MESSIRE BERTRAN DU GUESCLIN FUT MIS A RANÇON; ET COMMENT MESSIRE LYON D'ANGLETERRE FUT MARIÉ A LA FILLE AU SIRE DE MILAN.

Après que le prince de Galles fut retourné en Aquitaine, et son frère le duc de Lancastre en Angleterre, et aussi tous les barons sur leurs lieux, demeura encore prisonnier messire Bertran du Guesclin au prince et à messire Jean Chandos; et ne pouvoit venir à rançon ni à finance, dont moult déplaisoit au roi Henry, si amender le put. Or en avint ainsi, si comme je fus adonc et depuis in-

verneur du Roussillon de ne point passer sur ses terres. Henry malgré cette opposition traversa les Pyrénées au mois de septembre et s'avança jusqu'à Huesca. Le roi d'Arragon en étant informé fit partir de Sarragosse un corps considérable de troupes pour lui disputer le passage; mais ces troupes qui servoient à regret contre lui le laissèrent sortir d'Huesca sans l'inquiéter: il dirigea sa marche par la Navarre, et s'étant rendu sur les bords de l'Èbre, il passa cette rivière à Asagna et entra en la ville. (Ferreras, *ubi sup.* P. 396 et suiv.) J. D.

formé, que un jour le prince de Galles étoit en gogues (gaieté), si vit devant lui ester (debout) messire Bertran du Guesclin, si l'appela et lui demanda comment il lui étoit: « Monseigneur, répondit messire Bertran, il ne me fut, Dieu merci, oncques mais mieux, et c'est droit qu'il me soit bien, car je suis le plus honoré chevalier du monde; quoique je demeure en vos prisons, et vous saurez comment et pourquoi. On dit parmi le royaume de France et ailleurs que vous me doutez (craignez) tant et ressoignez (redoutez), que vous ne m'osez mettre hors de votre prison. » Le prince entendit cette parole et cuida (crut) bien que messire Bertran le dit à bon sens; car voirement (vraiment) ses consaux (conseillers) ne vouloient nullement qu'il eût encore sa délivrance, jusques adonc que le roi Dam Piètre auroit payé le prince en tout ce qu'il étoit tenu envers lui et ses gens. Si répondit: « Voire, messire Bertran, pensez-vous doncques que pour votre chevalerie nous vous retenons. Par Saint George, nennil. Et beau sire, payez cent mille francs et vous serez délivré [1]. » Messire Bertran qui

(1) La Chronique d'Ayala raconte autrement la rançon de du Guesclin et son récit paroît plus conforme encore au caractère des deux champions. En voici un abrégé succinct:

« D. Bertrand ayant fait demander au prince de Galles de le recevoir à rançon, celui-ci, après avoir consulté son conseil, lui fit répondre qu'on avoit jugé convenable de ne pas le laisser libre tant que dureroient les guerres entre la France et l'Angleterre. Bertrand fit dire au prince qu'il regardoit une telle exception comme un grand honneur, puisque le prince déclaroit par là qu'il redoutoit plus que toute autre chose les coups de sa lance. Le prince un peu piqué lui envoya dire qu'il

desiroit sa délivrance et à ouïr sur quelle fin il pouvoit partir, hapa ce mot et dit: « Monseigneur, à Dieu le veut, je n'en paierai jà moins. Et tantôt que le prince l'ouït ainsi parler, il se repentit, et dit-on que ceux de son conseil lui allèrent au devant et lui dirent: « Monseigneur, vous avez trop malfait quand si légèrement l'avez rançonné. » Et voulsissent (eussent voulu) bien lors les gens du prince qu'il se fut repenti et eut brisé cette convenance (promesse); mais le prince qui fut sage et loyal chevalier en répondit bien et à point et dit: « Puisque accordé lui avons, nous lui tiendrons, ni jà n'en irons arrière: blâme et vergogne nous seroit, si reproché nous étoit que nous ne le voulussions mettre à finance, quand il se veut mettre si grossement que payer cent mille francs. Depuis cette ordonnance fut soigneux et diligent de querre (chercher) finance et de prier ses amis; et exploita si bien que par l'aide qu'il eut du roi de France et du duc d'Anjou qui moult l'aimoit, il paya en moins d'un

le redoutoit si peu que contre l'avis de son conseil il accepteroit sa rançon ; qu'il n'eût qu'à la fixer lui-même et que quelque léger prix que du Guesclin mit à sa personne, il l'accepteroit. Du Guesclin répondit à cet acte de fierté par un autre, et quoi qu'il ne possédât rien dans son pays, il déclara qu'il fixoit sa rançon à cent mille francs, somme exorbitante pour cette époque et qui étonna le prince lui-même. Ses amis de Bretagne se réunirent pour payer cette somme, mais Charles V appréciant l'importance de du Guesclin remboursa les cent mille francs et fit donner de plus trente mille francs à du Guesclin pour s'équiper. La générosité de Charles V ne paroît presque pas moins digne d'admiration à Ayala que la fierté de du Guesclin et du prince de Galles. A cette époque, la vertu par excellence des princes étoit, suivant les courtisans, la largesse dont ils profitoient. J. A. B.

mois les cent mille francs [1] et s'envint servir le duc d'Anjou [2] à (avec) bien deux mille combattants, en Provence où le dit duc étoit à siége devant la ville de Tarascon, qui se tenoit pour la reine de Naples.

En ce temps fut traité le mariage de monseigneur Lion, fils au roi d'Angleterre, duc de Clarence et comte d'Ulnestre (Ulster), à la fille monseigneur Galéas seigneur de Milan, laquelle jeune dame étoit nièce à monseigneur le comte de Savoie et fille de madame Blanche sa sœur; et se porta si bien le traité et conseil entre les parties que le mariage fut accordé. Et vint le dit duc de Clarence, accompagné grandement de chevaliers et d'écuyers d'Angleterre, en France où le roi et le duc de Bourgogne, lè duc de Bourbon et le sire de Coucy le recueillirent grandement et liement en France et à Paris [3]; et passa le susdit duc parmi le royaume de

(1) Il trouva une partie de cette somme en Bretagne où il alla aussitôt après qu'il fut mis en liberté. Il se rendit ensuite auprès du roi qui lui prêta trente mille doubles d'Espagne que du Guesclin s'obligea de lui rembourser par acte du 27 décembre de cette année 1367. Du Guesclin prend dans cette obligation la qualité de duc de Transtamare et prince de Longueville. (Du Tillet, *Recueil des Traités*, P. 289. *Hist. de Bret.* T. 1. P. 326 et suiv.) J. D.

(2) Du Guesclin après avoir payé sa rançon se rendit à Montpellier le 7 février 1368 avec le maréchal d'Audeneham, et ils accompagnèrent le duc d'Anjou au siége de Tarascon que ce prince investit le 4 mars. Les événements de ce siége sont peu connus; car on ne sauroit compter sur le récit romanesque des auteurs de la vie de du Guesclin. (Voyez *Hist. de Languedoc*, *ubi sup.* P. 335 et 336.) J. D.

(3) Le duc de Clarence arriva à Paris le dimanche de Quasimodo 16 avril de cette année 1368. (*Chron. de Fr.* T. 3. Chap. 11.) Remarquons en passant qu'on lit dans les Chroniques *le sixième jour d'avril*:

France; et vint en Savoie, où le gentil comte de Savoie le reçut très honorablement à Chambéry, et fut là deux jours en très grand revel (réjouissance) de danses, de carolles et de tous ébatements. Au tiers jour il partit, et le conduisit le comte de Savoie jusques à Milan; et là épousa-t-il sa nièce, la fille à monseigneur Galéas, le lundi après la Trinité, l'an 1368.

Or retournerons-nous aux besognes de France.

CHAPITRE DLXIV.

COMMENT LES COMPAGNIES SE PARTIRENT DE LA PRINCIPAUTÉ ET ENTRÈRENT AU ROYAUME DE FRANCE; ET COMMENT LE SIRE DE LABRETH (ALBRET) FUT MARIÉ A MADAME ISABELLE DE BOURBON.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder du voyage que le prince de Galles fit en Espagne, et comment il se partit mal content du roi Dam Piètre, et retourna arrière en Aquitaine. Quand il fut revenu, toutes manières de gens le suivirent, tant pour ce qu'ils ne vouloient mie demeurer en Espagne, que pour être payés de leurs gages, ainsi que au partir enconvenancé (promis) l'avoit. Si que quand ils furent tous retournés, le prince n'eut mie tous ses

c'est vraisemblablement une faute d'impression; car Pâques ayant été cette année le 9 avril, le dimanche de Quasimodo fut le 16. J. D.

paiements si appareillés qu'il voulsist (eut voulu); car le voyage d'Espagne l'avoit si miné et effondré d'argent que merveille seroit à penser. Or séjournèrent ces gens de compagnies sur son pays d'Aquitaine, qui ne se pouvoient toudis (toujours) tenir de mal faire, et étoient bien six mille combattants. Si leur fit dire le prince et prier qu'ils voulussent issir (sortir) de son pays, et aller ailleurs pour chasser et vivre, car il ne les y vouloit plus soutenir. Les capitaines des compagnies, qui étoient tous ou Anglois ou Gascons, tels que messire Robert Briquet, Jean Cresuelle (Tresnelle), messire Robert Ceni (Cheney), messire Gaillart Vigier, le bourg (bâtard) de Breteuil, le bourg Camus, le bourg de l'Esparre, Naudon de Bagerant, Bernard de la Salle, Hortingo et Lamit, et plusieurs autres, ne vouloient mie courroucer le prince, mais vuidèrent de la princauté du plus tôt qu'ils purent, et entrèrent en France qu'ils appeloient leur chambre; et passèrent la grosse rivière de Loire [1] et s'en vinrent en Champagne et puis en l'archevêché de Rheims, en l'évêché de Noyon et de Soissons. Et toudis (toujours) leur croissoient gens, et étoient si confortés de leurs besognes qu'ils eussent volontiers, à ce qu'ils montroient, combattu les François si ils eussent voulu. Et pour eux aventurer, ils cerchèrent (cherchèrent) en ce temps tout le royaume de France, et y firent

(1) Les compagnies passèrent la Loire à l'entrée de février, suivant la Chronique de France: les ravages qu'elles firent en France durant le cours de cette année y sont racontés beaucoup plus au long que dans Froissart. (Voyez le Chap. 10.) J. D.

moult de maux et de tribulations et de vilains faits. Et en venoient les plaintes tous les jours au roi de France et à son conseil, et si n'y pouvoient mettre remède; car on ne s'osoit aventurer pour eux combattre. Et disoient bien ceux qui pris étoient; car toudis (toujours) on les poursuivoit et les côtoyoit à (avec) gens d'armes, si ne se pouvoient mie si bien garder qu'il n'en y eût des attrapés, que le prince de Galles les envoyoit là. Donc le royaume étoit tout émerveillé, pourquoi couvertement le prince les faisoit guerroyer; et moult diversement en parloient sur sa partie.

Si manda adonc le roi de France le sire de Clisson et en fit un grand capitaine contre ces compagnons, pourtant (attendu) qu'il étoit bon compagnon et hardi; et s'enamoura le roi de France grandement de lui.

En ce temps fut le mariage fait du seigneur de Labreth (Albret) et de madame Ysabel de Bourbon [1], sœur au duc Louis de Bourbon et à la reine de France et à madame Bonne comtesse de Savoie: duquel mariage le prince de Galles ne fut néant réjoui, mais eut eu plus cher que le seigneur de Labreth (Albret) se fut marié ailleurs [2].

(1) Cette princesse se nommoit *Marguerite*: elle épousa Armand Amalric d'Albret, grand chambellan de France, par contrat passé le 4 mai de cette année. (*Histoire gén. de la mais. de France*, T. I. P. 300.) J. D.

(2) Quelques manuscrits et les imprimés ajoutent: « Et en parla » moult grossement sur lui et sur sa partie et moult rudement: mais » les plus grands de son conseil, chevaliers et écuyers l'excusèrent au » mieux qu'ils purent, disant que chacun s'avance au mieux qu'il peut

CHAPITRE DLXV.

Comment les seigneurs de Gascogne se vinrent plaindre au roi de France du fouage que le prince vouloit lever en Aquitaine.

Pendant que ces compagnies couroient en France, fut le prince de Galles conseillé d'aucuns de son conseil pour élever un fouage [1] en Aquitaine, et par spécial l'évêque de Bath [2]; son chancelier y rendit grand' peine à lui conseiller; car l'état du prince et de madame la princesse étoit adonc si grand et si étoffé que nul autre de prince ni de seigneur en chrétienté ne s'accomparoit au leur, ni de

» et agrandit, et que on ne doit jamais blâmer un bon chevalier s'il » pourchasse son honneur et profit au mieux qu'il peut, et qu'il n'en » laisse point à servir son seigneur ni à faire ce à quoi il est tenu. De » telles et semblables paroles étoit peu le prince de Galles pour l'ap- » paiser; mais non étoit quelque semblant qu'il en fit; car bien savoit » que ce mariage étoit une départie et un éloignement d'amour de lui » et de ceux de son côté, comme vérité fut, selon ce que dit cette » histoire. »

Ce bavardage qu'on ne trouve point dans les bons manuscrits est probablement de quelque copiste. J. D.

(1) Le fouage étoit une taxe annuelle levée sur chaque feu: du temps de Charles V, elle étoit de quatre livres tournois. J. A. B.

(2) J'ignore pourquoi Sauvage substitue l'évêque de Rhodez à l'évêque de Bath, contre le témoignage de tous les manuscrits et des éditions gothiques, et contre la vérité, puisqu'il est certain que l'évêque de Bath étoit chancelier du prince de Galles pour l'Aquitaine. On le trouve désigné sous ce titre dans plusieurs endroits de Rymer, notamment au T. 3. Part. 2. P. 150. J. D.

tenir grand'foison de chevaliers, d'écuyers, de dames et de demoiselles, et de faire grands frais.

Au conseil de ce fouage furent appelés tous les barons de Gascogne, de Poitou et de Saintonge, auxquels il appartenoit à parler, et plusieurs riches hommes des cités et des bonnes villes d'Aquitaine. Là leur fut remontré à Niort, où ce parlement étoit assemblé, spécialement et généralement par le dessus dit évêque de Bath chancelier d'Aquitaine, et présent le prince, sur quel état l'on vouloit élever ce fouage, lequel fouage le prince n'avoit mie intention de longuement tenir ni faire courir en son pays, fors tant seulement cinq ans, tant qu'il fût apaisé du grand argent qu'il devoit et avoit accru par le voyage d'Espagne. A cette ordonnance tenir et obéir étoient assez d'accord ceux de Poitou, de Saintonge, de Limousin, de Rouergue et de la Rochelle, parmi ce que le prince devoit tenir ses monnoies stables sept ans. Mais à ce propos se refusoient ceux des hautes marches de Gascogne, le comte d'Armagnac, le sire de Labreth (Albret) son neveu, le comte de Pierregord, le comte de Comminges, le vicomte de Carmain, le sire de la Barde, le sire de Terride, le sire de Pincornet, et plusieurs hauts barons et grands chevaliers tous de ces marches, et cités et bonnes villes de leur ressort; et disoient que du temps passé et qu'ils avoient obéi au roi de France, ils n'avoient été grévés ni pressés de nul subside, impositions, fouages ni gabelles, ni jà ne seroient tant que défendre le pourroient, et que leurs terres et seigneuries étoient franches et

exemptes de toutes débites (dettes), et à tenir en tel état le dit prince leur avoit juré. Nonobstant ce, pour eux partir amiablement de ce parlement et du dit prince, ils répondirent qu'ils en auroient avis, et mettroient ensemble, eux retournés, plusieurs prélats, évêques, abbés, barons et chevaliers, auxquels il en appartenoit bien à parler, et en auroient plus grand' délibération de conseil qu'ils n'en avoient là présentement. Le prince de Galles ni son conseil ne purent lors avoir autre chose. Ainsi se départit ce parlement de la ville de Niort, et retournèrent chacun en son lieu; mais il leur fut commandé et ordonné de par le prince qu'ils fussent là tous revenus dedans un jour qui assigné leur fut. Or retournèrent ces barons et ces seigneurs de Gascogne en leurs pays, qui bien affirmèrent que sur l'état dont partis étoient, devers le prince plus ne retourneroient, ni que jà, pour faire guerre au prince, ce fouage ne courroit en leurs terres. Ainsi commença le pays à rebeller contre le prince; et vinrent en France le comte d'Armagnac, le sire de Labreth (Albret), le comte de Pierregord, le comte de Comminges et plusieurs autres hauts barons, prélats et chevaliers de Gascogne, et mirent plaintes avant en la chambre du roi de France, le roi de France présent et ses pairs, sur les griefs que le prince leur vouloit faire, et disoient qu'ils avoient ressort au dit roi, et que à lui se devoient retraire (retirer) et retourner comme à leur souverain [1]. Le roi de

(1) Les appellations et réclamations de ressort des seigneurs d'Aquitaine sont du dernier juin et du 25 octobre de cette année. (Du Tillet, *Recueil des Traités*. P. 291.) J. D.

France qui ne vouloit mie obvier à la paix qui se tenoit entre lui et le roi d'Angleterre, se dissimuloit de ces paroles et en répondit moult à point, et disoit à ces barons de Gascogne; « Certes, seigneurs, la juridiction de notre héritage et de la couronne de France voudrions toujours garder et augmenter; mais nous avons juré, après notre seigneur de père, plusieurs points et articles en la paix, desquels il ne nous souvient mie de tous; si y regarderons et visiterons, et tout ce qu'il y sera pour vous, nous le vous aiderons à garder très grandement, et vous mettrons à accord devers notre très cher neveu le prince qui espoir (peut-être) n'est mie bien conseillé, qui ne veut que vous et vos sujets demeurez en vos franchises et libertés. »

De ces réponses que le roi faisoit se contentoient grandement les barons de Gascogne, et se tenoient à Paris de-lez (près) le roi que point n'en partoient ni retournoient en leur pays. De quoi le prince ne se contentoit mie bien, et toujours persévéroit et faisoit persévérer son conseil sur l'état de ce fouage. Messire Jean Chandos, qui étoit un des grands de son conseil et vaillant et sage chevalier durement, étoit contraire à cette opinion et bien voulsist (eut voulu) que le prince s'en déportât (désistât); et quand il vit que point n'en viendroit à chef, afin qu'il n'en fût demandé ni inculpé, il prit congé du prince en excusation d'aller en Normandie, en la terre de Saint Sauveur le Vicomte, dont il étoit sire pour aller la visiter; car point n'y avoit été depuis trois ans. Le prince lui accorda. Donc se partit de

Poitou le dit messire Jean Chandos et s'en vint en Cotentin, et séjourna en la ville de Saint Sauveur que là environ plus d'un an. Et toudis (toujours) procédoit le prince sur ce fouage; car son conseil qui à ce tiroit lui remontroit que si il pouvoit l'exploiter, il vaudroit par an douze cent mille francs, pour payer tant seulement sur chacun feu un franc, et le fort portant le foible.

Nous retournerons au roi Henry qui étoit en ce temps au royaume d'Arragon, et recorderons comment il persévéra.

CHAPITRE DLXVI.

Comment le roi Henry retourna en Espagne; et comment la cité de Burgues (Burgos) se rendit a lui, et aussi la cité du Valdolif (Valladolid), ou il prit le roi de Mayogres (Majorque).

La plus grand' partie de l'état du prince et de son affaire savoient les rois voisins, tels que le roi Pierre d'Arragon, et le roi Henry; car ils mettoient grand' cure au savoir, et bien avoient entendu comment les barons de Gascogne étoient allés à Paris de-lez (près) le roi et se commençoient tous à troubler et à rebeller contre le prince. De ce n'étoient mie les dessus dits courroucés, et par spécial le roi Henry qui tiroit à revenir au conquêt de Castille qu'il avoit perdue par la puissance du prince. Si se partit du

roi d'Arragon et prit congé de lui à Valence le grand [1] et se partirent en sa compagnie, du royaume d'Arragon, le vicomte de Roquebertin (Rocaberti) et le vicomte de Rodez, et furent bien trois mille de cheval et six mille de pied parmi aucuns Génevois (Génois) qui là étoient soudoyers. Si chevauchèrent ces gens d'armes vers Espagne, et jusques en la cité de Burgos, qui tantôt se rendit et ouvrit contre le roi Henry, et le reçurent à seigneur; et de là vinrent devant le Valdolif (Valladolid); car le roi Henry entendit que le roi de Mayogres (Majorque) y étoit, de laquelle avenue il fut moult joyeux. Quand ceux de la ville du Valdolif (Valladolid) entendirent que ceux de Burgos étoient tournés et rendus au roi Henry, ils n'eurent mie conseil d'eux tenir ni faire assaillir. Si se rendirent; et recueillirent le dit roi Henry comme leur seigneur, ainsi que jadis avoient fait. Sitôt que le roi Henry fut entré en la ville, il demanda où le roi de Mayogres (Majorque) étoit; et on lui enseigna volontiers. Tantôt le roi Henry vint cette part et entra en l'hôtel et en la chambre où il étoit encore tout pesant de sa maladie. Le roi Henry vint à lui et lui dit ainsi: « Roi de Mayogres (Majorque), vous avez été notre ennemi, et à main armée êtes entré en notre royaume de Castille, pourquoi nous mettons main en vous, et vous rendez notre prisonnier ou vous êtes mort. » Le roi de Mayogres (Majorque)

(1) On a vu dans une des remarques sur le chapitre 561 que Henry ne vit point alors le roi d'Arragon qui lui avoit défendu l'entrée de ses états. J. D.

qui se voyoit en dur parti et que défense n'y valoit, répondit et dit: « Sire, je suis mort voirement (vraiment) si vous voulez; volontiers je me rends à vous votre prisonnier, et non à autre; et si vous me voulez mettre, par quelque manière que ce soit, en autres mains que ès vôtres, si le dites, car je aurois plus cher être mort que remis ès mains de mon adversaire le roi d'Arragon. » Le roi Henry répondit et dit: « Nennil; car je ne vous ferais pas loyauté, et si seroit grandement à mon blâme. Vous demeurerez mon prisonnier pour quitter ou pour rançonner si je veux. »

Ainsi fut pris et sermenté le roi James de Mayogres (Majorque) du roi Henry qui mit sur lui au Valdolif (Valladolid)[1] grands gardes pour plus spécialement garder; et puis chevaucha outre vers la cité de Léon en Espagne, qui tantôt s'ouvrit contre lui, quand ils ouïrent dire qu'il venoit cette part.

(1) Suivant les historiens d'Espagne, ce fut dans la citadelle de Burgos que Henry fit prisonnier don Jayme de Majorque, qu'il envoya sous bonne garde au château de Curiel. (Ferreras, *ubi sup.* P. 396.) J. D.

CHAPITRE DLXVII.

COMMENT LE ROI DAM PIÈTRE S'ALLIA AU ROI DE GRENADE, AU ROI DE BELLEMARINE ET AU ROI DE TRAMESANNES, ET COMMENT MESSIRE BERTRAN ARRIVA EN L'OST DU ROI HENRY.

QUAND la ville et la cité de Léon en Espagne se fut rendue au roi Henry, tout le pays de la Marche de Gallice se commença à tourner; et s'en vinrent au dit roi Henry plusieurs hauts barons et seigneurs qui avoient paravant fait hommage au roi Dam Piètre. Car quelque semblant d'amour qu'ils lui eussent montré, présent le prince, ils ne le pouvoient aimer, tant leur avoit fait de grands' cruautés jadis; et étoient en doute (crainte) que encore de rechef il ne leur en fit. Et le roi Henry les avoit tenus amiablement et portés doucement; et leur promettoit bien à faire; pour ce se retraioient (retiroient) ils tous devers lui. Encore n'étoit mie messire Bertran du Guesclin en sa compagnie; mais il approchoit durement, atout (avec) deux mille combattants, et étoit parti du duc d'Anjou qui avoit achevé sa guerre en Provence et défait son siége de devant Tarascon, par composition; je ne scais mie à dire quelle [1]. Si s'étoient partis avec le dessus dit mes-

(1) Le duc d'Anjou se rendit maître de la ville de Tarascon, ou plutôt les habitants avec qui il entretenoit des intelligences la lui livré-

sire Bertran aucuns chevaliers et écuyers de France qui désiroient les armes; et étoient jà entrés en Arragon et chevauchoient fortement pour venir devers le roi Henry qui avoit mis le siége devant Tolède.

Les nouvelles du reconquêt et comment le pays se tournoit devers son frère le bâtard vinrent au roi Dam Piètre, qui se tenoit en la marche de Séville et de Portugal où il étoit petitement aimé et douté (redouté). Quand le roi Dam Piètre entendit ce, si fut durement courroucé sur son frère le bâtard et les barons de Castille qui le relenquissoient (abandonnoient), et dit et jura qu'il en prendroit si cruelle vengeance que ce seroit exemple à tous autres. Si fit tantôt un mandement et commandement partout à tous ceux dont il espéroit à avoir aide et service. Si manda et pria tels qui point ne vinrent et s'excusèrent au mieux qu'ils purent, et les aucuns de rechef, sans feintise, se tournèrent devers le roi Henry et lui renvoyèrent leur hommage. Et quand le roi Dam Piètre vit que ses gens lui failloient, si se commença à douter, et se conseilla (1) à Dam

rent vers la fin de mars. Le 11 avril suivant il assiégea Arles et laissa la conduite du siége à du Guesclin qui le leva le premier mai. Quant au départ de celui-ci pour l'Espagne, il ne peut être antérieur à la fin de septembre, et peut-être même faut-il le reculer davantage. Ce ne fut que postérieurement au 20 de ce mois qu'il traita par ordre du duc d'Anjou, avec les chefs des compagnies, Bretons, Gascons, Lombards, etc., pour les engager à sortir du Languedoc, moyennant une certaine somme dont il leur remit entre les mains pour garants Alain de Beaumont et le sire de Montauban. (Histoire de Languedoc, *ubi sup.* P. 336 et 338.) J. D.

(1) Ayala rapporte que D. Pèdre s'adressa aussi, pour demander des conseils au Maure Benahatin, grand astrologue ou philosophe et conseil-

Ferrant de Castres qui oncques ne lui faillit: lequel lui conseilla qu'il prit gens d'armes partout là où il les pourroit avoir, tant en Grenade comme ailleurs, et qu'il se hâtât de chevaucher contre son frère le bâtard, avant qu'il se efforçât plus au pays, ni multipliât de gens d'armes.

Le roi Dam Piètre ne voulut mie séjourner sur ce propos, mais pria au royaume de Portugal dont le roi étoit son cousin germain, et y eut grands gens, et envoya devers le roi de Grenade, et le roi de Bellemarine (Ben-Marin) et le roi de Tramesainnes (Tremecen) et fit alliances à eux, parmi que trente ans il les devoit tenir en leur état et point faire de guerre, parmi ce que ces trois rois lui envoyeroient plus de vingt mille Sarrazins pour aider à faire sa guerre. Si fit le roi Dam Piètre tant qu'il eut bien, que de chrétiens que de Sarrazins, quarante mille hommes tous assemblés en la marche de Séville. En ces traités et pourchas (négociations) qu'il faisoit, et pendant que le siége étoit devant Tolède, descendit en l'ost du roi Henry messire Bertran du Guesclin atout (avec) deux mille combattants, qui y fut reçu à grand'joie; ce fut bien raison, et furent tous ceux de l'ost réjouis de sa venue [1].

ler du roi de Grenade, et il n'eut certainement pas trouvé parmi les chrétiens d'Espagne ou de France un seul homme en état de lui donner des conseils aussi éclairés que ceux contenus dans les deux lettres de Benahatin rapportées par Ayala. La première me semble un morceau inspiré par la sagesse elle-même. On y retrouve un esprit de liberté, de tolérance et de philosophie qui étoit inconnu chez les chrétiens. J. A. B.

(1) Les historiens d'Espagne placent l'arrivée de du Guesclin à l'ar-

CHAPITRE DLXVIII.

COMMENT, PAR LE CONSEIL DE MESSIRE BERTRAN, LE ROI HENRY SE PARTIT DE DEVANT TOLÈDE POUR ALLER A L'ENCONTRE DU ROI DAM PIÈTRE; ET COMMENT ILS S'ENTRETROUVÈRENT.

Le roi Dam Piètre qui avoit fait son amas de gens d'armes à Séville et à l'environ, si comme ci-dessus est dit, et qui désiroit à combattre le bâtard son frère, se partit de Séville, et son grand ost (armée), pour venir lever le siége de devant Tolède. Entre Séville et Tolède peut avoir neuf journées de pays[1]. Si vinrent les nouvelles en l'ost du roi Henry que le roi Dam Piètre approchoit, en sa compagnie plus de quarante mille hommes que uns que autres, et sur ce il eut avis. A ce conseil furent appelés les chevaliers de France et d'Arragon qui là étoient et par spécial messire Bertran du Guesclin par lequel on vouloit du tout ouvrer. Le dit messire Bertran donna un conseil qui fut tenu, que tantôt avec la plus

mée de Henry au commencement de l'année 1369. (Ferreras, *ubi sup.* P. 405.) et il ne peut guères y être arrivé plus-tôt, comme on le verra ci-après dans une remarque sur le chapitre 569. Il faut donc rapporter à cette année la suite de la guerre entre Henry et don Pèdre. Nous continuerons cependant de mettre en marge l'année 1368 parce que plusieurs des événements que Froissart raconte après la bataille de Montiel et la mort de D. Pèdre, dont il ignoroit la véritable date, appartiennent certainement à cette année. J. D.

(1) Il y a près de 80 lieues de Séville à Tolède. J. A. B.

grand' partie de ses gens, le roi Henry partît et chevauchât à effort devers le roi Dam Piètre, et en quel état que on le trouvât on le combattit; « Car, dit-il, nous sommes informés qu'il vient à grand' puissance sur nous. Et trop nous pourroit gréver, s'il venoit par avis jusques à nous; et si nous allons à lui sans ce qu'il le sache, nous le prendrons bien lui et ses gens en tel parti et si dépourvu que nous en aurons l'avantage, et seront déconfits; je n'en doute mie. » Le conseil de messire Bertran fut tenu et ouï. Et se partit le dit roi, sur un soir, de l'ost, en sa compagnie tous les meilleurs combattants par élection qu'il eut, et laissa le demeurant de son ost en la garde du comte Dam Tille (Tello) son frère [1] et puis chevaucha outre. Et avoit ses espies allants et venants qui savoient et rapportoient soigneusement le convine (arrangement) du roi Dam Piètre et de son ost; et le roi Dam Piètre ne savoit rien du roi Henry, ni que ainsi il chevauchât contre lui: de quoi il et ses gens en chevauchoient plus épars et en plus petite ordonnance. Et avint que sur un ajourner le roi Henry et ses gens durent encontrer le roi Dam Piètre et ses gens qui cette nuit avoient geu (couché) en un châtel assez près delà, appelé Montiel, et l'avoit le sire de Montiel recueilli et honoré ce qu'il pouvoit. Si en étoit au matin parti et mis au chemin, et chevauchoit assez éparsement, car il ne cuidoit (croyoit) mie être combattu en ce jour. Et vinrent soudaine-

(1) Ayala dit que D. Tello étoit resté dans ses terres de Biscaye, ne voulant pas secourir son frère D. Henry qu'il aimoit peu. J. A. B.

ment à bannières déployées, et tous pourvus de leurs faits, le roi Henry, le comte Sanses (Sanche) son frère, qui avoit relenqui (abandonné) le roi Dam Piètre, messire Bertran du Guesclin, par lequel conseil tout ils ouvrèrent, messire le Bègue de Vilaines, le vicomte de Roquebertin (Rocaberti), le vicomte de Rodez et leurs routes (troupes), et étoient bien six mille combattants, et chevauchoient tous serrés de grand randon (impétuosité); et s'en viennent férir de plain élai (élan), de grand'volonté et sans faire nul parlement ès premiers qu'ils encontrèrent, en criant, Castille au roi Henry, et Notre Dame Guesclin! Si reculèrent et abattirent ces premiers roidement et merveilleusement qui furent tantôt déconfits et reboutés bien avant. Là en y eut plusieurs d'occis et de rués par terre, car nul n'étoit pris à rançon: et ainsi étoit ordonné du conseil messire Bertran du Guesclin, dès le jour devant, pour la grand'plenté (quantité) des mécréants juifs et autres qui là étoient [1]. Quand le roi Dam Piètre entendit ces nouvelles, qui chevauchoit en la plus grand'route (troupe), que ses gens étoient assaillis, envahis, et reboutés vilainement de son frère le bâtard Henry et des François, si fut durement émerveillé dont il venoit, et vit bien qu'il étoit trahi et deçu et en aventure de tout perdre; car ses gens étoient moult épars. Nonpourquant (néanmoins)

(1) Le plus grand reproche fait à D. Pèdre n'est pas tant d'avoir fait commettre plusieurs assassinats selon l'esprit des cours d'alors, tels que les peignoit l'infant D. Pèdre oncle du roi d'Arragon qui les connoissoit, mais bien de s'être allié avec des infidèles. J. A. B.

comme bon chevalier et hardi qu'il étoit et de grand' confort et emprise, il s'arrêta tout coi sur les champs et fit sa bannière développer et mettre avant pour recueillir ses gens et envoya dire à ceux de derrière qu'ils se hâtassent de traire (marcher) avant; car il se combattoit aux ennemis.

Donc s'avancèrent toutes manières de bonnes gens et se trairent (rendirent) pour leur honneur devers la bannière du roi Dam Piètre, qui ventiloit sur les champs. Là eut grand'bataille, dure et merveilleuse, et maint homme renversé par terre et occis du côté du roi Dam Piètre; car le roi Henry, messire Bertran et leurs routes (troupes) les requéroient (attaquoient) de si grand'volonté que nul ne duroit contre eux. Mais ce ne fut mie sitôt achevé; car ceux du roi Dam Piètre étoient si grand'foison que bien six contre un: mais tant y avoit de mal pourvus qu'ils furent pris si sur un pied que ce les déconfisoit et ébahissoit plus que autre chose.

CHAPITRE DLXIX.

COMMENT LE ROI DAM PIÈTRE ET TOUTES SES GENS FURENT DÉCONFITS; ET COMMENT LE DIT ROI S'ENFUIT AU CHATEL DE MONTIEL.

CETTE bataille des Espagnols l'un contre l'autre et des deux rois et leurs alliés, assez près du châtel de Montiel, fut en ce jour moult grande et moult

horrible. Et moult y furent bons chevaliers du côté du roi Henry, messire Bertran du Guesclin, messire Geffroy Ricon, messire Arnoul Limosin, messire Yons de Lakonnet, messire Jean de Berguettes, et messire Gauvain de Bailleul, messire le Bègue de Vilaines, Alain de Saint Pol et Alyot de Calais, et les Bretons qui là étoient; et aussi du royaume d'Arragon le vicomte de Roquebertin (Rocaberti) et le vicomte de Rodez, et plusieurs autres bons chevaliers et écuyers que je ne puis mie tous nommer. Et y firent maintes grands appertises d'armes, et bien leur étoit besoin; car ils trouvèrent contre eux gens aussi assez étranges, tels que Sarrazins et Portugalois (Portugais). Car les juifs qui là étoient tournèrent tantôt le dos, ni point ne se combattirent; mais ce firent ceux de Grenade, et de Bellemarine (Ben-Marin), et portoient arcs et archigaies[1] dont ils savoient bien jouer, et dont ils firent plusieurs grands appertises d'armes de traire (tirer) et de lancer. Et là étoit le roi Dam Piètre, hardi homme durement, qui se combattoit moult vaillamment et tenoit une hache dont il donnoit les coups si grands que nul ne l'osoit approcher. Là s'adressa la bannière du roi Henry son frère devers la sienne, bien épaisse et bien pourvue de bons combattants, en écriant leurs cris et en boutant fièrement de leurs lances. Lors se commencèrent à ouvrir ceux qui de-lez (près) le roi Dam Piètre étoient et à ébahir malement. Dam Ferrand de Castres, qui

(1) Espèce de lance ou de pique. J. D.

avoit à garder et à conseiller le roi Dam Piètre son seigneur, vit bien, tant eut-il de sentiment, que leurs gens se espardoient (dispersoient) et déconfisoient; car tous se ébahissoient, pourtant (attendu) que trop sur un pied pris on les avoit. Si dit au roi Dam Piètre: « Sire, sauvez-vous et vous recueillez en ce châtel de Montiel dont vous êtes à ce matin parti: si vous êtes là retrait (retiré), vous serez en sauvegarde; et si vous êtes pris de vos ennemis, vous êtes mort sans merci. » Le roi Dam Piètre crut ce conseil et se partit au plus tôt qu'il put et se retrait (retira) devers Montiel. Si y vint si à point que il trouva les portes ouvertes et le seigneur qui le reçut lui douzième tant seulement.

Pendant ce se combattoient les autres qui étoient épars sur les champs, et faisoient les aucuns ce qu'ils pouvoient; car les Sarrazins qui là étoient, et qui le pays point ne connoissoient, avoient aussi cher qu'ils fussent morts que longuement chassés; si se vendoient aussi les aucuns moult durement. Les nouvelles vinrent au roi Henry et à messire Bertran du Guesclin que le roi Dam Piètre étoit retrait (retiré) et enclos au châtel de Montiel, et que le Bègue de Vilaines, et sa route (troupe) l'avoient poursuivi jusques là; et si n'y avoit au dit châtel que un seul pas par où on y entroit et issoit (sortoit), et devant cette entrée se tenoit le Bègue de Vilaines dessus dit et avoit là mis son pennon.

De ces nouvelles furent durement réjouis le dit roi Henry et messire Bertran du Guesclin; et se traïrent (rendirent) de cette part tout en combat-

tant et occiant à monceaux gens ainsi que bêtes, et tant qu'ils étoient tout lassés d'occire et de découper et de abattre. Si dura cette chasse plus de trois grands lieues et y eut ce jour morts plus de vingt quatre mille hommes, que uns que autres; et trop petit s'en sauvèrent, si ce n'étoient ceux du pays qui savoient les refuges et les adresses; car les Sarrasins, qui ne savoient ni connoissoient nient (point) le pays, ne savoient où fuir; si leur convenoit attendre l'aventure; si furent tous morts. Cette bataille fut dessous Montiel et là environ en Espagne le treizième jour du mois d'août l'an de grâce 1368 (1).

(1) Les historiens d'Espagne placent unanimement cette bataille au mois de mars 1369. Ferreras en fixe même le jour au 14 de ce mois (*ubi sup.* P. 406.) L'auteur des Chroniques de France (*ubi sup.* chap. 17) dit qu'elle se donna le 12 du même mois 1368 (1369), date qui s'accorde à deux jours près avec celle de Ferreras. Il n'y a eu longtemps que deux opinions sur ce point de chronologie: parmi les historiens modernes, les uns se sont déclarés pour Froissart, les autres pour les chroniques de France. Les savants auteurs de *l'art de vérifier les dates* ont donné naissance à une troisième opinion: Ils prétendent (P. 817 de la nouvelle édition) que la bataille dont il s'agit et la mort de Don Pèdre sont antérieures au 4 mai de l'année 1368. Pour ne pas affoiblir la preuve qu'ils en donnent, je vais rapporter leurs propres expressions. « Henry, disent-ils, datoit ordinairement ses diplômes de la » seule ère d'Espagne, avec le jour du mois. Celui par lequel il donna le du- » ché de Molines à Bertrand du Guesclin, pour la récompense des secours » qu'il lui avoit donnés, est ainsi daté: *Dado este privilegio en muy no- » ble cibidad de Sevila, quatro dias de mayo, era de mill et quatro cientos » et siete annos;* ce qui revient au 4 mai 1368 de J. C. Les historiens » modernes se trompent donc en rapportant le commencement du » règne de Henri II et la fin de celui de son prédécesseur à l'an 1369. » J'observerai d'abord que le même diplôme rapporté dans le tome 1.er des preuves de l'histoire de Bretagne (colonne 1626 et suiv.), y est daté de l'an 1407 de l'ère d'Espagne, ce qui répond à l'année 1369 de la nô-

CHAPITRE DLXX.

Comment le roi Dam Piètre fut pris du Bègue de Villaines; et comment il fut mis a mort.

Après cette grand' déconfiture sur le roi Dam Piètre, et ses assemblées assez près de Montiel, et que le roi Henry et messire Bertran du Guesclin eurent obtenu la place, devant le dit châtel de Mon-

tre, et qu'ainsi il se peut faire que la date ait été altérée dans la copie qu'ils ont eue entre les mains: en second lieu, que quand même ils auroient vu le diplôme original, on devroit regarder cette date comme une faute du copiste. On convient généralement que du Guesclin eut la plus grande part à la journée de Montiel et au rétablissement de Henry sur le trône de Castille: or du Guesclin ne pouvoit être en même temps en Espagne et en France et il est certain qu'il ne sortit point de France pendant les quatre premiers mois de l'année 1368; on le voit à Montpellier le 7 février de cette année au service du duc d'Anjou, qui vouloit revendiquer à man armée quelques places sur la reine de Naples comtesse de Provence; il joint ce prince à Nîmes le 26 du même mois et se trouve avec lui le 4 mars au siége de Tarascon. Le 11 avril ils forment celui d'Arles que du Guesclin est chargé de continuer seul et qu'il lève le premier mai. L'historien de Languedoc, de qui j'emprunte ces faits, les appuie des autorités les plus fortes, telles que le *Thalamus de Montpellier*, les registres de la sénéchaussée de Nîmes (Histoire de Languedoc, T. 4. P. 335 et 336). Le dernier de ces faits est encore attesté par une pièce du temps publiée dans le T. 2. des Vies des papes d'Avignon, P. 768 et suiv. On y lit, (Col 772): « *Anno* » *Domini* 1368 *die undecimâ aprilis quæ fuit tertiâ die Paschæ, Domi-* » *nus Ludovicus dux d'Ango frater regis Franciæ, assetiavit civitatem* » *Arelatensem, et ibi tenuit pro eo setium dominus Bertrandus de* » *Cliquino comes Longævillæ usque die primâ mensis madii. Et illâ die* » *recesserunt, exceptis illis qui remanserunt mortui.* »

Il résulte, ce semble, de ces observations, que malgré la confiance qu'on doit avoir dans les lumières et l'exactitude des auteurs de l'art de vérifier les dates, on ne sauroit adopter la date qu'ils proposent. On

tiel, ils se logèrent et aménagèrent tout environ, et bien disoient qu'ils n'avoient rien fait ni exploité, s'ils ne prenoient le dit châtel de Montiel et le roi Dam Piètre dessus dit qui étoit dedans. Si mandèrent tout leur état et gouvernement à leurs gens qui se tenoient devant Tolède, afin qu'ils en fussent plus réconfortés. De ces nouvelles furent tout réjouis le comte Dam Tille (Tello) (1) et tous ceux qui là le siége tenoient.

Le châtel de Montiel étoit assez fort pour bien tenir un grand temps, si pourvu eût été de vivres; mais de tous vivres, quand le roi Dam Piètre y entra, il n'en y avoit point assez pour vivre plus haut de quatre jours, et ce ébahissoit durement le roi Dam Piètre et les compagnons; car ils étoient de si près guétés de nuit et de jour que un oiseau ne se put partir du châtel qu'il ne fut vu et aperçu. Le roi Dam Piètre qui étoit là dedans en grand' angoisse de cœur et qui voyoit ses enne-

ne sauroit non plus admettre la date de Froissart. 1°. Parceque son témoignage ne peut prévaloir seul sur celui de tous les autres historiens. 2°. Parceque du Guesclin n'avoit point quitté la France au mois d'août 1368; qu'il étoit encore en Languedoc au mois de septembre, et que ce ne fut que postérieurement au 20 de ce mois qu'il traita par l'ordre du duc d'Anjou, avec les chefs des compagnies qui ravageoient cette province, pour les engager à en sortir et vraisemblablement à le suivre en Espagne. (Histoire de Languedoc *ubi sup.* P. 338.) Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à fixer la date de la bataille de Montiel au mois de mars 1369, conformément au témoignage des Chroniques de France et des historiens d'Espagne. J. D.

Ayala contemporain le place aussi au mercredi quatorze mars 1369. J. A. B.

(1) D. Tello s'étoit joint au roi de Navarre pour ravager la Castille. J. A. B.

mis logés autour de lui, et qui bien savoit que à nul traité de paix ni d'accord ils ne voudroient entendre ni descendre, eut grand'imagination; si que, tout considéré, les périls où il se trouvoit et la faute de vivres qui laiens (dedans) étoit, il fut conseillé que à heure de mie-nuit du châtel lui douzième ils partiroient et se mettroient en la garde de Dieu, et auroient guètes qui les menroient à l'un des corons (coins) de l'ost (armée) à sauveté. Si se arrêtèrent au dit châtel en tel état, et se partit secrètement environ heure de mie nuit, le roi Dam Piètre, Dam Ferrant de Castres, et tant qu'ils furent eux douze; et faisoit cette nuit durement épais et brun. A ce donc, faisoit le guet, à (avec) plus de trois cents combattants messire le Bègue de Vilaines. Ainsi que le roi Dam Piètre étoit issu (sorti) du châtel et sa route (troupe), et s'en venoient par une haute voie qui descendoit en bas, et se tenoient si cois, qu'il sembloit qu'il n'y eût nullui (personne), le Bègue de Vilaines qui étoit toudis (toujours) en doute (crainte) et en soin de son fait, et en crémeur (terreur) de tout perdre, ouït, ce lui sembla, le son de passer sur le pavement, et dit à ceux qui de-lez (près) lui étoient: « Seigneurs, tenez-vous tout cois; ne faites nul effroi; j'ai ouï gens; tantôt sachons qui ils sont qui viennent à cette heure. Je ne sçais si ce seroient gens vitailliers qui vinssent rafraîchir ce châtel de vivres; car il n'en est mie bien pourvu. » Adonc s'avança le dit Bègue, sa dague en son poing, ses compagnons de-lez (près) lui; et vint à un homme, près du roi Dam Piètre et demanda:

« Qui es-tu là? Parlez, ou vous êtes morts! » Cil (celui) à qui messire le Bègue s'adressa étoit Anglois; si se refusa à parler, et s'élança outre en le eschivant (évitant). Et le dit Bègue le laissa passer et se radressa sur le roi Dam Piètre, et lui sembla, quoiqu'il fit moult brun, que ce fût il, et le revisa pour le roi Henry son frère le bâtard; car trop bien se ressembloient. Si lui demanda en portant la dague sur sa poitrine, « Et vous, qui êtes-vous? Nommez-vous et vous rendez tôt, ou vous êtes mort. » Et en ce parlant il le prit par le frein de son cheval, et ne voulut mie qu'il lui échappât, ainsi que le premier avoit fait; quoiqu'il fût pris de ses gens. Le roi Dam Piètre qui voyoit une grosse route (troupe) de gens d'armes devant lui, et qui bien sentoit que échapper ne pouvoit, dit au Bègue de Vilaines qu'il reconnut: « Bègue, Bègue, je suis le roi Dam Piètre de Castille à qui on fait moult de torts par mauvais conseil; je me rends ton prisonnier et me mets, et tous mes gens qui ci sont, et tous comptés n'en y a que douze, en ta garde et volonté. Si te prie en nom de gentillesse que tu nous mettes à sauveté, et me rançonnerai à toi si grandement comme tu voudras, car Dieu merci j'ai bien encore de quoi; mais que tu m'eschièves (arraches) des mains du bâtard Henry mon frère. » Là dut répondre, si comme je fus depuis acertené (assuré) et informé, le dit Bègue, qu'il venît (vint) tout sûrement lui et sa route (troupe), et que jà son frère par lui ne sauroit rien de cette avenue. Sur cet état s'en allèrent-ils, et fut mené le roi Dam Piètre au logis du Bègue de Villaines, et pro-

prement en la chambre de messire Yons de Lakonnet. Il n'eut point là été une heure, quand le roi Henry et le vicomte de Roquebertin et leurs gens, non pas grand' foison, vinrent au logis dessus dit. Sitôt que le roi Henry entra en la chambre où son frère le roi Dam Piètre étoit, il dit ainsi par tel langage : « Où est ce fils de putain, juif, qui se appelle roi de Castille? » Adonc s'avança le roi Dam Piètre qui fut moult hardi et cruel homme et dit: « Mais tu es fils de putain, car je suis fils du bon roi Alphonse. » Et à ces mots il prit à bras le roi Henry son frère, et le tira à lui, en luttant, et fut plus fort de lui, et l'abattit dessous lui sous une ambarde, que on dit en François, une coute de matelas de soie, et mit main à sa coustille, et l'eût là occis sans remède, si n'eût été le vicomte de Roquebertin qui prit le pied du roi Dam Piètre et le renversa par dessous lui et mit le roi Henry dessus; lequel trait (tira) tantôt une coustille longue de Castille, que il portoit en écharpe, et lui embarra au corps tout en affilant, dessous en amont, et tantôt saillirent ses gens qui lui aidèrent à partuer (1). Et là furent morts

(1) Ayala raconte autrement que Froissart la mort de D. Pèdre et son récit très défavorable à du Guesclin a été adopté par plusieurs des historiens Espagnols. Un auteur Catalan qui a écrit sur les affaires d'Arragon fait arriver de la même manière le roi D. Pèdre dans la tente de du Guesclin. On apprend par le même auteur que la cause véritable pour laquelle les grands se déclarèrent contre lui et couronnèrent son frère Henry qui ne valoit certainement pas mieux, c'est que D. Pèdre étoit inflexible dans l'exécution de la justice et que pour réprimer les vols et les brigandages qui furent en effet fort rares sous son règne, il ne craignit pas de faire des exemples terribles contre les nobles. J. A. B.

aussi de-lez (près) lui un chevalier d'Angleterre qui s'appeloit messire Raoul Elme, qui jadis avoit été nommé le vert écuyer, et un écuyer qui s'appeloit Jacques Rollans, pourtant (attendu) qu'ils s'étoient mis à défense. Mais à Dam Ferrant de Castres, ni aux autres, on ne fit point de mal; ains (mais) demeurèrent prisonniers à monseigneur le Bègue de Vilaines et à messire Yons de Lakonnet.

CHAPITRE DLXXI.

COMMENT LE ROI HENRY DEMEURA PAISIBLEMENT ROI DE CASTILLE; ET COMMENT MESSIRE LION D'ANGLETERRE MOURUT EN CE TEMPS.

AINSI fina le roi Dam Piètre de Castille qui jadis avoit régné en si grand'prospérité; et encore le laissèrent ceux qui occis l'avoient trois jours sur terre, dont il me semble que ce fut pitié pour humanité, et se gaboient (railloient) les Espagnols de lui. A lendemain le sire de Montiel se vint rendre au roi Henry qui le reçut et prit à merci, et aussi tous ceux qui se vouloient retourner devers lui. Ces nouvelles s'épandirent par toute Castille que le roi Dam Piètre étoit mort; si en furent courroucés ses amis et tous réjouis ses ennemis. Quand les nouvelles vinrent au roi de Portugal que son cousin le roi Dam Piètre étoit mort par telle manière, si en fut durement courroucé et dit et jura que ce seroit

amendé [1]. Si envoya tantôt défiances au roi Henry et lui fit guerre et tint la marche de Séville une saison contre lui. Mais pour ce ne laissa mie le roi Henry à poursuivre emprise, et s'en retourna devant Tolède qui tantôt se rendit et tourna à lui, quand ils sçurent la mort du roi Dam Piètre. Et aussi fit tout le pays; et mêmement le roi de Portugal n'eut mie conseil de longuement tenir la guerre contre le roi Henry. Si en fut fait accord et paix par les moyens des prélats et barons d'Espagne [2]. Si demeura le roi Henry tout en paix dedans Castille, et messire Bertran du Guesclin de-lez (près) lui et messire Olivier de Mauny et les autres chevaliers de France et de Bretagne, auxquels le roi Henry fit grand'profit; et moult y étoit tenu; car sans l'aide d'eux il ne fût jà venu à chef de ses besognes. Si fit le dit messire Bertran du Guesclin connétable de toute Castille [3] et lui donna la terre de Soria qui bien valoit par an vingt mille francs et

(1) Fernand roi de Portugal avoit épousé D. Béatrix fille de D. Pèdre qui par son testament l'avoit déclaré son héritier, au cas où il n'auroit pas d'enfant mâle. J. A. B.

(2) La guerre dura encore près de deux ans entre les rois d'Espagne et de Portugal; ils ne firent la paix que dans le cours de l'année 1371. J. D.

(3) Il ne fit vraisemblablement que lui confirmer cette dignité, dont il paroît que du Guesclin avoit été revêtu, lors de sa première expédition en Espagne, ainsi que Froissart lui-même le rapporte dans le chapitre 519. Quoiqu'il en soit, le roi Henry lui donna outre Soria, les bourgs et châteaux de Molines, d'Almanza, de Moron, de Montagudo et de Dorn qu'il érigea en duché sous le nom de Molines par lettres datées de Séville le 4 mai 1369. (*Histoire de Bretagne*, T. 1. P. 629 et T. 1. des Preuves. Col. 1628. — Au lieu de *Moron* et de *Dorn* on lit *Atiença* et *Scron*, dans Ferreras. P. 414.) J. D.

à messire Olivier de Mauny son neveu la terre d'Ecrette [1] qui bien valoit aussi dix mille francs et aussi à tous les autres chevaliers. Si vint tenir son état à Burgos et sa femme et ses enfants en régnant comme roi. De la prospérité et bonne aventure de lui furent moult réjouis le roi de France et le duc d'Anjou qui moult l'aimoit et aussi le roi d'Arragon.

En ce temps trépassa de ce siècle en Ast en Piémont messire Lion d'Angleterre [2] qui en cette saison étoit passé outre, si comme ci-dessus est dit, et avoit pris à femme la fille à monseigneur Galéas seigneur de Milan; et pourtant qu'il mourut assez merveilleusement, messire Édouard le Despensier (Spenser) son compagnon, qui là étoit, en fit guerre au dit monseigneur Galéas et le haria (harassa) et rua jus (à bas) par plusieurs fois de ses gens. En la fin monseigneur le comte de Savoie s'en informa et les mit à accord.

Or reviendrons-nous aux besognes et aux avenues de la duché d'Aquitaine.

(1) Ce nom seroit entièrement méconnoissable sans le secours des historiens d'Espagne qui nous apprennent qu'Olivier de Mauny fut récompensé de ses services par la seigneurie d'Agredá dans la vieille Castille. (Ferreras, *ibid.*) J. D.

(2) Ce prince mourut au mois de septembre 1468 vers la fête de la nativité de la vierge, plusieurs mois avant l'époque que Froissart assigne à cet événement. (Chron. Thom. Otterbourne. Édit. Thom. Hearni *Oxonii* 1782 *in*-8°, P. 145. Walsingham, P. 177.) J. D.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE CDXXVIII. Comment ces seigneurs étrangers montrèrent humblement au roi d'Angleterre leur pauvreté; et quel chose il leur répondit . . . . *Page* 1

CHAP. CDXXIX. Comment ces seigneurs étrangers furent mal contents de la réponse du roi, qui tout le leur avoient dépendu 3

CHAP. CDXXX. Comment le roi, ainçois qu'il partit d'Angleterre, fit mettre en prison le roi Jean et monseigneur Philippe son fils et les autres barons de France 5

CHAP. CDXXXI. Comment le roi d'Angleterre se partit de Calais, ses batailles bien ordonnées; et ci sont contenus les noms des plus grands seigneurs qui avec lui étoient 7

CHAP. CDXXXII. Ci dit d'une aventure qui avint à messire Galehault de Ribeumont encontre messire Berthelemieu de Brunes 11

CHAP. CDXXXIII. Comment messire Regnault de Boullant navra durement messire Galehault de Ribeumont; et comment les gens du dit messire Regnault furent tous morts ou pris 16

CHAP. CDXXXIV. Comment le roi d'Angleterre, en gâtant le payś de Cambrésis, vint assiéger la cité de Rheims 20

CHAP. CDXXXV. Comment messire Jean Chandos et messire Jacques d'Audley prirent le châtel de Charny en Dormois; et comment le sire de Mucident y fut occis à l'assaut 24

CHAP. CDXXXVI. Comment le sire de Roye et le chanoine de Robertsart prirent le sire Gommignies qui venoit au secours du roi d'Angleterre 27

CHAP. CDXXXVII. Comment le sire de Roye et sa route déconfirent les gens du sire de Gommignies, et furent tous morts ou pris 31

CHAP. CDXXXVIII. Comment messire Berthelemieu de Brunes abattit la tour de Courmicy; et comment ceux de dedans se rendirent à lui 33

CHAP. CDXXXIX. Comment le roi d'Angleterre se partit de

CHAP. CDLXV. Comment les compagnies déconfirent messire Jacques de Bourbon et sa route; et y furent le dit messire Jacques et son fils navrés à mort, et le jeune comte de Forez mort . . . . *Page* 129

CHAP. CDLXVI. Comment les compagnies gâtèrent et exillèrent la comté de Forez et le pays environ; et comment ils prirent le Pont-Saint-Esprit et y firent moult de maux 136

CHAP. CDLXVII. Comment les pilleurs du royaume de France s'avisèrent qu'ils iroient après leurs compagnons qui avoient déconfit messire Jacques de Bourbon 140

CHAP. CDLXVIII. Comment le pape ordonna une croiserie et absolvoit de peine et de coulpe tous ceux qui iroient contre les compagnies 141

CHAP. CDLXIX. Comment le marquis de Montferrat, parmi une somme de florins et ce que le pape les absolvoit de peine et de coulpe, emmena les compagnies en Lombardie 142

CHAP. CDLXX. Comment le duc Henry de Lancastre trépassa de ce siècle; et comment aussi le jeune duc de Bourgogne trépassa en ce temps 145

CHAP. CDLXXI. Comment le roi de France en visitant la duché de Bourgogne s'en alla en Avignon; et comment l'abbé de Saint Victor de Marseille fut élu en pape 147

CHAP. CDLXXII. Comment le prince et la princesse se partirent d'Angleterre pour venir en Aquitaine; et comment le roi d'Angleterre ordonna de l'état de ses autres enfants; et comment la mère du dit roi mourut 150

CHAP. CDLXXIII. Comment messire Jean Chandos alla à l'encontre du prince et de la princesse en la ville de la Rochelle; et comment il fut fait connétable d'Aquitaine 153

CHAP. CDLXXIV. Comment le roi de Chypre vint en Avignon pour voir le pape et le roi de France et leur remontra le voyage d'outre mer; et comment le roi de France prit la croix 155

CHAP. CDLXXV. Comment le roi de Chypre se partit d'Avignon pour aller voir l'empereur de Rome et tous les hauts seigneurs de chrétienté pour leur ennorter le saint voyage d'outre mer 157

CHAP. CDLXXVI. Comment le roi d'Angleterre envoya les quatre ducs de France à Calais; et pouvoient aller trois jours hors et au quart retourner 160

CHAP. CDLXXVII. Comment le roi de Chypre vint à Paris et cuida mettre la paix entre le roi de France et le roi de Navarre; et comment il s'en alla en Angleterre 162

CHAP. CDLXXVIII. Comment le roi de Chypre arriva à Londres, où il fut grandement fêté du roi d'Angleterre; et comment le roi d'Écosse et le roi de Chypre s'entre-firent grand' fête à Londres. . . . . *Page* 165

CHAP. CDLXXIX. Comment le roi de Chypre repassa d'Angleterre pour venir voir le prince de Galles; et comment le roi de France eut en propos d'aller en Angleterre. 168

CHAP. CDLXXX. Comment le roi de France se partit de Boulogne pour passer en Angleterre; et comment le roi et la reine et les seigneurs d'Angleterre le reçurent honorablement. 172

CHAP. CDLXXXI. Comment le roi de Chypre vint voir le prince de Galles; et comment le roi de France trépassa en Angleterre, dont le roi et la reine furent moult courroucés. 175

CHAP. CDLXXXII. Comment messire Bertran du Guesclin et le maréchal Boucicaut prirent la ville de Mante et celle de Meulan. 181

CHAP. CDLXXXIII. Comment le captal de Buch arriva à Cherbourg: et comment le duc de Normandie envoya messire Bertran faire frontière contre les Navarrois. 186

CHAP. CDLXXXIV. Comment le roi de Chypre s'en retourna d'Aquitaine à Paris; et comment le roi Jean fut apporté d'Angleterre à St. Denis et là enseveli très révéremment. 190

CHAP. CDLXXXV. Comment le captal se partit d'Évreux à belle compagnie de gens d'armes pour combattre messire Bertran et les François, et en intention de destourber le couronnement du roi Charles. 192

CHAP. CDLXXXVI. Comment les Navarrois et les François sçurent nouvelles les uns des autres; et comment le captal ordonna ses batailles. 196

CHAP. CDLXXXVII. Comment messire Bertran du Guesclin et les seigneurs de France ordonnèrent leurs batailles. 199

CHAP. CDLXXXVIII. Comment les Gascons s'avisèrent d'un bon avis par quelle manière le captal seroit pris et emporté de la bataille. 201

CHAP. CDLXXXIX. Comment les seigneurs de France eurent conseil pour savoir quel cri ils crieroient et qui seroit leur chef; et comment messire Bertran fut élu à être chef de la bataille. 202

CHAP. CDXC. Comment, par le conseil de messire Bertran, les François firent semblant de fuir; et comment l'archiprêtre se partit de la bataille. 206

devant Rheims sans rien faire; et comment il prit la ville de Tonnerre. . . . . *Page* 36
CHAP. CDXL. Comment le roi d'Angleterre se partit de Tonnerre et s'en vint loger à Montirail, et puis de là à Aiguillon sur la rivière de Sellettes 37
CHAP. CDXLI. Ci dit comment les seigneurs d'Angleterre menoient avec eux toutes choses nécessaires; et de leur manière de chevaucher. 39
CHAP. CDXLII. Pour quelle cause le roi d'Angleterre ne courut point le pays de Bourgogne; et comment il s'en vint loger au Bourg la Reine lez Paris. 40
CHAP. CDXLIII. Comment le noble royaume de France étoit couru de tous côtés tant d'Anglois que de Navarrois; et comment Pierrepont fut pris des gens messire Eustache d'Aubrecicourt. 42
CHAP. CDXLIV. Ci s'ensuivent les prophéties du cordelier, tant sur les gens d'église que sur les seigneurs temporels. 44
CHAP. CDXLV. Comment le duc de Normandie, par grand sens et avis ne voulut mie consentir bataille au roi d'Angleterre; et comment messire Gautier de Mauny et autres chevaliers Anglois vinrent escarmoucher jusques aux barrières de Paris. . . . 46
CHAP. CDXLVI. Comment le duc de Normandie et son conseil envoyèrent légats pour traiter de la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre; et comment la paix fut faite. 51
CHAP. CDXLVII. Ci s'ensuit la chartre de l'ordonnance de la paix faite entre le roi d'Angleterre et ses alliés et le roi de France et les siens. 58
CHAP. CDXLVIII. Comment le duc de Normandie scella la dite charte; et comment quatre barons d'Angleterre vinrent à Paris au nom du roi Anglois pour juger à tenir le dit traité; et comment ils furent honorablement reçus. 71
CHAP. CDXLIX. Comment le roi d'Angleterre se partit de Chartres et s'en retourna en son pays; et comment le roi de France arriva à Calais; et comment le fils du duc de Milan fut marié à la fille du roi de France. 76
CHAP. CDL. Comment ceux des forteresses Anglesches de France, du commandement du roi d'Angleterre, se partirent; et comment la rançon du roi de France fut apportée à Saint-Omer. 80
CHAP. CDLI. Comment le roi d'Angleterre vint à Calais et s'entrefêtoient chacun jour les deux rois; et comment autres lettres de la paix furent faites et scellées des deux rois. 82

CHAP. CDLII. Ci s'ensuit la lettre de confédération que fit le roi d'Angleterre à Calais, en confirmant mieux la paix entre lui et le roi de France . . . . *Page*. . 84

CHAP. CDLIII. Comment après la lettre de confédération faite, le conseil du roi de France requit au roi d'Angleterre qu'il fit lettre de renonciation 90

CHAP. CDLIV. Ci après s'ensuit la forme et la manière de la lettre de renonciation que fit le roi d'Angleterre entre lui et le roi de France 92

CHAP. CDLV. Comment le roi d'Angleterre fit faire une commission générale, à la requête du roi de France, que tous les Anglois des forteresses de France se vuidassent 104

CHAP. CDLVI. Ci s'ensuit la forme et la manière de la commission générale que fit le roi d'Angleterre, à la requête du roi de France 105

CHAP. CDLVII. Comment les deux rois allongèrent les trèves de Bretagne du premier jour de mai jusques à la Saint-Jean-Baptiste 109

CHAP. CDLVIII. Comment les deux rois donnèrent à quatre chevaliers huit mille francs de revenue par an; et comment le roi d'Angleterre donna à messire Jean Chandos la terre de Saint Sauveur le Vicomte 111

CHAP. CDLIX. Comment le roi de France se partit de Calais et s'en vint tout à pied jusques à Boulogne, et comment le roi Édouard avec les ostagiers de France s'en retourna en Angleterre 113

CHAP. CDLX. Comment le roi de France fut honorablement reçu à Paris et lui furent présentés plusieurs beaux dons 117

CHAP. CDLXI. Comment les députés de par le roi d'Angleterre vinrent pour prendre saisine des terres et pays qui leur devoient être baillés; et comment les seigneurs de Languedoc et de Poitou n'y vouloient obéir 118

CHAP. CDLXII. Comment le roi d'Angleterre envoya députés de par lui pour livrer au roi de France les forteresses Angloises du royaume de France; et comment les compagnies commencèrent 121

CHAP. CDLXIII. Comment le roi de France rescripsit à monseigneur Jacques de Bourbon qui étoit à Montpellier qu'il prensist grand' foison de gens d'armes pour aller contre les compagnies. 125

CHAP. CDLXIV. Comment les compagnies s'en vinrent en la comté de Forez pour trouver messire Jacques de Bourbon; et comment ils prirent le châtel de Brinay et là se logèrent 127

CHAP. DXVIII. Comment la guerre commença entre le roi Dam Piètre de Castille et son frère Henry le bâtard; et comment le roi de France envoya messire Bertran du Guesclin atout les compagnies avec le dit Henry contre le roi Dam Piètre. . *Page* 285
CHAP. DXIX. Comment tous les prélats, comtes, barons et chevaliers d'Espagne arrivèrent au bâtard Henry et le couronnèrent à roi en la cité d'Esturges. 302
CHAP. DXX. Comment le roi Henry eut en propos de faire guerre au roi de Grenade, et comment il fit messire Bertran du Guesclin connétable d'Espagne 305
CHAP. DXXI. Comment le roi Dam Piètre envoya ses messagers par devers le prince en lui suppliant qu'il le voulût secourir contre le bâtard Henry; et comment le dit roi arriva à Bayonne. 307
CHAP. DXXII. Comment le roi Dam Piètre se complaint au prince du bâtard son frère et de ses hommes; et comment le prince le reconforte moult doucement et eut sur ce conseil. . . . 313
CHAP. DXXIII. Comment le roi d'Angleterre accorda au prince de Galles son fils qu'il mit le roi Dam Piètre arrière en son royaume. 318
CHAP. DXXIV. Comment le roi de Navarre accorda au prince et au roi Dam Piètre passage par son royaume; et comment le dit prince envoya querre ses gens qui étoient en Espagne avec le roi Henry. 323
CHAP. DXXV. Comment le roi d'Arragon s'allia au roi Henry; et comment le prince de Galles envoya messire Jean Chandos pour traiter au comte de Foix et aux compagnies. 328
CHAP. DXXVI. Comment messire Jean Chandos et messire Thomas de Felton conseillèrent le prince sur le fait de la guerre d'Espagne. 332
CHAP. DXXVII. Comment le sire de Lebreth promit au prince mille lances et comment le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne s'en allèrent vers Montalban contre les compagnies. 334
CHAP. DXXVIII. Comment le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne envoyèrent leurs coureurs par devant Montalban et comment le capitaine de Montalban vint parler aux dits seigneurs. 336
CHAP. DXXIX. Comment messire Perducas de Lebreth et les compagnies déconfirent le sénéchal de Toulouse et le comte de Narbonne et y furent pris plus de cent chevaliers. 340
CHAP. DXXX. Comment les compagnies envoyèrent les prisonniers sur leurs foyers et comment le pape défendit aux dits prisonniers qu'ils n'en payassent rien. 344

CHAP. DXXXI. Ci dit comment le roi de Majogres vint à Bordeaux devers le prince et des paroles et mautalents qui furent entre le prince et le sire de Labreth. . . . . *Page* 346

CHAP. DXXXII. Comment la princesse accoucha de son fils Richard et comment le prince se partit de Bordeaux pour aller en Espagne et comment messire Hue de Cavrelée prit la cité de Mirande et la ville du Pont la Reine en Navarre. 353

CHAP. DXXXIII. Comment le roi de Navarre envoya au prince de Galles et au roi Dam Piètre passage par son royaume; et comment messire Bertran se partit de Ftance pour aller en Espagne. 357

CHAP. DXXXIV. Comment le duc de Lancastre qui faisoit l'avant garde passa les détroits de Navarre et quels seigneurs il y avoit avecques lui. 360

CHAP. DXXXV. Comment le prince de Galles et le roi Dam Piètre passèrent les détroits et quels seigneurs il y avoit avec eux. 361

CHAP. DXXXVI. Comment le roi de Mayogres qui faisoit l'arrière garde passa les détroits et quels seigneurs il y avoit en sa compagnie. 363

CHAP. DXXXVII. Comment le roi Henry fit son mandement par tout son royaume à toutes manières de gens pour aller contre le prince de Galles. 364

CHAP. DXXXVIII. Comment le roi Henry manda par lettres au prince de Galles qu'il lui fit savoir par quel lieu il entreroit en son royaume et que là il lui livreroit bataille. 365

CHAP. DXXXIX. Comment messire Thomas de Felton s'en vint escarmoucher en l'ost du roi Henry et comment messire Olivier de Mauny prit le roi de Navarre. 368

CHAP. DXL. Comment ceux de Sauveterre se rendirent au roi Dam Piètre et comment messire Thomas de Felton prit le chevalier du guet du roi Henry et manda au prince tout le convine des Espagnols. 371

CHAP. DXLI. Comment le prince ordonna ses batailles sur les champs devant Victoria et y eut ce jour fait bien trois cents chevaliers nouveaux. 375

CHAP. DXLII. Comment le comte Dam Tilles demanda congé au roi Henry son frère d'aller escarmoucher en l'ost du prince; et comment messire Bertran arriva en l'ost du roi Henry. 377

CHAP. DXLIII. Comment le comte Dam Tilles déconfit les gens messire Hue de Caurèlée et escarmoucha durement l'ost du duc de Lancastre; et comment il déconfit messire Thomas de Felton. 379

CHAP. CDXCI. Comment le captal fut ravi et emporté de la bataille, voyant toutes ses gens, dont fortement furent courroucés. . . . . *Page* 210
CHAP. CDXCII. Comment le pennon du captal fut conquis; et comment les Navarrois et les Anglois furent tous morts ou pris. 213
CHAP. CDXCIII. Comment messire Bertran et les François se partirent de Cocherel atout leurs prisonniers et s'en vinrent à Rouen. 216
CHAP. CDXCIV. Comment le duc de Normandie fut moult réjoui de la déconfiture du captal; et comment il fut couronné à roi à grand' solemnité. 219
CHAP. CDXCV. Comment le roi Charles donna à messire Philippe son frère la duché de Bourgogne; et comment le dit roi l'envoya en France contre les Navarrois et les ennemis du royaume. 221
CHAP. CDXCVI. Comment messire Louis de Navarre guerroyoit le pays sur la rivière de Loire; et comment trois cents compagnons de sa route prirent la Charité sur Loire. 225
CHAP. CDXCVII. Comment ceux de Marcerenville se rendirent au duc de Bourgogne; et comment ceux d'Aquegny se rendirent à messire Jean de la Rivière. 228
CHAP. CDXCVIII. Comment ceux de Camerolles et ceux de Connay se rendirent au duc de Bourgogne; et comment le dit duc s'en alla en son pays contre le comte de Montbéliart. 230
CHAP. CDXCIX. Comment le roi de France envoya son connétable et ses maréchaux pour mettre le siége devant la Charité; et comment le dit roi y envoya après le duc de Bourgogne. . . . 234
CHAP. D. Comment ceux de la Charité se rendirent au duc de Bourgogne; et comment le dit duc s'en retourna en France. . . . 237
CHAP. DI. Comment le roi de France envoya messire Bertran du Guesclin au secours de monseigneur Charles de Blois; et comment messire Jean Chandos vint au secours du comte de Montfort. 239
CHAP. DII. Comment messire Charles de Blois se partit de Nantes pour aller contee le comte de Montfort; et des paroles que madame sa femme lui dit. 242
CHAP. DIII. Comment le comte de Montfort se partit de devant Auray et s'en vint prendre place sur les champs pour combattre monseigneur Charles de Blois. 244
CHAP. DIV. Comment messire Charles de Blois, par le conseil de messire Bertran du Guesclin, ordonna ses batailles bien et faiticement. 247

CHAP. DV. Comment messire Jean Chandos ordonna les batailles du comte de Montfort bien et sagement. . . . . . . Page 248
CHAP. DVI. Comment le sire de Beaumanoir impétra un répit entre les deux parties jusques à lendemain soleil levant. 251
CHAP. DVII. Comment le sire de Beaumanoir vint en l'ost du comte de Montfort pour traiter de la paix; et des paroles qui furent entre lui et messire Jean Chandos. 254
CHAP. DVIII. Ci devise comment les batailles de messire Charles de Blois et celles du comte de Montfort s'assemblèrent et comment ils se combattirent vaillamment d'un côté et d'autre. 257
CHAP. DIX. Comment messire Olivier de Clisson et sa bataille se combattirent moult vaillamment à la bataille du comte d'Auxerre et du comte de Joigny; et comment messire Jean Chandos déconfit la dite bataille. 259
CHAP. DX. Comment messire Bertran du Guesclin fut pris; et comment messire Charles de Blois fut occis en la bataille et toute la fleur de la chevalerie de Bretagne et de Normandie prise ou occise. 262
CHAP. DXI. Ci parle des paroles amoureuses que le comte de Montfort disoit à messire Jean Chandos, et des piteux regrets que le dit comte fit sur monseigneur Charles de Blois, et comment il le fit enterrer à Guingant très révéremment. 266
CHAP. DXII. Comment le comte de Montfort donna trèves pour enterrer les morts; et comment le roi de France envoya le duc d'Anjou en Bretagne pour reconforter la femme de monseigneur Charles de Blois. 269
CHAP. DXIII. Comment le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, qui étoient à Douvres pour traiter du mariage de leurs enfants, furent grandement réjouis de la déconfiture d'Auray. . . 271
CHAP. DXIV. Comment ceux d'Auray, ceux de Jugon et ceux de Dinant se rendirent au comte de Montfort; et comment le dit comte assiégea la bonne cité de Campercorentin. 273
CHAP. DXV. Comment le roi de France envoya messagers pour traiter de la paix entre le comte de Montfort et le pays de Bretagne ; et comment il en demeura duc. 275
CHAP. DXVI. Comment le roi de France rendit à Clisson sa terre; et comment le duc de Bretagne fut marié à la fille de la princesse; et comment le captal de Buch devint homme du roi de France et puis y renonça. 280
CHAP. DXVII. Comment les compagnies gâtoient et exilloient le royaume de France; et comment moult de gens en murmuroient contre le roi d'Angleterre et le prince de Galles son fils. 283

CHAP. DXLIV. Comment le comte Dam Tilles présente au roi Henry ses prisonniers et lui conte ses aventures, dont le roi Henry fut moult joyeux. . . . . *Page* 384
CHAP. DXLV. Comment le prince fut moult courroucé de la déconfiture monseigneur Thomas de Felton, et comment le dit prince avoit grand' défaute de vivres. 386
CHAP. DXLVI. Ci s'ensuit la forme des lettres que le prince de Galles envoya au roi Henry. 389
CHAP. DXLVII. Comment messire Bertran du Guesclin conseille le roi Henry sur la forme de la dite lettre que le prince lui avoit envoyée. 390
CHAP. DXLVIII. Comment le prince ordonna que ses gens s'appareillassent et suivissent les bannières des maréchaux et le pennon Saint George 392
CHAP. DXLIX. Comment le roi Henry ordonna ses batailles bien et faiticement, et comment le dit roi reconforte ses gens doucement. 393
CHAP. DL. Comment le prince et ses gens se logèrent sur une petite montagne ; et comment messire Jean Chandos leva ce jour bannière. 396
CHAP. DLI. Comment les batailles du roi Henry et du prince de Galles s'assemblèrent; et comment le comte Dam Tilles s'enfuit sans coup férir. 398
CHAP. DLII. Comment la bataille fut dure et forte et comment le roi Henry remit trois fois ses gens ensemble. 402
CHAP. DLIII. Ci dit des vaillants chevaliers qui furent en la bataille du prince, et des paroles que le roi Henry disoit à ses gens. 405
CHAP. DLIV. Comment messire Bertran du Guesclin fut déconfit, et lui et plusieurs autres pris. 407
CHAP. DLV. Comment les Espagnols s'enfuirent, et comment le roi Henry s'enfuit à sauveté; et comment la cité de Najara fut prise et toute courue et pillée. 410
CHAP. DLVI. Comment le prince envoya quatre chevaliers et quatre hérauts pour savoir le nombre des morts. 412
CHAP. DLVII. Comment le roi Dam Piètre, à la requête du prince, pardonna à ceux de Castille ses mautalents; et comment ceux de la cité de Burgues se rendirent au roi Dam Piètre. 415
CHAP. DLVIII. Comment le prince dit au roi Dam Piètre qu'il payât ceux qui remis l'avoient en son royaume. 418
CHAP. DLIX. Comment le prince fut moult honoré par tous pays de la victoire d'Espagne; et comment les bourgeois de Londres en firent grand' solemnité. 420

CHAP. DLX. Comment le roi Henry laissa sa femme et ses enfants en la garde du roi d'Arragon, et s'en vint en France guerroyer la terre du prince. . . . . *Page* 421
CHAP. DLXI. Comment le prince envoya deux de ses chevaliers par devers le roi Dam Piètre pour savoir pourquoi il ne lui tenoit son convenant; et quelle chose il leur répondit. 426
CHAP. DLXII. Comment le prince de Galles se partit d'Espagne, et comment le roi d'Arragon et le roi de Navarre lui octroyèrent passage par leur pays. 429
CHAP. DLXIII. Comment messire Bertran du Guesclin fut mis à rançon; et comment messire Lyon d'Angleterre fut marié à la fille au sire de Milan. 434
CHAP. DLXIV. Comment les compagnies se partirent de la principauté et entrèrent au royaume de France; et comment le sire de Labreth fut marié à madame Isabelle de Bourbon. 438
CHAP. DLXV. Comment les seigneurs de Gascogne se vinrent plaindre au roi de France du fouage que le prince vouloit lever en Aquitaine. 441
CHAP. DLXVI. Comment le roi Henry retourna en Espagne; et comment la cité de Burgues se rendit à lui, et aussi la cité du Valdolif, où il prit le roi de Mayogres. 445
CHAP. DLXVII. Comment le roi Dam Piètre s'allia au roi de Grenade, au roi de Bellemarine et au roi de Tramesannes, et comment messire Bertran arriva en l'ost du roi Henry. 448
CHAP. DLXVIII. Comment, par le conseil de messire Bertran, le roi Henry se partit de devant Tolède pour aller à l'encontre du roi Dam Piètre; et comment ils s'entretrouvèrent. 451
CHAP. DLXIX. Comment le roi Dam Piètre et toutes ses gens furent déconfits; et comment le dit roi s'enfuit au châtel de Montiel. 454
CHAP. DLXX. Comment le roi Dam Piètre fut pris du Bègue de Villaines; et comment il fut mis à mort. 458
CHAP. DLXXI. Comment le roi Henry demeura paisiblement roi de Castille; et comment messire Lion d'Angleterre mourut en ce temps. 463

FIN DE LA TABLE.

